Quatre-vingt-sixième année. — N° 294. Le numéro : 35 francs. Mercredi 15 Décembre 1954.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES



| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Documents administratifs | DÉBATS | | | Conseil économique | | Documents | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union française | Avis et Rapports | Bulletin | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union fr. |
| C. C. P. : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et Outre-mer. . | 3.450 | 1.800 | 950 | 300 | 800 | 600 | 400 | 250 | 550 | 1.000 | 500 | 250 |
| Etranger. . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 500 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 850 | 1.700 | 800 | 400 |

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

*Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91


*Vient de paraître:*

**CANDIDATS AUX FONCTIONS DE GREFFIER DE JUSTICE DE PAIX OU DE TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE**

L'arrêté du 22 novembre 1954, fixant le **programme** et les modalités d'**organisation des examens des candidats aux fonctions de greffier de justice de paix ou de tribunal de simple police**, a fait l'objet du fascicule spécial **n° 54-153 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **15 F.**

*(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)*

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**Présidence du conseil.**

*Arrêté* portant nomination au cabinet du président du conseil (rectificatif) (p. 11727).

**Ministère de la justice.**

*Arrêté* du 1er décembre 1954 relatif à la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire (p. 11727).

**Ministère de l'intérieur.**

*Décret* du 14 décembre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11756).

*Arrêté* du 9 décembre 1954 portant ouverture de crédits spéciaux d'exercice clos (p. 11756).

*Arrêté* du 9 décembre 1954 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 11756).

*Arrêtés* portant reclassements (sûreté nationale) (p. 11757).

*Liste* d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 11759).

**Ministère de la défense nationale et des forces armées.**

*Décrets* du 13 décembre 1954 portant promotions, nominations et rectificatifs (armée de terre, réserve) (p. 11729).

*Décret* portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 11747).

*Décret* portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air (promotion « Caen 53 D normale ») (rectificatif) (p. 11747).

*Arrêtés* modifiant de précédents arrêtés portant délégations de signature (p. 11747).

*Décisions* portant inscriptions sur une liste d'aptitude et nominations (armée de l'air, active) (p. 11748).

*Tableau* d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air (année 1954) (p. 11755).

**Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.**

*Décret* n° 54-1238 du 14 décembre 1954 fixant le tarif et les modalités d'assiette et de recouvrement des redevances prévues par l'article 2 du décret n° 54-982 du 1er octobre 1954 (p. 11727).

*Arrêté* du 29 novembre 1954 fixant la rémunération de l'agent comptable de l'Observatoire de Paris (p. 11728).

*Arrêtés* du 9 décembre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11728).

*Arrêtés* portant détachements:

Contributions directes et cadastre (p. 11728).

Enregistrement (p. 11728).

Expansion économique à l'étranger (p. 11728).

Services extérieurs du Trésor (p. 11728).

**Ministère de l'éducation nationale.**

*Décret* n° 54-1239 du 13 décembre 1954 portant création d'emplois à l'université d'Alger (p. 11760).

*Décret* du 13 décembre 1954 relatif à l'acceptation d'un don consenti par le comité Paul-Cézanne à l'université d'Aix-Marseille pour l'achat d'une propriété dite « Pavillon Cézanne », à Aix-en-Provence (p. 11761).

*Arrêtés* portant détachements (enseignement du premier degré) (p. 11761).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

*Décret* n° 54-1240 du 13 décembre 1954 modifiant le décret n° 51-112 du 9 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de recrutement des professeurs des écoles nationales professionnelles, des collèges techniques et établissements assimilés (p. 11761).

*Arrêtés* des 15 et 29 novembre 1954 portant acceptation d'offres de concours faites à l'Etat par différentes villes en vue de la cession de terrains et bâtiments destinés à l'installation de centres d'apprentissage (p. 11762).

*Arrêté* du 4 décembre 1954 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 11762).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Arrêté* du 29 novembre 1954 relatif au transport des explosifs par route (matières dangereuses 1954, n° 39) (p. 11759).

*Arrêté* du 3 décembre 1954 relatif aux extincteurs placés à bord de véhicules routiers transportant des matières dangereuses (matières dangereuses 1954, n° 40) (p. 11760).

*Arrêté* du 3 décembre 1954 relatif aux citernes de transport des gaz de l'air liquéfiés (matières dangereuses 1954, n° 41) (p. 11760).

*Arrêté* du 10 décembre 1954 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 11760).

*Arrêté* portant nomination (ponts et chaussées) (p. 11760).

**Ministère de l'industrie et du commerce.**

*Décret* n° 54-1241 du 13 décembre 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 67 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953 et relatif à la fixation à des valeurs uniformes des redevances proportionnelles visées à l'article 9 de la loi du 16 octobre 1919 (p. 11762).

*Arrêté* du 10 décembre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11763).

*Arrêté* conférant l'honorariat (service des mines) (p. 11763).

**Ministère de l'agriculture.**

*Décret* du 14 décembre 1954 portant nomination d'un membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (p. 11763).

*Arrêté* du 6 décembre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11763).

*Arrêtés* portant promotion, titularisations, admissions à la retraite et conférant l'honorariat:

Administration centrale (p. 11763).

Eaux et forêts (p. 11763).

Services agricoles (p. 11763).

**Ministère de la France d'outre-mer.**

*Arrêtés* du 7 décembre 1954 approuvant les comptes d'exploitation du chemin de fer franco-éthiopien pour les exercices 1940 à 1948 (p. 11763).

*Liste* des ingénieurs élèves de l'agriculture outre-mer admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1954-1955 (p. 11763).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Décret* du 14 décembre 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11761).

*Arrêté* du 2 décembre 1954 étendant le régime de la sécurité sociale minière au personnel des chantiers de recherches minières du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine (p. 11761).

*Arrêté* du 2 décembre 1954 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1954 (p. 11764).

*Arrêté* du 2 décembre 1954 approuvant le protocole d'accord, en date du 16 juillet 1954, concernant la coordination du régime complémentaire de retraites des employés des mines et du régime complémentaire de retraites des employés des mines d'Algérie (p. 11764).

*Arrêté* du 3 décembre 1954 relatif à l'évaluation forfaitaire des pertes d'accidents du travail et des frais d'appareillage résultant d'accidents du travail imputables à un tiers (p. 11764).

*Décisions* des 22, 23, 24, 25, 26 et 27 novembre 1954 portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour le travail du bois et des matières similaires (p. 11765).

*Décision* du 29 novembre 1954 portant homologation de machines à meuler (p. 11771).

*Décision* du 30 novembre 1954 portant homologation de presses et de dispositifs de sécurité pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (p. 11771).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Arrêté* du 2 décembre 1954 concernant une régie d'avances (p. 11771).

*Arrêté* fixant la date d'effet d'un arrêté portant nomination (sanatoriums) (p. 11772).

**Nominations à des emplois réservés** (p. 11772).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11772).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11774).

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mardi 14 décembre 1954. — Convocations de commissions (p. 11775).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

*Machines à timbrer:* Autorisations et retraits (p. 11776).

*Résultats* de l'exercice 1954 au 31 octobre 1954 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1954 au 31 octobre 1954 (p. 11780).

*Avis* relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, de l'Annexe du tarif des douanes (p. 11782).

*Avis* relatif au tirage de la tranche spéciale de Noël de la loterie nationale 1954 (p. 11782).

*Avis* aux importateurs de certains aciers spéciaux originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (p. 11782).

*Avis* aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Israël et du Danemark (pp. 11782 et 11783).

*Avis* aux importateurs de pruneaux originaires et en provenance de Yougoslavie (p. 11783).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Avis* aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark (p. 11783).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

*Avis* aux importateurs de certains aciers spéciaux originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (p. 11782).

*Avis* aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Israël et du Danemark (pp. 11782 et 11783).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Israël, du Danemark et de Yougoslavie (pp. 11782 et 11783).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires du travail et de la main-d'œuvre (p. 11775).

Annonces (p. 11784).

## DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 121 A. N.

**Assemblée nationale.** — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 14 décembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6291).

N° 63 C. R.

**Conseil de la République.** — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 14 décembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2109).

## DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 60

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 14 décembre 1954 (p. 1297).

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

**Nomination au cabinet du président du conseil.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 décembre 1954; page 11695, 1re colonne, 2e et 3e ligne, au lieu de: «... M. Jean Duret... » lire: « ... M. Roger Duret... ».

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Carte d'identité de journaliste professionnel honoraire.**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 53-1242 du 15 décembre 1953 tendant à créer la carte de journaliste professionnel honoraire;

Vu le décret n° 54-859 du 2 septembre 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi, et notamment son article 5, aux termes duquel: « la carte de journaliste honoraire est établie dans les formes déterminées par arrêté du ministre chargé de l'information »;

Vu le décret n° 54-708 du 3 juillet 1954 relatif à l'exercice de certaines attributions concernant la presse,

Arrête:

*Article unique.* — La commission de la carte d'identité des journalistes professionnels délivrera aux personnes remplissant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 29 *j* du code du travail une carte d'identité conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er décembre 1954.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ANDRÉ PORTAL.

## MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

**Décret n° 54-1233 du 14 décembre 1954 fixant le tarif et les modalités d'assiette et de recouvrement des redevances prévues par l'article 2 du décret n° 54-982 du 1er octobre 1954.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi n° 54-809 du 14 août 1954;

Vu le décret n° 54-982 du 1er octobre 1954, et notamment son article 2;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les redevances dont l'institution est prévue à l'article 2 du décret n° 54-982 du 1er octobre 1954 sont dues par les services de distribution d'eau potable quel que soit le mode d'exploitation de ces services.

Ceux-ci sont, nonobstant toutes dispositions contraires, autorisés à récupérer auprès des usagers le montant des redevances précitées, sans qu'elles puissent faire l'objet d'aucune majoration pour recouvrement ou autres frais.

Art. 2. — Donne lieu à l'application de la redevance toute fourniture d'eau potable à titre onéreux ou gratuit, à l'exclusion:

Des fournitures faites à d'autres services publics de distribution d'eau potable;

De l'alimentation des bornes-fontaines, fontaines publiques, lavoirs, abreuvoirs et urinoirs publics, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie, réservoirs de chasse des égouts.

Art. 3. — Les tarifs applicables par abonné sont les suivants:

1° *Eau tarifée même forfaitairement au mètre cube ou distribuée à la jauge.*

| CONSOMMATION ANNUELLE PAR ABONNÉ | TARIF AU MÈTRE CUBE |
|---|---|
| | Francs. |
| Tranche comprise entre: | |
| 0 et 6.000 mètres cubes | 2 |
| 6.001 et 24.000 mètres cubes | 1 |
| 24.001 et 48.000 mètres cubes | 0,50 |
| Tranche excédant 48.000 mètres cubes | 0,25 |

2° *Eau tarifée suivant d'autres systèmes ou ne faisant l'objet d'aucune tarification.*

| EAU DISTRIBUÉE PAR DES BRANCHEMENTS d'un diamètre | TARIF PAR AN |
|---|---|
| | Francs. |
| N'excédant pas 16 mm | 120 |
| De 17 à 20 mm | 240 |
| De 21 à 30 mm | 480 |
| De 31 à 40 mm | 1.800 |

Pour les branchements d'un diamètre supérieur à 40 mm, les consommations feront l'objet d'une évaluation forfaitaire annuelle par le distributeur, vérifiée par le service technique chargé du contrôle. La consommation ainsi déterminée donnera lieu à l'application du tarif prévu au 1° du présent article.

Art. 4. — Les redevances instituées par le présent texte s'appliqueront au premier relevé de consommation afférent à l'année 1955.

Art. 5. — Le montant des redevances instituées par le présent texte n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des taxes sur le chiffre d'affaires dues par les concessionnaires et tous autres industriels exploitants, ni pour l'assiette de la contribution des patentes.

Art. 6. — Les distributeurs sont tenus de verser au Trésor le montant des redevances dans le mois qui suit leur recouvrement sur les usagers ou, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement, dans le mois qui suit l'expiration de l'année civile.

A défaut de versement par le distributeur, le recouvrement sera effectué sur celui-ci selon les règles applicables au recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine.

En cas d'insolvabilité de l'usager, le distributeur pourra être dispensé du versement de la taxe dans des conditions qui seront fixées par arrêté des ministres des finances et de l'intérieur.

Art. 7. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'intérieur,*
FRANÇOIS MITTERRAND.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,*
EDGAR FAURE.

*Le ministre de l'agriculture,*
ROGER HOUDET.

### Rémunération de l'agent comptable de l'Observatoire de Paris.

Aux termes d'un arrêté en date du 29 novembre 1954, l'agent comptable de l'Observatoire de Paris perçoit:

Une indemnité pour rémunération de services fixée, par an, à 20 p. 100 du traitement attaché à l'indice 300;

Une indemnité de caisse et de responsabilité fixée à 12.000 F par an.

L'arrêté du 9 décembre 1953 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'Observatoire de Paris est abrogé.

### Fonds de concours.

Par arrêté en date du 9 décembre 1954, des crédits ont été ouverts, à titre de fonds de concours, au budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan, pour l'exercice 1954, au titre des chapitres ci-après:

| | |
|---|---|
| Chap. 31-02. — Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales (art. 2)..... | 1.064.000 F. |
| Chap. 31-05. — Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres..... | 500.000 |
| Chap. 34-01. — Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais (art. 1er, § 3)..... | 236.000 |
| | 1.800.000 F. |

Par arrêté en date du 9 décembre 1954, des crédits ont été ouverts, à titre de fonds de concours, au budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan, pour l'exercice 1954, au titre des chapitres ci-après:

| | |
|---|---|
| Chap. 31-02. — Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales..... | 1.344.000 F. |
| Chap. 31-05. — Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres..... | 220.000 |
| Chap. 31-91 — Indemnités résidentielles..... | 253.200 |
| Chap. 31-92. — Indemnités pour travaux extraordinaires. | 330.000 |
| Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires. | 397.000 |
| Total ..... | 2.544.200 F. |

### Contributions directes et cadastre.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Marbot (Guy-Eugène-Gabriel-Marie-Claude), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre, en service détaché pour exercer les fonctions de contrôleur d'Etat, a été maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er décembre 1953.

### Enregistrement.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Schneider (Gustave-Pierre), directeur départemental adjoint de 2e échelon de l'enregistrement et des domaines, a été placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1954.

### Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté du 10 décembre 1954, M. Tschaikowsky (Serge-Elie), conseiller commercial, est placé en service détaché, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 juin 1954, auprès du centre national du commerce extérieur, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire général de cet organisme.

### Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Ollivier (Gilbert), agent principal de recouvrement du Trésor de 5e échelon, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1954, en vue d'exercer les fonctions de receveur spécial de l'office public d'habitations à loyer modéré de la ville de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Le Bris (Aimé), agent de recouvrement du Trésor de 1er échelon, a été placé en service détaché auprès de la trésorerie aux armées pour une période maximum de cinq ans, à compter du 23 juin 1952.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, Mlle Joinville (Paulette), agent de recouvrement du Trésor de 3e échelon, a été placée en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1954, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire rédactrice stagiaire à l'office public d'habitations à loyer modéré de la ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Amadieu (André), contrôleur du Trésor de 7e échelon, a été placé en service détaché, en qualité de secrétaire administratif du syndicat départemental des communes du Lot, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1954.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, a été autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de la trésorerie aux armées des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1954.)

M. Guyot (André), agent de recouvrement de 3e échelon.

(A compter du 1er mai 1954.)

M. Girard (Roger), agent de recouvrement de 5e échelon.
M. Level (Gabriel), agent de recouvrement de 2e échelon.

(A compter du 1er juin 1954.)

M. Dunoyer (Bernard), agent de recouvrement de 4e échelon.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, MM. Dautan (Pierre), receveur-percepteur, et Naillod (Gaston-Eugène), percepteur de 1re classe (3e échelon), en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, ont été maintenus dans cette position pour une période maximum de deux ans, à compter du 1er juin 1954.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Moret (Eugène), receveur-percepteur, en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, a été maintenu dans cette position pour une période maximum de deux ans, à compter du 1er juin 1954.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, M. Chevillot (Charles), percepteur de 2e classe (1er échelon), en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour une période maximum de deux ans, à compter du 1er août 1954.

# MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

## Décrets du 13 décembre 1954 portant promotion dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 13 décembre 1954, est promu au grade de lieutenant d'administration de réserve du service de l'intendance :

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. Chevalier (Michel-Georges-Raoul), sous-lieutenant d'administration de réserve servant en situation d'activité en Indochine.

Par décret en date du 13 décembre 1954, sont promus dans les cadres des officiers de réserve du service de l'intendance :

*Au grade d'attaché de 1re classe à l'intendance.*

MM. les attachés de 2e classe à l'intendance :

(A compter du 13 septembre 1954.)

Fontaine (Bernard), 2e région.

(A compter du 18 septembre 1954.)

Le Pargneux (Gérard-Yves-Louis-Marie), 3e région.

(A compter du 19 septembre 1954.)

Stolpner (Elie), 4e région.

(A compter du 1er octobre 1954.)

Vintrou (Jean-Gabriel), 5e région.
Dirat (Maurice-Edmond-Louis), 5e région.
Macaleese (Hugues-Urbain-Edmond), 1re région.
Es-Chasseriau (Robert-Henri-Louis), 1re région.
Gauthier (André-Augustin-Claude-Henri), 1re région.

*Au grade de lieutenant d'administration.*

MM. les sous-lieutenants d'administration de réserve :

BUREAUX DE L'INTENDANCE

(A compter du 5 septembre 1954.)

Houlle (Michel), 1re région.

(A compter du 13 septembre 1954.)

Peigne (Marcel-Joseph-Marie-Alexis), 3e région.
Fagot (Michel-Louis-Léon), 3e région.

(A compter du 17 septembre 1954.)

Martin (Michel-Léon-Joseph-Gérard), 6e région.

(A compter du 19 septembre 1954.)

Franques (André-Léon-Auguste), 5e région.
Anzano (René), 5e région.

(A compter du 21 septembre 1954.)

Bouzeau (René-Louis-Gabriel), 3e région.
Vincensini (Emile-Mathieu), 1re région.

(A compter du 24 septembre 1954.)

Chambert (Lucien-Jean-Marie-Henri), 5e région.

(A compter du 25 septembre 1954.)

Maille (Pierre), 8e région.
Fournis (Yves-Etienne-Marie), 3e région.
Gendreau (Claude-Jean-Eugène-Robert), 3e région.
Freby (Paul-Marie-Victor), 6e région.
Woirgard (Pierre-Marie-Jean-François), 6e région.
Duraniet (Jacques-Louis-Jean), 6e région.
Le Floch (Jean-René), 3e région.

(A compter du 26 septembre 1954.)

Dupret (Charles-Louis), 2e région.
Etalis (François), 10e région.
Kesteloot (Roger-Georges-Pierre), 2e région.

(A compter du 27 septembre 1954.)

Bernard (René-Lucien-Louis), 8e région.
La'ont (Robert-Auguste-César), 9e région.
Gueyraud (Paul-Henri-Marie-Joseph), 9e région.
Peyroche (Félix-Claudius), 8e région.
Giboz (Michel-Raoul-Marcel), 8e région.
Guigny (Marie-Joseph), 8e région.

(A compter du 28 septembre 1954.)

Delpuech (Antonin-Georges), 8e région.
Segard (Albert-Augustin), 2e région.
Morlière (René-Paul-Louis), 2e région.

(A compter du 1er octobre 1954.)

Fournol (Joseph-Clovis-Jean), 9e région.
Jary (Antoine-Joseph-Emile), 1re région.
Moinet (Henri-Paul), 4e région.
Choplin (Jean-Maurice-Ernest), 1re région.
Baque de Sariac (René), 1re région.
Bremond (Adolphe-Louis), 1re région.
Brunel (Yves-Paul-Théodore), 1re région.
Ribadeau-Dumas (Roger-Louis-Marie), 1re région.
Chapert (Henri-Marie-Joseph), 2e région.
Deleau (Hector-Roger-Charles-Victor), 4e région.
Bruneau (André-Léonce-Auguste-Alexandre), 6e région.
Bellet (Marie-Valentin-Pierre-Maurice), 1re région.
Moussard (Gabriel-Paul-Irénée), 7e région.
Bassompierre (Martin-Joseph), 6e région.
Castille (Robert), 1re région.
Baron (Jean-Eugène-Georges), 4e région.
Carraud (Marcellin-Marie-Joseph-Théodore), 7e région.
Brunet (Marcel-Joseph-Jean), 9e région.
Paulhe (Henri-Marie-Albert-Jules), 1re région.
Adler (Salomon), 7e région.
Lapierre-Armande (Robert-Raphaël), troupes des Antilles.
Lherm (Christian-Frédéric-René), 1re région.
Guillien (Emile-Alban-Jean-Yves), 1re région.
Dagut (René-Jean-Marie-Paul), 5e région.
Grosperrin (Roger-Marcel), 1re région.
Morer (Jean-Pierre-Marcel), 2e région.
Favier (René-Eugène), 1re région.
Augustin (Pierre-Léon), 8e région.
Hermellin (Théodore-Marius-Joseph), troupes du Maroc.
Moschetti (Fernand-César), 10e région.
Landrin (Jean-Adolphe), 1re région.
Fabre (François-Etienne-Aubin), 10e région.
Desgoutte (Alain-Emmanuel-Emile), 9e région.
Cortes (Adrien-Séraphin-Joseph), 9e région.
Gaud (Pierre), 8e région.
Lefebvre (Roger-Georges-Amédée), 8e région.
Pannier (Louis-Jean-Marius), 2e région.
Rigaudières (René-Antoine-Marie), 4e région.
Lembrez (Edouard-Calixte-Albert-Marie), 2e région.
Favre (Henri-Marcel-Maurice), 1re région.
Massaloux (Jean), 4e région.
Eisenbeth (Jacques-Pierre), 1re région.
Barrad (Jacques-Claude), 1re région.
Perrot (Jean-Louis-François), 1re région.
Plaisse (André), 1re région.
Martin (Louis), 1re région.
Buridant (Jacques), 1re région.
Barbarre (Henri-Louis-Pierre), 2e région.
Godefroy (Pierre-Paul-Lucien), troupes du Maroc.
Cavy (Pierre), 8e région.
Exroux (Pierre-Eusèbe), 8e région.
Pierry (André-Raymond), 4e région.
Cabrolier (Henri-Paul), 1re région.
Vedie (Georges-Adrien-Alphonse), troupes du Maroc.
Lorin (Gérard-Jean), 1re région.
Chalvin (Jean-Marie-Charles-Robert), 8e région.
Pacou (Jacques-Edmond-Clovis), 1re région.
Howald (Maurice), 1re région.
Jourdan (Roger-Louis-Lucien), 9e région.
Gaveau (Michel-Bernard-Henri), 4e région.
Monteux (André-Antoine-Benoît), 8e région.
Jeanneteau (Serge-Lucien-André), 1re région.
Courtois (Claude-Marie-Louis), 1re région.
Serre (Jean-Edouard), 4e région.
Clavery (Robert), 1re région.
Bouleau (Joseph-Marie-Pierre), 3e région.
Kaan (Gilbert-Edmond), 1re région.
Bilouze (Jean-Alphonse-Ernest), 1re région.
Marchand (Jean-Hippolyte-Clément), 2e région.
Bresson (Pierre-Henri-Camille), 6e région.
Petiton (Rémy-Albert-Raphaël), 2e région.
Clavey (Henry-Etienne), 1re région.
Xeridat (Albert-François-Paul), 7e région.
Riey (Pierre-René-Jean), 1re région.
Lecestre (Maurice-Bernard), 1re région.
Hirigoyen (Alexandre-Léon), 6e région.
Charpenet (Louis), troupes d'Afrique équatoriale française.
Sagarra (Joseph-Jean), 1re région.
Payen (Bernard-Michel-Henri), 1re région.
Gautier (François-Yves-Marie), 1re région.
Mazet (Jack-Noël), 9e région.
Fablet (Paul-Florent), 1re région.
Pigeon (Gérard-Alfred), 3e région.
Lapierre (Bernard-Pierre-Louis-Auguste), 1re région.
Masson (Roger-Joseph-Elie), 2e région.
Adam (Marcel-René-Julien), troupes du Maroc.
Perrotin (Claude-Paul-François), 1re région.
Rajal (Georges-Benoît-Louis), 8e région.
Monat (Jacques), 8e région.
Laprais (André-Félix-Claude-Marie), 7e région.
Jaouen (Gilbert-Louis-François), 1re région.
Belzon (André-Jean-Léon), 1re région.
Roger (Jean-Paul-Pierre), 4e région.
Tybou (Jacques-Bernard-Marie-Eugène), 1re région.
Dagousset (Michel-Marcel), 1re région.
Hible (René-André-Pierre), 4e région.
Bardavid (Elie-Alexandre), troupes de Tunisie.
Danielou (François), troupes d'Afrique équatoriale française.
Levy (Claude-Henri-Baruch), 1re région.

SUBSISTANCES MILITAIRES

(A compter du 3 septembre 1954.)

François (Jacques-Marie), 6e région.

(A compter du 5 septembre 1954.)

Perrot-Minnot (Gilbert-Auguste-Arsène), 1re région.

(A compter du 8 septembre 1954.)

Saillard (Robert-Marcel), 1re région.

(A compter du 10 septembre 1954.)

Bigot (Georges-Victor), 6e région.

(A compter du 11 septembre 1954.)

Quanlin (Yves-Charles), 6e région.

(A compter du 13 septembre 1954.)

Rovel (Maurice-Jules-Jean-Baptiste), 6e région.
Wallet (Pierre-Maurice), 1re région.
Gonin-Flambois (Jean-André), 1re région.
Pontier (Charles-Jules-Georges), 5e région.
Suterie (André-Charles-Louis), 5e région.
Aureille (René-Louis-Pierre), 1re région.

(A compter du 16 septembre 1954.)

Maury (Georges-Jean-Marie), 4e région.

(A compter du 17 septembre 1954.)

Dallape (Alfred-Joseph), 6e région.
Jenin (Antoine-Camille-Jean-Baptiste), 8e région.
Taberlet (Jacques-Louis-Jean), 1re région.

(A compter du 18 septembre 1954.)

Guillemoto (Joachim-Armel), 3e région.

(A compter du 19 septembre 1954.)

Pieux (Aristide-Jean-Aimé), 3e région.
Raynaud (François-Eugène), 5e région.
Poiron (Yves-Louis-Marie-Joseph), 3e région.

(A compter du 20 septembre 1954.)

Valette (Jean-Emilien), 8e région.
Besombes (Jacques-Henri-Julien), 3e région.

(A compter du 21 septembre 1954.)

Gerodolle (Pierre-Louis), 1re région.
Mancel (Roger-Marcel-Alphonse), 1re région.
Basset (Alphonse-Etienne-Joseph), 8e région.

(A compter du 22 septembre 1954.)

Le Masquerier (Jean-Pierre-Emile-Léon), 3e région.

(A compter du 24 septembre 1954.)

Lair (Pierre-Edouard), 1re région.
Corbillon (Paul-Gilbert-Arthur), 1re région.

(A compter du 25 septembre 1954.)

Chaumeron (Roger-Maurice), 8e région.
Hugues (Louis-Jules-Jean-Gaston), 3e région.
Argenton (Roger-Robert), 3e région.
Legouic (André-Emile-Henri-Marie), 3e région.
Lelexier (Pierre-Jean-Adolphe), 3e région.
Thiers (Louis-Alexandre), 9e région.
Marcon (Joseph-Eugène-Fernand), 8e région.
Sebastiani (Albin-Albert-Etienne), 10e région.
Couvent (Paul-Maurice), 10e région.
Durand (Jacques-Arsène), 6e région.
Martinval (Charles-Jules-Emilien), 1re région.
Thomas (Robert-André), 6e région.
Prince (Jean-Léon-Marie-Louis), 7e région.
Pauvert (Henri-René-Jean), 6e région.
Taveau (Robert-Paul-Louis), 6e région.

(A compter du 26 septembre 1954.)

Spiet (Jean-Louis), 2e région.

(A compter du 27 septembre 1954.)

Bonifait (Pierre-Gonzague), 9e région.
Mege (Roger-Jean-Léon), 8e région.
Chippont (Albert-Louis-Philippe), 9e région.
Ollmont (Bernard-Léon-Samuel), 9e région.
Jonot (Jean-Louis), 8e région.
Perrousset (Robert-François-Philippe), 8e région.
Bailly (Claude-Louis), 1re région.
Masse (André-Jean), 2e région.
Pruvost (Daniel-Louis-Pierre), 2e région.
Assier (Henri-Louis-Julien), 9e région.
Courbo (André-Henri), 2e région.
Meric (Victor-Jules-Pierre), 9e région.
Vanlitsenburgh (François-Louis), 2e région.
Tassel (Fred-Michel), 2e région.
Meignen (Jean), 2e région.

(A compter du 1er octobre 1954.)

Bohin (Jacques-Emile), 1re région.
Vilchenon (André), 8e région.
Court-Payen (Jacques-Marie-Honoré), troupes du Maroc.
Barelle (Maurice), 2e région.
Drouaud (Georges-Armand-Pierre-Marie), 3e région.
Gillet (René-Georges), 4e région.
Lacoste (Henri), 4e région.
Doumeau (Arsène-Victor-Louis), 3e région.
Geraud-Jardel (Jean-René), 4e région.
Thevenon (Jean-Joseph), 8e région.
Gauthier (René-Casimir-François-Marie-Jean), 5e région.
Le Mesre de Pas (Edouard-Camille-Albert-Charles-Gérard), 8e région.
Eyrard (André-Marcel), 1re région.
Coulssin (Jean-Louis-Alfred-Paul), 1re région.
Tchernishoff (Boris), 6e région.
Spietrein (Emile), 1re région.
Courtois (Jean-Louis-Aurélien), 5e région.
Defrenne (Jean-Fernand), 1re région.
Peuser (Jean-Benoit-Charles), 8e région.
Leroy (Robert-Jean), 9e région.
Duclercq (Georges-Louis-Joseph), 2e région.
Maria (Charles-Jérôme-Emile), 9e région.
Blanc (Edouard-Léonide), 1re région.
Arragain (Jacques-François-Joseph), 1re région.
Ackermans (Marcel-Alois-Arthur), 1re région.
Louis (Pierre-Eugène-Julien), 8e région.
Trejeau (James), 7e région.
Galantier (André), 1re région.
Bosquet (Maurice-Emile-Donatien-Marcel), 1re région.
Pignon (Jacques-François-Raoul), 1re région.
Paris (Jean-François), 1re région.
Lecrivain (Robert-Charles-Alfred), 1re région.
Lamothe (Jean-Marc), 4e région.
Contamin (François-Emile-Auguste-Marie), 2e région.
Chenier (Jean-Maurice), 4e région.
Theves (Jean-Camille-Louis), 1re région.
Coadic (François-Marie), 3e région.
Bisch (Charles-Alfred), 6e région.
Cheminade (Pierre-Marie-André), 4e région.
Santiard (Marie-Joseph-Camille-Paul-Simon-Pierre), 6e région.
Bonnet (Pierre-Louis), 1re région.
Albiges (Charles-Louis), 8e région.
Artignan (Jean-Théophile-Elie), 9e région.
Ortial (Marcel-Paul-Eugène), 9e région.
Monnier (Jacques), 1re région.
Sauzede (Jacques-Charles), 1re région.
Orillard (Paul-Jean-Marie-Alfred), 1re région.
Audouin (Albert-Etéocle-Arthur-Ernest), 3e région.
Dutour (Henri-Franck), 1re région.
Cornuau (André-Paul), 8e région.
Arsenne (Raymond), 8e région.
Destruel (Georges-René-Raymond), 1re région.
Martin (Paul-Pierre), 1re région.
Bucas (Georges-Pierre-Marie), 1re région.
Castex (Francis-Joseph), 5e région.
Duriez (Georges-Fernand-Gabriel-Marie-Joseph), 2e région.
Thibaudat (Robert-Etienne), 1re région.
Caubet (André-Abel), 6e région.
Tourre (Albert-Jean-Julien), 5e région.
Mespoulhe (André-Pierre-Louis), 5e région.
Laforest (Paul-Marie-Ernest), 8e région.
Leger (Joseph-Jean-Gilles-Edmond), 1re région.
Pia (Marcellin-Albert), 5e région.
Bonnet (Maurice-Jean), 9e région.
Dodat (Raymond-Paul-Alexis), 1re région.
Sant (Philippe-Noël-Marie-Joseph), 2e région.
Cauvin (Rosin-Florens-Aimé), 9e région.
Ryngaert (Marcel-Joseph-Gérard), 8e région.
Brisson (Henri-Léon), 1re région.
Ferran (Maurice-Roger), 2e région.
Larmat (Jacques-Henri-Louis-Marie-Charles), 9e région.
Bastie (Jean), 5e région.
Dargier de Saint-Vaulry (Xavier-Pierre), troupes du Maroc.
Jouanneau (Stéphane-Jean), 8e région.
Vidaillet (Guy-Louis-Paul), 1re région.
Regnery (Yves-Louis-Marie), 1re région.
Cottalorda (Charles-Marius-Louis), 9e région.
Trocme (Serge-Paul), 1re région.
Marion (Claude-Philippe-Marie-Marcel), 1re région.
Bernier (Jacques-René), 1re région.
Boisset (Fernand-Léon), 8e région.
Foy (André-Henri-Albert), 1re région.
Blanc (Jean-Louis-Georges), troupes du Maroc.
Perrotin (Jean-François-Léo), 4e région.
Brueziere (Maurice-Francis), 1re région.
Burg (Christian-Yves-Jean), 8e région.
Sigrand (Serge-Joseph-Alphonse), 10e région.
Lachaise (Rémi), 4e région.
Philibert (Pierre-Yves-Célestin), 1re région.
Duval (Lucien-Albert), 2e région.
Dibie (Jean-Marcel-Francis), 1re région.
Adler (André-Henri-Léon), 1re région.
Guittard (Gaston-Roger), 4e région.
Ganzin (Robert-Jules-Elie-Eugène), 9e région.
Durand (Jacques-Léopold-Marie-Xavier-Christophe), 1re région.
Kastner (René-Lucien), 8e région.
Roitelet (Gilbert-Gaston), 5e région.
Serres (Adrien-Lucien), 4e région.
Badet (Raymond-Victor), 2e région.
Delage (Robert-Aimé), 10e région.
Giorgetti (Georges-Antoine-Mathieu), 10e région.
Lhez (Robert-Gervais), troupes du Maroc.
Fabre (Numa-Roger), 10e région.
Guesnu (André-Joanny), 1re région.
Vine (Elie-Léon), 6e région.
Fournerat (Jacques-René), 1re région.
Malaplate (Jean-Marie-Julien), 10e région.
Dassonville (Michel-Charles-Auguste), troupes d'Afrique équatoriale française.
Prieur (Marcel-Henri), 2e région.
Noblet (Michel-Victor-René), 7e région.
Le Barillier (Claude-Raoul-Henri), 4e région.
Pradet (Charles-Marc), 5e région.
Gayerie (Robert-Jean-Pierre), 1re région.
Lefebvre (Georges-Capille), 2e région.
Dubois (André-Paul-Maurice), 4e région.
Dehoupe (Guy-Germain-Louis), 2e région.
Calvagrac (Pierre-Yves-Raymond), 1re région.
Mussly (Gilbert-Denis), 2e région.
Gouesnard (Roger-François-Emmanuel), 2e région.
Iehl (Michel-Eric-Xavier), 2e région.
Cantenot (Gérard-Paul-Hubert), 7e région.
Geeraert (Gabriel-Robert-Camille), 7e région.
Desmarais (Jean-Daniel-Emile), 1re région.

Journaux (Robert-Jean-Edouard), 1re région.
Chabriel (Auguste-André), 1re région.
De Robert de Lafregeyre (Raymond-Jacques), 1re région.
Delfieu (Jacques-Jean-Robert), 5e région.
Dessignon (Michel-André-Augustin), 7e région.
Comiot (Lucien-Georges-Maurice), 7e région.
Lavanant (Louis-Yves-Marie), 3e région.
Sclaud (Jean-Jacques-Emile), 7e région.
Landon (Jean-Louis-Marie), 3e région.
Desclermes (Bernard-Paul), 1re région.
Raoul (Roger-Alexis-Yves), 1re région.
Monterie (Georges-Simon), 5e région.
Guérinel (Jean-Georges-Napoléon), 2e région.
Pays (Joseph-Pierre-Edouard), troupes du Maroc.
Vaes (Jean-Paul-Georges), 2e région.
Dubreil (Jacques-Jules-Cornil), 2e région.
Cerret (François-Michel), 7e région.
Cupros (Guy-André), 1re région.
Champion (Claude), 1re région.
Cères (Pierre-Louis-Claude), 1re région.
Nemirovsky (Clément-Pierre), 1re région.
Guillet (Bernard-René-Emilien), 1re région.
Baker (Raymond-Eugène), 1re région.
Fernandez (Nicolas), 9e région.
Loize (Pierre-Joseph-Marie), troupes d'Afrique équatoriale française.
Tapin (Jean-Pierre-Lucien), 2e région.
Billiotte (Jean-Albert), 1re région.
De Bonnechose (Gérard Maurice Bertrand), 1re région.
Orcel (René-Jules-Auguste-Gabriel), 1re région.
Dubil de Benaze (Antoine-Marie-Henri), troupes d'Afrique équatoriale française.
Lagrue (Michel-Jacques), 1re région.
Pichon (Jacques), 1re région.
Blanc (Guy-Marie-Théophile), 1re région.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT

(A compter du 8 septembre 1954.)

Appert (Claude-Albert-Alphonse), 1re région.

(A compter du 19 septembre 1954.)

Richardin (Jean-Louis), 1re région.
Illien (Yves-Marie-Désiré), 1re région.

(A compter du 21 septembre 1954.)

Tessier (Maurice-Emile), 3e région.
Telliez (Robert-Henri-Ghislain), 1re région.

Theuriot (Francis-Armand), 1re région.
Deschacht (Jean-Georges-Jules), 1re région.
Chiara (Henri-François), 8e région.
Robin (Jean-Baptiste), 8e région.

(A compter du 23 septembre 1954.)

Chiron (Bernard-Emile-Auguste-Germain), 2e région.
Reby (Henri-Jean-Marcel), 4e région.
Masse (Albert-Corentin-Camille), 3e région.

(A compter du 25 septembre 1954.)

Jarland (Fernand), 7e région.
Portal (Roland-Raoul), 9e région.
Lugand (Christian-Georges), 7e région.
Vendeville (Roger-Jean Pierre), 2e région.

(A compter du 27 septembre 1954.)

Giuliani (Robert-Léon-Auguste), 8e région.
Dransart (Michel-Auguste-François), 2e région.

(A compter du 1er octobre 1954.)

Dieterle (Roger-Pierre-Eugène), 8e région.
Gonon (Roger), 8e région.
Morelle (Paul-Principe-Julien), 1re région.
Boyer (Henri-Gabriel-Célestin), 8e région.
Deroche (Henri-Jean-Marie), 8e région.
Creste (Paul-Louis), 1re région.
Hirsch (Pierre-Benoit), 1re région.
Cotte (Henri-Camille-Marie), 8e région.
Fremont (Auguste-Joseph), 1re région.
Maury (André-Claude-Etienne-Adrien), 5e région.
Bonnechere (Jean-Ernest), 2e région.
Laviron (Louis-Marie), 8e région.
Trognée (André-Emile), 10e région.
Navatel (Jean-Gilbert), 9e région.
Saulnier (Bernard-Gaëtan-Emile), 1re région.
Enderlin (Alphonse-Marie-Joseph), 6e région.
Dufour-Dormeuil (Serge-Léon-Jean), 1re région.
Guesne (Maurice-Léon-Gustave), 1re région.
Guignard (André-Georges-Louis), 5e région.
Valensi (Gilbert-Alfred), 1re région.
Doreau (Georges-Marius-Louis), 10e région.
Chabas (Albert-Antonin), 10e région.
Strauss (Jean-Simon), 1re région.
Boudeville (Robert-René-Maurice), 1re région.
Angeloglou (Jean-Marie), 2e région.
Argentero (Roland-Joseph), 8e région.
Nicolas (Jacques-Louis-Marius), 1re région.
Libessart (Marcel-Guislain-Gustave), 2e région.
Montagne (Paul-Sylvain-Gabriel), 8e région.

Baylaucq (Marc-Marie-Jean), 5e région.
Debaig (Raymond-Jean-Marie), 5e région.
Normand (Henri-Ernest-Erasme), 8e région.
Berlon (Georges-Albert), 9e région.
Brossard (André-Jean), 8e région.
Frechet (André-Claudius), 8e région.
Clerget (Paul-Marie-Roger), troupes du Maroc.
Boucharel (Georges-Charles), 5e région.
Galand (Gilbert-Léon-Jean), 2e région.
Colle (Pierre), 6e région.
Carayol (Pierre-Louis-Augustin), 5e région.
Tissot (Gaston-Georges), 7e région.
Terrier (André-Laurent), troupes du Maroc.
Lamour (Paul-Adrien), 8e région.

**Décret du 13 décembre 1954 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).**

Par décret en date du 13 décembre 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve du premier et deuxième contingent de la classe 1953:

(Pour prendre rang du 1er novembre 1954.)

TROUPES METROPOLITAINES

*PREMIERE CATEGORIE*

**Infanterie.**

MM. Alabert (René-Pierre), division de Fès.
Anguillamne (Maurice-Georges), subdivision de Tours.
Arnaud (Paul-Eugène-Joseph-Félicien), subdivision de Nantes.
Aubry (Georges-Etienne), subdivision d'Orléans.
Avrillon (Maurice-Jean-Baptiste-Eugène-Marie), subdivision de Nantes.
Azzopardi (Marce-François), division de Constantine.
Barbarit (Pierre-Paul-Alexis), subdivision de Nantes.
Barral (Jacques-Aurélien-Joseph-Marie), subdivision de Montpellier.
Barreau (Henri-Marie-Gérard), subdivision de Paris.
Barthel (Jean-Paul), subdivision de Strasbourg.
Basilde (Jean-Léon), subdivision de Montpellier.
Belin (Henri-Daniel-Marie), subdivision de Paris.
Belle (Jacques-Fernand), subdivision de Chambéry.
Benoit (Jacques-Gaston-Pierre), subdivision de Paris.
Beza (Jean-Emile-Clément), subdivision d'Arras.
Bigot (Marc-Robert), subdivision de Paris.
Bonneloy (Fernand), subdivision de Chambéry.
Bonnet (Claude-Jean), division d'Alger.
Bolton (Roger-Jean), subdivision de Tours.
Boucherie (Bernard-Jean-Baptiste), subdivision de Lille.
Bravais (Hubert-Jean), subdivision de Marseille.
Briend (Jacques-Jean-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Brivet (Maurice-Lucien), subdivision de Lyon.
Broge (Marcel-Gérard-Elie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bulin (Roland-Louis), subdivision de Paris.
Cabanes (Jacques-François), subdivision de Perpignan.
Cabe (Paul-Henri), subdivision de Pau.
Camezuli (Claude-Noël), division de Constantine.
de Castilla (Olivier-Marie-Raoul), subdivision du Mans.
Cazoria (Maurice-Armand), division de Fès.
Chadourne (Jacques-Bernard), subdivision de Toulouse.
Chapron (Jean-Alexandre), subdivision de Lyon.
Charles (Jean-Luc-Marie), subdivision de Vannes.
Charrier (Albert-André-Paul), subdivision de Grenoble.
Chedru (Jacques-Robert-Louis), subdivision de Rouen.
Chevennement (Michel-Jules-Louis-Amédée), subdivision de Besançon.
Childeric (Bruno-Marie-Paul), subdivision de Nancy.
Chocheyras (Jacques-Jean-Antoine), subdivision de Lyon.
Cloastre (René-Noël-Marie), subdivision de Vannes.
Colin (Pierre-Marie-Clément), subdivision de Nancy.
Collin (Michel), subdivision de Nancy.
Colliot (Claude-André), subdivision de Paris.
Colliot (Constant-Joseph-Louis-Marie), subdivision de Rennes.
Comayras (Georges-Jean-Marie), subdivision d'Albi.
Comte (Bernard-René), subdivision de Paris.
Coué (Patrick-René-Amédée), subdivision de Rennes.
Courdurie (Jean-Lucien), subdivision de Montpellier.
Crepin (Michel-Louis), subdivision de Versailles.
Croiset (Jacques-Robert), subdivision de Nevers.
Daleau (Guy-Rémi-Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
Debeurre (Guy-Gaston-Jean-Jacques), subdivision du Mans.
Delfves (Daniel-François), subdivision de Lille.
Degouy (Michel-Louis-Jean), subdivision d'Amiens.
Dejoux (Gilbert-Yves), division d'Alger.
Del Perugia (André-Yves-Ernest), subdivision de Versailles.
Dequaire (Michel-Jean-Félix), subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Desricourt de Lanux (Charles-Louis-Rolland-Evenor), commandement supérieur des forces armées de Madagascar.
Delaix (Claude-Philippe), subdivision de Clermont-Ferrand.
Devin (Daniel-Raymond), subdivision de Lille.
Dorel (Jean-Laurent), subdivision de Clermont-Ferrand.
Dosière (Pierre-Philippe), subdivision de Paris.
Douay (Emmanuel-Marie-Joseph), subdivision de Laon.
Dubois (Robert-Amand-Victor), subdivision de Lille.
Dubreuil (Roger-Paul), subdivision de Nancy.
Durieu du Pradel (Bernard-Robert), subdivision de Montauban.
Equinet (Jean-Marceau-Paul), subdivision de Lille.
Fagon (Eugène-Ange-Marie), subdivision de Chartres.
Fernier (Paul-Robert), subdivision de Dijon.
Fontaine (Jean-Marie-Lucien-Emile), commandement supérieur des forces armées à Madagascar.
Fontaine (Pierre-Marcel-Marie-François), subdivision de Toulouse.
Forgues (Guy-Jean), subdivision de Lyon.
Fraese (Maurice-Antoine), subdivision de Versailles.
Galizot (Michel-Fernand-Jean), subdivision de Nancy.
Gambier (René-Victor), subdivision de Lille.
Garcia-Melgares (Georges-Constantin), division d'Oran.
Gibert (Henri-Charles-Marcel), subdivision de Tours.
Gilsoul (André-Eugène), subdivision d'Arras.
Ginot (Paul-Henri), subdivision de Lyon.
Girard (Jean-Marie-Frédéric), subdivision de Caen.
Girard (Antoine-Marius-Marcel), subdivision de Saint-Etienne.
Girolon (Philippe-Alphonse), subdivision de Versailles.
Gloaguen (Jean-Marie), subdivision de Vannes.
Glover (Philippe-Marie-Luc-Dominique), subdivision de Paris.
Gotteland (Antoine-Jean), subdivision de Chambéry.
Grillat (Hubert-Georges-René), subdivision de Montpellier.
Grison (André-Louis-Joseph), subdivision d'Amiens.
Grosard (Gabriel-Hervé-Marie-Joseph), subdivision de Nantes.
Guillon (Roger), subdivision de Grenoble.
Guyot (Jean-Claude-François-Albert), subdivision d'Amiens.
Hado (René-Paul-Joseph), subdivision de Vannes.
Hamel (Ernest-Marcel-Samson), subdivision de Paris.
Hanriot (Paul-Jean-Marie), subdivision de Metz.
Hantenne (Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Henriquez (Didier-Lucien), subdivision de Paris.
Herszkovitchi (Gilbert-Léon), dit Leib, subdivision de Paris.
Horysa (Michel-Stanislas), subdivision d'Arras.
Honacin (Louis), 3e R. T. A.
Jaouennet (Raymond-Jean), subdivision de Vannes.
Jarreau (Daniel-André), subdivision de Nevers.
Julia (André-Guy-Jean), subdivision d'Albi.
Juillard (François-Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Justin (André-Henri-Eugène), subdivision de Versailles.
De Kerizouet (Alain-Henri-Hervé), subdivision de Bordeaux.
Klein (Roger-Edouard), subdivision de Paris.
De La Rochefoucault (Alfred-Henri-Gaston), subdivision de Paris.
Laude (Alain-Jean-Pierre), subdivision de Lille.
Lazzarini (Jean-Marie-Lucien), subdivision de Paris.
Le Barazer (Loic-Marie-René), subdivision de Bordeaux.
Le Bel (Jacques-Georges), subdivision de Nancy.
Leblanc (Lionel-Jean), subdivision d'Arras.
Leca (Paul-Antoine-François-Marie), subdivision de Versailles.
Lecomte (Francis-Henri-Gustave), subdivision de Lille.
Le'ot (Bernard), subdivision de Versailles.
Le Gouzouguec (Roger-Marie), subdivision de Rennes.
Le Grand de Mercey (Bruno-Charles-René), subdivision de Paris.
Legraverand (Roger-Hippolyte-Henri-Victor), subdivision de Caen.
Lempereur (Michel-Gilbert-Xavier), subdivision de Lille.
Le Roux (Gérard-Gabriel-Arthur), subdivision de Versailles.
Leroy (Claude-Marie-Yves-Francis), subdivision de Nantes.
Leroy (Pierre-Rémi-Alexandre), subdivision de Lille.
Leuliet (Robert-Albert-André), subdivision d'Angoulême.
Loyen (Yves-Eugène-André), subdivision de Poitiers.
Magloire (Philippe-René-Henri), subdivision de Paris.
Magnat (Philippe-François-Jean), subdivision de Paris.
Maluzier (Philippe-Albert-Jean), subdivision de Paris.
Maitrot (Pierre-Jean), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Marcel (Aimé-Daniel-Louis), subdivision de Grenoble.
Martines (Georges), division d'Alger.
Masson (Jean-Julien), subdivision de Rennes.
Maurel (Jean-Emile-Joseph-Baptiste), subdivision de Paris.
Mengelle (Fernand-Jean-Joseph), division d'Oran.
Mercier (Jacques-Raymond), subdivision de Nantes.
Messager (Bernard-Edouard-Roger), subdivision de Paris.
Metral (Francis-Maurice), subdivision de Chambéry.
Meurisse (Bernard), subdivision de Paris.
Miaglia (Emmanuel-Robert), subdivision de Lyon.
Moizan (Jacques-Lucien-Louis), subdivision de Toulouse.
Mombazet (Michel-René-Joseph), subdivision de Nancy.
Montassier (Jean-René), subdivision de Poitiers.
Montigny (Bernard-Paul-Marie-Gérard), subdivision de Paris.
MM. Morelot (Bernard-Charles), subdivision de Dijon.
Mouraux (Jean-Valentin), subdivision de Poitiers.
Moulerde (Maurice-Marie-Pierre), subdivision de Lyon.
Muller-Gill (Eugène-Jean-Pierre), subdivision de Metz.
Muniglia (Henri-Edouard-Lucien), subdivision de Versailles.
Palun (Roland-Marie-Félix), subdivision de Marseille.
Pelgnois (Christian-Jean-Marie), subdivision de Laon.
Pelloux (Louis-Gaston), division d'Oran.
Perotto (Jean-Charles), subdivision de Grenoble.
Perrier (Louis-Hubert-Claude), subdivision de Limoges.
Petit (Jacques-Marcel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Piermé (Michel), subdivision de Paris.
Pilcer (Daniel), subdivision de Paris.
Pillette (Jean-Pierre), subdivision de Limoges.
Piveteau (Jean-Luc-Robert), subdivision de Paris.
Poinas (Edmond-Germain-Marcel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Poulain (Raymond-Georges), subdivision d'Orléans.
Raygot (Jean-Julien-Yves-Gaston), division de Casablanca.
Rayrole (Yves-Eugène), subdivision de Versailles.
Rebel (Jean-Camille), subdivision de Caen.
Ricavy (Simon-Julien-Eugène), subdivision de Grenoble.
Rohr (André-Marie-René), subdivision de Metz.
Rommet (Guy-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Roquette (Pierre-Jean-Gilbert), subdivision de Paris.
Roudot (Louis-Pierre-Jean), subdivision de Vannes.
Saintot (Jacques-Henri), subdivision de Besançon.
Saint-Yves (Claude-Marcel-Georges), subdivision de Rouen.
Sardois (Jacques-Jean-Germain), subdivision d'Angoulême.
Sarrut (Jean-Yves), subdivision d'Arras.
Schwab (Pierre-Salomon), subdivision de Strasbourg.
Seitz (Yves-Henri), subdivision de Paris.
Soler (Ernest), division d'Oran.
Soulier (Claude-Marcel-Arsène), division de Fès.
Tarquiny (Jean-Thomas), subdivision de Bastia.
Thorali (Fortuné-Léon), division d'Oran.
Tomasini (Jean-René), division de Casablanca.
Tourelle (Pierre-Louis-Robert), subdivision de Nancy.
Tournadre (Eugène-Joseph-Jean-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Trolez (Jacques), subdivision de Rennes.
Vacher (Henri), subdivision de Limoges.
Vancoillie (Marc-Jean-Marie), subdivision de Lille.
Vaur (Jacques-Alexandre-Raymond), subdivision d'Albi.
Velay (Georges-Henri-Pierre-Marius), subdivision de Saint-Etienne.
Vercellino (Louis-Joseph), subdivision de Chambéry.
Vetillard (Louis-Roger-Gustave), subdivision du Mans.
Vienot (Marc-André-Dominique), subdivision de Paris.
Vinard (Jean-Claude-Louis), subdivision de Paris.
Vinber (Jean-Emile-Désiré), subdivision d'Arras.
Vincienne (Gérard-François), subdivision de Nancy.
Vizy (Guy-Marcel), subdivision de Montauban.

**Arme blindée et cavalerie.**

MM. Annic (Bernard-Julien), subdivision du Mans.
d'Araith (Albert), subdivision de Toulouse.
Artur (Olivier-Francis-Marie-Robert), subdivision de Rennes.
Baldini (Guy-Ernest), subdivision d'Albi.
Barbier (Hubert-Marie-Pierre-Dominique), subdivision de Nantes.
Bazin de Jessey (Hubert-Jean-Marc), subdivision de Paris.
Beaugerie (Gaston-Damien-Marie-Bernard), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Beaugier (Christian-Marie-Edmé-Jean-Alix), subdivision de Saint-Etienne.
Belliard (Bernard-Joseph), subdivision de Nantes.
Bentz (Vincent), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bergougnan (François-Marie-Charles), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bertin (Jean-Jacques), subdivision de Bordeaux.
Bezard-Falgas (Gustave-Raoul-Henri-Jacques), subdivision de Montauban.
Breysse (Bernard-Paul-Louis), subdivision de Saint-Etienne.
Cambuzat (Paul-Louis-Marie), commandement de la cavalerie du Maroc.
Carre-Pistollet (Daniel-Claude), subdivision de Paris.
Challande (Philippe-Marie-Alfred), subdivision de Paris.
Charpin (Jean-Charles-Maurice), subdivision de Paris.
Chevallier (Georges-Gabriel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Chiquet (André-Charles-Georges), subdivision de Besançon.
Colomb (Jacques-Hugues-Louis), division d'Alger.
Connan (Jean-Marie-Pierre-Louis), subdivision de Versailles.
de Cossé-Brissac (Edouard-Marie-René-Maurice), subdivision de Paris.
Cousinou (Bernard-Jean-Marie), subdivision de Paris.

MM. Creff (Claude-François-René), subdivision de Paris.
Crinon (Louis-Paul-Alexandre), subdivision de Lille.
Delmas (Etienne-Emile-Ernest), subdivision de Paris.
Demais (Jean-Julien-Marcel), subdivision de Rennes.
Desmarescaux (Bernard), subdivision de Lille.
Douillard (Paul-Marie-Eugène), subdivision de Nantes.
Druilhe (Charles-Maurice), subdivision d'Albi.
Dublin (Louis-René-Victorien), subdivision de Toulouse.
Ducrot (Roger-Lucien), subdivision de Versailles.
Duverger (Yves-Marie-André), subdivision de Lille.
Elcher (Jean-Claude), subdivision de Nancy.
Exari (Noël-Marie-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Frehaut (Michel-Jules), subdivision d'Amiens.
Galouzeau de Villepin (Hubert-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Gardel (Jean), division d'Alger.
Gerbault (Gérard), subdivision de Poitiers.
Gindre (Hervé), subdivision de Lyon.
Girardet (Jacques-Marie), commandement de la cavalerie du Maroc.
Giscard d'Estaing (Jacques-Maxime-Sadi), subdivision de Paris.
Gros-jean (Daniel-Henri-Pierre), subdivision de Nancy.
Guenebaut (Jean), subdivision de Versailles.
d'Harcourt (Pierre-Amédée-Anne), subdivision de Paris.
Hautducœur (Michel-Lucien-Louis), subdivision de Paris.
Higneau (Robert-Gilbert), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Hoffmann (Théodore), subdivision de Metz.
Houget (Claude-Jean-Raymond), subdivision de Versailles.
Hugnet (Pierre-Charles-Emile), subdivision de Paris.
Jabet (Hilaire-Marie-Joseph-Eric-Hubert), subdivision de Poitiers
Jeantet (Guy-Germain-Louis), subdivision de Lyon.
Kervoclen (Jean), subdivision de Vannes.
Labat (Alexandre-Joseph-Jean), subdivision de Vannes.
Labbe (René-Maurice-Léon), subdivision d'Orléans.
Lafrene (Raoul-Joseph-Auguste), subdivision de Lyon.
Lasserre (Jacques-Lucien-Louis-Paul), subdivision de Paris.
Le Chevallier (Philippe-Marie-Pierre), subdivision de Caen.
Leduc (Jean-Claude-Robert-Louis), subdivision de Paris.
Le Genill (Michel-Jean-Georges Ernest), subdivision d'Arras.
Le Merre (Philippe), commandement de la cavalerie du Maroc.
Lemoine (Marcel-Pierre-Robert), subdivision de Lille.
Le Quere (Edouard-Yvon-Marie), subdivision de Vannes.
Lesueur (André-Albert-Lucien), subdivision de Versailles.
L'Herminier (Yves-Jean-Edmond-Marie), subdivision d'Amiens.
Locquet (Maurice-Alexandre), subdivision de Lille.
Loue (Pierre-Henri-Edmond), subdivision d'Orléans.
Luciani (Gérard-Jean-Marie-Michel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Maffard (François-Henri-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Malaud (Pierre-Robert-Aimé), subdivision de Tours.
Martinez (René-Henri), commandement de la cavalerie du Maroc.
Mellinger (Materne-François), subdivision de Strasbourg.
Meyer (André-Pierre), subdivision de Besançon.
Mignot (Jean-Pierre-Armand), subdivision du Mans.
Millerand (Philippe-Louis-Alexandre), subdivision de Paris.
Monnin (Jean-Jacques), subdivision de Besançon.
Monthuis (Jean-Charles-Emile), subdivision de Paris.
Moreau (René-Georges-Prosper-Eugène-Joseph), subdivision de Nantes.
Moures (Yves-Aimé-Mathieu), subdivision de Paris.
Moussours (Jean-Pierre-Ernest), subdivision de Paris.
Muller (Marc-Antoine-Louis), subdivision de Strasbourg.
Otis (André), commandant de la cavalerie du Maroc.
Pignoux (Claude-Jean-Michel), subdivision de Limoges.
Pinse (Jacques-Henri-Marcel), subdivision de Bordeaux.
Pochez (André-Jean-Norbert), subdivision de Lille.
de Poilloue de Saint-Mars (Aimery-Louis-René), subdivision de Paris.
Pouliquen (Jacques-Francis), subdivision de Vannes.
Racheboeuf (Jean-Claude), subdivision de Nancy.
Raucaz (Georges-Adrien-François), division de Constantine.
Renaudin (Paul-Marie-Emile), subdivision de Poitiers.
Rey (Jean-Louis-Henri), division d'Oran.
Rivard (Jean-Robert), subdivision de Paris.
Savary (Yves-Pierre-Gustave-César), subdivision de Caen.
Schwartz (Jean-Pierre-Gaston-Jacques), subdivision de Lille.
Tersen (Marca-André), division d'Alger.
de Terves (Octave-Jean-Leonce-Marie), subdivision de Nantes.
Thomas (François-Martin-Albert), subdivision de Strasbourg.
Touboi (Pierre-Jules-Elie), division d'Alger.
Vallin (Claude-Roger), subdivision d'Arras.
Vassal (Eric-Marie-Raphaël), subdivision de Paris.
Verlhac (Gilbert-Etienne-Georges), subdivision de Limoges.
Villarme (Francis-Paul-Emile), subdivision de Caen.
Ville (Jean-Baptiste-Paul), subdivision du Mans.
Vincent (Jean-Pierre), division de Constantine.
Vita (Jacques-Paul), subdivision de Dijon.

MM. Vuillemin (Bernard-Louis-Jean-Marie), commandement de la cavalerie du Maroc.
Walser (Bernard), subdivision de Besançon.
Warnery (Maurice-Charles), division d'Alger.
Winckler (Marie-Joseph-Alain-Jean), subdivision de Bordeaux.
Weiss (Georges-Henri-André), subdivision de Paris.

## Artillerie.

MM. Adam (Daniel-Jean-Louis-Joseph), subdivision de Toulouse.
Alriq (Robert-Jules-Marie-Julien), subdivision de Paris.
Amouroux (Jean-Marie-Pierre-Louis), subdivision de Montpellier.
Arlieres (Robert-Hamilcar-Pierre), subdivision d'Albi.
Auge (Gabriel-René), subdivision de Lyon.
Baldy (Jacques-Léon-Louis), subdivision de Marseille.
Baralon (Roger-André-Georges), subdivision de Poitiers.
Barbara (Gilbert-Louis-Lucien), subdivision de Paris.
Barbaut (Michel-Edouard-Louis), subdivision d'Arras.
Barlier (Rollard-Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Barlet (Gabriel-Louis-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Bas (Claude-René), subdivision de Lyon.
Bauchat (Raymond-Jean-François), subdivision de Metz.
Bedez (Jean-Marie-Léon), subdivision de Strasbourg.
Bellouard (André-Guy-Joseph-Marie-Hervé), subdivision de Paris.
Berat (Michel-Henri-Edmond), subdivision d'Albi.
Bergeron (Joseph-Roger), subdivision de Grenoble.
Berizzi (Jean-Alfred), subdivision d'Amiens.
Berlioux (Gilbert-Louis-André), subdivision de Grenoble.
Bernard (Daniel-Paul), subdivision de Besançon.
Bernard (Jean-Marc), subdivision de Lyon.
Bernard (Pierre André-Yves), subdivision de Paris.
Bernard (Robert-Philippe-Jean-Baptiste-Charles), subdivision d'Arras.
Bernet (Guy), subdivision de Paris.
Berninger (Eric-Martin), Afrique occidentale française, Dakar.
Bidault (Louis-Gabriel-Paul-Jules), subdivision de Besançon.
Billet (Michel-Siméon-Emile-Maxime), subdivision d'Arras.
Bion (Michel-Louis), subdivision de Grenoble.
Bloch (Michel-Laurent), subdivision de Vannes.
Blumenthal (Henri-Jean-Roger), subdivision de Paris.
Bobly (Georges-Armand-Jean), subdivision de Besançon.
Boissan (Pierre-Marie-Charles-Emile), subdivision de Grenoble.
Boissiere (Maurice-Edouard-Georges), subdivision de Montpellier.
Boivin (Bernard-Charles-Albert), subdivision de Nantes.
Bonargent (Guy-Pierre-Simon), subdivision de Paris.
Bontoux (Guy-Félicien), subdivision de Marseille.
Borel (Jean-Claude), subdivision de Paris.
Borin (Raymond-Maurice-Alexandre), subdivision de Grenoble.
Botler (René-Nicolas-Louis), subdivision de Strasbourg.
Bouchet (Jacques-Paul), subdivision de Paris.
Bouf (Michel-Pierre), subdivision de Paris.
Bouffard (Vincent-Germain-Antoine), subdivision de Lyon.
Bouille (Pierre-Léon), subdivision d'Orléans.
Bourbon (Michel-Edouard), subdivision de Toulouse.
Bourquin (Michel-Georges), subdivision de Besançon.
Bouteille (Robert-Claude), subdivision de Lyon.
Brasseur (Gérard-Marc-Louis), subdivision de Lille.
Brec (Louis-Jules), subdivision du Mans.
Breton (René-Charles-Camille), subdivision de Paris.
Briloit (Jean-Ernest), subdivision d'Angoulême.
Brissaud (Jacques), subdivision de Grenoble.
Broussard (Jacques-Guy), subdivision d'Angoulême.
Brunck (François-Claude), subdivision de Strasbourg.
Buot (Jacques-Albert-Eugène), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Buzoni (Robert-Arsène-Lucien), subdivision de Lyon.
Caboor (Daniel-Moïse-Alexis), subdivision de Lille.
Calmard (Marcel-Jean-Claude), subdivision de Saint-Etienne.
Camez (Jean-Lucien), subdivision de Nancy.
Cambon (Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Carpentier (Alain-Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Carron (Jean-Victor), subdivision de Nice.
Casse (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Cerclet (Michel), subdivision de Versailles.
Chabanne (Jacques-Louis-Simon), subdivision de Grenoble.
Chambran (Jacques-Bernard), subdivision de la Sarre.
Chanut (Gérard-Henri-André), artillerie du Maroc.
Chapsal (Jean-Pierre-Daniel-Fernand), subdivision de Paris.
Charpentier (Guy-Charles), subdivision de Saint-Etienne).
Charruey (René-Gérard-Marie-Pierre), subdivision d'Arras.
Chatillon (Bernard-Camille-Roger), subdivision de Besançon.
Chaudre (Bernard), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Chauveau (Jean-Claude-Julien), subdivision de Paris.
Chenu (Jean), subdivision de Dijon.
Chevreton (Maurice-Louis), subdivision de Saint-Etienne).
Cheylan (Georges-Emile), subdivision de Marseille.
Christmann (Jean-Robert-Edouard), subdivision de Paris.

MM. Clouzeau (Pierre-Jean), subdivision de Versailles.
Cohen (Léon-Robert), division d'Oran.
Combaud (Jean-Maurice-Camille), subdivision de Tours.
Commeignes (Gérard-Henri), subdivision de Montpellier.
Condet (Jean-Maurice), subdivision de Clermont-Ferrand.
Cresto (Jean-Raymond-Charles-Léon), subdivision de Caen.
Croizier (Charles-Louis-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Crolle (Pierre-Maurice-Paul), subdivision de Paris.
Dambricourt (Xavier-Adrien-Cornil-Joseph), subdivision d'Arras.
Davanture (Michel-Claude), subdivision d'Arras.
Dehaillent (Jean-Marie), subdivision d'Arras.
Desjames (Roland-Jacques), subdivision de Paris.
Desmidt (Pierre-Marie), subdivision de Lille.
Dessein (Jacques-Marie-Remy), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Destang (Jacques-Henri-Raymond), subdivision de Versailles.
Devoux (Paul-Jean-Marie-Edmond), subdivision de Nancy.
Domange (Philippe-Marie-Paul), subdivision de Paris.
Dougnac (Pierre-François-Victor-René), division d'Alger.
Dubouchet (Jean-Albert), subdivision de Nevers.
Duchet (Daniel-Jean-François), subdivision de Nevers.
Duclos (Jean-Claude), subdivision de Rennes.
Dufresne (Jacques-Pierre-François), subdivision de Paris.
Du Lac (Henri-Louis-Gaston), subdivision de Marseille.
Dumas (François), subdivision de Pau.
Durand (Georges-Charles-Camille), subdivision d'Albi.
Durand (Roger-Tiburce-Louis), subdivision de Paris.
Durr (Daniel-Henri-Roger), subdivision de Rouen.
Duray (Michel-Maurice-Marie), subdivision de Grenoble.
Dutruel (Francis-Charles-Henri), subdivision de Strasbourg.
Duvauchel (André-Albert-Célestin), subdivision de Nice.
Esquieu (Paul), subdivision de Montauban.
Fargere (Pierre-Joseph-Clément), subdivision de Saint-Etienne.
Ferrand (Georges-Louis-Paul), subdivision de Grenoble.
Ferraro (Hervé-Roland), division d'Alger.
Ferrer (Christian-André), division d'Alger.
Fievet (Claude-Henri-Georges), subdivision de Versailles.
Finas (René-Jean), subdivision de Paris.
Flanzy (Jacques), subdivision de Perpignan.
Foucher de Brandois (Michel-Henri), subdivision de Paris.
Fourcoual (Guy-Jean-Elie), subdivision de Montpellier.
Fraigneaud (Roger-Théophile), subdivision de Poitiers.
Franck (Pierre-Gaston-Elie), subdivision d'Amiens.
Freund (Jean-Lucien-Léon), subdivision de Metz.
Fromage (Roger-Raymond), subdivision de Saint-Etienne.
Galabert (Pierre-Léonce), subdivision de Toulouse.
Garnier (Claude-Louis-Marie-Joseph), subdivision de Limoges.
Gastelois (Bernard-Charles-René-Jacques), subdivision de Versailles.
Gere (Henri-Paul-Marie), subdivision de Montpellier.
Gillardot (Pierre-Louis-Alfred), subdivision de Paris.
Goellner (André-Paul), subdivision de Strasbourg.
Gramont (Max-Auguste-Alix), subdivision de Perpignan.
Grange (Yves-Henri-Adolphe), subdivision de Lille.
Grison (Philippe-Marie-Robert), commandement de l'artillerie du Maroc.
Guenardeau (Claude-Jean-Pierre-Paul), subdivision de Paris.
Guerriero (Robert-Jules-Fernand-Gilbert), subdivision de Toulouse.
Guillet (René-Henri-Joseph-Edmond), subdivision de Grenoble.
Guinvarch (Georges-Joseph-Guillaume-René), subdivision de Vannes.
Guyard (André-Jean), subdivision de Nevers.
Hacot (Louis-Paul-Joseph), subdivision d'Amiens.
Haddou (Georges-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand.
Haegel (Paul-Alphonse), subdivision de Strasbourg.
Hanf (André), subdivision de Strasbourg.
Haussy (Marc-Gaston-Pierre), subdivision de Laon.
Hermosilla (Jean-Baptiste), division d'Oran.
Herrmann (Paul-Louis-Marie-Gérard), subdivision de Saint-Etienne.
Herve (Roger-Jules-Arthur), subdivision de Rennes.
Hervieu (Jean-Marcel), subdivision de Paris.
Hoffmann (Richard), subdivision de Strasbourg.
Huberty (Claude), subdivision de Paris.
Huchin (Francis-Joseph-Alexandre), subdivision de Paris,
Huguenard (Albert-Pascal-César), subdivision de Besançon.
Hurtelle (Michel-Jules-Raymond), subdivision d'Amiens.
Ivry (Jean-Raymond), subdivision de Paris.
Jeannot (André-Gustave-Louis), subdivision de Besançon.
Josenhans (Claude-Frédéric-Maurice-Marcel), subdivision de Paris.
Jossilevitch (Bernard), subdivision de Toulouse.
Jour (Jean-Marc-Antoine-Marie), subdivision de Paris.
Keller (Roger-Emile-Joseph), subdivision de Paris.
Kerfurus (Jacques-Pierre-Victor), subdivision de Caen.
Lacroix (Pierre), subdivision de Besançon.

MM. Lafond (Jacques-Pierre), subdivision de Poitiers.
Lagarde (Georges-Paul-Jean-Claude), subdivision de Paris.
Lagrange (Robert), subdivision de Poitiers.
Lalande (André-Robert), subdivision de Bordeaux.
Largeteau (Hugues-Marie-Joseph-Gustave), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Laumonier (Guy-Claude), subdivision d'Orléans.
Le Berre (Jean-Paul), subdivision de Vannes.
Lebrun (Yves-René), subdivision de Besançon.
Leski (Léonard), subdivision de Lille.
Leclercq (Philippe-Georges), subdivision de Lille.
Lecomedic (Yves-Jean-Marie-Henri), subdivision de Rouen.
Lecrosnier (François-Martial), subdivision de Paris.
Lecu (Michel), subdivision de Rouen.
Le Fur (Jean-Pierre-Auguste), subdivision de Rennes.
Le Gentil de Rosmorduc (Hervé-Philippe-Yves-Marie-Ghislain), subdivision de Vannes.
Legrand (Raymond-Jean), subdivision de Rennes.
Legroux (Gérard-Michel), subdivision de Paris.
Le Masson (René-Marie-Robert), subdivision de Paris.
Leneveu (Philippe-André), subdivision de Paris.
Léonard (Jean-Pierre-Claude), subdivision de Paris.
Leroux (Daniel), subdivision de Paris.
Leroy (Jean-Claude-Maurice), subdivision de Paris.
Le Strat (Louis-Joseph-Marie), subdivision de Vannes.
Lesturgie (Robert-Simon), subdivision de Paris.
Letouze de Longuemar (Pierre-Yves-Jean-Marie), subdivision de Versailles.
Leullet (André-Jean), subdivision de Lille.
Lille (Jean-Louis-Eugène), subdivision de Limoges.
Limouze (Paul-Lucien-Emile), subdivision de Nice.
Logre (Georges-Victor-Lucien-Simon), subdivision de Caen.
Loublère (Georges-Roger), subdivision de Bordeaux.
Loxq (Jean), subdivision de Vannes.
Lucas (Jean-Marie-Félix), subdivision d'Angoulême.
Lucas (Pierre-Félix), subdivision de Laon.
Mainetti (Laurent-Christophe), subdivision de Metz.
Malvy (René-Charles), subdivision de Laon.
Maquaire (Emile-Ernest), subdivision de Nevers.
Marchais (Maurice-Pierre-André), subdivision de Paris.
Marque (Jacques-Albert), subdivision de Paris.
Martin (Claude-Marie-Christian), subdivision de Paris.
Martin (Pierre), subdivision de Lyon.
Martineaud (Michel-Paul), subdivision de Paris.
Masse (Claude-Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Massue (Bernard-François-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Matra (Denis-Marc-Norbert), subdivision de Laon.
Mauclaire (Daniel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Maureil (Louis), subdivision de Perpignan.
Mazelier (Jacques-Jean-Robert), subdivision de Lille.
Michaud (Jean-Robert), subdivision d'Angoulême.
Michel (Jean-Denis-Amédée-André), subdivision de Nevers.
Monfroy (Bernard-Michel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Monnier (Camille-Maurice), subdivision du Mans.
Montet (Gui-Marie-Bruno-Monique), subdivision de Paris.
Moreau (André-Roger), subdivision de Nevers.
Morin (Robert-Maurice), subdivision de Besançon.
Moulin (Jean-Lucien), subdivision de Nice.
Mouly (Maurice-Emile-Henri), subdivision de Bordeaux.
Musschc (Edgard-Julien-Pierre), subdivision de Lille.
Naudin (Jean-Marie-Joseph-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
Navarre (François-Jean-Pierre), subdivision de Pau.
Nicolas (Jean), subdivision de Laon.
Noël (Jacques-Lucien-François), subdivision de Pau.
Nomdedeo (Marc-Philippe), division d'Oran.
Nusshaumer (André), subdivision de Strasbourg.
Pallot (Jacques-Claude), subdivision de Versailles.
Parin (Daniel), subdivision de Paris.
Penchinat (André-Maurice), subdivision de Montpellier.
Peronnaud (René-André-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Pilorget (Jean-Lucien-Raphael), subdivision de Tours.
Pinaudeau (Bernard-Jean), subdivision de Poitiers.
Pinede (Bernard-Marie-Dominique), subdivision de Mantauban.
Poignant (André), subdivision de Paris.
Poire (Maurice-François-Camille), subdivision d'Amiens.
Poirsin (Yves-Pierre), subdivision d'Orléans.
Poirson (Paul-Florent-André-Marie), subdivision de Marseille.
Popot (Michel-Gaston-Jean), subdivision d'Orléans.
Poulard (Paul-René-Denis), subdivision de Nantes.
Pouleriguen (Guy-Gilles-Joseph), subdivision de Paris.
Pourret (Jean-Gaston-Georges), subdivision de Toulouse.
Prestat (André-Georges-Simon), subdivision de Paris.
Primard (Pierre-Jacques-André), subdivision de Paris.
Proudhon (Jacques-Alix-Henri), subdivision de Rouen.
Puginier (André-Georges), subdivision d'Albi.
Puybertier (Gustave-Louis-Marcel), subdivision de Tunis.

MM. Quoilin (André-Henri-Joseph), subdivision de Nancy.
Rastoin (Jérôme-Jacques-Emile), subdivision de Marseille
Ravassard (Bernard-Marie-Robert), subdivision de Versailles.
Rebillard (Jean-Maurice-Jacques), subdivision de Nantes.
Remillieux (Louis-Victor-Augustin), subdivision de Lyon.
Renard (Louis-Michel), subdivision de Paris.
Rencurel (Claude-Raymond), subdivision de Versailles.
Revel de Bretteville (Luc-Marie), subdivision de Lyon.
Reynaud (Roger-Albert), subdivision de Bordeaux.
Rich (Louis-Henry-Fritz), subdivision de Paris.
Racque (Roger-Jean), subdivision de Versailles.
Rignols (Pierre-Louis-Clément), subdivision de Paris.
Rochoux (René-Albin-Emile), subdivision de Montpellier.
Robecque (Hugues-Roger), subdivision de Paris.
Rolland (Bernard-Armand), subdivision de Vannes.
Rossello (René-Félix-Julien), subdivision de Nice.
Rothe (Louis-Marie), subdivision de Paris.
Sabrie (Pierre-François-Marie), subdivision d'Albi.
Samier (Bernard-Isidore-Corneille-Gérard), subdivision d'Arras.
Santori (Joseph-Jean-Octave), subdivision de Tunis.
Sarrazin (Etienne-Charles-Gaston), subdivision de Bordeaux.
Scheidhauer (Jean-Georges-Henri), subdivision de Bordeaux.
Schneider (Henry-Georges-Pierre), artillerie du Maroc.
Schneider (Marc-Jules-Théodore), subdivision de Rouen.
Schumacher (Jean-Pierre), division de Constantine.
Scolet (Guy-Charles-Louis), subdivision de Vannes.
Servier (Gérard-François-Xavier), subdivision de Paris.
Sforzini (Moïse-François), subdivision de Marseille.
Siebert (Jean-Michel-André-Fulbert), subdivision de Metz.
Solas (Georges-Clément), subdivision de Tunis.
Soton (Jacques-André), subdivision de Lille.
Soupizet (Jean-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
Stefani (Joseph-Pascal), subdivision d'Ajaccio.
Talmont (Xavier-Louis-Marie), subdivision d'Arras.
Taquet (Alain-Georges-Raoul), subdivision de Paris.
Tavlaux (André-Eugène-Arthur-Ghislain), subdivision de Rouen.
Tempier (Georges-Marie-René), subdivision de Marseille.
Thiebaud (Jean-Michel-Emile-Jules), subdivision de Nancy.
Torche (Philippe-Alexandre), subdivision de Paris.
Toson (Odo), subdivision de Besançon.
Tournesac (Jean-Charles-René), subdivision de Versailles.
Touron (Julien-Pierre), subdivision de Lyon
Trouche (Paul-Henri), subdivision de Montpellier.
Valles (Jean-Paul-Clément-Marcel), subdivision de Grenoble.
Vandomel (Jacques-Robert), subdivision de Marseille.
Vathois (Christian-Joseph), subdivision de Laon.
de Vathaire (Jacques-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Vaubourdolle (Michel-Marie-Fernand), subdivision de Paris.
Vauzelle (Jean), subdivision de Versailles.
Verboux (Roger-Albert), subdivision de Chambéry.
Vernede (Pierre-Marie-Firmin-Albert), subdivision de Saint-Etienne.
Vey (Robert-Auguste-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Vila (Guy-André-Georges), subdivision de Montpellier.
Villaret (Charles-François), subdivision de Versailles.
Villeminey (André-Georges-Paul), subdivision de Besançon.
Vincent (Marc-Louis), subdivision de Montpellier.
Vinel (Robert-Marie-Jacques), subdivision de Nancy.
Vire (Maurice-Norbert), division d'Alger.
Volta (Joseph-Louis), subdivision de Lyon.
Vuaillat (Michel-Elie-Marc), subdivision de Besançon.
Warnan (Bernard-Raoul-Charles), subdivision de Paris.

**Train.**

MM. André (Gilbert-Jean-Joseph-Jules), subdivision de Clermont-Ferrand.
de Angelis (Roland), subdivision de Dijon.
Bardy (Erwin-Jacques-Albert), subdivision d'Angoulême.
Bauer (Roger-Arthur), subdivision de Strasbourg.
Baux (Marcy-Henri-Max-Emile), subdivision du Mans.
Beige (Jacques), subdivision de Paris.
Bottelin (Michel), subdivision de Chambéry.
Bourdiol (Lucien-Jean-Alexandre), subdivision de Toulouse.
Bouyer (Jacques Adrien-Léon-Emile), subdivision de Nantes.
Breta (Joseph-Gérard), subdivision de Strasbourg.
Bretheau (Jacques-François-Marie), subdivision d'Orléans.
Breysach (Jean-Pierre-Michel), subdivision de Strasbourg.
Brunet (André-Marcel-Marie-Joseph), subdivision de Marseille.
Cade (Maurice-Yves-Joseph), subdivision de Rennes.
Cals (Eugène-Henri), subdivision de Tours.
Cambot (Guy-Pierre-Jean), subdivision de Bordeaux.
Carrez (Jean-Marie), subdivision de Lille.
Cat (Henri-Stanislas-Francis), subdivision de Paris.
Clauss (Roger-Auguste-Henri), subdivision de Nice.
Clerc (Lucien-Gaston), subdivision de Paris.
Cordier (Claude), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Danneels (Jacques-Camille), subdivision d'Amiens.
MM. Daspre (André-Joseph-Eugène), subdivision de Marseille.
Davoust (François-Emile-Christian-Marie), subdivision de Rennes.
Delval (Jacques-René-Germain), subdivision de Laon.
Dumond (René-Joseph), subdivision de Lyon.
Eybert (Jean-Ludovic), commandement du train du Maroc.
Facq (Jean-Paul), subdivision de Lille.
Gachot (François-Maurice), subdivision d'Orléans.
Gougelot (Alain-Henri-Eugène), subdivision de Lille.
Grandjean (Louis-Joseph), subdivision de Lyon.
Grosnean (Claude-Alix-Louis-Georges), subdivision de Nantes.
Hoslingue (Jacques-Roger), subdivision de Rouen.
Juguet (Bernard-Edouard-Eugène-Octave), subdivision de Paris.
Juin (Pierre-Jacques), subdivision d'Orléans.
Lachambre (Claude-Guy), subdivision de Versailles.
Le Pajolec (Yves-Jean), subdivision de Paris
Le Tournoulx de La Ville-Georges (Michel-Marie-François), subdivision de Versailles.
Lhospital (Jean-Jacques-Bernard), commandement du train du Maroc.
Lorcy (Jean-François-Joseph-Marie), subdivision de Nantes.
Louison (Jean-Edmond), subdivision de Paris.
Mamy (Bernard-Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Marchand (Yves-Marie-René), subdivision de Rennes.
Marmion (Jean-Pierre), subdivision de Versailles.
Mazaleyrat (Jean-Walmir-Paul), subdivision d'Angoulême.
Michel (Alain-Victor), subdivision de Lyon.
Moreaux (Pierre-Marie-Georges), subdivision de Laon.
Nicolas (Jean-Jacques), subdivision de Versailles.
Palatan (Jean-Robert), subdivision de Montpellier.
Pin (Pierre-Antoine-Léon), subdivision de Lyon.
Poitevin (Georges-André), subdivision de Tours.
Pouyes (Jean-Gabriel-Louis), subdivision de Nevers.
Raulin (Bernard-Julien-Théophile), subdivision de Versailles.
Riedinger (Raymond-Marcel), subdivision de Strasbourg.
Rieuf (Jacques-Marie-Robert), subdivision de Paris.
Saint-Léger (Jacques-Gustave-Jules), subdivision d'Arras.
Texier (Henri-Jean-Marie), subdivision de Limoges.
Thierry (Alain), subdivision de Bordeaux.
Thiollet (Gérard-André-Marcel-Pierre-Yves), subdivision de Poitiers.
Verger (Georges-Robert), subdivision de Bordeaux.
Vexiviere (Louis-Joseph-André), subdivision de Chambéry.
Vuathier (Henri-Joseph-Louis-Marie), subdivision de Toulouse.
Wurth (Roger-Marie-Léandre), subdivision de Metz.

**Génie.**

MM. Agniel (Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Antoine (Gabriel-Paul), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Aubert (Roland-Henri), subdivision de Versailles.
Auclair (André), subdivision de Clermont-Ferrand.
Balandreau (Jean-Eugène-Marius), subdivision de Saint-Etienne.
Barbier (Paul-Louis), subdivision de Nancy.
Becchia (Jean-Etienne), subdivision de Chambéry.
Bernard (Régis-François-Joseph), subdivision de Perpignan
Berthéas (Jean-Claude-Marcel), subdivision de Saint-Etienne.
Bertrand (Christian), commandement génie du Maroc.
Beuchet (Paul-Georges-Marie), subdivision de Nantes.
Biadatti (Marcel-Emile-Antoine), subdivision de Laon.
Binet (Pierre-Henri-Hubert), subdivision de Paris.
Bonnet (Jean-Claude), subdivision de Paris.
Bord (Michel-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Boucard (René-Louis-Antoine), subdivision de Paris.
Bouju (Jean-Hubert-Marcel), subdivision d'Angoulême.
Bourg (Jean-Léon-Emile), subdivision de Saint-Etienne.
Brosse (Louis-Joseph), subdivision de Lyon.
Buttoudin (Robert-René-Noël), subdivision de Grenoble.
Cadoul (Jean-Claude-Louis), subdivision d'Albi.
Carl (Albert-Paul-Marie), subdivision de Metz.
Carle (Yves-Joseph), subdivision de Marseille.
Caron (René-Olivier-Joseph), subdivision de Paris.
Chabot (Claude-Marcel-François), subdivision du Mans
Challier (Jean-Maurice), subdivision de Lyon.
Chareyron (Robert-Ernest), subdivision de Saint-Etienne.
Claudel (Célestin-Paul), subdivision de Bordeaux.
Codet (Pierre-François), subdivision de Limoges.
Coeytaux (Robert-Francis-Henri), commandement du génie du Maroc.
Cosani (Jacques), subdivision de Paris.
Cunin (Roger-Jean), subdivision de Strasbourg.
Damour (Christian-Joseph-Antoine), commandement des forces terrestres de Madagascar.
David (Michel-Jacques), subdivision de Nice.
Delrieu (Bernard-André-Jean), subdivision de Paris.
Demonchy (Michel-Ernest-Gabriel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Denis (Paul-Maurice-Louis), subdivision de Caen.
Derisoud (André-Louis-Jean), subdivision de Paris.

MM. Despres (Guy-Marcel-Pierre), subdivision de Grenoble.
Duffort (Louis-Henri-Ernest), subdivision de Toulouse.
Duhamel (Gilbert-Louis-Edouard), subdivision d'Arras.
Dupont (Jacques-Pierre), subdivision de Paris.
Ernoult (Gérard-Pierre-Michel), subdivision de Rouen.
Errard (Michel-Pierre-Yves), subdivision de Paris.
Esclade (Hubert-Edmond-Henri), subdivision d'Amiens.
Fauvet (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Forgereau (Fulbert), subdivision du Mans.
Gaillard (Claude), subdivision de Bordeaux.
Gavard (Guy-Jean-Victor), subdivision de Chambéry.
Geffraye (Guy-Jean), subdivision de Lyon.
Geinguène (Hubert-Marie), subdivision de Nantes.
Geraut (Bernard-Philippe), subdivision de Pau.
Gilbert (Jacques-Paul-Yves), subdivision de Paris.
Gouriet (Bernard-André-Jacques), subdivision de Versailles.
Grasser (Gérard-Louis-Michel), subdivision de Strasbourg.
Grolier (Lucien-Edmond-Frédéric), subdivision de Nantes.
Guillot (Bernard), subdivision de Paris.
Hugnet (Claude-Henri-Victor), subdivision du Mans.
Hugon (Pierre-André), subdivision de Paris.
Jacques (Bernard-Charles-Jacques), subdivision de Chambéry.
Jauffred (René), subdivision de Chambéry.
Lamy (Louis-André), subdivision de Paris.
Le Jeune (André-Raymond), subdivision de Versailles.
Le Meaux (Jean-Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Le'estu (Alain-Raymond-Emile), subdivision de Versailles.
Leuregans (André-Gaston-Cornil), subdivision de Lille.
Lherbier (Daniel), subdivision de Laon.
Lhopital (Pierre-Marie), subdivision de Lyon.
Loiseau (Gilbert-Albert-Gabriel), subdivision de Paris.
Longueville (Jean), subdivision de Paris.
Mantran (Bernard-Jean-Robert), subdivision de Paris.
Marin (René-Eugène-Edmond), subdivision de Lille.
Marin (Lucien-Léon-Rémy), subdivision d'Orléans.
Michel (André-Clément-Emile), subdivision de Marseille.
Michelet (Jean-Roger), subdivision d'Angoulême.
Michelet (Serge), subdivision de Toulouse.
Monnet (Louis-Marc), subdivision de Saint-Etienne.
Monpas (Joseph-Ludovic-Marie), subdivision de Vannes.
Mugnier (Jean-Henri), subdivision d'Arras.
Muller (Jean-Marcel), subdivision de Strasbourg.
Nahoum (Isaac-Philippe), subdivision de Lyon.
Offret (Francis), subdivision de Rennes.
Ossona de Mendez (Gérard-Samuel-Claude), subdivision de Paris.
Pauquet (Jean-Pierre-Lucien), subdivision de Paris.
Penet (Yves-Hippolyte), subdivision de Nancy.
Petinger (Michel-Charles-Léon), subdivision d'Orléans.
Petit (Jean-Michel-Alfred), subdivision de Montpellier.
Peynet (Jean-Jacques), subdivision de Grenoble.
Pierrard (Guy-Marie-Jules), subdivision de Nancy.
Pionnier (Claude-Fernand), subdivision de Chartres.
Pivano (André-Claudius-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Pusquellec (Ernest), subdivision de Paris.
Pujé (Maurice), subdivision d'Orléans.
Rannou (Pierre-Louis-Marie), subdivision de Vannes.
Robilliard (François-Marie), subdivision de Paris.
Roques (Gilbert-Michel-Gaston), subdivision de Marseille.
Rouen (Jacques-Jean-Roger), subdivision de Bordeaux.
Ruffet (Pierre-Louis), subdivision de Versailles.
Santelli (Henri), subdivision de Paris.
Saumagne (Pierre-Fernand-Paul), subdivision de Bordeaux.
Sauvaget (Charles-Jean-Paul), subdivision de Nevers.
Soulhiac (Guy-Robert-Auguste), subdivision de Montauban.
Turpin (Louis-Marcel), subdivision de Versailles.
Vulzer (Paul-Joseph-Gabriel), subdivision de Besançon.
Veiller (Robert-Antonin-Clovis), subdivision de Chambéry.
Vergez (André-Antoine-Alexis), subdivision de Pau.
Waliez (Gérard-Charles-Lucien), subdivision de Paris.
Winawer (André-Emmanuel), subdivision de Paris.

**Transmissions.**

MM. Astier (Louis-André-Roger), subdivision de Saint-Etienne.
Bajard (Jules-Claude), subdivision de Lyon.
Balandier (Louis-André), subdivision de Paris.
Bataille (Jean-Henri), subdivision de Versailles.
Berbaum (Jean-Gustave), subdivision de Strasbourg.
Besson (Yves-Maurice-Stéphane), subdivision de Bordeaux.
Bolliet (Louis-Gaston), subdivision de Lyon.
Boulouard (Raymond), subdivision de Paris.
Bouvier (Gérard-Paul-Jean), subdivision de Grenoble.
Bru (Jean-Paul-Maurice), subdivision de Lille.
Cabané (Jean-Grégoire), subdivision de Paris.
Caille (Guy-Clément), subdivision de Versailles.
Carrère (Pierre-Marie-Raymond-Joseph), subdivision d'Albi.
Chabanne (Pierre-Lucien-Marie), subdivision de Bordeaux.
Chanton (Jean-Eloi), subdivision de Montpellier.
MM. Chaput (Michel-Christian-Roger), subdivision de Dijon.
Creissel (Lucien-Edouard-Marie-Francis), subdivision de Montpellier.
Crouzier (Jean-Paul-Marcel), division d'Alger.
Constans (Jacques-Marie), subdivision de Bordeaux.
Constant (Louis-Joseph-Marie), subdivision de Marseille.
Courroux (Bernard-Maurice), subdivision d'Orléans.
Domenech (Claude-Louis), division d'Oran.
Dumas (Guy-Henri), subdivision de Versailles.
Febvre (Edmond-Marie), subdivision de Dijon.
Gavardon (Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Geoffroy (André-Louis-Paul), subdivision de Paris.
Girardeau (Raymond-Joseph-Marcel), commandement des transmissions du Maroc.
Grillon (Louis-Gaston), subdivision de Chambéry.
Grudler (Pierre-Joseph-Léon-Ernest), subdivision de Besançon.
Hubert (Maurice-Yvon-André), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Huc (Jean-Georges-Gérard), subdivision de Bordeaux.
Jean (André-René-Félix), subdivision de Nantes.
Josse (Christian-Daniel), subdivision de Bordeaux.
Joubaud (Emile-Emmanuel-Marie), subdivision de Vannes.
Lagrèze (Gaston-Pierre), subdivision d'Albi.
Lalin (Hubert-Jules-Lucien), subdivision d'Arras.
Laroche (Pierre), subdivision de Paris.
Leroy (Jean-Pierre-Edmond-Antoine), subdivision d'Arras.
Leroy (Roland-Joseph-Raymond), subdivision de Versailles.
Le Stunff (Guy-Jean-Yves), subdivision de Paris.
Maestre (Marcel-Manuel), division d'Oran.
Maillet (Paul-Henri-Joseph), division d'Alger.
Marquetty (Antoine-Eugène), subdivision de Paris.
Marrot (Gérard-Jean-Marie), subdivision de Bordeaux.
Monfeuga (Michel-Pierre-Emile-Marie), subdivision de Bordeaux.
Mouginot (Pierre-Louis-Maurice), subdivision de Besançon.
Perrod (Paul-Louis), subdivision de Paris.
Petitberghien (Pierre-Maxime-Marcel), subdivision de Dijon.
Picot (Jacques), subdivision de Paris.
Poutonnet (Serge-Guy), subdivision de Paris.
Richard (Jean-Mathieu-André), subdivision de Nice.
Riu (Michel-Marie-Charles), subdivision de Perpignan.
Rindavetz (Claude-Pierre-Michel), division d'Alger.
Rousselier (Claude-Jean-Marcel), subdivision de Marseille.
Rouzic (Jean-Claude), subdivision de Poitiers.
Standish (Pierre), subdivision de Paris.
Taillepie (Roger-Pierre-Henri), subdivision de Toulouse.
Teulon (Marcel-André), division d'Alger.
Trény (Claude), subdivision de Bordeaux.
Valette (Henri-François-Eugène-Marie), subdivision de Montpellier.
Vidal (Gérard-Louis-Sylvain), subdivision de Montpellier.
Vincenti (Paul-Dominique-Alphonse), division d'Oran.
Wepierre (Daniel-Michel-Bernard), subdivision de Lille.

**Service des matériels.**

Subdivision Artillerie.

CADRES DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Basouge (Pierre-Marie-Eugène-Raymond), service du matériel, 1re région militaire.
Bergé (Jean-Louis), service du matériel, 1re région militaire.
Bernard (Henri), service du matériel, 3e région militaire.
Bielle (Alain-Alexis-Ignace-Marie), service du matériel, 1re région militaire.
Bigot (Jean-Paul), service du matériel, 1re région militaire.
Blain (Jacques-Raymond-Léon), service du matériel, 1re région militaire.
Boisson (Jacques-Maurice), service du matériel, 1re région militaire.
Bourguignon (Michel-Gabriel-Luc), service du matériel, 2e région militaire.
Carre (Claude-Maurice), service du matériel, 1re région militaire.
Carru (Jacques-Alexandre-André), service du matériel, 1re région militaire.
Cartron (Philippe-Pierre-Marie), service du matériel, 1re région militaire.
Cassagne (Claude-Marcel), service du matériel, 1re région militaire.
Chauchoy (René), service du matériel, 1re région militaire.
Chauveau (Daniel-Georges-Charles), service du matériel, 1re région militaire.
Crozat (Jean-Joseph-Salvador-Ernest), service du matériel, 1re région militaire.
Davenas (Philippe-Robert), service du matériel, 1re région militaire.

MM. Degois (Marc-Georges-Auguste), service du matériel, 1re région militaire.
Delamarche (Michel-Louis-Jules-Marie), service du matériel, 3e région militaire.
Delon (Jean-Pierre-Marie-Antoine), service du matériel, 1re région militaire.
Denis (Jacques-Raymond-Michel), service du matériel, 1re région militaire.
Deschanels (Claude-André), service du matériel, 1re région militaire.
Dewilde (François-Marie-Hubert-Joseph), service du matériel, 1re région militaire.
Diaz (José), service du matériel, 9e région militaire.
Dufossez (Jean-Marcel-Alfred), service du matériel, 2e région militaire.
Dufour (Romuald-Désiré), service du matériel, 2e région militaire.
Duval (Pierre-Louis-René), service du matériel, 2e région militaire.
Duvillers (Robert), service du matériel, 2e région militaire.
Favarel (Jacques-Henri), service du matériel, 5e région militaire.
Fouché (Jean-Clément-Louis), service du matériel, 1re région militaire.
Garnier (Etienne-Jacques-Jean), service du matériel, 1re région militaire.
Gaulier (Pierre-Armand-Robert), service du matériel, 1re région militaire.
Garnier (Roland-Emile), service du matériel, 1re région militaire.
Genneri (Jacques-Lucien-André), service du matériel, 1re région militaire.
Grenier (Xavier-Jean-Paul-Charles), service du matériel, 8e région militaire.
Hégy (Claude-Camille-Honoré-Roger), service du matériel, 1re région militaire.
Hubert (Henri), service du matériel, 2e région militaire.
Jazet (Claude-Marie-Jules-Louis), service du matériel, 1re région militaire.
Jouatte (Pierre-Henri-Jean), service du matériel, 1re région militaire.
Keller (André), service du matériel, 1re région militaire.
keaner (Gérard-Emile-Jean), service du matériel, 1re région militaire.
Kieffer (André-Henri-Jean), service du matériel, 2e région militaire.
Kuhn (Pierre-Marcel-Maurice), service du matériel, 1re région militaire.
Lattanzi (Tollio), service du matériel, 1re région militaire.
Leblanc (André), service du matériel, 4e région militaire.
Lebrasseur (Gilbert-René), service du matériel, 1re région militaire.
Leger (Michel-Fernand-Henri), service du matériel, 1re région militaire.
Leprêtre (Daniel-Marie-Eugène-Désiré), service du matériel, 1re région militaire.
Leroux (Gérard-Raymond), service du matériel, 1re région militaire.
Lelu (Jean-Claude-Charles), service du matériel, 1re région militaire.
Lilienbaum (Jean-Bernard), service du matériel, 6e région militaire.
Mathey (Michel-Henri-Léon), service du matériel, 7e région militaire.
Ménoret (Jean-René-Alphonse), service du matériel, 3e région militaire.
Monsanson (Gérard-Maurice-Georges), service du matériel, 1re région militaire.
Morand (Jean-Jacques-François), service du matériel, 2e région militaire.
Neumann (Pierre-Auguste-Joseph-Emile), service du matériel, 1re région militaire.
Pages (Jacques-Léonce), service du matériel, 10e région militaire.
Pécaud (Bernard-André-Henri-Pierre-Joseph), service du matériel, 4e région militaire.
Poujardieu (Pierre-Jean-Martin), service du matériel, 4e région militaire.
Rimé (Jean-Louis), service du matériel, 2e région militaire.
Roger (Gérard-Raymond), service du matériel, 2e région militaire.
Salmon (Marc-Charles-Henri-Hugues), service du matériel, 7e région militaire.
Sanner (Gilbert-Lucien-Georges), service du matériel, 1re région militaire.
Santarelli (Marc-Ernest-Toussaint), service du matériel, 1re région militaire.
MM. Sigwalt (Paul-Ernest), service du matériel, 6e région militaire.
Theromd (Jacques-Roger), service du matériel, 1re région militaire.
Thévenot (André-Jean-Auguste), service du matériel, 4e région militaire.
Tissot-Guerraz (Georges-Henri), service du matériel, 8e région militaire.

**Intendance.**

MM. Aprea (Robert-Eugène-Nicolas), direction intendance, 10e région.
Barbier (Christian-André), direction intendance, 1re région.
Baverez (Jean-Claude-Marie), direction intendance, 8e région.
Bernard de Lajarire (Gaston-Marie-Marcel), direction intendance, 3e région.
Colling (Christian-Clément-Fernand), direction intendance, 10e région.
Gasnier (Roger-Michel), direction intendance, 4e région.
Gauthier (Bernard-Jean-Marie), direction intendance, 6e région.
Gully (Jean-Luc), direction intendance, 6e région.
Haulin (Jean-André-Léon), direction intendance, 2e région.
Lahmani (Williams-Mardochée), direction intendance, 10e région.
Longueville (Pierre-Alain-Alfred), direction intendance, 8e région.
Lopez (Francis-Ignace-Martin), direction intendance des troupes du Maroc.
Roche (Jean-Marie-Jacques), direction intendance, 1re région.
Seguy (Jacques-Pierre-André), direction intendance, 1re région.
Thebault (Marc-Paul-Gaston-Armand), direction intendance, 9e région.
Tilmant (Michel-Ernest-Edouard), direction intendance, 2e région.
Zeimet (Alain-Jules-Julien), direction intendance, 2e région,

TROUPES COLONIALES

*PREMIERE CATEGORIE*

**Service de santé.**

*Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.*

M. le médecin auxiliaire Yeard (Serge-François-Jacques), Madagascar.

**Infanterie.**

MM. Bailleux (Claude-Roger), subdivision de Paris.
Ben Mergui (Adrien-Isaac), division d'Oran.
Calvet (Pierre-Antonin-Marie), subdivision de Toulouse.
Charlet (bernard-Ernest-Joseph), subdivision de Lille.
Delemarre (André), subdivision de Paris.
Desserre (Jackie-Lucien-Marcel-Roger), subdivision d'Amiens.
Enfru (Raoul-Benoni-Marie-Joseph), subdivision d'Orléans.
Falade (Max-Hegésippe-Wenceslas-Paul), subdivision de Paris.
Gauthier (Albert-Raymond-Victor-Auguste), subdivision de Nantes.
Germain (Philippe-Georges-Marie-Auguste), division d'Alger.
Grebert (Paul-Georges), subdivision de Tunis.
Guilbaud (Robert-René-Raymond-Baptiste), subdivision de Nantes.
Lacquement (Claude-Gilbert), subdivision d'Amiens.
Mainard (Robert-Paul), subdivision de Rennes.
Massot (Pierre-Marcel-Moïse), subdivision de Montpellier.
Mauny (Serge-Jean-Bernard), subdivision d'Orléans.
Meance (Guy-Mathurin-Théodore-Marie-Hubert), subdivision de Rennes.
Melli (Claude-Charles-Henri), division de Constantine.
Moisson (Jean-Claude-Albert), subdivision de Versailles.
Olivier (Jean-Robert-Marie), division d'Alger.
Pajot (Gérard-Jacques-Henri-Joseph), subdivision de Versailles.
Pilarque (Georges-Justin), subdivision de Perpignan.
Rimaniol (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Rousseau (André), subdivision de Paris.
Rousseau (Jean-Loup-Bernard), subdivision de Paris.
Rubio (Antoine-Pierre), subdivision d'Oran.
Specq (Marcel-Antoine-Léon-Victor), subdivision d'Arras.
Toulet (Jean-François), subdivision de Paris.
Touraine (Jacques), division de Casablanca.
Ulmo (Yves-Paul-Jean), état-major, 9e région militaire,
Valette (Georges-Léon), subdivision de Grenoble.

**Artillerie.**

MM. Augier (Jean-Pierre), artillerie Maroc.
Barely (Jean-Paul-André-Alexandre), subdivision de Nice
Barlangue (Pierre-Philippe-Jacques), subdivision de Toulouse.
Beautemps (Jean-Paul-Robert), subdivision de Paris.
Benet (Fernand-Jean), subdivision de Perpignan.
Bentejac (Michel), subdivision de Bordeaux.
Bernard (Roger-Prosper-Marcel), subdivision de Poitiers.

MM. Brousse (Georges-Fernand-Jean), subdivision de Bordeaux.
Brousse (Yvon-Henri), subdivision de Limoges.
Campan (Jean), subdivision de Pau.
Chapelle (Claude-Marie-Joseph), subdivision de Rouen.
Chalin (Henri-Emile-Paul-Marie), subdivision de Lyon.
Duron (Jean-Claude-Léonce), subdivision de Montauban.
Emanuelli (Jean-Marcel), artillerie Maroc.
Eude (Jean-Louis-Jacques-Marie), subdivision de Rouen.
Forthomme (Ronald-Gaston-André-Marie), subdivision de Paris
Fournier (James-Henri-Georges), subdivision de Châlons-sur Marne.
Herbet (Jean-Paul-Charles-Fernand), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Jonka (Jacques-Camille), subdivision d'Angoulême.
Labadie (Jean-Eugène-Joseph), subdivision de Versailles.
Laget (Maurice-Charles), état-major 9e région militaire.
Marcou (André-Joseph-Francis), subdivision de Montpellier.
Massalsky (Daniel-Michel-Jean), subdivision de Pau.
Mattei (Charles-Clément-Auguste-Jean), subdivision de Paris.
Mayet (Pierre-Albert-Ernest), subdivision de Poitiers.
Oreux (Henri-François), subdivision de Paris.
Pouchacq (Jacques-Amédée-Joseph), artillerie Maroc.
Tuja (Bernard-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Vallenet (James-André), subdivision de Dijon.
Vanroyen (Jean-Jacques-Roger), subdivision de Paris.
Wanneroy (Michel-Edouard-Emile), subdivision de Paris.

TROUPES METROPOLITAINES

*DEUXIEME CATEGORIE*

**Infanterie.**

MM. Alchain (Jean-Jules-Eugène), 4e R. T. M.
Ardain (Gilbert-Charles-Lucien-Gaston), 3e 1/2 B. C. P.
Bertrand (Michel-Marie-Léon), 1er R. E. I.
Bernard (Philippe-Maurice-Benoît-Marie-Joseph), E. A. I. Saint-Maixent.
Besançon (Bernard-Joseph-Alfred), 152e R. I.
Besconi (Jean-Aimé-Marie), 41e 1/2 B. P.
Blagny (Bernard-Charles-Marcel-Marie), 23e R. I.
Boizard (Jean-Pierre-Marie-Louis), 2e R. T. M.
Bordas (Yves-René-Jean), 92e R. I.
Boucher (Jean-Noël-Denis-Gabriel), 1er R. T. M.
Bouillut (Jean-Abel-Victor), 5e Ce des services.
Bouverot (Noël), 11e 1/2 B. I.
Braini (Guy-Jean-Joseph), 42e B. I.
Braquet (Max-André-Georges), 152e R. I.
Cadiet (Robert-Charles-Michel), 35e R. I.
Caillibooter (Claude-Jules-Valère), 151e R. I.
Castell (Camille-Paul-Abdon), E. A. I. Saint-Maixent.
Chapelle (André-Emile-Alfred), 4e R. T. T.
Chatagno (Claude-Louis-Joseph), 4e 1/2 B. C. A.
Chavin (Joël-René-Lucien), 4e R. T. M.
Claudet (Paul-Roger-Armand), 19e B. C. P.
Clicquot de Mentque (Max-Jean-Henri-Georges), 60e R. I.
Coleda (Edouard-Roger), 4e R. T. T.
Collot (Hubert-Alphonse-André), 4e régiment de zouaves.
Courie (Henri-Marie-René-Edouard-Pierre), 3e R. T. A.
Couillard (Louis-Joseph-Marie), 1er R. T. A.
Coulin (Jean-Jacques), 27e 1/2 B. I.
Crombet (Georges-Désiré-Henri), 2e bataillon de zouaves.
Cucheret (Philippe), 3e B. E. P.
Cuny (André-Jean-Claude), 3e B. Z.
Dameron (André-Marcel-Charles), 27e 1/2 B. I.
Delpal (Jean), 1er B. C. P.
Demesy (Jacques-René), 4e R. T. M.
Denovat (René-Marcel), 3e R. T. A.
Deveaux (Jean-Emile), 11e 1/2 B. I.
Devise (Raymond-Gabriel), 2e R. T. A.
Didierjean (Joseph-André-Séraphin), 41e 1/2 B. P.
Puche (André-Jean), C. I. no 1.
Dumont (Max-Paul-René), 1er R. T. A.
Duprez (Gérard-Pierre-Maurice), 1er R. T. A.
Eveno (Claude-Ernest-Yvan-Jean), 35e R. I.
Fabre (Jacques-Gabriel-Charles), 5e R. I.
Faure (Jean-Pierre-Marie), 7e 1/2 B. I. A.
Ferry (Pierre-Paul), 1er R. T. M.
Frühinsholz (Hubert-Francis-Adolphe), 26e R. I.
Garnier de Labareyre (Louis-André-Paul), 4e régiment de zouaves
Gonichon (Jean-Yves-Gaston), 51e R. I.
Grandjean (André-Joseph-Marie), 2e B. C. P.
Hamot (Jean-Claude-Louis), 42e B. I.
Helot (Jacques-Paul-Edouard-Marie), 2e R. T. M.
Hernandez (Hubert-Gabriel-André), 2e R. T. A.
MM. Hondrat (Pierre-Isidore-Henri), 4e R. T. T.
Honegger (Daniel-Henry), 4e R. T. T.
Honore (Philippe-Jean-Olivier), 1er R. T. M.
Hueber (Antoine-Edouard-Roger), 18e R. I. P. C.
Hugot (Jean-Pierre-Jules-Gérard-Joseph), 7e R. T. M.
Irlinger (Guy-André-Henri), E. A. I., Saint-Maixent.
Jaubert (Jacques-Jean-Gérard), 13e R. T. A.
Jeanjean (Jacques-Ernest-James), E. A. I., Saint-Maixent.
Joly (Alain-Pierre-Robert-Prosper), 41e 1/2 B. I.
Jourdant (Max-Charles), 3e R. T. A.
Kieffer (Arthur-Louis-Amand), 41e 1/2 B. P.
Kleber (Jacques-Léon), E. A. I., Saint-Maixent.
Krauth (Max-Louis-Eugène), 1er R. T. M.
Lachaume (Raphaël-Jacques), 4e R. T. M.
Laidet (Jean-Claude-Marie), 41e 1/2 B. P.
Lecul (Pierre-Daniel-Paul), 1er R. T. A.
Le Floch (Bernard-Louis), 4e régiment de zouaves.
Lelieur (Jacques-Marcel-Paul), 67e B. I.
Loiseau (Philippe-Jean-Marie), 1er R. E. I.
Loizeau (Jean-Guy), 3e 1/2 B. C. P.
Lucas (Claude-Louis-François), 4e R. T. M.
Lucas de Pesloüan (Pierre-Marie-Israël-Théobald), 41e 1/2 B. P.
Ludes (Paul-Joseph), 37e B. O.
Maillard (Guy-Pierre-Marie), 1er R. E. I.
Malherbe (Jean-Noël-Marie-Bernard), 6e R. T. M.
Mandron (Daniel-Pierre-Gabriel), 41e 1/2 B. P.
Mangoni (Jean-Louis), 4e R. T. M.
Marcou (Alain-Yves-Marie), 5e 1/2 B. C. A.
Marie-Noël (Irénée), 4e régiment de zouaves.
Mariscal (François-Joseph-Julien), 8e bataillon de zouaves.
Moreau (Jean-André-Alexandre), 23e R. I.
Nicolet (Alain-Maurice-Gaston), 7e R. T. M.
Olivereau (Joseph-Edmond-André-Adolphe), E. S. O., Cherchell
Ostermann (Gérard), 1er 1/2 B. C. P.
Parjadis de Lariviere (Pierre-Marie-Joseph), 4e R. T. M.
Peltier (Bernard-Louis-Georges), 37e B. O.
Penalva (Georges-Serge), 9e B. Z.
Perrey (Jean-Paul), 13e R. I.
Petitcolas (Gabriel-François-Eugène), E. S. C., Cherchell.
Peylet (Pierre-Antoine-Henri), 3e R. T. A.
Rastouil (Gérard), 2e R. T. M.
Riegel (Léon-Raymond), 93e R. I.
Roger (Guy-Marie), E. A. I., Saint-Maixent.
Roure (Christian-Auguste-Camille), 1er R. T. M.
Rousse (Georges), 3e R. T. A.
Rousseau (Jacques), 41e 1/2 B. P.
Schaaf (Gilbert-Robert), 23e R. I.
Seigle (Jean-Marie), 1er 1/2 B. C. P.
Senger (Michel-Pierre-Marie-Louis), 4e R. T. T.
Terlin (Jean-Marie), 11e 1/2 B. I.
de Tonnac de Villeneuve (Paul), 13e R. T. A.
Touflet (Bernard-Fernand), 23e R. I.
Tuloup (Jacques-Henri), E. S. O., Strasbourg.
Valay (Jean-Paul-Lucien), 4e R. T. T.
Vallet (René-Louis-Donatien), 28e B. C. P.
Vasseur (Alain-Louis-Robert-Marie), 68e R. I.
Verdant (Pierre-Alexandre-Dominique), 28e B. C. P.
Versini (Jean-Antoine-Martin), 13e R. T. A.
Vitte-Gallet (Maurice-Elisée-Auguste), 3e R. T. A.
Vuitton (Louis-Jean-Henri), 6e R. T. M.

**Arme blindée et cavalerie.**

MM. Alheritiere (Maurice-Lucien), E. A. B. C., Alger.
Archambaud (Michel-René-Marcel), 7e cuirassiers.
de Barbera (Albert), 503e P. C. C.
Bastid (Hubert-Jacques-Maurice), 2e hussards.
Borel (Jean-Désiré-Guy-Robert-Fernand), 2e R. E. C.
Bridot (Jean-Claude-André-Gabriel), C. T. E. B., Mailly.
Castanier (François-Marie-Gustave-Hippolyte), 9e R. C. A.
Cecillon (Roger-Jean-Louis), 6e cuirassiers.
Chatelin (Patrick-Marie), C. T. E. B., Mailly.
Cochin (Pierre-Lucien-Victor), 2e cuirassiers.
Cosson (Jean-Jacques), 16e dragons.
Dambricourt (Hubert-André-Jean), E. A. A. B. C., Saumur.
Destors (Bertrand-Marie-Jacques), 9e R. C. A.
Dubois (Jacques-Marcel-Joseph), 1er R. S. A.
Duboue (Chirstian-Jean-Paul), 5e hussards.
Duclos (Philippe-Georges), 11e cuirassiers.
Fargeaudoux (Jean-Claude-Paul-André), 2e dragons.
Gibert (Jean-Aimé-Clément), E. A. B. C., Alger.
Girard (Philippe-Jean-Pierre-René), 9e R. C. A.
Grolleau (Gilles-Jean-Serge), 1er R. S. M.
Guimbeau (François-Marie-René), 1er dragons.
Gusse (Jean-François-Antoine-Georges), 1er R. S. M.
Haack (Hubert-Georges-Maurice), 1er B. M. E. G.
d'Harcourt (Guy-Philippe-Marie-Ghislain), 16e dragons.

MM. Rumann (Emmanuel-Stanislas-Marie), 16e dragons.
Junien (Francis-Maurice-Georges), 13e dragons.
Kilisky (Jacques-Lucien), 6e cuirassiers.
Lafabrie (Claude-André), 13e dragons.
Lambert (Francis-René-Cornil), 6e cuirassiers.
Lauza (Claude-Jean), 1er R. S. A.
Le Fall (Jean-Charles), 16e dragons.
de Lignières (Philippe-Emeric-Marie-Joseph-Antoine-Michel), E. A. B. C., Alger.
Maillard (Jacques-Jean), 2e R. C. A.
Malezieux-Dehon (Robert-Jacques-Bernard), E. A. A. B. C., Saumur.
Marchand (Michel-Armand), 2e R. E. C.
Marchiset (Jacques-Louis-Etienne-Eugène), 1er hussards.
Marie (Loïc-Joseph), 2e R. E. C.
Mauvilly (Jacques-Marie-Henri-Yves), 31e dragons.
Miailhe (Alain-Marie-William-François), 8e hussards.
Orengo (Christian-Robert-Paul-Jules), 2e hussards.
Pastour (Gérard-Jean-Marie-Joseph), 13e chasseurs.
Pech (Marc-Jean), 501e R. C. C.
Pellet (Michel), 1er R. S. A.
Peterhansel (Bernard-Georges-Louis), 8e R. C. A.
Piriou (Jean), 1er dragons.
Pourc (Jean-Claude-Théodore), 2e R. C. A.
Renolleau (Hubert-Henri-Joseph), 13e dragons.
Roseau (Jean-Pierre-Marcel), C. T. E. B., Mailly.
Roltreau (Charles-Maurice), 19e chasseurs.
Tourneur (Michel-Raymond), 11e R. C. A.
Van Hamme (Jean-Eugène), 5e dragons.
Vidon (Pierre-Marc-Aimé-Marie), 30e dragons.
Watrelos-Guilbert (Guy-Lucien), E. A. A. B. C., Saumur.

**Artillerie.**

MM. Alloing (Jacques-Gabriel), 402e R. A. A.
Andrioly (Jean-Joseph-Antoine-Marie), 402e R. A. A.
Anguenot (Lionel-Charles-Camille), 2/28e R. A.
Artus (Roland-Raymond), 1/15e R. A.
Aubaud (Robert-Lucien-Jacques), 5e 1/2 brigade I. A.
Aubertin (Bernard-Pierre-Marie), 3e R. T. A.
Barrier (Yves-Marie-Aimé), IV/4 R. A.
Bernard (Jacques-André), 406e R. A. A.
Bigeon (Albert-Emile-Adrien), 402e R. A. A.
Bolle (Jean-Gérard-Alfred), S. T. A.
Bombail (Claude-Christian), 1/412e R. A. A.
Bonizec (Yves-Marie), 61e R. A. A.
Brillant (Marcel-Jules), 407e G. A. A.
Brocas (Guy-Gilbert), 1/15e R. A.
Brochet (Maurice-Henri-François), 1/101e R. A. A.
Burgevin (Jean-Louis-Emile), 1/31e R. A.
Burie (Marcel-André), 1/17e R. A.
Cabirol (Alain-Jean), 11/28e R. A.
Caron (Jean), E. A. A.
Carrio (Georges), 1er R. T. A.
Chapuis (Gaston-Pierre-Jacques), B. G. A.
Cas (Jean-André-Joseph), 2e R. T. A.
Cayeux (Michel-Abel-Georges), E. A. A.
Cazin (Jacques), 402e R. A. A.
Chambadal (Léon-Michel), 11/28e R. A.
Charrier (Bernard-René), 12e R. A.
Cherel (Gérard-Max), 1/411e R. A. A.
Chiappori (Michel-Jean), 93e R. I.
Cruveilher (André-Emile-Jean), 405e G. A. A.
Cruvellier (Bernard-Jean-Ernest), 111/8e R. A.
Delclos (Francis), E. S. A. A.
Delerce (Raymond-Paul-Marie), 11/21e R. A.
Delorenzi (Roger-Louis-Charles), 407e G. A. A.
Derisbourg (Serge-Léon-Cyprien), 1/406e R. A. A.
Devilliers (Bernard-Pierre-Emile), E. S. A. A.
Dominique, dit Cabanes (Pierre-Jean-Denys), 11/21e R. A.
Duprez (Guy-Louis-Henri-Joseph), 1/16e R. A.
Durand (Guy-Charles-Félix), 1/401e R. A. A.
Dusausoy (Julien-Gustave-Victoric), E. S. A. A.
Dutbu (Gaston-Adrien-Gilbert), G. A. O. A. 9.
Eberhard (Georges-Claude), 1/21e R. A.
Etcheberry (Louis-Yvan), B. G. A. D. B. 5.
Eyglunent (Raymond-Eugène-Joseph), E. S. A. A.
Fabre (Bernard-Marie-Léon), 406e R. A. A.
Faure (Jacques-Jean-Gustave), 405e R. A. A.
Filiozat (Jean), 405e R. A. A.
Fournier (Claude-Michel), 404e R. A. A.
Gautier (Bernard-Raoul), 405e R. A. A.
Gerard (Claude-Louis), S. T. A.
Gex (Paul-André-Camille), 32e R. A.
Gilibert (Pierre-Jean), 410e R. A. A.
Gourp (Roger), compagnie saharienne de la Zousfana.
Gros-Jean (Olivier-André-Léon), 404e R. A. A.
MM. Grosset (Raymond-Jules-Albert), 61e R. A. A.
Guegnaud (Albert-Henri), 10e R. A. A.
Guichard (Serge-André), 1/31e R. A.
Hatchuel (Pierre-Jacques-Henri), 151e R. I.
Hausigen (Gérard-Marie-Henri), 51e R. A.
Henry (Marcel-Jean-Alfred), E. A. A.
Herve (Richard-May-Germain-Maurice), 10e R. A. A.
Honnorat (Raymond-Georges), E. S. A. A.
Houdayer (Jean-René-Georges), 61e R. A. A.
Houziaux (Jean), 1/65e R. A.
Konne (Fernand-Jean-Etienne), 452e G. A. A.
Lagache (Guy-Emile-Ghislain), 1/60e R. A.
Lapointe (Jean-Claude-Georges), 465e G. A. A.
Ledermann (Raymond-Francis-Moïse), 32e R. A.
Lesne (Bernard-Jean-Camille), 421e R. A. A.
Leurent (Germain-Luc-Gérard-Joseph), G. A. O. A. 5.
Limouzy (Pierre-Joseph-Paul), 2e R. I.
Louge-Robert (Pierre-Jean), 407e G. A. A.
Malaise (Jacques-Henri-Marie), 8e R. A.
Malassigne (Jean-Constant-Octave-Marie), 1/68e R. A.
Martin (Dominique-Marie-Raymond), 421e R. A. A.
Michel (Jean-Edouard), 402e R. A. A.
Mievre (Pierre-Albert-Alexis), 477e G. A. A.
Moncomble (Christian-Charles), 1/412e R. A. A.
Panfili (Onel-Joseph-Léon-René), E. S. A. A.
Pannier (Yves-Michel-Noel-Joseph), 1/12e R. A. A.
Pasquet (Charles-Marie-Augustin), 12e R. A.
Perrachon (René), S. T. A.
Piller (Philippe-René-Jacques), 422e R. A. A.
Pugnet (Jean-Victor-Ferdinand), E. S. A. A.
Ravet (Yves-Christian), B. G. A. D. B. 1.
Receveur (André), 405e R. A. A.
Ricordeau (Jean-Pierre-François-Emile), 403e R. A. A.
Roussel (Jacques-Louis-Joseph-Augustin), 1/39e R. A.
Sauvage (Gabriel-Pierre), 1/11e R. A. A.
Thevenin (Michel-Léon), 406e R. A. A.
Tintignac (Jean-Pierre), 1/24e R. A.
Ulmet (Henri-René), E. A. A.
Vandersiraeten (André-Auguste-Roger), 486e G. A. A.
Vassal (Jean-Marius), 421e R. A. A.
Vic (Georges-Jean-Marcel), 11e 1/2 brigade I.
Vilgrain (Jean-Marcel-Auguste), 452e G. A. A.
Wormser (Gérald-Moïse), 37e B. O.

**Génie.**

MM. Bonotaux (François-Eugène-Gabriel), 10e régiment F. F. A.
Boutin (Claude-Raymond-Germain), E. A. G. Angers.
Brice (Pierre-François-Emile), 5e régiment.
Caldani (Claude-André-Emile), 19e régiment F. F. A.
Cazes (Freddy-Edmond-Dominique), 27e bataillon.
Charbonnier (Jean-Louis), 27e bataillon.
Coste (Roger-Gabriel-René), 23e bataillon F. F. A.
Ducros (Pierre-Guy), E. A. G. Angers.
Fayard (Henri-Honoré), 63e bataillon.
Fraysse (Raymond-Paul-Bernard), 29e bataillon.
Garnier (Michel-Albert-Léon), 6e régiment.
Genevray (Robert-Maurice), 21e bataillon.
Gouin (Marc-Marcel), 25e bataillon.
Guillon (Roger-Félix-Edmond), 15e régiment.
Imbert (Michel-Roger-Marc), 6e régiment.
Jorigny (Michel-Louis-Gaston), 2e régiment.
Lajoye (Pierre-Joseph-Désiré), 2e régiment.
Lesne (Michel-Albert-Charles), 32e bataillon F. F. A.
Liauthaud (Louis-Pierre), 29e bataillon F. F. A.
Maes (Georges-Olivier-Amédée), 2e régiment.
Maisonnier (Jean-Eugène-Louis), 30e bataillon F. F. A.
Marion (Gérard-Yves-René), 4e régiment.
Pasquin (André-Marius), compagnie saharienne de la Zousfana, Colomb-Béchar.
Plouhinec (Noël-René), 9e bataillon F. F. A.
Pluchery (Max), 4e régiment.
Porcheron (Yves-Maurice), 5e régiment.
Puskaric (Adam), compagnie saharienne de la Zousfana, Colomb-Béchar.
Reygagne (Georges-Léon-Marie), 21e bataillon.
Rey-Lescure (Alain-Paul-Eric), 35e bataillon.
Rigaut (Pierre-Charles-Eugène), 12e bataillon.
Rollin (Jean-Henri-Marie), 12e bataillon.
Ronzier (Jean-Louis), 17e bataillon.
Rose (Claude-Robert), 31e régiment.
Rouart (Dominique-Alexis), 30e bataillon F. F. A.
Saint-Germes (Francis-Gaston-Louis), 17e bataillon.
Soulères (Gérard-Jules-Jean), base de Cherbourg.
Teston (Maurice-Albert), 21e bataillon.
Tripard (Philippe), 9e bataillon F. F. A.
Victor (Jean-François-Gustave), 9e bataillon F. F. A.

**Transmissions.**

MM. Bianco-Dolino (René-Jean), E. A. T. Montargis.
Billaud (Jean-Baptiste), 105e C. M. T.
Bonnin (André-Marie-Alain), 5e compagnie des services.
Bougeret (Guy-Henri-Joseph), E. A. T. Montargis.
David (Guy-Albert-Jules), E. R. G. M. T. du Nord-Ouest.
Ducamus (Jean-Marliat), C. I. T. D. E. M.
Hennebelle (José-Paul-Fernand), G. R. E. T. no 10.
Holuigne (Jacques-Fernand-Géry), 15e R. T.
Klopfenstein (Claude-Christ), E. R. G. M. T. du Nord-Est.
Lindenlaub (Claude-Georges-Edouard), E. A. T. Montargis.
Louvel (François-Bernard), 41e R. T.
Mitchell (Guillaume-Marie-Jean-Pierre), E. A. T. Montargis.
Philippe (Jean-Alain-Corentin), 38e R. T.
Pugnet (Lucien-Pierre), 102e C. M. T.
Quinzat (Gilbert-Jean-Maurice), 36e R. T.
Radix (Jean-Claude-Charles), C. I. T. D. E. M.
Rig (Michel-Victor-Gustave), E. A. T. Montargis.
Schiavo (Charles-Gaetan-Georges), 15e R. T.
Sempéré (Jean-Claude-Louis), E. M. A. T. - A. T. N.
Vuillioz (Jean-Louis-André), G. R. E. T. no 10.

**Train.**

MM. Adolphe (Gérard-Raymond-Xavier), 229e C. C. R.
Audoux (Raymond-Marcel-Pierre-Vincent), E. A. T.
Billette de Villemeur (Régis-Marie-Joseph), E. A. T.
de Block (Albert-Germain), 351e G. T.
Boiltiaux (Jacques-Jean-Jérome), E. A. T.
Bonnard (Gilles-François-Marie), 132e E. T.
Bouvet (Michel-Pierre-Eugène), D. T. M. V. F.
Buisson (Pierre-Charles-Philippe-Désiré), 132e F. T.
Chouard (Jean-Louis-Marie-Daniel), 132e E. T.
Crespel (Yves-René), 254e C. C. R.
Demerson (Guy), E. S. O. Strasbourg.
Evrard (Francis-André-Edmond), 221e C. C. R.
Fruit (Michel-Emile-Georges), 253e C. C. R.
Julien (Robert-François), 22e C. D. T.
Lapeyrere (Claude-Joseph-Christian), 23e C. D. T.
Lombard (Jacques-Pierre-Jean), 222e C. C. R.
Ober (Serge-Francis), 10e C. R. T.
Simon (Guy), 512e G. T. R. G. T.
Tolereau (Loïc-Léon), 9e C. R. T.
Vendel (Jean-René-Joseph), 1er E. R. T.
Vincent (Jean-François-Joseph-Jules), 255e C. C. R.
Violleau (Jean-Jacques-Constantin-Gustave), 11e C. R. T.

**Service des matériels.**

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Albo (Marc), école d'application du matériel à Fontainebleau.
Alexandre (André-Pierre), école d'application du matériel de Fontainebleau.
Allegre (André-Jean-Paul), 7e compagnie régionale du matériel à Dijon.
Aubouy (Jacques-Henri), 2e compagnie territoriale des essences à Tarascon.
Aubert (Jacques-Marie-Guy), 5e compagnie régionale du matériel à Toulouse.
Bernardi (de) (Xavier-Anatole-Simon), 5e compagnie des services à Versailles.
Besson (Gérard-Gilbert), 302e compagnie de réparation du matériel (F. F. A.).
Bouhot (Jean-Pierre-Marcel), 1e compagnie régionale du matériel à Bordeaux.
Boulay (Jean-Maurice-Emile), école d'application du matériel à Fontainebleau.
Brichet (Robert-Maurice), 3e compagnie régionale du matériel à Rennes.
Brivet (Claude-Charles-Marie), 9e compagnie régionale du matériel à Marseille.
Buttazzoni (Bernard), 1er bataillon du matériel de réserve générale à Vincennes.
Carrere-Casajus (Henri-Barthélémy), 75e compagnie de réparations « Aéro » à Bayonne.
Castaignos (Louis-François), école spéciale militaire interarmes de Coetquidan.
Daudet (Jean-André-Michel), 53e compagnie de réparations divisionnaire (F. F. A.)
MM. Delsol (Jean-Maurice-Edouard-Louis), 5e compagnie des services à Versailles.
Dennery (Francis-Marc), 1er bataillon du matériel de réserve générale à Vincennes.
Doreau (Paul-Henri), 671e compagnie de réparations d'A. L. O. A. (FFA).
Drillet (Michel), 1re compagnie régionale du matériel à Vincennes.
Eissautier (Guy-Albert-André), 2e compagnie territoriale des essences à Chalon-sur-Saône.
Fournier (Pierre-Gaston-Emile), 431e compagnie de réparations du matériel (F. F. A.).
Gautheron (Jean-René-Marie), 6e compagnie régionale du matériel à Châlons-sur-Marne.
Godard (Philippe-Camille-Louis), école d'application du matériel à Fontainebleau.
Grandcolas (Jean-Robert), 1er bataillon du matériel de réserve générale à Vincennes.
Granandi (Renzo-Gaëtan), 1er bataillon du matériel de réserve générale à Vincennes.
Guittet (Jack), 85e bataillon de réparation de division blindée (F. F. A.).
Hébraud (Pierre-Antoine-Etienne), 61e compagnie de réparation divisionnaire, Tunisie.
Heuchon (Gérard-Henri-Paul-Ghislain), 9e compagnie régionale du matériel à Marseille.
Kervran (André-Joseph-François), école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan.
Lacroix (Bernard), 302e compagnie de réparations du matériel (F. F. A.).
Laporte (Jean-Marcel-Henri), 357e compagnie de réparation automobile à Neuvy-Pailloux.
Larrouturou (Jacques-Joseph-Alain), 11e compagnie régionale du matériel à Orléans.
Le Roux (Jean), école d'application du matériel de Fontainebleau.
Migaud (Arsène-Jean-Marie), école d'application du matériel de Fontainebleau.
Morizé (Jacques), 1re compagnie régionale du matériel à Vincennes.
Nasica (Toussaint-Gérard-Pierre), centre d'instruction du matériel de Metz.
Poudéroux (Pierre-Henri-Armand), 609e compagnie magasin à Vincennes.
Prévost (Henri-Georges), 711e compagnie des essences (F. F. A.).
Rachais (Claude-Georges), groupe d'hélicoptères no 1 à Satory.
Raguin (Jean-Paul-Edouard-René), 3e compagnie régionale du matériel à Rennes.
Simon (François-Etienne-Eugène-Joseph), 5e compagnie des services à Versailles.
Soubeyrand (Roger-Claude), centre d'instruction du matériel de Metz.
Widemann (Jean-Pierre), 603e compagnie magasin (F. F. A.).

**Intendance.**

MM. Audoin (Gérard-Henri-Marie), 151e compagnie de C. O. M. A.
Bernard (Jack-Lucien-Claude), 9e section de C. O. M. A.
Cazals (Gérard-René-Jacques), 1re section de C. O. M. A.
Emmanuelli (André-Hippolyte), 9e section de C. O. M. A.
Moingeon (Jean-Léon), 10e section de C. O. M. A.
Porreye (Claude-Emile-Jules), 11e division d'infanterie.
Roquain (Michel-Gaston), 1re section de C. O. M. A.
Sabatier (Jacques-Jean-Louis), 9e section de C. O. M. A.
Saimon (Maurice-Paul-Marie), 451e compagnie de C. O. M. A.
Vialon (Jacques-Paul-Pierre), 8e section de C. O. M. A.

TROUPES COLONIALES

***DEUXIEME CATEGORIE***

**Service de santé.**

***Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.***

Les dentistes auxiliaires:

MM. Brain (Jean-Bernard), Afrique occidentale française.
Emnet (Michel-Marie-Joseph), Afrique occidentale française.
Hayet (Pierre-Emile), Etablissements d'Océanie.
Jacquet (Philippe-François-Marie), Afrique occidentale française.
Ledard (Richard-Robert), Madagascar.
Morance (Bernard-Emile), Madagascar.
Reveilliez (Edgard-Henri), Afrique équatoriale française.
Riboulot (Louis-Pierre), Afrique occidentale française.

**Infanterie.**

MM. Bastide (Rolland-Maurice), 24e R. I. C.
Bergmann (Albert-Frédéric), 15e R. T. S.
Bernard (Pierre-Eugène-Roland), Afrique équatoriale française.
Bernelle (Yves-Jean), 5e R. T. S.
Blanchard (Bernard), 1er 1/2 B. C. C. P.
Bolleux-Levret (Xavier), Madagascar.
Bonne (Paul-André-Michel), Afrique équatoriale française.
Brière (André-René), Afrique occidentale française.
Chagnaud (Guy-Franc), école d'application d'infanterie Saint-Maixent.
Chanfreau (Léo-Joseph-Henri), 1er 1/2 B. C. C. P.
Chauley (Jacques-Marie-Jean), 6e R. T. S.
Chauvet (Jean-Noël-Elno), Afrique équatoriale française.
Degouttes (Christian-Georges), Afrique occidentale française.
de La Rochefoucauld (Charles), école d'application d'infanterie Saint-Maixent.
Delpuech (Jacques-Henri), Afrique occidentale française.
de Vardo (Jean-Claude), Afrique équatoriale française.
Devins (Jean-Claude), Madagascar.
Perot (Jean-Didier-Noël), Madagascar.
Fallon (Georges-Louis-Joseph), école sous-officiers Cherchell.
Fall (Idrissa), Afrique occidentale française.
Franchi (Pascal-Claude-Savério), 1er 1/2 B. C. C. P.
Galien (Georges-Emile-Léon), 15e R. T. S.
Galinois (Guy), Afrique occidentale française.
Gauthier (Jean-Louis), 15e R. T. S.
Gavinelli (Roger-Ange-Gabriel), Madagascar.
Gelhaye (René), 13e R. T. S.
Giraudeau (Jean-Claude-André), 3e R. T. S.
Girault (André-Jean), Afrique occidentale française.
Guilhon (Jean-Jérôme-Eugène), Afrique occidentale française.
Jean (André-Xavier-Jules-François), école sous-officiers Cherchell.
Lebellec (Jean-Claude-Eugène), Madagascar.
Loiseau (Pierre-Marie-Alfred), Madagascar.
Madelaine (Jean-Claude), 16e R. I. C.
Magalhaes (Roger-Joseph), 3e R. T. S. (muté compagnie saharienne de la Zousfana à Colomb-Béchar.
Malroux (Jean-Fernand-Pierre), Madagascar.
Micallef (Jean-Laurent-Georges-Léon), 6e R. T. S.
Milon (François-Marius), Afrique équatoriale française.
Morel (François-Xavier-Louis-Marcel), Afrique équatoriale française.
Morin (Michel-Pierre-Marie), école d'application infanterie Saint Maixent.
Omerin (Michel-Claude), 5e R. T. S.
Papavoine (Lucien-Gaston), 15e R. T. S.
Pernet (Jean-Yves), 13e R. T. S.
Toulouse (François-Gérard-Marie-Julien), Madagascar.
Voulu (Henry-Louis), Afrique occidentale française.
Weill (Jean-Claude-Henri-Natham-Edmond), 6e R. T. S.

**Artillerie.**

Baduel (Raymond), Madagascar.
Buzen (Victor-Jean-Laurent), R. A. C. T.
Brillant (Jacques-Robert), école d'application d'artillerie.
Calmes (François-Louis-Joseph), école d'application d'artillerie.
Chalvignac (Jean-Guy-François), 17e R. A. A. C.
Codaccioni (André-Joseph), école d'application d'artillerie.
Egg (Georges), école d'application d'artillerie.
Jilliot (Jean-Marie-Germain-André), Madagascar.
Julian (Bernard-Henri-Germain), 17e R. A. A. C.
Marguinal (Raoul-Yvon-Henri), 12e R. A. A. C.
Rethore (Henri-Marie), école d'application d'artillerie.
Sarrot Reynauld de Cresseneuil (Paul-Marie-Marcel), école d'application d'artillerie.
Vallée (Robert-Yves-Alexandre), Afrique occidentale française.
Wild (Maurice-Henri-Frédéric), 2/3e R. A. C.

---

**Décret du 13 décembre 1954 portant admission dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).**

Par décret en date du 13 décembre 1954:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

*TROUPES METROPOLITAINES*

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LAON

*Au grade de lieutenant-colonel.*

M. Courteaux (Paul-Marie-Gaston), chef d'escadron d'artillerie, vient du S. E. P. R., à Laon.

8e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

*Au grade de lieutenant-colonel.*

M. de la Brosse (Aymar-Joseph-Pierre), chef de bataillon d'infanterie, B. E. M., était en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

*Au grade de colonel.*

M. Blancher (Roger-Louis), lieutenant-colonel d'artillerie, vient de l'état-major de la subdivision de Sétif.

**Service des matériels.**

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

2e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

*Au grade de capitaine.*

M. le lieutenant Jeu (Henri-Edmond).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

5e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

*Au grade de capitaine.*

M. le lieutenant Terrail (Marceau Raymond).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

*Etat-major de région.*

M. de Ferier (Antoine-Luc-Alexis), lieutenant-colonel d'infanterie, B. E. M., vient de l'état-major de la subdivision de Tunis.

M. Lemouchoux (Charles), chef d'escadron d'artillerie, D. E. M., était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Roux (Jean-Joseph-Marie-Régis), chef d'escadron d'artillerie, B. E. M., vient de l'état-major de l'armée (service historique).

M. Louis (Michel-Lucien-Ernest), sous-lieutenant d'artillerie S. E. M. (spécialiste géographe), vient du groupe géographique de la 7e région militaire.

*Subdivision de Paris.*

M. Leroy (Claude-Hubert), capitaine de cavalerie, vient de l'école polytechnique (encadrement).

M. Barancy (Michel), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 421e R. A. A.

M. Bremenson (Claude-Henri), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 401e R. A. A.

M. Carle (Rémy-Louis), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 452e G. A. A.

M. Cau (Georges-Charles-Paul-Philippe), sous-lieutenant d'artillerie, vient de l'école de spécialisation de l'artillerie antiaérienne.

M. Donnet (Jean-Pierre-Louis), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 405e R. A. A.

M. Eymard (Gérard-Jacques-Marie-Hubert), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 423e R. A. A.

M. Gillieron (Philippe-Lucien), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 9e R. A.

M. Gosselin (André-Pierre-Gabriel), sous-lieutenant d'artillerie, vient de la batterie géographique autonome des F. F. A.

M. Hoffsaes (Daniel-Eugène-Léon), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 39e R. A.

M. Mercier (Bernard-Marie-Annick-Joseph-Augustin), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 19e R. A. A.

M. Munchenbach (Guy-Claude), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 421e R. A. A.

M. Sicard (Fernand-Lucien-André), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 407e G. A. A.

M. Tardy (Jean-François-Pierre), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 422e R. A. A.

M. Prevot (Max-Alfred-Léonce-Jean), capitaine du train, vient du 421e R. T.

*Subdivision de Versailles.*

M. Beillet (Charles-Lucien-Louis-Marie), chef d'escadron d'artillerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Baude (Michel), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 103e R.A.A.

M. Brabant (Jean-Claude-Paul), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 28e R. A.

M. Segond (Pierre-François), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 6.e R. A.

2e REGION MILITAIRE

*Subdivision d'Arras.*

M. Queant (Victor-Philippe), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Arras.

M. Hammerli (Serge-Eugène-Frédéric), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 25e R. A.

*Subdivision de Lille.*

M. Naepels (Gérard-Emile-Alfred-Cornil), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 61e R. A. A.

M. Vanroyen (Robert-Edmond-Amédée), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 65e R. A. A.

*Subdivision de Rouen.*

M. Reignier (André-Auguste-Victor), capitaine d'artillerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

3e REGION MILITAIRE

*Etat-major de région.*

M. Chedorge (Robert-François-Marie), capitaine d'infanterie, S.E.M., spécialiste du chiffre, était en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

*Subdivision de Nantes.*

M. Cazin (Jean-Claude-Ernest), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 406e R. A. A.

*Subdivision de Rennes.*

M. Robert (Jean-Félix-Irénée), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 24e R. A.

*Subdivision de Vannes.*

M. Carrion (Fernand-Louis-Anne), lieutenant d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Tymen (André-Louis-Marie), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 408e R. A. A

4e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Limoges.*

M. Lesieur (Emile-Pierre), lieutenant d'infanterie, vient du 152e R. I.

5e REGION MILITAIRE

*Etat-major de région.*

M. Rouzaie (Joseph-Victor), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, était en non-activité à l'état-major de la 5e région militaire.

*Subdivision de Toulouse.*

M. Bagnouls (François-Joseph), chef d'escadron d'artillerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

6e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Châlons-sur-Marne.*

M. de La Morinerie (Benoît-Marie), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 67e R. A.

M. Renard (Bruno-Edmond-Marie), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 402e R. A. A.

*Subdivision de Nancy.*

M. Simon (Michel-Claude), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 17e R. A.

8e REGION MILITAIRE

*Etat-major de région.*

M. de Ribier (Pierre-Denis), chef de bataillon d'infanterie, D. E. M., était en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

*Subdivision de Lyon.*

M. Biers (Pierre-Roger-Jean), colonel d'infanterie, vient de l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Bard (Michel), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 411e R. A. A.

*Subdivision de Grenoble.*

M. Combes (Jean-Marie-Jacques-Lucien), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 401e R. A. A.

9e REGION MILITAIRE

*Etat-major de région.*

M. Donzeaud (André-Noël), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie, était en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

M. Perrottey (Roland-Paul-Marie), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie, était en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

*Subdivision de Montpellier.*

M. Ramondou (René-Jean), capitaine d'infanterie, vient de la 11e demi-brigade d'infanterie.

M. Allegre (Maurice-Marie-Michel), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 405e R. A. A.

M. Jabot (Pierre-Henri-Victor), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 410e R. A. A.

*Subdivision de Marseille.*

M. Mercier (Henri-Marcel-Paul-Emile), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 401e R. A. A.

10e REGION MILITAIRE

*Division d'Alger.*

M. Lillner (François), lieutenant d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

*Division de Constantine.*

M. Alquier (Maurice), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Batna.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

*Subdivision de Tunis.*

M. Aparl (Armand-Léon-Désiré), chef de bataillon d'infanterie, vient du bureau de garnison de Tunis.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

*Commandement de l'artillerie du Maroc.*

M. Brunner (Claude-Gaston-Marcel), sous-lieutenant d'artillerie, vient du 423e R. A. A.

**Transmissions.**

1re REGION MILITAIRE

*Commandement des transmissions.*

M. Miard (Marius-Paul), colonel du cadre des ingénieurs des matériels, subdivision « transmissions », vient de l'inspection technique des matériels de transmissions.

4e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Tours.*

M. Boucley (Emile-Auguste), colonel des transmissions, vient de l'inspection technique des réseaux.

**Génie.**

(Arme.)

4e REGION MILITAIRE

*Subdivision d'Angoulême.*

M. le chef de bataillon Bouyer (Georges).

*Subdivision de Poitiers.*

M. le colonel Courrière (Henri).

5e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Perpignan.*

M. le lieutenant-colonel Villarzel (François-Auguste).

9e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Nice.*

M. le colonel Collettaz (Marcel-Henri).

**Service des bâtiments.**

CADRE DES INGÉNIEURS

6e REGION MILITAIRE

*Subdivision de Strasbourg.*

M. le chef de bataillon Schweitz (Ernest).

**Service des matériels.**

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1re REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Grouard (André-Adolphe).

3e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Gros (Marcel).

4e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Laurent (Eugène-Robert).

5e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Gaston (Robert).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

8e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le capitaine Servais (Jean-Marie-Clément).
M. le lieutenant Poulet (Georges-Léon).

9e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le capitaine Treillard (Léon).

MAROC
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Stamper (Jules-Gustave-Joseph).

**Service des fabrications d'armement.**

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

M. l'ingénieur en chef de 1re classe Cornilliat (Pierre-Joseph-Marie-Noel).

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

M. l'ingénieur principal Ventuejol (Pierre-Marie).
M. l'ingénieur en chef Massacrier (Jean-Marie-Frédéric).

**Intendance.**

*Avec le grade d'intendant militaire de 1re classe.*

M. Lescouzeres (Jean-Baptiste-Théodore).

*Avec le grade de lieutenant d'administration.*
(Bureaux de l'intendance.)

M. Suppiger (Marius-Auguste), troupes coloniales.

(Subsistances militaires.)

M. Perrin (Marcel).

## Décret du 13 décembre 1954 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 13 décembre 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les élèves officiers de réserve ayant suivi le premier cycle d'instruction du contingent 1954/1 qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles ou centres de formation et ont obtenu la moyenne arrêtée par décision ministérielle pour accéder au grade de sous-lieutenant de réserve:

(Pour prendre rang du 1er novembre 1954.)

TROUPES METROPOLITAINES

**Infanterie.**

ECOLE D'APPLICATION D'INFANTERIE, SAINT-MAIXENT

MM. Galichet (Jean-Michel), classe 1952, Poitiers 1024.
Haller (Léon-Jean-Joseph), classe 1951, Strasbourg 15673.
Dubreu (Francis-Charles-Alfred), classe 1952, Valenciennes 1559.
Chamay (Michel), classe 1952, Lyon 741860.
Kannengiesser (Alphonse-Lucien-Joseph), classe 1949, Strasbourg 14311.
Trédoulat (René-Antoine-Julien), classe 1950, Paris 33522.
Seiliez (Jean-Marie-Georges), classe 1951, Valenciennes 18671.
Triboulois (Robert-Jean-Armand), classe 1953, Valenciennes 01807.
Bost (André), classe 1950, Lyon 29682.
Barloy (Jean-René-Marie), classe 1950, Nancy 11143.
Duboz (Michel-Louis), classe 1950, Paris 55339.
Bonnac (Jean-Michel), classe 1952, Poitiers 2174.
Crespel (Jean-Noël-Albert), classe 1951, Valenciennes 8725.
Létondot (Dominique-Marie-André-Jacques), classe 1951, Rennes 1622.
Tricon (Jacques-Eugène-Maurice), classe 1950, Lyon 31811.
Mestres (Michel-François), classe 1950, Perpignan 23799.
Breton (Alain-André), classe 1948, Valenciennes 02169.
Rivoir (Gilbert-Georges-Daniel), classe 1950, Marseille 19520.
Rusterholtz (Joël-Paul-Michel), classe 1952, Paris 167.
Léonard (Hubert-Raoul-Paul), classe 1950, Valenciennes 23324.
Montoloy (Marcel-Jacques), classe 1953, Paris 2970.
Courbon (Paul-Marie-Joseph), classe 1950, Dijon 1658.
Torossian (Kegham), classe 1952, Paris 18134.
Janet (Fernand-Louis-Alfred), classe 1953, Besançon 39860.
Auzary (Michel-Jean), classe 1951, Versailles 41951.
Collignon (Roger-René), classe 1952, Nancy 2700.
Deville (Jacques-Alban), classe 1950, Paris 63111.
Pringalle (Claude-Jean-Marie), classe 1951, Valenciennes 2338.
Guillet (Paul), classe 1952, Rennes 2102.
Liebnau (Albert-Bruno), classe 1951, Strasbourg 11604.
Ternisien (Jean-Charles-Louis-Joseph), classe 1950, Valenciennes 29487.
Pierre (Jean-Jacques-André), classe 1950, Besançon 3997.
Mayenobe (Roger-Jean-Lucien), classe 1952, Lyon 6230.
Piossu (Michel-Joseph), classe 1950, Lyon 18296.
Hardouin (Daniel-Jacques), classe 1952, Paris 25110.
Lachenal (Jean-Michel), classe 1951, Lyon 12888.
Edel (Ernest), classe 1950, Strasbourg 14879.
Délas (Jean), classe 1953, Poitiers 332168.
Desnos (Claude-Joseph-Jean), classe 1951, Paris 21551.
Johnson (Marcel-Alexandre), classe 1950, Valenciennes 32714.
Mousset (Michel-Jacques), classe 1950, Rennes 19698.
Fléchet (André-Joannès), classe 1951, Paris 19801.
Arduin (Charles-Albert-Paul), classe 1953, Valenciennes 591594.
Lopez (Richard-Favien-Marius), classe 1952, Ruffisque 471.
Boisset (Jacques-Alfred-Joseph), classe 1950, Nancy 14369.
Barth (Charles-Alfred), classe 1953, Strasbourg 1809.
Débois (Michel-Alphonse-Lucien), classe 1950, Besançon 6825.
Bouchet (Roger-Lucien-Raymond), classe 1950, Poitiers 22185.
Rousselot (Jacques-Didier-Marie), classe 1953, Poitiers 2513.
Krebs (Joseph-Nicolas), classe 1950, Strasbourg 14256.
Vandenberghe (Reynald-Arthur-Emile-Arnold), classe 1953, Valenciennes 8774.
Rousseau (Jacques-Henri), classe 1950, Paris 60129.
Breilloux (Pierre-Lucien), classe 1951, Versailles 38583.
Desforges (Pierre-Michel-Marie), classe 1952, Paris 12692.
Quinzain (Hervé-Georges-Henri), classe 1951, Valenciennes 18663.
Henry (Paul-Louis-Alphonse), classe 1953, Dijon 343.
Le Cann (Yves), classe 1950, Orléans 5055.
Riolon (Claude-Louis-Albert), classe 1952, Rennes 103.
Le Moullec (Pierre), classe 1950, Paris 8869.
Jacquet (Michel), classe 1950, Nancy 11387.
Thomas-Billot (Paul-Jean-Joseph), classe 1950, Lyon 17880.
Bouchard (Paul-Ferdinand-Marie), classe 1949, Lyon 32101.

MM. Chevrot (Michel-Louis), classe 1952, Dijon 71222.
Montaz (Bernard), classe 1948, Lyon 36793.
Hooghe (Alfred-Armand-Georges), classe 1952, Paris 20763.
Rohr (Pierre-Emile), classe 1952, Strasbourg 1160.
Lagrange (Michel-Georges), classe 1952, Poitiers 2117.
Pietropaoli (Jean-Michel-Pierre), classe 1950, Marseille 26165.
Baudrillart (Marie-Charles-Marc), classe 1948, Rennes 16209.
Dieu (Michel-Gérard), classe 1953, Paris 2135.
Campan (Jean-Joseph-Marie-Marcel), classe 1949, Poitiers 26080.
Vial (François-Pierre-Marie-Joseph), classe 1953, Orléans 151168.
Barbolosi (Joseph-François), classe 1948, Ajaccio 212.

ECOLE DE SOUS-OFFICIERS DE CHERCHELL

MM. Colin (Pierre-Marie-Jean), classe 1951, Nancy 88-16569.
Sterckx (Dominique-Michel-Jean-Marie), classe 1952, Paris 77-0.966.
Escoffet (Joseph-Francis), classe 1952, Oran 92-03116.
Lopez (Henri-Louis-Jean), classe 1952, Oran 92-03959.
Bizot (Guy-Marie-Pierre), classe 1950, Paris 75-14826.
Orst (Gilbert-André), classe 1951, Constantine 93-01.86.
Heinrich (Jacques-Eugène-Charles), classe 51, Nancy LM-893.
Herlez (Pierre-François-Léon), classe 1953, Valenciennes 59-12665.
Fondeur (Jacques-Pierre-Raymond), classe 1951, Valenciennes 59-10585.
Dubey (Jacques-Marcel-Franck), classe 1951, Paris 75-23241.
Julia (Marcel-Lucien-Paul), classe 50, Oran 92-00109.
Amestoy (Jacques), classe 53, Pau 61-02532.
Duret (Georges-Henri-Jean), classe 1949, Paris 75-06977.
Delchie (André-Jean-Baptiste), classe 1949, Toulouse 46-20598.
Rey (Emile-Paul-Gaston), classe 1952, Marseille 24-02971.
Artur (André-Roger), classe 1952, Rennes 50-02313.
Talman (Roger-Charles-Louis), classe 1952, Paris 75-26367

**Arme blindée et cavalerie.**

ECOLE D'APPLICATION DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE A SAUMUR

MM. Girod (Paul-Emmanuel-Jean), classe 1951, Paris 11192.
Galibert (Maurice-Eugène), classe 1951, Toulouse 10841.
Verdol (Jacques-Lucien-Eugène), classe 1950, Lyon 11963.
Robin (Jacques-André), classe 1951, Rennes 27265.
Morel (Pol-Pierre-Alphonse), classe 1950, Nancy 51-2297.
Perret (Henri), classe 1951, Poitiers 7961.
Langlois (Georges-Gaston-Charles-Joseph), classe 1952, Valenciennes 60-0131.
Breillot (Fernand-Michel-Roger-Paul), classe 1950, Rennes 12127.
Charpy (Dominique-Anne-Jean-Marcellin), classe 1950, Paris 75-13017.
Marcel (Henri-Marie-Alexandre), classe 1948, Rennes 26542.
Olier (Raymond-André), classe 1950, Poitiers 21611.
Rocheleau (Maurice-Maximin-Henri-Roger), classe 1951, Rennes 35228.
Guldner (Norbert-François), classe 1952, Strasbourg 57-2402.
Woussen (Lesli-Jean-Baptiste), classe 1950, Paris 51695.
Minnaert (Michel-André-Cornil), classe 1953, Valenciennes 59-12603.
Duphil (Serge-Adrien-Georges), classe 1952, Poitiers 17848.
Dizes (Jean), classe 1950, Rennes 9271.
Stheneur (Jacques-Georges), classe 1952, Paris 75-23298.
Glaenzer (Daniel-Florent), classe 1949, Paris 51826.
Doulcet (Jean-Marie-Paul-Augustin), classe 1951, Paris 78-12217.
Pasquier (André-Michel-Pierre-Marie), classe 1953, Rennes 85-3379.
de Champs de Saint-Léger (François-Marie-Jacques), classe 1950, Lyon 27-635.
de Begon de la Rouzière de Montlosier (Alain-Yves-Louis-Nicolas), classe 1952, Lyon 63-3232
Puiseux (Grégoire-Jean-Jacques), classe 1951, Lyon 38829.
Courau (Pierre-Marie-Jean-François), classe 1950, Poitiers 33-2112.
Patron (Michel-René), classe 1950, Paris 78-12090.
Lussault (Pierre-Gabriel-Mathieu), classe 1951, Toulouse 32356.
Godofe (André-François), classe 1949, Poitiers 21696.
Le Droff (Jean-Yves-Joseph), classe 1951, Rennes 49089.
Ader (Philippe-Henri-Marie), classe 1952, Paris 75-2967.
Pigeaud (Jean-Marie), classe 1949, Valenciennes 48969.

ECOLE DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE D'ALGER

MM. Grêlé (André-Marie-Eugène), classe 1953, Rennes 72-1858.
Dormoy (Pierre-Georges-Louis), classe 1953, Besançon 17338.
Hocquard (Louis-Charles), classe 1953, Strasbourg 37-16518.
Maugendre (Noël-Jean-Paul), classe 1953, Rennes 27869.
Rives (Jean), classe 1953, Toulouse 2338,

**Artillerie.**

ECOLE D'APPLICATION D'ARTILLERIE, CHALONS-SUR-MARNE

MM. Consigny (Thierry), classe 1949, Nancy 54-11413.
Rossigneux (Xavier-Jean-Marie), classe 1949, Paris 75-7.509.
Raphel (Claude-Gustave-Emile), classe 1950, Rennes 37.709.
Keravec (Roger-Marie), classe 1949, Rennes 2.662.
Durand (Paul-Alfred-Marcel-Pierre), classe 1949, Nancy 55-8.563.
Patrigeon (Claude-Gilbert-Auguste), classe 1951, Poitiers 16.6.0.
Collard (André), classe 1952, Valenciennes 59-4.085.
Perrot (Pierre-André-Marie), classe 1952, Dijon 21-1394.
Gerard (Jean-Louis), classe 1948, Lyon 37.034.
Ray (Henri-Auguste), classe 1950, Lyon 27.110.
Conilleau (Pierre-Georges), classe 1950, Rennes 43.875.
Viargues (Robert-Paul-Adolphe), classe 1950, Lyon 12.284.
Bailly (Claude-François), classe 1949, Paris 75-6691.
Jan (Roland-Jacques), classe 1950, Paris 7.326.
Génot (Bernard-Gustave), classe 1949, Nancy 55-8141.
Louis (Marcel-Joseph), classe 1952, Strasbourg 57-5311.
Mireux (Jean-Pierre), classe 1952, Paris 75-30.000.
Bujak (François-Joseph), classe 1951, Valenciennes 25.581.
Daniel (Michel-Jean-François-Roger), classe 1950, Paris 28.951.
Collomb (François-André), classe 1952, Lyon 69-6150.
Pagniez (Christian-Noël), classe 1950, Valenciennes 59-0972.
André (Henri), classe 1951, Lyon 39.637.
Perretlin (Claude-André-Roger), classe 1950, Nevers 15.085.
de Guillebon de Resnes (Jean-Aimé-Ghislain-Marie), classe 1952, Valenciennes 62.824.
Vauquelin-Guérillon (Pierre-Jean-Paul-Edmond), classe 1950, Valenciennes 50.599.
Bourdin (Jean-Michel), classe 1951, Paris 46.311.
Vidal (Serge-Jean-Claude), classe 1951, Paris 30.109.
Meyer (René), classe 1948, Strasbourg 68-29875.
France (Claude-Pierre), classe 1951, Versailles 43.216.
Girard (Jacques-Marie-François), classe 1950, Paris 75-22.09.
Roque (François-Léonce), classe 1949, Marseille 12.713.
Forsans (Henri-Jean), classe 1950, Poitiers 32.689.
Romeuf (Henri-Fernand-Marcel), classe 1949, Lyon 21.830.
Leblanc (Pierre-Emile-Alfred), classe 1952, Valenciennes 59.958.
Stievenard (Roland), classe 1952, Valenciennes 59-3550.
Levrat (Jacques-Louis-Jean), classe 1951, Lyon 53-69695.
Paquet (Gérard-Charles), classe 1952, Nancy 52.998.
Le Guillou (Alain-Yves-Marie), classe 1949, Rennes 1198.
Tarboulier (Joseph-Roland-Eugène), classe 1950, Pau 32.413.
Bertrand-Hardy (Gilles-Marie-Georges), classe 1950, Poitiers 25.31.
Gourdain (Jean-Marcel-Emile), classe 1951, Valenciennes 41.35.
Chilli (Albert-Horace-Joseph), classe 1950, Marseille 27.718.
Lesaint (Charles), classe 1949, Valenciennes 59-6.495.
Vasseur (Marc-Georges-Louis), classe 1951, Valenciennes 80-3856.
Pascal (Pierre-Bernard), classe 1952, Nevers 18.702.
Schaffhauser (Paul-Alphonse), classe 1949, Strasbourg 68-1375.
Allais (Gilbert-Paul), classe 1949, Versailles 78-13717.
Salaberry (Jean-Pierre-André), classe 1951, Poitiers 31.919.
Clad (Roger-Jean-Emile), classe 1952, Strasbourg 675.563.
Stephan (Jean-Paul), classe 1948, Strasbourg 67-19531.
Spillemaecker (Jacques), classe 1953, Lyon 5.303-1801.
Brunet (Léon-François), classe 1952, Lyon 150.812.
Marchal (Claude-Louis), classe 1952, Valenciennes.
Vilain (Michel-Bernard), classe 1953, Nevers 18.547.
Anastaze (René), classe 1950, Poitiers 32.597.

ECOLE DE SPÉCIALISATION ANTIAÉRIENNE A NÎMES

MM. Kérurien (André-Eugène-Marie), classe 1951, Rennes 22-3755.
Wolf (Roland-Norbert), classe 1949, Alger 91-1091.
Deturménny (Claude-Maurice), classe 1950, Paris 75-30029.
Blanchard (François-Daniel), classe 1951, Paris 75-61142.
Gonzalez (Boris), classe 1950, Paris 75-18516.
Rouanet (Roger-Henri-Georges), classe 1952, Perpignan 11-1938.
Mille (Roger-Marceau-Edmond-Victorice), classe 1950, Valenciennes 60-25704.
Peyronnet (Jean-Emile), classe 1951, Valenciennes 62-26116.
Sizes (André-Paul-Francis), classe 1950, Perpignan 11-1550.
Hallé (Pierre-Noël-François), classe 1950, Paris 75-12212.
Doncieux (Jacques-Henri), classe 1950, Paris 75-30058.
Chantrier (Gérard-Pierre-Elie), classe 1951, Marseille 30-2698.
Sanson (Régis-Olivier), classe 1951, Orléans 45-6213.
Lamarque (Henri-Philippe-René-Jean), classe 1951, Pau 65-3118.
Bedetti (Michel), classe 1950, Pau 40-24783.
Giacomo (Claude-Simon di), classe 1948, Paris 75-14833.
Lozes (André-Joseph-Pierre), classe 1948, Toulouse 31-09653.
Barlier (François-Marie-Pierre), classe 1951, Nancy 88-10863.
Straub (Pierre-Marie-Gérard), classe 1952, Strasbourg 57-123.
Dupuy (Guy), classe 1950, Poitiers 33-32006.
Tison (Pierre), classe 1948, Valenciennes 59-21502.

MM. Jouanen (Gilbert-André), classe 1951, Marseille 31-11830.
Lacroix (Jean-Aubin), classe 1951, Paris 75-31055.
Doucet (Pierre-Adolphe), classe 1950, Paris 75-30062.
Gély (André-Edmond), classe 1949, Marseille 31-13845.
Pegorin (Victor), classe 1953, Strasbourg 57-3037.
Pierrejean (André-Henri), classe 1947, Albi 12-2259.
Chevel (Pierre-Michel), classe 1949, Marseille 00-21626.
Chevalier (Célestin-Charles-Jules), classe 1951, Valenciennes 02-19857.
Defortescu (Karl-Eugène-François-Joseph), classe 1950, Valenciennes 76-52173.
Landes (Henri-Louis-Romain), classe 1952, Albi 12-1122.
Gressin (Jacques), classe 1950, Nevers 58-13358.
Karnauch (Elie), classe 1950, Paris 75-21226.
Pillet (René-Gaston-Etienne), classe 1951, Marseille 30-11904.
Lepoutre (Michel-Pierre-Achille), classe 1951, Valenciennes 52-13098.
Blum (Jean-Fernand), classe 1952, Strasbourg 6729.
Thiesé (Pierre-Paul), classe 1950, Versailles 77-3301.
Gauthier (Jean-Rolland-Raymond), classe 1950, Versailles 78-15556.
Mayelle (Georges-Michel), classe 1949, Tunis 96-930.
Bocognano (Pierre-Paul-Victor), classe 1951, Marseille 13-05310.
Cesari (Antoine-François), classe 1948, Ajaccio 20-1567.
Charpin (Jean-Edouard), classe 1949, Nancy 31-11402.

ECOLE D'APPLICATION DU TRAIN A TOURS

MM. Menard (Marc-Léon), classe 1950, Poitiers 23180.
Hillard (François-Joseph-Jean-Marie), classe 1950, Strasbourg 57-15911.
Vernoux (Jacques-Edmond-Pierre), classe 1952, Poitiers 16-1504.
Kolpak (Gérard-Pierre), classe 1951, Poitiers 12256.
Gache (Henri-Firmin-Emile), classe 1950, Paris 75-12165.
Lambert (Jacky-Marcel-Henri), classe 1950, Poitiers 18489.
Rousseau (Michel-André), classe 1949, Rennes 16310.
Hebrard (Jacques-Henri), classe 1950, Paris 75-61057.
Pilot (Claude-Ernest-Paul), classe 50, Paris 75-28055.
Roquelaure (Gérard-Raymond-Marie), classe 1950, Lyon 15-13622.
Arpain (Jacques-Louis), classe 1952, Valenciennes 02-2130.
Pascal (Philippe-Paul), classe 1950, Paris 75-8670.
Chiaramonti (Paul-Henri), classe 1950, Lyon 07-11921.
Ollier (André-Marie-Marcel), classe 1951, Lyon 69-24569.
Carbonnel (Roger-Pierre-Léopold), classe 1951, Tunis 96329
Blolon (Aimé-Marcel), classe 1950, Poitiers 20805.
Grosperrin (Hubert-Louis), classe 1951, Dijon 25-11757.
Perignon (Daniel-Albert-Jules), classe 1952, Rennes 612067.
Tison (Jean-Charles-Vincent), classe 1952, Paris 75-27552.
Chauveau (Bernard-Jean-Marie), classe 1953, Poitiers 37-2189.
Miranda (Maxime-Jean-Jacques-Charles), classe 1949, Paris 75-21768.

**Genie.**

MM. Banquet (Michel-Max), 11e bataillon.
Beaune (Maurice), 4e régiment.
Bobo (Claude-Alfred), école d'application du génie
Boenko (Georges), 19e régiment.
Bonneville (Jacques-Louis), 7e régiment.
Cantaloube (Pierre-Marie), 15e régiment.
Castelletto-Fraboulet (Charles-Antoine), 11e bataillon F. F. A.
Contini (Daniel-Claude), 35e bataillon.
Delaporte (Michel-Georges), 11e bataillon F. F. A.
Durel (Michel-Claude), 30e bataillon F. F. A.
Ferrando (Aimé-Joseph), 7e régiment.
Gay (Jean-Joseph), 1er régiment.
Guiberteau (René-Louis), école d'application du génie.
Guichon (Henri), 11e bataillon F. F. A.
Hocqueloux (Noël-Eugène), 15e régiment.
Leydier (Armand-Henri), 7e régiment.
Mollo (Alain), 31e régiment.
Moullard (Raoul-Marie), 19e régiment.
Ogier (André-Marcel), 30e bataillon F. F. A.
Petit-Male (Prosper-Marius), 7e régiment.
Poilier (Maurice), 5e régiment.
Sautre (Gilbert-Charles), 3e bataillon.
Vallot (Jean-Marie), 25e bataillon.
Wasseige (Pierre), 10e régiment F. F. A.

**Transmissions.**

ECOLE D'APPLICATION DES TRANSMISSIONS

MM. Wyn (Michel-Jacques-Henri), classe 1951, Paris 75-12235.
Sohodet (Henri-Claude), classe 1951, Paris 75-3950.
Normand (Henri-Raymond), classe 1950, Paris 77-2412.
Giost (Marcel), classe 1952, Rennes 29-2803.

MM. Savary (Michel-Joseph-Gervais), classe 1950, Paris 27-38812.
Barbe (Jean-Marcel), classe 1951, Nancy 52-6563.
Vidal (Jean-Marcel-Emile), classe 1952, Paris 75-7018.
Pellicioli (Gérard-Charles), classe 1952, Paris 78-631.
de Kouchkousky (Rollslav-Pierre-Alexandre-Herman), classe 1950, Paris 75-40195.
Lamour (Michel-Marie-Georges-Paul), classe 1950 Lyon 69-37664.
Franck (Claude-Hubert), classe 1951, Paris 75-23318.
Goujat (Jacques-Henri-Albert), classe 1952, Dijon 21-1331.
Jeanclaude (Serge-André), classe 1953, Nancy 54-3650.
Sanclaux (Gilbert-Charles-André), classe 1950, Paris 75-37644.
Occult (André), classe 1950, Poitiers 33-8510.
Le Bert (Michel-Louis-Joseph), classe 1951, Rennes 35-E-52.
Simon (Robert-Georges), classe 1950, Strasbourg 67-2182.
Paillart (Marcel-Aimable-Félix-Joseph), classe 1949, Valenciennes 60-25024.
Galay (Bernard-Claude-Robert), classe 1952, Paris 75-12186.
Berland (Robert-Georges), classe 1950, Paris 71-173.
Crépy (Jean-Jacques-Simon-Pierre), classe 1950, Valenciennes 59-16831.
Necloux (Pierre), classe 1950, Valenciennes 59-20734.
Caillasse (Marcel-René), classe 1949, Lyon 78-34566.
Remacle (Luc), classe 1948, Marseille 4-20142.
Cougnenc (Pierre-Maurice-Lucien), classe 1951, Versailles 43066.
Rafa (Ladislas), classe 1952, Lyon 69-E-308.

ECOLE MILITAIRE DES TRANSMISSIONS D'A. F. N.

MM. Jover (Pierre), classe 1950, Alger 715.
Vilaplana (Jackie-Sauveur), classe 1949, Alger 1083.

**Services des materiels.**

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Vienot (Jean-Charles-Alfred), classe 1950, Dijon, mle 25-7516.
Depla (Michel-Jean-Léon), classe 1952, Versailles, mle 77-1750.
Barrat (Gérard-Charles-Robert), classe 1951, Paris, mle 75-27416.
François (Pierre-Gaston), classe 1951, Paris, mle 27-29163
Remande (Christian-Marie-Constant), classe 1950, Paris, mle 75-65794.
Darnault (Robert), classe 1953, Paris, mle 75-2760.
Clayer (Michel-Lucien-Roger), classe 1950, Paris, mle 75-24727.
Lavirotte (Jean-Henri), classe 1951, Versailles, mle 78-15792.
Gély (André-Fortuné-Maurice), classe 1950, Versailles, mle 78-18969.
Nataf (Elie-Bernard), classe 1949, Tunis, mle 96-973.
Joubaud (Bernard-René-Olivier), classe 1949, Versailles, mle 78-52119.
Verwaerde (Roger-Charles-Joseph), classe 1952, Valenciennes, mle 59-2991.
Villard (Rolland-Bernard-Roger), classe 1950, Lyon, mle 69-37913.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM. Piketty (Claude-Maurice-Charles), classe 1950, Paris, mle 75-2805.
Neveu (Yves-André-Georges-Marie), classe 1950, Poitiers, mle 37-12931.
Giroz (Robert-Gustave-Christian), classe 1948, Paris, mle 75-23747.
Neveu (Gérard-Jean-Marie-Henri), classe 1950, Poitiers, mle 37-12930.

**Service de l'intendance.**

(Bureaux de l'intendance.)

MM. Lusan (Maurice-Alexandre-Marie), classe 1949, Toulouse, mle 22861.
Truchi (Georges-Camille), classe 1949, Alger, mle 3310.

(Subsistances militaires.)

MM. Rey (Jean), classe 1950, Toulouse, mle 15711.
Bayou Said, classe 1951, Alger, mle 20120.

(Habillement et campement.)

MM. Blanc (Pierre-Louis-Joseph), classe 1951, Valenciennes, mle 2433.
Breton (Alain-Marie), classe 1952, Poitiers, mle 2500.

TROUPES COLONIALES

**Infanterie.**

ECOLE D'APPLICATION DE L'INFANTERIE DE SAINT-MAIXENT

MM. Trochon (Henri-Jean-Marie-François), classe 1949, Strasbourg 0.050.
Page (Jean-Germain-Marie), classe 1950, Rennes 12213.
Thévenet (Pierre-Georges-André), classe 1951, Paris 51617.
Théodore (Jean-Raymond), classe 1951, Pau 35596.
Rose (André-Maurice), classe 1950, Besançon 7591.
Couprie (René-Jean-Auguste), classe 1952, Rennes 824.
Guillaud (André-Claude-Joseph), classe 1951, Lyon 29160.
Triaud (Bernard-Marie-Marcel), classe 1949, Poitiers 1915.
Riondy (Roger-Lucien-Jean), classe 1950, Lyon 29594.
Renaudeau (Daniel-Maurice-Marie), classe 1952, Rennes 3544.
Coutanceau (Jean-Marie), classe 1949, Paris, 23315.

ECOLE DE SOUS-OFFICIERS DE CHERCHELL

MM. Roghe (Jean-Jules), classe 1950, Rabat 95-00300.
Fauconnier (Daniel-Henri-Marie), classe 1950, Poitiers 17-08955.
Ballay (Yves-Marie-Jean-Pierre), classe 1952, Rennes 22-03181.
Christophe (Pierre), classe 1949, Nancy 54-10021.

ECOLE D'APPLICATION DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE DE SAUMUR

MM. Peyronnet (Achille-Auguste-Victor), classe 1951, Valenciennes 62-E-2170.

**Artillerie.**

ECOLE D'APPLICATION D'ARTILLERIE DE CHALONS-SUR-MARNE

MM. Berche (Gérard-Lucien-Gabriel), classe 1953, Strasbourg 53-571525.
Lalanne (Claude-Jacques), classe 1948, Poitiers 26883.
Reyss (Pierre-Michel), classe 1951, Dakar 657.
Tiphaine (Paul-Marcel-Marie-Jacques), classe 1948, Paris 75-21815.

ECOLE DE SPÉCIALISATION DE L'ARTILLERIE ANTIAÉRIENNE DE NIMES

MM. Busson (Jacques-Jean), classe 1952, Albi 81-752.
Pradel (Maurice-Ernest), classe 1951, Perpignan 11-3631.
Corbasson (Michel-Paul-Jean), classe 1948, Marseille 06-20075.

**Décret du 13 décembre 1954 portant nomination, par voie de changement d'arme ou de service, d'officiers de réserve dans les cadres du service des essences des armées.**

Par décret en date du 13 décembre 1954:

Les officiers dont les noms suivent sont nommés par voie de changement d'arme ou de service dans les corps de réserve des ingénieurs des travaux du service des essences des armées:

*Avec le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.*

MM. Demure (Georges-Joseph), capitaine d'infanterie.
Labruyère (Jean-Maurice), capitaine d'artillerie.
Wasselin (Pierre-Louis-Charles-Victor-Camille), capitaine d'artillerie.
Benoit (Daniel-Jules), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.

*Avec le grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.*

MM. Delille (Gérard), lieutenant d'infanterie.
Mulin (François-Henri), lieutenant du service des matériels (cadre des ingénieurs).

*Avec le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux.*

M. Demonchaux (Pierre), sous-lieutenant du génie.

Les officiers dont les noms suivent sont nommés par voie de changement d'arme ou de service dans le corps de réserve des adjoints et attachés d'administration du service des essences des armées:

*Avec le grade d'attaché d'administration de 2e classe.*

MM. Dubruel (Marc-Charles-Louis), lieutenant d'infanterie.
Lebrun (Henri), adjoint administratif de 2e classe du service des poudres.

*Avec le grade d'attaché d'administration de 3e classe.*

M. Laufier (Antoine-Marius-Albin), sous-lieutenant du génie.

Les officiers visés ci-dessus conservent dans leur nouveau corps l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur corps d'origine.

**Décret du 13 décembre 1954 portant nomination, par voie de changement d'armee, d'officiers de reserve dans les cadres du service des essences des armees.**

Par décret en date du 13 décembre 1954, les officiers dont les noms suivent sont nommés par voie de changement d'armée dans le corps de réserve des ingénieurs des travaux du service des essences des armées:

*Avec le grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.*

M. Arizo (Jean-Fortuné), lieutenant du corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

*Avec le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux.*

M. Longeault (Michel-Robert), sous-lieutenant du corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Les officiers visés ci-dessus conservent dans leur nouveau corps l'ancienneté qu'ils possédaient dans leur corps d'origine.

**Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1954:

TROUPES METROPOLITAINES

**Infanterie.**

*Au grade de chef de bataillon.*

Page 10742, 1re colonne, au lieu de: « Granjean (Henry-Ernest-Patrius), subdivision de Paris », lire: « Grandjean (Henry-Ernest-Patrius), subdivision de Paris ».

Page 10743, 1re colonne, au lieu de: « Daunizeau (René-Victor-Jean), subdivision de Rouen », lire: « Daunizeau (René-Victor-Jean), subdivision de Poitiers »; au lieu de: « Paupy (Jean-Pierre-Edouard), subdivision de Clermont-Ferrand », lire: « Paupy (Jean-Pierre-Edmond), subdivision de Clermont-Ferrand ».

**Artillerie.**

*Au grade de lieutenant-colonel.*

Page 10745, 1re colonne, au lieu de: « Baumeister (Auguste-Edgar-Louis), E. M. 9e région militaire », lire: « Baumeister (Auguste-Edgar-Louis), E. M. 8e région militaire ».

*Au grade de capitaine.*

Page 10745, 1re colonne, au lieu de: « Dupuy de La Grand-Rive (Gaston-Louis-Joseph), subdivision de Paris », lire: « Dupuy de La Grand'Rive (Gaston-Louis-Joseph), subdivision de Paris »; 2e colonne, au lieu de: « de Crepi (Jacques-Bon-Baudoin-Joseph), subdivision de Paris », lire: « de Crepy (Jacques-Bon-Baudoin-Joseph), subdivision de Paris ».

Page 10746, 1re colonne, au lieu de: « Prigents (Yves-Marie-René), subdivision de Besançon », lire: « Prigent (Yves-Marie-René), subdivision de Besançon ».

**Train.**

*Au grade de capitaine.*

Page 10746, 2e colonne, au lieu de: « Maillard (Raymond-François), subdivision de Lyon », lire: « Maillard (Raymond-François), subdivision de Laon ».

Page 10747, 1re colonne, au lieu de: « Edmond (Pierre-Ernest-Louis), subdivision de Nancy », lire: « Emond (Pierre-Ernest-Louis), subdivision de Nancy ».

**Transmissions.**

*Au grade de capitaine.*

Page 10757, 2e colonne, au lieu de: « Buffet (Georges-François-Philippe), subdivision de Paris », lire: « Buffet (Georges-François-Philibert), subdivision de Paris ».

Page 10748, 1re colonne, au lieu de: « Neuve-Eglise (Jacques-Albert-Alphonse-Eugène), subdivision de Versailles », lire: « Neuve-Eglise (Jacques-Albert-Alphonse-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand »; après: « Neuve-Eglise (Jacques-Albert-Alphonse-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand », ajouter: « Glouchkoff (Jean), E. M. 3e région militaire »; au lieu de: « Palette (René-François-Noel), subdivision de Saint-Etienne », lire: « Palette (René-François-Noel), subdivision d'Albi ».

**Cadre des adjoints de chancellerie.**

*Au grade de capitaine.*

Page 10748, 1re colonne, au lieu de: « Sigard (Henri-François), 9e région militaire », lire: « Sicard (Henri-François), 9e région militaire ».

Page 10749, 2e colonne, au lieu de:

**Matériel.**

ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Artillerie.

*Au grade de capitaine.*

Kermann (Henri-Charles), 1re région militaire.
Selvinde (Jean-Félix), 1re région militaire.

Lire:

**Artillerie.**

*Au grade de capitaine.*

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

Kermann (Henri-Charles), subdivision de Paris.
Selvinde (Jean-Félix), subdivision de Paris.

**Transmissions.**

ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Page 10749, 2e colonne, rayer: « M. le lieutenant Glouchkoff (Jean), E. M. 3e région militaire ».

**Intendance.**

*Au grade d'intendant militaire adjoint.*

Page 10750, 1re colonne, au lieu de: « Garcelle (Paul-Georges), 1re région militaire », lire: « Carcelle (Paul-Georges), 1re région militaire ».

*Au grade de capitaine d'administration.*

Page 10750, 1re colonne, au lieu de: « Cazes (Jacques-Pierre-André), 1re région militaire », lire: « Cazes (Jacques-Pierre-André), 1re région militaire »; au lieu de: « Thomas (Hervé-Pierre), 3e région militaire », lire: « Thomas (Hervé-Pierre), 3e région militaire »; au lieu de: « Longone (Pierre-René), 1re région militaire », lire: « Longone (Pierre-René), 1re région militaire ».

(Le reste sans changement.)

**Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1954:

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les aspirants:

**Infanterie.**

Page 11015, 1e colonne, subdivision de Limoges, au lieu de: « Malin (Robert-Henri-Marcel) », lire: « Nalin (Robert-Henri-Marcel) »; au lieu de: « Quelin (Serge) », lire: « Quelin (Serge-Albert) ».

**Artillerie.**

Page 11016, 1re colonne, subdivision de Strasbourg, au lieu de: « (Pour prendre rang du 1er mai 1953.), Muller (Pierre-Louis-Christian), lire: « (Pour prendre rang du 1er mai 1954.), Muller (Pierre-Louis-Christian) ».

Page 11016, 2e colonne, subdivision de Lyon, au lieu de: « Maurice (Roger-Jean-Marius) », lire: « Maurige (Roger-Jean-Marius) ».

**Train.**

Page 11016, 1e colonne, subdivision de Nancy, au lieu de: « Redon (Jean-Georges-Albert », lire: « Redon (Jean-Georges-Albert) ».

**Matériel.**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(subdivision artillerie).

Page 11018, 1re colonne, au lieu de: « Treard (Nel-René) », lire: « Treard (Noel-René) ».

ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Artillerie.

Au lieu de: « Van Recelaere (Roger-Marcel) », lire: « Van Beceleare (Roger-Marcel) ».

MM. les sous-officiers:

**Arme blindée et cavalerie.**

Page 11051, 2e colonne, subdivision d'Arras, au lieu de: « Sery (Claude-Jean-Pierre), recrutement Albi, classe 1949, mle 2003 », lire: « Sery (Claude-Jean-Pierre), recrutement d'Albi, classe 1950, mle 2003 »; subdivision de Limoges, au lieu de: « Fougeras de Lavergnolles (Louis-Gaston-Marie-Henri-Martial), recrutement de Poitiers, classe 1946, E. V. D. G., mle 21175 », lire: « Fougeras de Lavergnolle (Louis-Gaston-Marie-Henri-Martial), recrutement de Poitiers, classe 1946, E. V. D. G., mle 21175 ».

**Artillerie.**

Page 11052, 1re colonne, subdivision de Paris, au lieu de: « Pierrard (Robert-Max-Fernand), recrutement 2e R. M., classe 1945, mle 1152 », lire: « Pierrard (Robert-Max-Fernand), recrutement 2e R. M., classe 1943, mle 1152 ».

**Train.**

Page 11053, 1re colonne, subdivision de Versailles, au lieu de: « Heckmann (Henri-Emile-Louis), recrutement de Metz, classe 1922, E. V. D. A., mle 807 », lire: « Heckmann (Henri-Emile-Louis), recrutement de Metz, classe 1932, E. V. D. A., mle 807 ».

**Transmissions.**

Page 11055, 1re colonne, division d'Alger, au lieu de: « Ponchon (Jean-Jérôme-Alfred-Maurice), recrutement 1re R. M., classe 1941, mle 19956 », lire: « Ponchon (Jean-Léon-Alfred-Maurice), recrutement 1re R. M., classe 1941, mle 19956 ».

(Le reste sans changement.)

**Décret portant concession de la médaille militaire.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 octobre 1954: Armée de l'air, page 9733, 1re colonne, 67e ligne, au lieu de: « Mazuel (Emile-Roger), a été cité », lire: « Mazuel (Emile-Roger), a été blessé ».

**Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de reserve de l'armee de l'air (promotion « Caen 53 D normale »).**

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1954:

Page 10917, 1re colonne, au lieu de: « M. Maritet (André Antoine-Albert) », lire: « M. Merilet (André-Antoine-Albert) »; 2e colonne, au lieu de: « M. Hetz (René-Henri) », lire: « M. Heitz (René-Henri) »; au lieu de: « M. Joulin (Pierre-Louis) », lire: « M. Joulia (Pierre-Louis) ».

Page 10918, 1re colonne, au lieu de: « M. Gase (Henri-Jean-René) », lire: « M. Gasc (Henri-Jean-René) ».

**Délégations de signature.**

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'arrêté du 25 septembre 1954 portant délégation de signature du ministre de la défense nationale et des forces armées au directeur central des essences des armées;

Vu le décret du 13 novembre 1954 portant promotion de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Dumoret, directeur central des essences des armées, au grade d'ingénieur général de 2e classe,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 25 septembre 1954 susvisé sont modifiées comme suit:

Au lieu de: « M. l'ingénieur en chef de 1re classe Dumoret », lire: « M. l'ingénieur général de 2e classe Dumoret ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1954.

EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'arrêté du 18 novembre 1954 portant délégation de signature du ministre de la défense nationale et des forces armées au directeur central des essences des armées;

Vu le décret du 13 novembre 1954 portant promotion de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Dumoret, directeur central des essences des armées, au grade d'ingénieur général de 2e classe,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 18 novembre 1954 susvisé sont modifiées comme suit:

Au lieu de: « M. l'ingénieur en chef de 1re classe Dumoret... », lire: « M. l'ingénieur général de 2e classe Dumoret... ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1954.

EMMANUEL TEMPLE.

## Armée de l'air (active).

LISTE D'APTITUDE POUR LE GRADE SUPÉRIEUR ÉTABLIE EN FAVEUR DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR EN SERVICE EN EXTRÊME-ORIENT

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), en date du 7 décembre 1954, les sous-officiers dont les noms suivent, sont inscrits sur la liste d'aptitude de l'année 1954 pour les grades ci-après:

### I. — Adjudant-chef.

Les adjudants:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Lacoche (Gilbert-Henri-Louis).

*Mitrailleur navigateur.*

Biroleau (Jean).

*Radiotélégraphiste de bord.*

Provost (Yvon-Gustave) (T. E.).

*Mécanicien volant.*

Lagrange (André), Nerriec (Jean), Dumont (Alfred).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 52. — *Mécanique équipement.*

Sauvage (Jacques-Louis-Marie).

Branche 58. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

Lemonon (Henri-Antoine).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 83. — *Secrétariat.*

Collier (Jacques-Ferdinand).

### II. — Adjudant.

Les sergents-chefs:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Moulin (Marcel-Louis-Marie).

*Mitrailleur navigateur.*

Tison (Francis-Léon-Henri).

*Mécanicien volant.*

Meffray (Raymond-Jean-Marie), Bodivit (Alain-Corentin-Marie), Sicart (Robert-Jean-Pierre).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 55. — *Mécanique matériel roulant.*

Gradel (Jean-Jules-Pierre).

Branche 58. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

Martin (Roger-Armand).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 33. — *Sécurité aérienne.*

Zuena (Fernand-Antoine).

### III. — Sergent-chef.

Les sergents:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Sellier (Raymond-Gilbert-Victor), André (Francis-Gérard-Yves).

*Radiotélégraphiste de bord.*

Tisserand (Gaston-Gustave).

*Mécanicien volant.*

Trichemotte (Roger-Joseph), Amolini (Jean), Butant (Robert-Marius).

Branche 58. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

Cazard (Jacques-Maurice-Gabriel), Taravellier (Maurice).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 51. — *Mécanique avion.*

Bourdarias (Jean-Paul), Palagos (Gilbert), Rouer (Gaston-Maurice).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 37. — *Exploitation photo et cinéma.*

Alteirac (Pierre-Marcel).

Branche 41. — *Fusilier de l'air.*

Allancourt (Aldebert-Gaston), Maugeis de Bourguesdon (Yves-Gabriel-Jean-Jacques).

NOMINATION DE SOUS-OFFICIERS

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), en date du 7 décembre 1954, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits sur la liste d'aptitude de l'année 1954, sont nommés à compter du:

1er décembre 1954.

### I. — Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Lacoche (Gilbert-Henri-Louis)

*Mitrailleur-navigateur.*

Biroleau (Jean).

*Radiotélégraphiste de bord.*

Provost (Yvon-Gustave) (T. E.).

*Mécanicien volant.*

Lagrange (André), Nerriec (Jean), Dumont (Alfred).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 52. — *Mécanique, équipement.*

Sauvage (Jacques-Louis-Marie).

Branche 58. — *Télémécanique, radio et D. E. M.*

Lemonon (Henri-Antoine).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 83. — *Secrétariat.*

Collier (Jacques-Ferdinand).

II. — **Au grade d'adjudant.**

Les sergents-chefs:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Moulin (Marcel-Louis-Marie).

*Mitrailleur navigateur.*

Tison (Francis-Léon-Henri).

*Mécanicien volant.*

Meffray (Raymond-Jean-Marie), Bodivit (Alain-Corentin-Marie), Sicart (Robert-Jean-Pierre).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 35. — *Mécanique, matériel roulant.*

Gradel (Jean-Jules-Pierre).

Branche 38. — *Télémécanique, radio et D. E. M.*

Marlin (Roger-Armand).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 33. — *Sécurité aérienne.*

Zuena (Fernand-Antoine).

III. — **Au grade de sergent-chef.**

Les sergents:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Sellier (Raymond-Gilbert-Victor), André (Francis-Gérard Yves).

*Radiotélégraphiste de bord.*

Tisserand (Gaston-Gustave).

*Mécanicien volant.*

Truchemotte (Roger-Joseph), Amolini (Jean), Butant (Robert-Marius).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 31. — *Mécanique avion.*

Bourdarias (Jean-Paul), Palagos (Gilbert), Rouer (Gaston-Maurice).

Branche 38. — *Télémécanique, radio et D. E. M.*

Cazard (Jacques-Maurice-Gabriel), Taravellier (Maurice).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 37. — *Exploitation photo et cinéma.*

Alleirac (Pierre-Marcel).

Branche 41. — *Fusilier de l'air.*

Allancourt (Allebert-Gaston), Maugeis de Bourguesdon (Yves-Gabriel-Jean-Jacques).

---

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 7 décembre 1954, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1954 ou aux listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière, sont nommés à compter du:

1er décembre 1954.

I. — **Au grade d'adjudant-chef.**

Les adjudants:

A. — CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

*Pilote.*

Dechelotte (André-Gilbert).
Esquin (Joseph-Benoît).
David (Jacques-Pierre-Marc).
Magnan (Antigio).
Trouillard (Pierre-Marie).
L'Epée (Michel-Charles-Auguste).
Vaisse (Claude-Lucien).

*Navigateur et mitrailleur bombardier.*

Lartigau (Gérard-Honoré).
Rouch (Jean-Antonin).

*Radionavigateur et radio de bord.*

Rosalie (Jean-Marie-Michel).
Debray (Lucien-Paul).
Méreaux (Gilbert-Paul).
Coumes (Henri).

*Mécanicien volant.*

Prud'Homme (Gustave-Jules).
Laly (Robert-Barthélémy).
Mazière (Georges-Marc).
Faure-Brac (René-Edouard).
Verjus (André-Marcel).

B. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Branche 31. — *Mécanique avion.*

Paget (Gilbert-Louis-Edmond).
Chapoulet (Henri-Louis).
Guibert (Jean-Baptiste).
Labrousse (Jean-Léopold-Maurice).
Lacault (Albert-René).
Ehinger (Jean).
Pennacchiotti (Serge-Hugues-Clément).
Hazemann (Charles-Albert).
Lachenal (Gérard-Albert).
Cazaux (Rémy-Joseph).
Serres (Gaston-Marcel).
Magnier (Marcel-Charles-Léon).
Bary (André).
Jacolin (Maurice-Louis).
Morlot (Jean).
Willemain (Jean-Léon-Charles).
Laherrere (Georges-Ferdinand).
Jouenne (Maurice).
Balme (Roland-Germain-Marius).
Meynard (Guy-Jacques-Louis).
Jouard (Raymond-Lucien).
Giraud (Pierre-Jean-Marie).
Barrault (Georges-Henri).
Duperray (Robert).
Toublanc (Jean-Maurice-Adolphe).

Branche 32. — *Mécanique équipement.*

Grolleau (Guy-Paul-Robert).
Lombard (Pierre-Albert).
Brunet (Marc).
Bazin (Gaston-Jean).
Albier (Jean-Louis).
Wax (Clément).
Vanderplanck (Roger-Fernand).

Branche 33. — *Mécanique armement.*

Dieudonne (Jean-Camille).
Bordages (Jean-Bertrand).
Gayraud (Jean-Henri).
Spath (Robert-Emile).
Cavalier (Armand-Charles).
Colombier (Martial-René).
Plutino (Raymond).

Branche 35. — *Mécanique matériel roulant.*

Lafitte (Jean-Louis).
Millon (Roland-Max-Henri).
Urbin (Jean-Joseph).
Bouteilles (Irénée-Yves).
Vouloir (Jean-Maurice-Robert).
Galtier (Louis-Martin-Jean).
Isnard (Adrien-Jean).
Souchelot (Gérard-Octave).

Branche 36. — *Mécanique atelier.*

Godart (Raymond-Charles).
Buisson (Charles).

Branche 38. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

Sbraire (André-Marcel).
Peyrou (Pierre-Albert).
Brunias (Maurice-Jean).
Millet (Claude-Paul-Alain).
Schoepf (Gabriel-Raymond).
Breard (Raymond-Marcel-Georges).
Marsault (Robert-Gabriel-Marcel).
Hatton (Joseph).
Capron (Jean).

Branche 39. — *Télémécanique fil.*

Lafontaine (André-Marcel).

C. — CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Branche 32. — *Contrôle des opérations aériennes.*

Chevalier (Marcel-Eugène).

Branche 33. — *Sécurité aérienne.*

Frugier (Marcel-René).

Branche 36. — *Exploitation des transmissions.*

Robert (Guy).
Valette (Roger-Jules-Eugène).
Baumel (Louis-Pierre).
Collet (Jacques-Augustin).

Branche 41. — *Fusilier de l'air.*

Le Meur (Jean-Ernest).
André (Pierre-Maurice).
Bardet (Henri).
Legrand (Jean-Eugène-Henri).
Pacou (Jean-Louis-Bernard).
Textoris (René-Antoine).
Gueidan (Marcel-Eugène).
Blondin (François).
Bochet (Emile-Maxime).

Branche 47. — *Sécurité incendie.*

Calafato (Vincent-Michel).

Branche 65. — *Psychotechnique.*

Flahaut (Henri-Joseph-Alexis).

Branche 66. — *Entraînement physique militaire et sport.*

Lawny (Czeslas-Emile).

Branche 67. — *Santé.*

Laborde (Guy-Pierre).

Branche 68. — *Mess et ordinaires.*

Andrieu (Noël-Julien).

Branche 81. — *Comptabilité.*

Rabierre (Jean-Joseph-Pierre).
Nolin (Charles-Emile).
Mathieu (Jacques-Lucien).

Branche 82. — *Mécanographie.*

Beaulmé (André-Henri-Joseph).

Branche 83. — *Secrétariat.*

Sicard (Yves).
Defoulloy (Georges-Jean-Raymond).
Dagry (René-Marcel-Jean).
Dommée (Raymond-Yves).
Ivani (Jean-François).
Marceaux (Maurice-André).
Chauvin (André-Eugène-Louis).
Devillard (Pierre-Antoine-Marie).
Blandin (Gaëtan-Gabriel-Victor).
Valleau (Jean).
Millaret (Roger).
Sorgnard (Pierre-Francis).
Gourbil (Noël-Jean-Antoine).
Chambenoit (Maurice-Robert).
Pilot (Jean-Louis-Raymond).
Dutilleux (Bernard-Gilbert).
Laroumagne (Jean-Christian).
De Bernardi (Ours-Paul-Laurent).

II. — **Au grade d'adjudant.**

Les sergents-chefs :

A. — Corps du personnel navigant

*Pilote.*

3e tour (choix). Feraud (Henri-Eugène).
4e tour (ancienneté). Gauthe (Jean), né le 19 janvier 1925.
1er tour (choix). Le Bas (Philippe-André).
2e tour (choix). Pieraggi (Antoine).
3e tour (choix). Couriade (Pierre-Marcel).
4e tour (ancienneté). Million (Charles), né le 11 septembre 1921.

*Navigateur et mitrailleur bombardier.*

3e tour (choix). Lebel (Jacques).
4e tour (ancienneté). Queyrie (Georges), né le 17 mars 1927.
1er tour (choix). Philippot (Jacques).

*Radionavigateur et radio de bord.*

1er tour (choix). Delorme (Raymond-Louis).
2e tour (choix). Cordin (Alexis-Maurice).
3e tour (choix). Loquinaire (Guy-Louis).
4e tour (ancienneté). Ravoalavoson (André), né le 20 mars 1924.
1er tour (choix). Carrer (Maurice-Jean).
2e tour (choix). Saint-Geniq (Jean-François).
3e tour (choix). Maestre (Paul-Michel).
4e tour (ancienneté). Renaut (Henri), né le 27 juin 1927.
1er tour (choix). Chevallier (Alfred-Charles-Edmond).
2e tour (choix). Berthomé (Marcel-François-Charles-Gaston).

*Mécanicien volant.*

2e tour (choix). Dalger (Jean-René).
3e tour (choix). Pruvot (Roger-Alfred).
4e tour (ancienneté). Valat (René), né le 8 juillet 1925.
1er tour (choix). Moulis (Robert-Pierre-Jacques).
2e tour (choix). Rio (Vincent-Félix).
3e tour (choix). Jaubert (Gabriel-Joseph).
4e tour (ancienneté). Bageia (Emile), né le 30 juin 1925.
1er tour (choix). Trineri (Xavier-Jean).
2e tour (choix). Clurie (Jacques).
3e tour (choix). Lacroix (Claude-Emile-Joseph).
4e tour (ancienneté). Hollard (Jean), né le 29 octobre 1924.

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Branche 31. — *Mécanique avion.*

1er tour (choix). Maumon (Guy-Jean-Noël).
2e tour (choix). Manvielle (André-Robert).
3e tour (choix). Seidler (Guy-Octave-Pierre).
4e tour (ancienneté). Bujon (René), né le 11 février 1920.
1er tour (choix). Barre (Julien-Marius).
2e tour (choix). Fabre (Pierre).
3e tour (choix). Barrangon (Robert-Edmond-François).
4e tour (ancienneté). Chaurand (Michel), né le 16 mai 1925.
1er tour (choix). Toulze (Pierre-Marcel).
2e tour (choix). Lescommeres (Jean-André).
3e tour (choix). Paoli (Dominique-Marie).
4e tour (ancienneté). Gauthier (Fernand), né le 25 octobre 1924.
1er tour (choix). Champarnaud (Jean-Raymond).
2e tour (choix). Cour-Nougue (Henri-Germain).
3e tour (choix). Berrar (Georges-Pierre).
4e tour (ancienneté). Ratisson (Maurice), né le 28 mai 1926.
1er tour (choix). Neyrand (René-Georges-Auguste).
2e tour (choix). Grécourt (Henri-Maurice).
3e tour (choix). Champagne (Serge-Marcel).
4e tour (ancienneté). Gayral (Henri), né le 29 octobre 1924.
1er tour (choix). Richard (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Gardy (Maurice).
3e tour (choix). Brayère (Henri).
4e tour (ancienneté). Rocabert (Etienne), né le 26 octobre 1923.
1er tour (choix). Renard (Pierre-Joseph-Georges).
2e tour (choix). Chevalier (René-Victor).
3e tour (choix). Blard (Maurice-Charles-Fernand).
4e tour (ancienneté). Galard (Jacques), né le 29 décembre 1924.
1er tour (choix). Faulon (Jean).

Branche 32 — *Mécanique équipement.*

2e tour (choix). Aulard (Claude).
3e tour (choix). Archias (André-Henri).
4e tour (ancienneté). Gaboriceau (Maurice), né le 13 janvier 1925.
1er tour (choix). Buselin (Jean-Claude-Gaston).
2e tour (choix). Bernard (Robert-Maurice-Yves).
3e tour (choix). Etchebehehity (Claude-Philippe-Octave-Jean).
4e tour (ancienneté). Genin (Jean), né le 28 mars 1926.
1er tour (choix). Osiene (Raymond-Marceau).
2e tour (choix). Linstrument (Jean-Alfred).

Branche 33. — *Mécanique armement.*

2e tour (choix). Portes (Claude-Roger).
3e tour (choix). Bardet (André-Lucien).
4e tour (ancienneté). Tibay (Hubert), né le 3 février 1923.
1er tour (choix). Fromentin (Georges-Marcel-Emile).
2e tour (choix). Gauzere (Jean-Elie).
3e tour (choix). Bogard (Yves).
4e tour (ancienneté). Lafaurie (René), né le 3 janvier 1922.
1er tour (choix). Faussey (Robert-André).

Branche 34. — *Mécanique électricité.*

1er tour (choix). Legras (André-Gabriel).

Branche 35. — *Mécanique matériel roulant.*

2e tour (choix). Dabsence (Robert).
3e tour (choix). Echardel (Roger).
4e tour (ancienneté). Boetsch (Georges), né le 29 avril 1919.
1er tour (choix). Birle (Edouard-Lucien).
2e tour (choix). Soule (Jean-Casimir).
3e tour (choix). Gourgues (Henri).
4e tour (ancienneté). Bretonnet (Jacques), né le 13 août 1921.
1er tour (choix). Loth (Raymond).

2e tour (choix). Calvin (Jean-Joseph-Paul).
3e tour (choix). Decker (Maurice-Lucien).
4e tour (ancienneté). Mathieu (Robert), né le 20 décembre 1923.
1er tour (choix). Choquet (Roger-Eugène-Marcel).
2e tour (choix). Kvot (Serge-Jules).

Branche 56. — *Mécanique atelier.*

1er tour (choix). Belli (Savlie-Anselme).
2e tour (choix). Lesgourgues (Jean-Vincent).
3e tour (choix). Faurie (Marcel-André).
4e tour (ancienneté). Legeron (Michel), né le 16 janvier 1924.
1er tour (choix). Sangla (Jean-Marcel).

Branche 58. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

2e tour (choix). Lotte (Maurice-Marcel).
3e tour (choix). Ruelle (Eugène-Hippolyte).
4e tour (ancienneté). Pomes (Roger), né le 9 mai 1923.
1er tour (choix). Guerrin (Eugène).
2e tour (choix). Druais (Pierre-Francis).
3e tour (choix). Pujardin (Guy-Amédé-Paul).
4e tour (ancienneté). Chaudet (Georges), né le 15 août 1923.
1er tour (choix). Venturi (Georges-Roger-Maurice).
2e tour (choix). Le Borgne (Raymond-Pierre-Jean).
3e tour (choix). Baudou (Henri-Joseph-Auguste).
4e tour (ancienneté) Vincent (Roger), né le 31 janvier 1922.
1er tour (choix). Bardel (René-Rémy).
2e tour (choix). Brunel (Robert-Jean).
3e tour (choix). Coquil (Emile-Pierre).
4e tour (ancienneté). Prido (Paul), né le 12 novembre 1924.
1er tour (choix). Pheulpin (Henri-Marcel-Camille).

Branche 59. — *Télémécanique fil.*

1er tour (choix). — Hourregue (René-Louis).
2e tour (choix). Person (Laurent).
3e tour (choix). Le Roy (Marcel).
4e tour (ancienneté). Stalder (Jean), né le 5 novembre 1926.

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Branche 32. — *Contrôle des opérations aériennes.*

1er tour (choix). Stehlin (Joseph-Alphonse).
2e tour (choix). Bigeon (Guy).

Branche 33. — *Sécurité aérienne.*

2e tour (choix). Courtin (Adrien-Paul).
3e tour (choix). Meriaut (Jacques-André-Jean).
4e tour (ancienneté). Fernandez (Alain), né le 24 juillet 1921.
1er tour (choix). Carlotti (Vincent).
2e tour (choix). Drisch (Marcel-Pierre).

Branche 36. — *Exploitation des transmissions.*

2e tour (choix). Krawczyk (Stanislas).
3e tour (choix). Roy (Pierre-Marie).
4e tour (ancienneté). Cauet (Michel), né le 6 novembre 1921.
1er tour (choix). Lafon (Pierre).
2e tour (choix). Rueff (Roger).
3e tour (choix). Veillon (Michel-Louis-Rémy).
4e tour (ancienneté). Auphan (Roger), né le 14 avril 1926.
1er tour (choix). Sordi (Elsio-Pascal-Emile).
2e tour (choix). Berthaut (Robert-Joseph).
3e tour (choix). Feron (Roger-Georges-Henri).
4e tour (ancienneté). Waquez (Robert), né le 13 août 1923.
1er tour (choix). Bordes (Léonard-Henri).
2e tour (choix). Eyzat (Armand-Honoré).
3e tour (choix). Tavitian (Georges).
4e tour (ancienneté). Chatelais (Robert), né le 10 mai 1920.
1er tour (choix). Fontanie (Jean).
2e tour (choix). Sausse (Paul-Alfred).
3e tour (choix). Fabre (Louis-Gabriel).
4e tour (ancienneté). Bergerard (Michel), né le 22 septembre 1923.
1er tour (choix). Vernanchet (Gilbert).
2e tour (choix). Haller (André-Alphonse).

Branche 41. — *Fusilier de l'air.*

1er tour (choix). Tombal (Raymond-Léon-Ernest).
2e tour (choix). Grandjean (Paul-Georges).
3e tour (choix). Garro (Alfred).
4e tour (ancienneté). Betou (Raymond), né le 8 juin 1923.
1er tour (choix). Fanovard (Antoine).
2e tour (choix). Parrat (Albert-Claude).
3e tour (choix). Beaupré (René-Lucien-André).
4e tour (ancienneté). Bouvait (Marcel), né le 15 novembre 1920.
1er tour (choix). Hurbes (Lucien).
2e tour (choix). Guiguet (Maurice-Emile-Honoré).
3e tour (choix). Morin (Paul-Marcel).
4e tour (ancienneté). Pornier (Robert), né le 20 juin 1914.
1er tour (choix). Fresse (Gustave-Aimé).
2e tour (choix). Pornin (Raymond).
3e tour (choix). Engel (Jean-Clément-Bernard).
4e tour (choix). Kohl (Guy), né le 31 juillet 1920.
1er tour (choix). Cassin (Félicien).
2e tour (choix). Denuit (René-Julien).

Branche 47. — *Sécurité incendie.*

3e tour (choix). Meynot (Maurice).
4e tour (choix). Sutra (Henri), né le 20 avril 1912.

Branche 65. — *Psychotechnique.*

2e tour (choix). Journée (Pierre-Charles).

Branche 66. — *Entraînement physique militaire et sport.*

1er tour (choix). Bossée (Camille-André).
2e tour (choix). Bocahu (Louis).

Branche 67. — *Santé.*

3e tour (choix). Renaud (René-Léon-Lucien).
4e tour (ancienneté). Philippe (Pierre), né le 4 octobre 1924.
1er tour (choix). Claudel (Emile-Paul).

Branche 68. — *Mess et ordinaires.*

1er tour (choix). Rivrain (Pierre).

Les sergents-majors et sergents-chefs:

Branche 81. — *Comptabilité.*

1er tour (choix). Wollscheidt (René-Léon).
2e tour (choix). Guyon (Maurice-Joseph-Gustave).
3e tour (choix). Le Floch (Jean-Joseph).
4e tour (choix). Chaigneau (Robert), né le 4 août 1922.
1er tour (choix). Jolidon (Fernand).
2e tour (choix). Dunesme (Georges-Jean).
3e tour (choix). Gorlier (Joseph-Rigobert-Emile).
4e tour (ancienneté). Monchauzou (Edmond), né le 26 mars 1922.
1er tour (choix). Leuger (André-Jean).
2e tour (choix). Pertat (Jean).
3e tour (choix). Etourneau (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Even (François), né le 23 septembre 1922.
1er tour (choix). Grillot (Pierre-Louis-Joseph).

Les sergents-chefs:

Branche 83. — *Secrétariat.*

2e tour (choix). Laverlochère (Christian-René).
3e tour (choix). Quatrehomme (Raymond-Emile).
4e tour (ancienneté). Dupouy (Roger), né le 27 janvier 1923.
1er tour (choix). Perrot (Lucien-Fernand).
2e tour (choix). Caillet (Jean-Eugène).
3e tour (choix). Harter (Louis-Denis-Pierre).
4e tour (ancienneté). Boffa (Florent), né le 5 février 1923.
1er tour (choix). Boudec (Antoine-Ange-Jean-Marie).
2e tour (choix). Macquet (Jacques-Eugène-Adrien).
3e tour (choix). Durand (Jean-André).
4e tour (ancienneté). Julbin (Albert), né le 28 novembre 1918.
1er tour (choix). Kriegel (André-Jean-René).
2e tour (choix). Roy (André-René).
3e tour (choix). Valette (Jacques-Guy-Maurice).
4e tour (ancienneté). Courtes (Joseph), né le 19 août 1920.
1er tour (choix). Ferracci (Paul).
2e tour (choix). Large (René-Jean).
3e tour (choix). Oncins (Roger), né le 30 avril 1925.
4e tour (ancienneté). Lecorre (Ludovic), né le 30 avril 1925.
1er tour (choix). Arrouet (Jean).
2e tour (choix). Lafourcade (Pierre-Jean).
3e tour (choix). Pedron (Alexandre-Jean).
4e tour (ancienneté). Gavelle (Léon), né le 21 juillet 1921.
1er tour (choix). Remazeilles (Emile-Gabriel).
2e tour (choix). Juignet (Marius-Marcel).
3e tour (choix). Vauchelet (René).
4e tour (ancienneté). Thunet (Lucien), né le 12 janvier 1922.
1er tour (choix). Caverne (Paul-François-Alexandre).

2e tour (choix). Tassin (Robert).
3e tour (choix). Redelberg (François-Joseph).
4e tour (ancienneté). Soudais (Michel), né le 13 août 1924.
1er tour (choix). Penen (Jean-Joseph).
2e tour (choix). Riboulet (Angel-Roger).
3e tour (choix). Peyre (Raymond-Jean-Henri).
4e tour (ancienneté). Menaut (Alphonse), né le 1er août 1921.
1er tour (choix). Falga (André-Jean).
2e tour (choix). Leprest (Albert-Pierre).
3e tour (choix). Rouvière (Raymond-Louis).
4e tour (ancienneté). Rian (Pierre), né le 31 octobre 1924.
1er tour (choix). Anfossi (Antoine-Joseph-Marius).
2e tour (choix). Terrasse (Jean-Claude).
3e tour (choix). Leroy (Marlial-Albert).
4e tour (ancienneté). Gravis (Hugues), né le 1er avril 1925.
1er tour (choix). Yvinec (Corentin).
2e tour (choix). Mallet (Bernard).
3e tour (choix). Rousseau (Paul-Armand).
4e tour (ancienneté). Dagorn (Jean), né le 20 février 1922.
1er tour (choix). René (Lucien-Jean).
2e tour (choix). Chevalier (Jean-Adrien-Christian).
3e tour (choix). Szczepaniak (André).
4e tour (ancienneté). Moreau (Roger), né le 11 novembre 1923.

III. — **Au grade de sergent-major.**

Les sergents-chefs et sergents:

Branche 81. — *Comptabilité.*

2e tour (choix). Gourga (Michel-Jean-Robert).
3e tour (choix). Beiriger (Gabriel-Paul).
4e tour (ancienneté). Albertini (Jean-Baptiste), né le 18 octobre 1923.
1er tour (choix). Jacquier (Albert-Pierre).
2e tour (choix). Pams (Jean-Gabriel-Emile).
3e tour (choix). Cazenave (Gaston-Eugène).
4e tour (ancienneté). Bigotte (Emile), né le 21 août 1923.
1er tour (choix). Corbel (Pierre-Mathurin).
2e tour (choix). Bernard (Paul-Roger).
3e tour (choix). Bernard (Raymond-Louis).
4e tour (ancienneté). Robidel (Michel), né le 16 octobre 1923.
1er tour (choix). Brin (René-Lucien-Guy).
2e tour (choix). Froment (Alfred-Clément).
3e tour (choix). Paolillo (Ange).
4e tour (ancienneté). Mourand (Georges), né le 2 janvier 1925.
1er tour (choix). Cauvin (Marcel-Auguste).
2e tour (choix). Froger (Constant-Louis).
3e tour (choix). Marucchi (Antoine-Alphonse).
4e tour (ancienneté). Hennard (Raymond), né le 27 septembre 1925.

IV. — **Au grade de sergent-chef.**

Les sergents:

A. — Corps du personnel navigant

*Pilote.*

3e tour (choix). Gariley (Jack-Claude-Georges).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Martincourt (Claude-Emile).
2e tour (choix). Airault (Jack-Henri-Ernest).
3e tour (choix). Le Gonidec (Hubert-Joël-Yves).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Violle (René-Eugène).
2e tour (choix). Delattre (François-Marie-Gabriel).
3e tour (choix). Humbert (Michel-Pierre-Marie).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Rouge (François).
2e tour (choix). Carrère (Tristan-Paul).
3e tour (choix). Troin (Alexandre-Joseph).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Lalanne (Jean-Claude).
2e tour (choix). Loucheux (Léon).
3e tour (choix). Le Gall (Paul-René-Marie).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Chazal (Jean-Claude).
2e tour (choix). Arlas (Jean-François-Gabriel).
3e tour (choix). Fournier (Philippe-Georges).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Baudevin (Jean).

*Navigateur et mitrailleur bombardier.*

3e tour (choix). Benon (Guy-André).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Lamarque (Jacques-Henri).
2e tour (choix). Baroud (André-Jean).

*Radionavigateur et radio de bord.*

3e tour (choix). Pourieux (Bernard-Henri-Georges).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Esquerre (Claude-Christian).
2e tour (choix). Bousseau (Louis-Claude).
3e tour choix). Ploix (Jacques-Pierre).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Baudelot (Gilbert-André).
2e tour (choix). Lacreuse (Guy-Georges-Adolphe).
3e tour (choix). Dellinger (Denis).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Quenet (Jean-Joseph).
2e tour (choix). Richard (Pierre-Camille-Benjamin).

*Mécanicien volant.*

3e tour (choix). Bajard (Jean).
4e tour (ancienneté). Gérardin (Robert), né le 25 juin 1926.
1er tour (choix). Martin (René-Gaston).
2e tour (choix). Grillon (Pierre-Raymond-Léon).
3e tour (choix). Lapp (Maurice-Pierre).
4e tour (ancienneté). Paute (Pierre), né le 15 août 1928.
1er tour (choix). Goulevitch (Paul).

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Branche 51. — *Mécanique avion.*

3e tour (choix). Redor (Florent-Julien-Pierre).
4e tour (ancienneté). Joulie (René), né le 10 janvier 1924.
1er tour (choix). Bertinetti (Edouard-Louis).
2e tour (choix). Dupont (Robert-Jean).
3e tour (choix). Philippe (Gilbert-Henri).
4e tour (ancienneté). Vandenberg (Roland), né le 16 juin 1925.
1er tour (choix). Lunardelli (Auguste-Henri).
2e tour (choix). Monialbano (Jacques).
3e tour (choix). Painchaud (Jean-René).
4e tour (ancienneté). Kervran (Jean), né le 14 janvier 1925.
1er tour (choix). Auroy (Albert-Raoul).
2e tour (choix). Trousseau (Gilbert).
3e tour (choix). Mareschal (Maurice-Henri).
4e tour (ancienneté). Babel (Bernard), né le 4 décembre 1923.
1er tour (choix). Blanquere (Christian).
2e tour (choix). Cavaille (Lucien-Jean-Jules).
3e tour (choix). Briantais (Alfred-Auguste).
4e tour (ancienneté). Simoncini (Marius), né le 9 mai 1928.
1er tour (choix). Rama (André-Jean).
2e tour (choix). Duloit (Jean-Félix).
3e tour (choix). Garnier (Robert-Louis).
4e tour (ancienneté). Daspet (Philippe), né le 29 décembre 1927.
1er tour (choix). Plaza (Henri).
2e tour (choix). Baudoin (Jean).
3e tour (choix). Guigard (Michel-Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Barea (André), né le 7 février 1928.
1er tour (choix). Barret (Marius-Auguste).
2e tour (choix). Aurel'ionnet (Guy-Alexis-Gilbert).
3e tour (choix). Lacroix (Raymond).
4e tour (ancienneté). Manici (Georges), né le 21 octobre 1926.
1er tour (choix). François (Raoul-Adolphe-Henri).
2e tour (choix). Agrissais (Georges-Marcel).
3e tour (choix). Vachot (Jean-Pierre-Albert-Louis).
4e tour (ancienneté). Concas (Jean), né le 5 août 1927.
1er tour (choix). Juhel (Edmond-André).
2e tour (choix). Pulbasset (Paul-Jean-Baptiste).
3e tour (choix). Doyette (René-Paul).
4e tour (ancienneté). Salmon (Maurice), né le 26 mai 1925.
1er tour (choix). Thovex (Jean-Henri).
2e tour (choix). Velly (Jean-Marie).
3e tour (choix). Dumont (Roger-Louis).
4e tour (ancienneté). Chardin (Pierre), né le 22 décembre 1925.
1er tour (choix). Deleplace (Paul-Marceau).
2e tour (choix). Sotiras (Demetrius-Gérald).
3e tour (choix). Agnedani (William-Roger).
4e tour (ancienneté). Nicolas (Roger), né le 31 décembre 1926.
1er tour (choix). Beirens (André-Louis-Albert).
2e tour (choix). Boyer (André-Louis-Léon).
3e tour (choix). Bertinet (Maurice-Jean-René).

4e tour (ancienneté). Rabat (Bernard), né le 10 novembre 1927.
1er tour (choix). Bonnaud (Henri-Louis-René).
2e tour (choix). Rouxel (Pierre-Louis).
3e tour (choix). Waleau (Roger-Alfred-Victor).
4e tour (ancienneté). Dieudonne (Jacques), né le 12 novembre 1927
1er tour (choix). Denliker (Jacques-André).
2e tour (choix). Sentout (Jean-Camy).
3e tour (choix). Laurent (Maurice-Fernand).
4e tour (ancienneté). Potel (Daniel), né le 21 décembre 1925.
1er tour (choix). Guichon (René-Claude).
2e tour (choix). Marie (Roger-Jean).
3e tour (choix). Denuit (Jean-Claude).
4e tour (ancienneté). Portal (André), né le 18 mai 1926.
1er tour (choix). Briot (Pierre-Paul-Marcel).

Branche 52. — *Mécanique équipement.*

3e tour (choix). Roman (Louis-Baptiste).
4e tour (ancienneté). Henry (Jean), né le 9 septembre 1925.
1er tour (choix). Boussac (Laurent-Etienne-Rigobert).
2e tour (choix). Hanon (Jean-Michel).
3e tour (choix). Deguine (Robert-Oscar-Arthur).
4e tour (ancienneté). Guerre (Roger), né le 21 février 1927.
1er tour (choix). Caullet (Gaston-Georges).
2e tour (choix). Bictel (Roland-Désiré-Auguste).
3e tour (choix). Sabard (Michel).
4e tour (ancienneté). Schaetzel (Pierre), né le 4 juillet 1924.
1er tour (choix). Piccinelli (Pierre-Ernest).
2e tour (choix). Rault (Jean).
3e tour (choix). Kononykine (Serge-Basile).
4e tour (ancienneté). Fournier (Jacques), né le 15 novembre 1926.
1er tour (choix). Michel (Antoine).
2e tour (choix). Risacher (Alexandre-Hubert).

Branche 53. — *Mécanique armement.*

3e tour (choix). Rivault (Robert-Jean).
4e tour (ancienneté). Tarlare (Roger), né le 30 avril 1927.
1er tour (choix). Albert (Berthon).
2e tour (choix). Maugain (René-Félix).
3e tour (choix). Boullay (André-Léon-Paul).
4e tour (ancienneté). Hemeter (René), né le 30 avril 1926.
1er tour (choix). Farina (Alfred).
2e tour (choix). Garnier (Pierre-Camille).
3e tour (choix). Aubert (Roger).
4e tour (ancienneté). Carre (René), né le 22 mai 1924.
1er tour (choix). Hocquet (Albert).
2e tour (choix). Gautier (Fernand-Emile).

Branche 54. — *Mécanique électricité.*

3e tour (choix). Cariou (Clet-Marie).
4e tour (ancienneté). Lamarque (Marcel), né le 8 janvier 1927.
1er tour (choix). Maceyko (Jean-Marie).
2e tour (choix). Froli (Joseph).
3e tour (choix). Marchal (Guy-Louis).
4e tour (ancienneté). Juventin (Raymond), né le 6 juin 1921.

Branche 55. — *Mécanique matériel roulant.*

3e tour (choix). Lacorne (Noël).
4e tour (ancienneté). Dubois (Antoine), né le 13 juillet 1929.
1er tour (choix). Barray (Paul).
2e tour (choix). Delahaie (Jean-Julien).
3e tour (choix). Tilhou (Charles).
4e tour (ancienneté). Wattel (Aimé), né le 11 juillet 1928.
1er tour (choix). Pugin (Pierre-Michel).
2e tour (choix). Dermine (Marcel-Aristide).
3e tour (choix). Alletz (André).
4e tour (ancienneté). Lanier (Louis), né le 4 août 1925.
1er tour (choix). Rousselet (Albert).
2e tour (choix). Évrard (Paul-Gérard).
3e tour (choix). Millerot (Jean-Robert).
4e tour (ancienneté). Hincelin (Maurice), né le 4 juillet 1923.
1er tour (choix). Deblay (André).
2e tour (choix). Dabard (Jean-Julien-Emile).
3e tour (choix). Luhern (Paul-Jean).
4e tour (ancienneté). Neveu (René), né le 9 avril 1923.
1er tour (choix). Boit (Henri-Michel).
2e tour (choix). Belcou (Flavius-Tiburce).

Branche 56. — *Mécanique atelier.*

2e tour (choix). Couranjou (Jean-Armand).
3e tour (choix). Pesce (Hugo-Augustin).
4e tour (ancienneté). Corler (Yves), né le 5 octobre 1929.
1er tour (choix). Kudla (Joseph).
2e tour (choix). Bombl'aj (Daniel-Noël).
3e tour (choix). Bastard (Roland-Guy).
4e tour (ancienneté). Petit (Jacques), né le 4 février 1930.
1er tour (choix). Curtet (André).
2e tour (choix). Royet (Raymond-Jean-Charles).
3e tour (choix). Leconte (Robert-Raymond).
4e tour (ancienneté). Vuillemin (Roger), né le 12 avril 1924.
1er tour (choix). Beaupre (Joseph-Jean-Marie).

Branche 58. — *Télémécanique radio et D. E. M.*

3e tour (choix). Vallat (Jacques-Céleslin-Julien).
4e tour (ancienneté). Kiene (Paul), né le 10 décembre 1925.
1er tour (choix). Fonder (André-Guy).
2e tour (choix). Besle (André-Marie).
3e tour (choix). Choley (Georges-Marcel).
4e tour (ancienneté). Moreau (Hugues), né le 9 mai 1926.
1er tour (choix). Bertoli (Hilaire-Henri).
2e tour (choix). Lafargue (Guy-Raymond).
3e tour (choix). Ledig (Roland-Maurice).
4e tour (ancienneté). Daniel (Lucien), né le 20 septembre 1924.
1er tour (choix). Guillon (Michel).
2e tour (choix). Laulom (Jean-Camille).
3e tour (choix). Mermet (Roger-Clément).
4e tour (ancienneté). Lemouzy (Georges), né le 17 avril 1925.
1er tour (choix). Nedelec (Marcel).
2e tour (choix). Gambier (Charles).
3e tour (choix). Lallier (Robert-André).
4e tour (ancienneté). Gallois (Jean), né le 6 juin 1928.
1er tour (choix). Ferrasson (Yves-Jean).
2e tour (choix). Rivet (André-Joseph).
3e tour (choix). Conge (Francis).
4e tour (ancienneté). Falco (Gilbert), né le 10 avril 1926.
1er tour (choix). Pinier (Raymond).
2e tour (choix). Decremps (Guy-Jean).
3e tour (choix). Caris (Pierre-Marie).
4e tour (ancienneté). Vanaret (Jean), né le 21 avril 1925.
1er tour (choix). Huguet (Guy).
2e tour (choix). Petit (Pierre).
3e tour (choix). Lussan (Pierre-Jean).
4e tour (ancienneté). Marsal (Claude), né le 27 novembre 1928.
1er tour (choix). Paulex (Henri-Raymond-André).
2e tour (choix). Menent (René-Georges-Augustin).
3e tour (choix). Ramero (Joseph-Albin).
4e tour (ancienneté). Monot (Paul), né le 7 juillet 1926.
1er tour (choix). Renaud (José-Emile-Pierre).
2e tour (choix). Corbiere (Jean).
3e tour (choix). Millet (Guy-Jean).
4e tour (ancienneté). Le Bail (Georges), né le 27 janvier 1925.
1er tour (choix). Lasserre (Georges).

Branche 59. — *Télémécanique fil.*

2e tour (choix). Thomas (Jacques-Edmond).
3e tour (choix). Boulin (Maurice-Edmond).
4e tour (ancienneté). Lefebvre (Roger), né le 9 juin 1928.
1er tour (choix). Jambou (Yves-Louis).
2e tour (choix). Dumontet (Charles-Maurice).
3e tour (choix). Calhala (Claude).
4e tour (ancienneté). Masson (Camille), né le 12 janvier 1926.
1er tour (choix). Babeau (Robert-Gaston).
2e tour (choix). Cadiou (Raymond-Jean).
3e tour (choix). Le Goff (Pierre-Albert).
4e tour (ancienneté). Rebeirot (Noël), né le 15 décembre 1928.
1er tour (choix). Poussard (André-Clément-Robert).
2e tour (choix). Faugeron (François-Roger).
3e tour (choix). Boidin (René-Gaston-Eugène).
4e tour (ancienneté). Heitzmann (Bernard), né le 18 avril 1928.
1e tour (choix). Gourier (Gabriel).

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Branche 32. — *Contrôle des opérations aériennes.*

1er tour (choix). Course (André).
2e tour (choix). Tracol (Maurice-Paul).
3e tour (choix). Nailly (Georges).
4e tour (ancienneté). Jason (Paul), né le 16 avril 1925.
1er tour (choix). Le Tutour (Léon-Emile).

Branche 33. — *Sécurité aérienne.*

3e tour (choix). Rives (Joseph-Louis).
4e tour (ancienneté). Narojny (Gilbert), né le 22 novembre 1926.
1er tour (choix). Dumoulin (Félix-Jean-Marie-Julien).

Branche 35. — *Météorologie.*

1er tour (choix). Le Bechennec (Marcel-Jean-Marie).
2e tour (choix). Senault (Gérard-Georges).

Branche 36. — *Exploitation des transmissions.*

2e tour (choix). Oyarsabal (Jacques-Joseph).
3e tour (choix). Peuziat (Georges).
4e tour (ancienneté). Rumaux (Joseph), né le 8 décembre 1924.
1er tour (choix). Guillaume (Robert-Jean-Marie).
2e tour (choix). Beyneix (René).
3e tour (choix). Cousin (Maurice-Augustin).
4e tour (ancienneté). David (René), né le 8 janvier 1928.
1er tour (choix). Schlatter Jacques).
2e tour (choix). Hourquet (Jean-Joseph).
3e tour (choix). Sabourin (Claude-Georges).
4e tour (ancienneté). Micheau (Roger), né le 14 septembre 1925.
1er tour (choix). Todryk (Stanislas-Alexandre).
2e tour (choix). Chichet (André-Sylvère-Irénée).
3e tour (choix). Cudennec (Jean-François).
4e tour (ancienneté). Lefeuvre (Auguste), né le 12 mars 1925.
1er tour (choix). Allemand (André-Etienne).
2e tour (choix). Lacroix (Michel-Eugène).
3e tour (choix). Biron (Antony).
4e tour (ancienneté). Breillat (Alfred), né le 16 avril 1925.
1er tour (choix). Dumas (Gustave-Albert).
2e tour (choix). Fouassier (Michel-Paul).
3e tour (choix). Guermont (Jean-Emile).
4e tour (ancienneté). Legall (Michel), né le 20 janvier 1926.
1er tour (choix). Capo (Marc-Joseph).
2e tour (choix). Gauyau (Roland).
3e tour (choix). Jacquier (Maurice-Albin).
4e tour (ancienneté). Daviou (Robert), né le 28 août 1925.
1er tour (choix). Beauvoir (Roger-Henry).
2e tour (choix). Goron (Robert-Célestin).
3e tour (choix). Graffart (Roland-Jean-Mathieu).
4e tour (ancienneté). Guyot (Gérard), né le 21 mars 1926.
1er tour (choix). Peretti (Guy-Jean).
2e tour (choix). Denommé (Roger-Armand-Camille).
3e tour (choix). Bourlier (Raymond-Arnould-Joseph).
4e tour (ancienneté). Boutin (Guy), né le 9 juin 1927.
1er tour (choix). Poirot (Marcel-Pierre).
2e tour (choix). Moreau (Albert-Victor).

Branche 37. — *Exploitation photo et cinéma.*

2e tour (choix). Dupuis (René).

Branche 38. — *Interprétation photo.*

1er tour (choix). Bessaguet (Gaston-Raymond-Jacques).

Branche 39. — *Entraînement du personnel navigant au sol.*

1er tour (choix). Baheux (Robert).

Branche 41. — *Fusilier de l'air.*

3e tour (choix). Freyermouth (Roger-Charles).
4e tour (ancienneté). Hezette (Paulin), né le 14 octobre 1920.
1er tour (choix). Olie (André-Raymond).
2e tour (choix). Vidal (Albert-Emile).
3e tour (choix). Emptaz (Etienne).
4e tour (ancienneté). Peyrie (Maurice), né le 21 décembre 1914.
1er tour (choix). Vaissière (Yvan-René-Clovis).
2e tour (choix). Coste (Maurice-Joseph).
3e tour (choix). Bruchet (Abel-Jean-François).
4e tour (ancienneté). Souchon (André), né le 5 avril 1924.
1er tour (choix). Ravel (Maurice).
2e tour (choix). Soudre (Guillaume).
3e tour (choix). Bégaule (René).
4e tour (ancienneté). Bailly (André), né le 3 février 1926.
1er tour (choix). Genest (Raymond-Constant).
2e tour (choix). Bouchot (Guy).
3e tour (choix). Bodin (André-Victor).
4e tour (ancienneté). Dupin (Germain), né le 22 mars 1925.
1er tour (choix). Sanquer (Jean-François).
2e tour (choix). Prince (Pierre-Henri).
3e tour (choix). Hazem (Abdelaziz-Louis).
4e tour (ancienneté). Hubele (Claude), né le 10 juin 1925.
1er tour (choix). Martin (André-Robert).
2e tour (choix). Cornand (André-Antonin).
3e tour (choix). Paoli (Jacques).
4e tour (ancienneté). Corion (Georges), né le 6 septembre 1925.
1er tour (choix). Fradin (Marius).
2e tour (choix). Guegan (André).
3e tour (choix). Loiseau (Aristide-Marcel).
4e tour (ancienneté). Trousseiller (Jean), né le 25 novembre 1925.
1er tour (choix). Baudin (Arthur).
2e tour (choix). Rogino (Edouard).
3e tour (choix). Squelart (Maurice).
4e tour (ancienneté). Françoise (Léon), né le 24 février 1927.
1er tour (choix). Zanni (Dominique).

Branche 47. — *Sécurité incendie.*

2e tour (choix). Bouaniche (Sadia-Désiré).
3e tour (choix). Reynaud (Robert-Louis).
4e tour (ancienneté). Dalon (Raymond), né le 26 mars 1923.
1er tour (choix). Lecuyer (Robert-Auguste).
2e tour (choix). Tourte (Marcel-Victorin-Louis).

Branche 65. — *Psychotechnique.*

2e tour (choix). Sopena (Claude-Hervé).

Branche 66. — *Entraînement physique militaire et sport.*

2e tour (choix). Benedetti (Eugène).
3e tour (choix). Drogue (André-Marcel).
4e tour (ancienneté). Saint-Blancat (Augustin), né le 20 décembre 1926.
1er tour (choix). Talbot (René-Charles).

Branche 67. — *Santé.*

1er tour (choix). Martin (André-Jean).
2e tour (choix). Icart (Henri-Jacques-Marie).
3e tour (choix). Hermsdorff (Henri).
4e tour (ancienneté). Verdalle (Michel), né le 23 décembre 1924.
1er tour (choix). Dargent (Henri).

Branche 68. — *Mess et ordinaires.*

2e tour (choix). Gonzalez (Jean-Marcel).
3e tour (choix). Jaubert (René).
4e tour (ancienneté). Rault (Jean), né le 12 janvier 1925.
1er tour (choix). Le Ny (Noël-Joseph-Marie).

Branche 81. — *Comptabilité.*

1er tour (choix). Pelissier (Joseph-Emilien).
2e tour (choix). Maurel (Gilbert-Paul-Henri).
3e tour (choix). Joly (Robert-Gustave-Jules).
4e tour (ancienneté). Guinand (Antoine), né le 26 février 1923.
1er tour (choix). Mafrand (Paul-Léonard).
2e tour (choix). Barra (Yves).
3e tour (choix). Campourcy (Denis-François).
4e tour (ancienneté). Messica (Maurice), né le 8 juillet 1928.
1er tour (choix). Zaborowski (Roger).
2e tour (choix). Quesada (Emile).
3e tour (choix). Gicquel (Lucien-Pierre).
4e tour (ancienneté). Batisse (Gilbert), né le 17 juillet 1928.
1er tour (choix). Boudard (Charles-Albert).
2e tour (choix). Chatain (Albert).

Branche 83. — *Secrétariat.*

2e tour (choix). Linstrument (Pierre-Auguste-Georges).
3e tour (choix). Durand (Honoré-Etienne).
4e tour (ancienneté). Legoc (Marcel), né le 15 avril 1924.
1er tour (choix). Corde (Raymond-Henri).
2e tour (choix). Beauvès (Jean-Maurice-Paul).
3e tour (choix). Paire (Henri-Joanny).
4e tour (ancienneté). Lelarge (Guy), né le 10 janvier 1926.
1er tour (choix). Theodore (Yves-André).
2e tour (choix). Leplat (Roger-Marc-Jean).
3e tour (choix). Capiemont (Eugène-Paul).
4e tour (ancienneté). Yves (Louis), né le 29 juin 1925.
1er tour (choix). Schwander (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Jeanpierre (Roland-Marie).

3e tour (choix). Targé (Jacques-Joseph-Arthur).
4e tour (ancienneté). Louis-Marie (Benoist), né le 21 mars 1926.
1er tour (choix). Protti (André-Charles).
2e tour (choix). Pelleteur (Jean-Louis).
3e tour (choix). Boulard (Serge-Pierre).
4e tour (ancienneté). Podgorski (Joseph), né le 25 janvier 1922.
1er tour (choix). Leseigneur (Claude-Jean).
2e tour (choix). Grand'Homme (Gilbert).
3e tour (choix). Lapeyre (Raymond).
4e tour (ancienneté). Lebbe (Jean), né le 20 septembre 1925.
1er tour (choix). Adias (Claude-André-René).
2e tour (choix). Bonnevie (Robert-Edouard-Philippe).
3e tour (choix). Badel (André-Marcel).
4e tour (ancienneté). Plat (Marcel), né le 24 septembre 1927.
1er tour (choix). Barbon (Edouard-Hyacinthe-Robert).
2e tour (choix). Marsal (Georges-Joseph).
3e tour (choix). Jolivet (Emmanuel-Victor).
4e tour (ancienneté). Lelouarn (René), né le 1er novembre 1927.
1er tour (choix). Robbes (Gilbert-René).
2e tour (choix). Seznec (Sébastien-François-Marie).
3e tour (choix). Varey (Robert-Claude-Louis).
4e tour (ancienneté). Courtiol (Marcel), né le 21 décembre 1925.
1er tour (choix). Lannegrand (Robert).

Branche 93. — *Musique.*

Ratez (Jean-Fernand).
Gilles (Jean).

NOTA. — La spécialité dans laquelle figurent les intéressés ne doit pas être considérée comme un reclassement définitif.

NOMINATIONS DU PERSONNEL MILITAIRE FÉMININ

Par décision en date du 7 décembre 1954, les spécialistes féminines de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrites au tableau d'avancement de l'année 1954 ou aux listes d'ancienneté, sont nommées à compter du 1er décembre 1954:

**I. — A la 2e catégorie.**

Les spécialistes de la 3e catégorie:

A. — CADRE DU SERVICE DE SANTÉ DE L'AIR

1er tour (choix). Hubault (Cécile-Léonie).

B. — CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

*Service d'état-major et service administratif.*

2e tour (choix). Genoud (Aimée), épouse Lefebvre.
3e tour (ancienneté). Baldi (Eugénie), épouse Scheibel.
1er tour (choix). Tabarracci (Renée-Simone), épouse Gress.

*Exploitation des transmissions.*

1er tour (choix). Barreau (Simone-Augustine-Madeleine).
2e tour (choix). Godfroy (Hélène-Emilie).
3e tour (ancienneté). Paganelli (Catherine).
1er tour (choix). Auzou (Georgette-Alphonsine-Clara).
2e tour (choix). Bertrand (Geneviève-Jacqueline), épouse Maurel.
3e tour (ancienneté). Martini (Suzette), épouse Le Hucrou.

**II. — A la 3e catégorie.**

Les spécialistes de la 4e catégorie:

A. — CADRE DU SERVICE DE SANTÉ DE L'AIR

1er tour (choix). Jeux (Marie-Emilienne).
2e tour (ancienneté). Barthes (Jeanne).

B. — CADRE DU SERVICE GÉNÉRAL

*Service d'état-major et service administratif.*

1er tour (choix). Armana (Thérèse-Alphonsine), épouse Gauthier.
2e tour (ancienneté). Barbaro (Josette-Micheline).
1er tour (choix). Raux (Geneviève), épouse Petit.
2e tour (ancienneté). Meunier (Thérèse).
1er tour (choix). Lacoste (Marthe-Renée).
2e tour (ancienneté). Lebec (Irène), épouse Hosotte.
1er tour (choix). Faucher (Christiane).
2e tour (ancienneté). Mottin (Jeannine), épouse Falve.
1er tour (choix). Fouassier (Gisèle-Marie-Louise), épouse Gourvest.
2e tour (ancienneté). Viard (Raymonde-Gabrielle).
1er tour (choix). Menetrier (Yvonne-Louise), épouse Mangematin.
2e tour (ancienneté). Monnier (Claudine-Josette).
1er tour (choix). Durand (Denise-Suzanne), épouse Peillet.
2e tour (ancienneté). Salentiny (Raymonde), épouse Bufin.
1er tour (choix). Chiron (Lucienne-Augustine-Maria).
2e tour (ancienneté). Garde (Raymonde).

*Exploitation des transmissions.*

1er tour (choix). Lebel (Georgette-Mariette-Violette).
2e tour (ancienneté). Chaudorge (Marie).
1er tour (choix). Barrère (Simone).
2e tour (ancienneté). Grosselle (Suzanne), épouse Darlet.
1er tour (choix). Brudon (Elyane-Berthe), épouse Fonda.
2e tour (ancienneté). Plancon (Josette), épouse Godot.
1er tour (choix). Autier (Lucette-Christiane).
2e tour (ancienneté). Zemmour (Yvonne), épouse Iglesias.

**Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve de l'armee de l'air (année 1954).**

Par décision en date du 7 décembre 1954, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1954, pour le grade de sous-lieutenant de réserve, les sous-officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent:

**I. — Corps des officiers de réserve de l'air.**

CADRE NAVIGANT

Les aspirants:

Ratinaud (Jacques-Martial), C. M. A. n° 226.
Couturier (Jean-Baptiste-René-François-Marie), C. M. A. n° 221.
Maillard (Charles-Auguste), C. M. A. N° 223.
Vuccino (Marc-Hubert-Nicolas-Alfred), C. M. A. n° 224.
De Witasse-Thezy (Marie-Fuscien-Pierre-Maurice), C. M. A. n° 222.
Buret de Sainte-Anne (Henri-Albert-Marc), C. M. A. n° 221.
De Pierre de Bernis de Marsac (Guy-Gilbert-Marie-Albert), C. M. A. n° 222.
Lété (André-Marcel), C. M. A. n° 227.
Germain (Gérard-Marcel-Albert-Marie), C. M. A. n° 226.
Martignole (Georges-Emile-Charles), C. E. R. n° 304.
De La Rochetrochard (Norbert-Marie-Xavier-Emmanuel), C. M. A. n° 222.

Les adjudants-chefs:

Roubaud (Amédé-Marius), C. M. A. n° 224.
Jaffeux (Paul-Lucien-Prosper-Marie), C. M. A. n° 222.
Multrier (François-Augustin), C. M. A. n° 224.
Berlin (Jacques-Henri-Marie), C. M. A. n° 225.
Susini (Paul-Joseph), C. M. A. n° 226.
Bechu (Jean-Jacques-Marcel), C. M. A. n° 222.
Aumeras (Fernand-Jules-Théodore), C. M. A. n° 224.

Les adjudants:

David (Jacques-Louis-Pierre-Gabriel), C. M. A. n° 222.
Herard (Raymond-Marcel), C. M. A. n° 223.
Berlin (Michel-Louis), C. M. A. n° 221.
Bif (Georges-Raymond), C. M. A. n° 226.
Abelé (Henri-Michel-Louis), C. M. A. n° 222.
Masurel (Georges-Gustave-André-Charles), C. M. A. n° 227.
Mallia (Lucien-Ernest), C. M. A. n° 228.
Dequenec (Raymond-Gaston-Germain), C. M. A. n° 222.
Davan (Daniel-Lucien-Georges), C. M. A. n° 222.
Amossé (Julien-Jean-François), C. M. A. n° 222.

Les sergents-chefs:

Lamour (Guy-Albert-Louis), C. M. A. n° 222.
Garbes (Lucien-Emile), C. M. A. n° 226.
Pradet (Marcel), C. M. A. n° 224.
Bulls (Gaston-Auguste-Guillaume), C. M. A. n° 225.
Gervaise (Paul-Julien-Emile), C. M. A. n° 225.
Heros (Gilbert), C. M. A. n° 225.
Eisenbach (Egon-Victor), 2e escadre.
Lenain (Franck-Léon-Victor-Félix), C. M. A. n° 222.
Morin (Jean-Pierre-Henri), C. M. A. n° 222.
Cosnier (Raymond-Georges), C. M. A. n° 222.
Marillier (Pierre-René), escadron entraînement 3/10.
Boutin (Ellis-Edmond-Richard), C. E. R. n° 304.
Sabatier (Georges-Emile), C. M. A. n° 222.
Le Texier (André-Louis), C. E. R. n° 304.
Dupleix (Gabriel-Marc), 10e escadre.
Julien (Valentin-Félix), C. M. A. n° 224.
Dehocq (André), C. M. A. n° 224.

Les sergents:

Derancourt (Albert-Nicolas-Georges-Raymond-Jules), C. M. A. n° 222.
Helfer (Serge).

II. — **Corps des officiers de réserve des bases de l'air.**

Les aspirants:

Servoise (René-Francis), C. M. A. n° 222.
Normand (Michel-Joseph-Emile), C. M. A. n° 222.
Cailleleau (Edmond-Jean-Marius), C. M. A. n° 222.
Fisson (Georges-Charles-Henri), C. M. A. n° 223.
Morel (Patrice-Barthélémy-Emmanuel-Lucien-Théodore), C. M. A. n° 224.
Muller (Guillaume), C. M. A. n° 221.
Joyeux (Jacques-Lucien), C. M. A. n° 221.
De La Bruere du Coudray (Patrick-Henri-Eugène), C. M. A. n° 222.
Berard (Raymond-Fernand), C. M. A. n° 223.
Riviere (Henri-Maurice), C. M. A. n° 222.
Staropoli (Nicolas-Alexandre), C. M. A. n° 225.
Mondet (Claude-Julien), C. M. A. n° 226.
Souleres (Gabriel-Jean-Robert), C. M. A. n° 223.
Couturier (André-Marc), C. M. A. n° 225.
Marchal (Pierre-Auguste-Stanislas), C. M. A. n° 221.
Lantz (Henri-Paul-Robert), C. M. A. n° 221.
Gillard (Henri-Eugène), C. M. A. n° 226.
Maitrejean (Paul-René), C. M. A. n° 221.
Collet (André-Georges), C. M. A. n° 221.
Guignabaudet (Pierre-Frédéric), C. M. A. n° 226.
Sperl (Pierre), C. M. A. n° 221.
Merat (Jean), C. M. A. n° 221.
Marsoin (Alfred), C. M. A. n° 222.
Callé (François-René), D. A. T.
Piel (Edmond-François-Eugène), C. M. A. n° 224.
Lefebvre (Philippe-Maurice-René), C. M. A. n° 221.
Bondoux (Jean-Rodolphe), C. M. A. n° 221.
Donnet (Jean-Baptiste), C. M. A. n° 221.
Creis (Henri-Yves), C. M. A. n° 226.
Portier (Paul-Jean-Charles), C. M. A. n° 224.
Royer (René-Richard), C. M. A. n° 222.
Cibot (Martial-Jean), C. M. A. n° 223.
Riffard (Claude-Edmond), C. M. A. n° 222.
De Balby de Vernon (Gérard-Henri-Marie-René), C. M. A. n° 222.
Poulet (Emile-André), C. M. A. n° 223.
Tarazona (Christophe-Robert), C. M. A. n° 226.
Pierre (Bernard-André-Marie-Paul), C. M. A. n° 221.
Cahen (Jean-Paul-Félix), C. M. A. n° 221.

Les adjudants-chefs:

Gauthier (Georges-Gaston-Henri), C. M. A. n° 223.
Daume (Jean), C. M. A. n° 222.
Loiseau (Pierre-Lucien), C. M. A. n° 226.
Menassier (Louis-Alexandre), C. M. A. n° 225.
Vadell (Henri-Emile), C. M. A. n° 225.
Banquet (Henri), B. A. O. M. 1/170.
Guillard (Pierre-Paul-Fernand), C. M. A. n° 222.
Germain (André-Paul-Marie), C. M. A. n° 223.
Juppin (Pierre-Philippe), C. M. A. n° 222.
Piels (Robert-Ernest), C. M. A. n° 222.
Martin (Gabriel-Yves), C. M. A. n° 227.
Bardet (Jean-Gabriel), C. M. A. n° 226.
Van-Oye (Adolphe-Valentin-Eugène), B. A. O. M. 1/181.

Les adjudants:

Vivier (Pierre-Joseph), C. M. A. n° 224.
Chaigneaud (René), C. M. A. n° 222.

Les sergents-chefs:

Despreaux de Saint-Sauveur (Robert), C. M. A. n° 222.
Heurley (Gaston-Albert), C. M. A. n° 228.

Les sergents:

Duffau (Pierre-Joseph), C. M. A. n° 222.
Devergne (Michel-Jacques-René-Marie), C. M. A. n° 222.
Gobin (Alexis-Marcel-Ernest), C. M. A. n° 222.
Gielfrich (Henri), C. M. A. n° 222.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

Les aspirants:

Berlizon (Elie), C. M. A. n° 225.
Enault (Jean-Alphonse-Léon), C. M. A. n° 222.
Couvret (Jean-Louis), C. M. A. n° 222.
Tastevin (Jacques-Raymond-Georges), C. M. A. n° 222.
Beguin (Maurice-Gabriel), C. M. A. n° 222.
Schmidt (André), C. M. A. n° 222.
Lemainque (Christian-Maurice), C. M. A. n° 223.

Les adjudants-chefs:

Dejean (Henri-Michel-Joseph), C. M. A. n° 223.
Zablot (René-Georges), C. M. A. n° 222.
Bretenaker (Joseph-Nicolas), C. M. A. n° 221.
Lafitte (Michel-Louis).
Courrent (Jules-Léon), C. M. A. n° 224.
Gosselin (Raymond-Louis-François), C. M. A. n° 221.
Matton (André-Charlemagne-Vital), C. M. A. n° 221.
Monnot (René-Charles-Numa), C. M. A. n° 221.
Jollivet (Louis), C. M. A. n° 222.
Meunier (Georges), C. M. A. n° 222.
Eminet (Georges), C. M. A. n° 224.
Dulieu (Louis-François-Auguste), C. M. A. n° 222.
Fortier (Roger-Henri-Bienaimé), C. M. A. n° 222.
Dany (Eugène-Marie-André), C. M. A. n° 222.
Grandame (Emile-Antoine), C. M. A. n° 222.
Poincot (Lucien-Emile-Joseph), C. M. A. n° 222.
Bourguignon (Marius-Charles), C. M. A. n° 225.
Abrial (Alphonse-Marius-Auguste), C. M. A. n° 222.
Gaucher (Louis-Charles-Camille), C. M. A. n° 222.
Espanel (Jacques-Henri), C. M. A. n° 226.
Cartier-Molin (Maurice-Pierre), C. M. A. n° 222.
Jacomy (Etienne-Edouard-Jack), C. M. A. n° 224.
Fassier (Lucien-Louis), B. A. 1/151.
Babaud (Jean-Lucien), C. M. A. n° 222.
Sarda (Georges-Jean-Marie), C. M. A. n° 226.
Vilbert (Robert-Louis-Charles), C. M. A. n° 222.
Faure (Frédéric-Jean-Marius), C. M. A. n° 222.
Clairefond (Alfred-Dominique), C. M. A. n° 222.
Borja (Marcel), C. M. A. n° 25.

Le sergent:

Bogafevsky (Michel), C. M. A. n° 222.

IV. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

Les aspirants:

Testud (Charles-Ernest), C. M. A. n° 225.
Cournut (René-Henri), B. A. 1/191.

Les adjudants-chefs:

Fabre (Raymond-Albert-Marius), C. M. A. n° 222.
Fortier (André-Joseph), C. M. A. n° 222.
Bouvelle (Charles-Maurice), C. M. A. n° 226.
Daudin (Jeanni), C. M. A. n° 221.

Le sergent-chef:

Dequeker (Jean-Maurice-Bernard), C. M. A. n° 222.

Les affectations et les grades mentionnés ci-dessus sont ceux des intéressés au moment de l'établissement de leur proposition.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### Décret du 14 décembre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 14 décembre 1954, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 30 novembre 1954 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Chaussenot (Fernand), brigadier des gardiens de la paix à la préfecture de police; 16 ans de fonction publique et de services militaires. A été cité à l'ordre de la Nation.

### Ouverture de crédits spéciaux d'exercice clos.

Par arrêté en date du 9 décembre 1954, il est ouvert au ministre de l'intérieur, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1951, un crédit spécial s'élevant à 196.832 F, montant d'une nouvelle créance constatée sur cet exercice.

### Fonds de concours.

Par arrêté en date du 9 décembre 1954, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1954, un crédit de fonds de concours de 3.213.668 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 31-42. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:
Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales:
§ 7. — Indemnités de surveillance des jeux (vacations et indemnités d'habillement)..... 2.227.05 F.

Chap. 31-41. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:
Art. 1er. — Déplacements:
§ 2. — Missions et tournées des C. R. S. (métropole et outre-mer)..... 330.258 F.
Art. 2. — Alimentation:
§ 2. — Alimentation des C. R. S. et des élèves gardiens de C. R. S..... 82.617
412.875

Chap. 34-92. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:
Art. 2. — Entretien et fonctionnement..... 573.568

Total..... 3.213.668 F.

(*Supplément*)

## Sûreté nationale.

Par arrêtés du 11 juin 1954 et en application du décret n° 54-580 du 8 juin 1954, portant règlement d'administration publique, relatif au statut particulier du corps des commissaires de la sûreté nationale, sont reclassés, aux grades et échelons ci-après, les commissaires divisionnaires, les commissaires principaux et les commissaires dont les noms suivent:

### Commissaires divisionnaires

*2e échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Hacq (Michel).
Chenevier (Charles).
Sandras (Paul).
Lalet (Pierre).
Fleury (Raymond).
Finet (Raymond).
Miramon (Jean).
Leblanc (Louis).
Wallard (Georges).
Taupin (Roger).
Vallecalle (Jean).
Rolin (André).
Berge (Marc).
Herviot (Robert).
Boyer (Henri).
Bernhardt (Jean).
Gillet (Albert).
Pequignot (Albert).
Laagel (Maurice).
Berliat (Paul).
Chabot (Pierre).
Dumortier (Maurice).
Faure (Jean).
Fayol (Henri).
Gauche (Jean).
Pugnière (Jean).
Veilh (Alfred).
Kauzy (Albert).
Trufle (Louis).
Divol (Paul).
Garanger (Marcien).
Harstrich (Arthur).
Pare (André).
Beauvais (Léon).
Blachas (Aimé).
Brugier (Gabriel).
Capmann (Georges).
Delpech (Roger).
Kammacher (Léon).
Pflugfelder (Philippe).
Spotti (Louis).
Arnulf (Raoul).
Faucon (René).
Ruault (Joseph).
Collentin (Maurice).
Legrand (Pierre).

*1er échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Chabannais (Jean).
Harzic (Georges).
Philippe (Daniel).
Thyrault (Maurice).
Camus (Alfred).
Lemouzy (Léonce).
Namont (Pierre).
Vuillaume (Louis).
Chavalor (François).
Garot (Hector).
Rouil (René).
Saubion (Jean).
Nadaud (André).
Rouquie (Jean).
Verdier (Paul).
Dupuis (Maurice).
Leseur (Georges).
Trouve (Jean).

*1er échelon.*

MM. Andrey (Pierre), à compter du 1er octobre 1953.
Jegu (François), à compter du 1er octobre 1953.
Marquette (Pierre), à compter du 1er octobre 1953.
Noureddine Lhacène, à compter du 16 octobre 1953.
Bataller (Raymond), à compter du 1er novembre 1953.
Courly (Gaston), à compter du 1er novembre 1953.
Tavian, dit Collin (Gaston), à compter du 1er novembre 1953.
Ambrosi (Jean), à compter du 21 novembre 1953.

### Commissaires principaux

*4e échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Chais (Augustin).
Raymeau (Alexis).
Billenseger (Marie).
Redon (Raymond).
Gracies (Henri).
Barbier (Marcel).
Lasoury (François).
Bellec (Joseph).
Duclos (Yves).
Philbert (Louis).
Favre (Jean).
Siellet (Henri).
Bataller (Raymond).
Malval (Alfred).
Andrey (Pierre).
Brunet (Daniel).
Courly (Gaston).
Calen (Jean).
Estinchard (Albert).
Jouhaneau (Alfred).
Larrouy (Jean).
Leroux (Charles).
Maire (André).
Saury (Pierre).
Weisbecker (Henri).
Godea (Fernand).
Alleguede (Léon).
Prevot (Gabriel).
Aniz (Albert).
Richard (Jules).
Morette (Elysée).
Noureddine Lhacène.
Boucoiran (Henri).
Vassail (Paul).
Antonini (Raymond).
Autem (Pierre).
Camard (René).
Commeny (Pierre).
Delouvrier (Marcel).
Bleu (Honoré).
Duclos (Louis).
Evrard (Alfred).
Johannel (Pierre).
Marteaux (Paul).
Menard (André).
Morel (René).
Niverd (André).
Queyreau (Jean).
Parat (Georges).
Sancelme (Marcel).
Tavian, dit Collin (Gaston).
Fournial (Paul).
Vigoureux (Georges).
Hyacinthe (René).
Faggianelli (Louis).
Cadel (Etienne).
Morel (John).
Bia (Edmond).
Boucly (Paul).
Camuzeaux (Serge).
Delaby (Eugène).
Jourda (Joseph).
Peyrut (Guy).
Callet (Robert).
Magne (Pierre).
Masson (François).
Salvagnac (Gaston).
Marquette (Pierre).
Pigeon (Arsène).
Guichonnet (Jean).
Harbonnier (Victor).
Chevalot (Maurice).
Nouvet (Jean).
Ferrad (André).
Reuilh (Gaston).
Michel (Raoul).
Battini (Guy).
Jagot-Lachaume.
Lemoine (Guy).
Mangonot (Pierre).
Motfu (Marius).
Ambrosi (Jean).
Vialet (Pierre).
Chloup (Nicolas).
Tarniquet (Henri).
Doujon (Gabriel).
Papin (Robert).
Charlot (Pierre).
Guisset (Anatole).
Le Gall (Pierre).
Michel (Raoul).
Porte (Charles).
Bastide (Maurice).
Galland (Léon).
Gillot (Raoul).
Aussel (Joseph).
Tissot (Marcel).
Richard (Adrien).
Baudry (Henri).
Berard (Aimé).
Blanchet (Jules).
Bres (Paul).
Broussou (Georges).
Brunet-Dramard (Edouard).
Buisson (Henri).
Cape (Joseph).
Cham (Gabriel).
Codol (Maurice).
Derray (Raymond).
Fages (Maurice).
Fribourg (Maurice).
Groene (André).
Heintzelmann (Paul).
Jegu (François).
Lundy (Léon).
Moracchini (Pierre).
Moronval (Roland).
Nepote (Jean).
Pedoussaut (André).
Philis (Henri).
Ponceau (Jean).
Rieaud (Noël).
Salanson (Pierre).
Tardieu (René).
Gille (Raymond).
Jarland (Charles).
Hanoche (Marius).
Muller (Marcel).
Chamblon (Maurice).
Abonnel (Marcel).
Arligues (Roger).
Cantarel (René).
Catel (André).
Courtant (Robert).
Eglenne (Jean).
Eychenne (Marcel).
Fleuret (Auguste).
Giudicelli (Jacques).
Kuhn (Charles).
Lescure (Jean).
Lesenechal (Eugène).
Mevel (Noël).
Narcisse (Jean).
Pallussiere (Julien).
Pin-Ferrier (Marius).
Quilici (Jean).
Quinsac (André).
Reilhac (Charles).
Soubeaux (Jacques).
Sunyach (André).
Terin (Georges).
Vouvet (Charles).
Weibler (Emile).
Zanetti (Georges).
Brioudes (Gaston).
Brunet (Marcel).
Espitalier (Maurice).
Rouquie (Raymond).
Comlesse (Marcel).
Bisciglia (Pierre).
Leboulet (Léonard).

3e échelon (effet du 1er avril 1953).

MM.
Braesch (Ernest).
Berard (Jean).
Caussie (Jean).
Desrumaux (Jacques).
Vanoverberghe (Alphonse).
Albanese (Sauveur).
Asquin (Charles).
Bel (André).
Blandin (Julien).
Brives (Hubert).
Buclon (Robert).
David (Jean).
Delavenne (Maurice).
Dumay (Jean).
Demay (Robert).
Fillion (Louis).
Gassert (Frédéric).
Guerault (Henri).
Isnard (Guy).
Lachat (Lucien).
Lafitte (Roger).
Le Leyour (Georges).
Lucciani (Marco).
Petit (Maurice).
Pieri (Jacques).
Revoil (Roger).
Tagand (Charles)
Truchi (Jean).
Yoesle (Joseph).
Serre (René).
Niquet (Louis).
Artigues (André).
Baron (Henri).
Benard (René).
Cheffenet (Jean).
Corairon (Maurice).
Darblade (Jean).
Fontaine (Serge).
Hubert (Marcel).
Legeix (Jacques).
Le Pennec (Marcel).
Martin (Lucien).
Maurin (Georges).
Pousson (Charles).
Retard (Maurice).
Mathan (Louis).
Ravere (Gabriel).
Perlon (Jean).
Clar (Jean).
Achiardi (Jacques).
Albertini Jean).
Baillieul Antoine).
Bauwens (Gilbert).
Bazin (Raoul).
Bousquet (Georges).
Bozzi (André).
Cabot (Emile).
Calvet (Louis).
Canale (Paul).
Cathala (Fernand).
Cervotti (Joseph).
Gautier (Henri).
Gaveury (Roger).
Gelelin (Marcel).
Geoffroy (Germain).
Godec (Louis).
Guillaume (Camille).
Hellbourg (Lucien).
Lachaud (François).
Langlaude (Jean).
Lavalette (Louis).
Loridan (René).
Malapert (André).
Marcelli (Rouggero).
Marchandise (Jean).
Marzin (Lorentin).
Maurice (André).
Monjoint (Bernard).
Pacha (Edgard).
Nourrissat (Roger).
Paoli (Charles).
Poggi (Hyppolite).
Profichel (André).
Rey (André).
Riffet (Marcel).
Rocher (Gustave).
Roglan (Raymond).
Sagnieres (Eustache).
Saywell (Jean).
Sevrin (Jean).
Soyard (Jean).
Beinis (Fernand).
Sicard (Henri).
Lorenzi (Henri)
Maclard (Joseph).
Stemart (Ernest).
Chanut (Pierre).
Gillard (Charles).
Kiger (René).
Kury (Antoine).
Magimel (Marcel).
Masseron (Jean).
Mielot (Raymond).
Rignault (Jean).
Sauzon (Auguste).
Vantomme (Paul).
Sanchez (Nicolas).
Vivier (Henri).
Ataux (Julien).
Brie (Robert).
Dickele (Jean).
Chapier (Henri).
Grassien (Louis).
Gauquelin (Henri).
Ligne (Jean).
Lerney (Henri).
Reynault (Léon).
Richard (Henri).
Villefoile (Paul).
Pouzelgues (Jean), (suspendu).
Benhamou (Emile), à compter du 23 septembre 1953.

2e échelon (effet du 1er avril 1953).

MM.
Rivière (Gabriel).
Bonnet (Charles).
Boutemy (Maurice).
Challon (Léopold).
Colon (Maurice).
Dumont (René).
Massoni (André).
Millon (René).
Pichon (Raymond).
Pilon (Armand).
Redouin (Maurice).
Roques (Marcel).
Augustin (Michel).
Baumann (Louis).
Castel (Jean).
Jouannic (Jean).
Mattei (Robert).
Weigel (Robert).
Chosalland (Joseph).
Mir (Emile).
Monticelli (Eléonor).
Renouard (André).
Rivoal (Jean).
Battut (Roger).
Brun (Georges).
Cazaurang (Jean).
Demorge (Germain).
Conte (Henri).
Freyche (René).
Paiblet (René).
Le Granche (André).
Maillan (Joseph).
Pelouse (Raymond).
Poudevigne (René).
Rigaud (Jean).
Rodiere (Louis).
Sorel (Paul).
Vasseur (Etienne).
Aube (Lucien).
Barbe (Gaston).
Becker (Lucien).
Castagnede (Roger).
Constant (Fernand).
Dargaud (Jean).
Emmanuelli (Pierre).
Gancille (Jean).
Larre (Léon).
Meyer (Louis).
Rio (Georges).
Rollin (André).
Espinasse (Eugène).
Huhardeaux (Charles).
Laporte-Okoeff (Alexandre).
Milhiet (Jean).
Saint-Marcoux (René).
Boiron (Roger).
Cauvy (Auguste).
Bezombes (Léon).
Postoly (Etienne).
Ringenbach (Jean).
Gouillaud (René).
Masson (Jean).
Noiret (René).
Malpart (Joseph).
Jacob de Cordemoy (Camille).
Rudler (Joseph).
Gérard (Michel).
Davet (Jacques).
Guerineau (Max).
Rossillol (Roger).
Ribeyrolle (Fernand).
Mener (André).
Audubert (Marie).
Chatain (Jean).
Roure (Aimé).
D'Armandy (André).
Sabatier (Léopold).
Chessel (Ulysse).
Sumien (Albert).

*2e échelon.*

MM. Day (Henri), à compter du 1er mai 1953.
Bailles (René), à compter du 11 mai 1953.
Guenin (Gaston), à compter du 6 juin 1953.
Auger (Marcel), à compter du 12 juin 1953.
Boisseau (André), à compter du 12 juin 1953.
Brieussel (Emile), à compter du 12 juin 1953.

*(Supplément. — Fin.)*

David (Louis), à compter du 12 juin 1953.
Fargeot (Edmond), à compter du 12 juin 1953.
Remis (Jean), à compter du 12 juin 1953.
Simonnet (Georges), à compter du 12 juin 1953.
Bonnou (Guillaume), à compter du 1er novembre 1953.
Mignon (Pierre), à compter du 1er novembre 1953.
Pieton (Maurice), à compter du 1er novembre 1953.
Santini (Jean), à compter du 11 novembre 1953.
Camatte (René), à compter du 21 novembre 1953.
Heim (Raymond), à compter du 21 novembre 1953.
Couturier (Henri), à compter du 1er janvier 1954.

1er *échelon* (effet du 1er avril 1953).

M. Galopin (Georges), commissaire principal (en disponibilité).

COMMISSAIRES

8e *échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Lamarre (Benjamin).
Couturier (Henri).
Brid (Marc).
Rogonnaud (Félix).
Vigier (Georges).
Goubil (Jean).
Niger (Louis).
Dubois (Marcel).
Espallac (Pierre).
Henner (Jean).
Chaduc (Joseph).
Frades (Paul).
Clapondel (René).
Caramiaux (Maurice).
Puechberty (Raymond).
Sourgens (Paul).
Cerissi (Marcel).
Reybaud (Ernest).
Cassol (Jean).
Blanc-Garin (René).
Berthelot (Maurice).
Casalonga (Joseph).
Chardon (Edouard).
Lacarrière (Maurice).
Sanconetti (François).
Ferrari (Victor).
Lorentz (Pierre).
Quefellec (François).
Donesi (Charles).
Descroizette (Georges).
Guyader (Henri).
Cornier (Henri).

Heim (Raymond).
Natier (Adolphe).
Arlois (Henri).
Baumelou (Gabriel).
Bonnel (Raymond).
Caulou (René).
Charrie (Armand).
Chaniot (Paul).
Coulant (Jacques).
Deschamps (Armand).
Falcucci (François).
Fargeot (Edmond).
Jeannin (Roger).
Legoil (Edgard).
Lelec (Christian).
Lemaire (Robert).
Nart (Henri).
Piana (Yves).
Roche (Adolphe).
Vincensini (Antoine).
Louisgrand (Joseph).
Lemonnier (André).
Murat (Michel).
Persillon (Gérard).
Brousse (Lucien).
Siaumet (Jean).
Grimaldi (Michel).
Lard (Honoré).
Savreux (Louis).
Laurent (Marc).
Gillot (Henri).
Grimet (Henri).
Portal (Ernest).
Le Gallo (Guillaume).
Bujon (André).

Cholet (Léon).
Sabatier (Maxime).
Chabaud (Gabriel).
Lambrois (Jean).
Limouzin (Gérard).
Dalphard (Pierre).
Lhoste (Jean).
Berlin (André).
Deveze (Pierre).
Donat (Yves).
Maujean (Albert).
Simoni (Paul).
Chalvet (Henri).
Fechoueyres (Jean).
Carriol (Edmond).
Arnet (Pierre).
Ferton (Louis).
Monge (Gabriel).
Ducombomber (Raoul).
Sivard (Bernardin).
Chibret (Henri).
Novara (Armand).
Leroy (Francis).
Ringenbach (Joseph).
Tramoni (Jean).
Laveissière (Marc).
Seveyrac (Paul).
Roignant (Pierre).
Ceugnart (Pierre).
David (Francis).
Bardy (Raymond).
Castellani (Barthélemy).
Fourrie (Jean).
Parel (Raymond).
Rostan (Jean).

7e *échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Allongue (Robert).
Derrien (Joseph).
Martin (Pierre).
Lebrun (Pierre).
Sevoz (René).
Mouton (André).
Poli (Joseph).
Sondaz (André).
Boisseau (André).
Perinette-Gaulrez (Frédéric).
Spitz (Alexandre).
Taillardas (Paul).
Reverbel (Pierre).
Jeann (André).
Gautier (Robert).
Burger (Antoine).
Lajoux (André).
Duisit (Fernand).
Tranchant (Fernand).
Courtois (Arthur).
Brunetcau (André).
Colonna (François).
Meyrueis (Jean).
Colomb (Albert).
Mas (Léonce).
Lafon (Charles).
Dugonnet (Albert).

Scheille (Edmond).
Bay (Henri).
Faup (Léopold).
Vernerey (André).
Babit (Noël).
Ruskone (Victor).
Le Pabic (Raymond).
Pequinot (Paul).
Fontenas (Lionel).
Thibaut (André).
Corap (Pierre).
Guerin (André).
Le Friec (Roger).
Pons (André).
Romanacce (Don-Juan).
Connac (René).
André (Jean).
Laffont (Gaston).
Brel (René).
Pecastaings (Pierre).
Prud'homme (Pierre).
Poitrey (Henri).
Deschamps (Gaston).
Perret (Manuel).
Signad (Georges).
Veran (Marcel).
Lanfranchi (Jean).
Bagneris (Maurice).

Mauhuech (René).
Olivier (Alfred).
Canon (Armand).
Caunes (Pierre).
Laffue (Jean).
Barbier (Gilbert).
Teissier (Michel).
Boucher (Pierre).
Nurdin (Maurice).
Gourraud (Paul).
Petit (Jean).
Chacornac (Antoine).
Prioux (André).
Brun (Emile).
Labatut (Raoul).
Sindt (Jean).
Roussel (Paul).
Pivot (Pierre).
Voisin (Gérard).
Paulet (Georges).
Veux (Eugène).
Cloiseau (Roger).
Messier (Emile).
Massiera (Charles).
Heinis (Jean).
Duprat (Jean).
Castellan (Léon).

6e *échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Pigout (Robert).
Casablanca (Paul).
Payan (Albert).
Philipponeau (Emile).
Susini (Jean).
Duny (Pierre).

Dance (Jules).
Nicol (André).
Levesque (Paul).
Brieussel (Emile).
Bailles (René).
Richter (Bernard).
Blandignères (Charles).

Boscher (François).
Botton (Laurent).
Brignol (René).
Buscayret (Fernand).
Cahen (Jean).
Camboulives (Robert).
Capderoque (Pierre).

Chalard (Raymond).
Clemens (Bertrand).
Dumora (Yves).
Durand (Louis).
Gibaus (Andrieux).
Gourlou (Raymond).
Guevin (Roger).
Heinrich (Jules).
Hurst (Marcel).
Isard (Jules).
Isnard (Augustin).
Lafontaine (Roger).
Lalande (Henry).
Lapierre (Louis).
Lherm (Maurice).
Malaterre (Aimé).
Meynieu (Armand).
Michel (Auguste).
Milani (Albert).
Paoli (Henri).
Parent (Jacques).
Petit (Georges).
Pienard (Paul).
Prat (André).
Riviere (Charles).
Roullin (Joseph).
Santini (Jean).
Soullier (Georges).
Vallas (Jean).
Adnot (Maurice).
Alexinsky (Grégory).
Dellafiana (Marc).
Detrez (Camille).
Barmes (Pierre).
Martel (Raymond).
Simonnet (Georges).
Vansteenkiste (Roberl).
Chirol (André).
Campo (René).
Saramito (Roger).
Albin (François).
Gommez (Albert).
Piques (Henri).
Acrome (Gaston).
Bertel (Julien).
Bourhis (Yves).
Campet (Louis).
Chary (Abel).
Clergeat (Jean).
Daumas (Séverin).
Durin (Gilbert).
Lovichi (Jean).
Pradon (Albert).
Robert (Pierre).
Schwartz (Eugène).
Claudet (Georges).
Charbonneau (René).

Loubet (Louis).
Berthel (Camille).
Bieude (René).
Chantry (Roger).
Bonnefoi (Jules).
Clauss (Louis).
Neveux (Georges).
Frenot (Robert).
Llop (Joseph).
Berry (Marius).
Sachimne (Gustave).
Granier (Francis).
Fabre (Georges).
Camps (Jacques).
Albiges (Charles).
Mignon (Pierre).
Sesar (Robert).
Blanc (Albert).
Morot (Louis).
Boisselier (René).
Poucat (Jean).
Voinier (Paul).
Racou (Robert).
Auger (Marcel).
Mojins (Paul).
Levoir (Paul).
Poirier (Georges).
Maillot (André).
Blanquart (Lucien).
Dumont (Michel).
Charrie (Pierre).
Beronneau (Robert).
Belot (Jacques).
Bonnaud (Roger).
Hudry (Roger).
Massip (Louis).
Fischbach (Robert).
Olive (Marcel).
Lefebvre (Albert).
David (Louis).
Capiod (Jean).
Gourlet (André).
Besse (Jean).
Le Meur (Félix).
Dubos (André).
Gregoire (Jean)
Henriquet (Jacques).
Le Ber (Yves).
Negaioue (Louis).
Plutarque (Roger).
Viger (Edmond).
Grandin (Paul).
Barbara (René).
Chauvin (Jeannot).
Robert (Eugène).
Gervat (Albert).
Bouillot (Albert).
Moracchini (Henri).

Girardin (Jean).
Vivie (Roger).
Gallais (Joseph).
Commelin (Jean).
Gemar (Paul).
Goutheret (Auguste).
Benac (Bernard).
Castelain (Auguste).
Chaubet (Henri).
Sebe (Maurice).
Bezert (Germain).
Miceli (Auguste).
Dalas (Joseph).
Horiot (René).
Eveno (Yves).
Col (Jean).
Maison (Jean).
Raffaelli (Roger).
Manac'h (Pierre).
Peron (Pierre).
Ney (Jean).
Caillere (Gaston).
Bruel (André).
Le Faou (Eugène).
Dior (Michel).
Suzzoni (Marc).
Buisson (Marcel).
Xonal (Guy).
Henry (Bernard).
Foret (Henri).
Reclus (Edmond).
De Saint-Denis (René).
Arquie (Albert).
Buzit (Marcel).
Guenin (Gaston).
Barthe (André).
Burth (Pierre).
Magat (Hugues).
Baudichon (Edmond).
Baisse (Henri).
Houssait (André).
Gribot (Fernand).
Bouvier (Arthur).
Vieu (Cyrille).
Brisset (Emilien).
Leonelli (Bonifacе).
Hugues (Michel).
Bonhomme (René).
Vincent (Henri).
Calestrie (Louis).
Lisberney (Jean).
Decamps (Robert).
Riols (René).
Abraham (Paul).
Juige (Guy).
Dehes (René).
Dautun (Jean).

5e *échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Ithurralde (Armand).
Laverhne (André).
Barret (Jean).
Robin (Albert).
Dehorter (Robert).
Maitraire (Georges).
Clement (Fernand).
Roche (Marcel).
Ducamin (Roger).
Martignat (Charles).
Favey (Louis).
Montarras (Alain).
Marchand-Le Poitevin (René).
Cabrol (Paul).
Guidot (Bernard).
Barathieu (Roger).
Delamour (Georges).
Leroyer (Serge).
Baille (Louis).
Camatte (René).
Amiot (Gaston).
Bonion (Guillaume).
Lefrere (André).
Christian (Aloyse).
Le Gal (Louis).
Maurel (Léon).
Asso (René).
Gachet (Maurice).
Cezera (François).
Cubaynes (Jacques).
Banuls (Maurice).
Huin (René).
Le Galo (Elie).
Jarrige (Jean).
Lallemand (Georges).
Raspail (Camille).

Fabregal (Maurice).
Lacombe (Paul).
Bessede (Danton).
Girerd (Léon).
Bartoli (Jules).
Barnay (Pierre).
Faudot (Jean).
Gillette (Henri).
Marissal (Louis).
Fabre (Henri).
Nerondat (Claude).
Vincenti (Xavier).
Fisson (Charles).
Brunelon (Maurice).
Deves (René).
Icart (Roger).
Daraud (Georges).
Schouler (André).
Bichat (Charles).
Breil (Henri).
Grangeon (Roger).
Benassy (René).
Giraud-Peillud (Pierre).
Chessel (Jules).
Truffinet (René).
Chardot (Henri).
Pivot (Jules).
Dedieu (Ernest).
Chaboud (Maurice)
Sudour (René).
Henant (Marcel).
Saint-Paul (René).
David (Jacques).
Decanini (Alexandre).
Denis (Guy).
Fort (Antoine).
Frilloux (Jean).

Gauthier (Pierre).
Pejou (Marc).
Pugnières (Robert).
Roche (René).
Tourne (Jean).
Mercereau (Germain).
Redt (Roger).
Martin (Henri-Louis).
Masse (Eugène).
Node (Régis).
Caps (Roland).
Ravera (Jean).
Casteran (Jean).
Desort (Georges).
Alfonsi (Antoine).
Fafur (André).
Cassier (François).
Salaun (André).
Lemétayer (Marcel).
Bournique (Nicolas).
Chavonnet (Charles).
Biondi (Paul).
Geneston (Pierre).
Maillotte (Léon).
Brevière (Octave).
Redon (René).
Ricci (Hippolyte).
Saint-Cricq (Emilien).
Gérard (Maurice).
Molin (André).
Klein (Charles).
Petron (Jacques).
Raimon (Joseph).
Mallet (René).
Reillac (Marie).
Naour (Gilbert).
Steinmetz (Jean).
Cambou (Marcel).

Marignac (Armand).
Zoeller (André).
Braghi (Joseph).
Suffroy (Maurice).
Spiuga (Pierre).
Laignel (Michel).
Laupenie (Georges).
Chapuis (Jean).
Nocquet (Michel).
Bonneau (Henri).
Cheron (Henri).
Ehrsam (Emile).
Hochapfel (Georges).
Andreis (Georges).
Melet (Jean).
Bedot (Gérard).
Curty (René).
Pieton (Maurice).
Carrère (Marcel).
Comte (Frédéric).
Probon (Paul).
Quelec (René).
Guepratte (Jean).
Roquette (Alexandre).
Tramond (Jean).
Lenoir (Henri).
Barrau (Bernard).
Le Goan (Paul).
Tome (Jean).
Gauthier (Antoine).
Chefer (Roger).
Petit (Don-Jean).
Bougard (Georges).
Faury (René).
Laot (René).
Negroni (Dominique)
Bourgeaud (Alexis).
Evrard (Pierre).
Mandonnet (Jean).
Rutali (Mathieu).
Cadevielle (Henri).
Grino (Jean).
Bautoit (Victor)
Jouault (Edouard).
Mayali (Roger).
Sabourdy (Marcel).
Lapalus (Louis).

Blanc (Jean).
Leygue (Raymond).
Parat (Marcel).
Espinasse (Maurice).
Marsal (Georges)
Leccia (Antoine).
Ferriot (Jean).
Le Du (Jean).
Daffis (Paul).
Léger (Paul).
Guyomarc'h (Pierre).
Marez (Jean).
Paul (René).
Salles (Jean).
Laporte (Jean).
Treguier (Joseph).
Cresp (Auguste).
Hangouet (Alfred).
Lahille (André).
Martin (Pierre).
Lafon (André).
Fuila (Georges).
Talazac (Jean-Marie).
Ferey (Jean).
Chasteaud (Marcel).
Gravet (André).
Paillard (Marc).
Pidoux (Roland).
Fety (Guy).
Gouchet (Georges).
Godin (Philippe).
Dupouy (André).
Mathieux (Fernand).
Durand (Yves).
Heurtaud (Roger).
Dols (Pierre).
Levy (Paul).
Maurance (Hugues).
Autard (Georges).
Broussy (Martial).
Coutaret (Armand).
Damour (Marcel).
Domestici (Lucien).
Erard (André).
Ferret (Louis).
Girard (Norbert).
Josse'in (Charles).
Marc (Paul).

Mattei (Roch).
Mirouze (Jean).
Pinault (Marcel).
Prunier (Lucien).
Richard (Raymond).
Riffault (Jean).
Sabathier (Pierre).
Samso (Jean).
Lindenberger (Germain).
Lomon (Pierre).
Rieu (Marcel).
Molinie (Léon).
Defranchi (Corne).
Laffont (Maurice).
Montaufier (Pierre).
Seckler (Edmond).
Laporte (Jean).
Brunel (Maxime).
Caporiccio (Raymond).
Rousse (Pol).
Vilanova (Albert).
Jeantet (André).
Pelleligue (Pierre).
Loubier (Fernand).
Cham (Raymond).
Deligoure (Roger).
Jarrige (René).
Laffon (Roger).
Le Quère (Jean).
Libouban (Guy).
Groussard (André).
Bernard (Jean).
Boanefond (Louis).
Bouschet (René).
Cambe (Pierre).
Chaumeil (Jean).
Cousi (Jacques).
Lafon (François).
Lassabe (Maurice).
Riquet (René).
Fabre (François).
Derieux (Albert).
Mouyren (Aimé).
Andreau (Franc).
Lavabre (André).

*1e échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Mordini (Toussaint).
Lacroix (René).
Besson (Jacques).
Mathes (Jean).
Maurel (Gilbert).
Louat (Claude).
Rouvelle (Robert).
Laffont (Aimé).
Cabanne (Elie).
Granier (Jean).
Camus (Georges).
Poirier (Paul).
Goujon (François).
Martin (Lucien).
Vergnes (Maurice).
Toucome (Gérard).
Henlic (René).
Cassondessalle (Robert).
Rey (Robert).
Guille (Michel).
Duflef (Robert).
Vagneux (André).
Champagne (Jean).
Couillerez (André).
Dierickx (André).
Granzer (Charles).
Guillon (François).
Jovet (Henri).
Marc (Jean).
Mauriat (Jean).
Mourey (Albert).
Rolfo (Louis).
Saunier (Roger).
Thiery (Louis).
Boury (Robert).
Paoli (Maurice).
Corsant (Henri).
Gaulet (Jacques).
Goldenberg (Alexey)
Parent (Désiré).
Modat (Charles).
Baysse (Jean).
Darche (Henri).
Fortuit (René).
Lution (Jacques).
Coupet (Paul).

Refus (Raymond).
Roux (Maurice).
Blanc (Léon).
Delpech (Gilles).
Doussin (Claude).
Baffoux (Jean).
Cleret (Michel).
Couteau (Jean).
Echelard (Jacques).
Le Jeune (François).
Vialle (Albert).
Cassou (Léonard).
Sebe (Maurice).
Jean (Michel).
Picod (Charles).
Brosseau (Jean).
Desandi (Antiochus).
Aiguier (Henri).
Laouenen (Maurice).
Magnin (Pierre).
Mouget (Maurice).
Leydier (Georges).
Hoi (Georges).
Mario (Jean).
Pages (Jean).
Fontas (Roger).
Maes (Michel).
Deniel (Jean).
Joubert (Aimé).
Lambert (Léon).
Beguin (Pierre).
Jaudos (Jean).
Brouillard (Jacques).
Le Page (Georges).
Richard (Simon).
Moleur (Jules).
Duloutre (Bertrand).
Mazet (Jean).
Puech (Pierre).
Colonna (Joseph).
Gazano (Etienne).
Renaud (Marcel).
Nicolas (Régis).
Edely (Jean).
Stevenin (Roger).
Baylon (Fernand).
Armani (Fernand).
Creff (Pierre).

Pratx (Alfred).
Romain (Paul).
Caillou (Jean).
Bernadet (Jean).
Bellon (Robert).
Boulegue (Lucien).
Cabanne (Jean).
Pancrazi (Ange).
Guibert (Jean).
Commaret (Pierre).
Garnier (Paul).
Guq (André).
Etienne (Georges).
Fabre (Paul).
Four (Joseph).
Houdot (Paul).
Rivet (Henri).
Ruffier-Monet (Jean).
Thomas (Roger).
Mortier (Jean).
Debethune (Roger).
Nardon (Georges).
Fournier (Auguste).
Gau (Jean).
Pareau (Paul).
Mercadier (Antoine).
Pader (Raoul).
Thebaut (Jean).
Caudron (Cyrille).
Baciocchi (Joseph).
Fleuret (Etienne).
Bourlon (Raymond).
Saleles (Pierre).
Hereil (Guy).
Tercq (Maurice).
Sidou (Lucien).
Carboni (Charles).
Avouac (Jean).
Maurette (Georges).
Sabbatorsi (Philippe).
Vincent (André).
Balzeau (Guy).
Doyen (Jacques).
Pouthe (Lucien).
André (Alexandre).
Vallecalle (Jacques).
Cunin (René).
Castex (François).

Joventaux (Anselme).
Bernier (Gabriel).
Fermiger (René).
Galmard (Jean).
Cavaz (Marcel).
Ferriere (René).
Aze (Alain).
Brunel (Pierre).
Chabenat (Robert).
Claroux (Edouard).
Denis (Roger).
Garnon (René).
Doucet (Jean).
Icard (Louis).
Kergoet (Guy).
Masserand (Maurice).
Petit (André).
Peyre (Charles).
Soulier (Louis).
Vergne (Ferdinand).
Godfroid (Alexandre).
Berail (Jean).
Chervalier (Robert).
Chameret (Jean).
Levilly (René).
Mear (Robert).
Marquet (Gabriel).
Rebour (Henri).
Fluchaire (Georges).
Neant (Pierre).
Nicomede (André).
Berruchon (Jean).
Lamielle (René).
Chausson (Georges).
Rimet (Michel).
Vignocchi (Alfred).
Le Teste (Marcel).
Tierce (Jean).
Mayoud (Jean).
Rislori (Jean).
Raymond (Pierre).
Bourse (Guy).

Gravot (Maurice).
Gubanti (Jean).
Lopez (Antoine).
Deshons (Etienne).
Basquin (Alfred).
Decis (Jean).
Hemmnot (Michel).
Dermmot (Henri).
Gaudonneix (Michel).
Ericksen (René).
Veilleux (Roger).
Marlin (Paul).
Rojtard (Pierre).
Milelli (Jean).
Moissinac (Lucien).
Juillard (Jean).
Louis (Hubert).
Serandour (Yves).
Trotebas (René).
Lacasa (Antoine).
Tirounet (Alfred).
Vidal (Elie).
Racinet (Jean).
Bigorre (Robert).
Le Bozec (Jean).
Samson (Jean).
Pechin (Marcel).
Lecoq (Albert).
Baudelot (René).
Vignals (André).
Durr (Georges).
Courounat (Jean).
Jamain (Marius).
Savin (Pierre).
Rivolier (Louis).
Regnot (Paul).
Platret (Pierre)
Bach (Paul).
Guibert (Pierre).
Bouton (André).
Busson (Jean).
Charbinat (Jean).

Druesne (Jean).
Dubrana (Georges).
Lefevre (Jean).
Marquet (Paul).
Pougeard (Maurice).
Prouvost (Lucien).
Charoy (Pierre).
Farault (Jean).
Mourier (Raymond).
Pimont (Robert).
Ravier (Lucien).
Marcantoni (Antoine).
Permingeat (Jean).
Azema (Jean).
Lang (Marcel).
Ristori (Jean).
Plouhinec (Pierre).
Long (Michel).
Thomas (Julien).
Lebechec (Edmond).
Andreis (René).
Bellemin-Noel (Jean).
Chazeau (Yves).
Lhopital (Jacques).
Pauly (René).
Pinget (André).
Parra (Charles).
Barraud (Edmond).
Gilch (Arthur).
Leyrit (Alphonse).
Chalet (Marcel).
Achard (René).
Fabre (Roger).
Gouarne (Jean).
Guyot (Henri).
Cornet (Serge).
Touzeau (Marcel).
Boye (Maurice).
Iaegert (Jean).
Gabrielli (Pierre).
Favier (Paul) (en disponibilité).

*3e échelon* (effet du 1er avril 1953).

MM.
Marchand (Ernest).
Gaillard (Donat) (suspendu).

Conso (Casimir).
Gaulie (Georges) (suspendu).

**Liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.**

Par arrêté en date du 3 décembre 1954, ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet:

MM. Caillat (Jacques), Chassegnet (Gérard), Colliec (Francis), Durantou (Jacques), Flamme (Pierre), Joubert (Maurice), Mosser (Michel), Palault (Bernard), Perrillat (Jacques), Rousseau (Paul).

En cas d'empêchement définitif des candidats dont les noms figurent ci-dessus, pourront être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet, dans l'ordre suivant:

MM. Blondel (Pierre), Falcon (Pierre), Foucault (Maurice).

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

### Transport de matières dangereuses.

TRANSPORT DES EXPLOSIFS PAR ROUTE (MATIÈRES DANGEREUSES 1951, n° 39)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

*Article unique.* — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié comme suit:

Le quatrième alinéa de l'article 117 (Chap. II: Voies de terre) est remplacé par le suivant:

« La vitesse des voitures et des convois est réglée d'après l'état de la route, dans la limite des maxima résultant de la réglemen-

tation en vigueur; en aucun cas elle ne dépassera, dans la traversée des agglomérations, 40 km à l'heure pour les unités ne portant pas plus de 6 tonnes et 25 km à l'heure pour celles qui portent plus de 6 tonnes ».

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*

Pour le ministre et par délégation:

*Le directeur général des chemins de fer et des transports,*

A. DOUMENC.

EXTINCTEURS PLACÉS A BORD DE VÉHICULES ROUTIERS TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES (MATIÈRES DANGEREUSES 1954, N° 40)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1951 relatif à la réglementation des extincteurs destinés à être placés sur des véhicules routiers transportant des matières dangereuses;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

*Article unique.* — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié comme suit:

1° A l'appendice n° 10 (Dispositions transitoires), ajouter la D. T. 26 ci-après.

« D. T. 26. — Les dispositions prévues par l'arrêté du 10 juillet 1951 (paru au *Journal officiel* du 23 juillet 1951) concernant les prescriptions de l'article 264 (appendice n° 2) relatif aux extincteurs d'incendie à bord des camions ou tracteurs, seront exécutoires à partir du 1er juin 1955 »;

2° Apporter à l'article 264 (Appendice n° 2: Précautions contre le feu) les modifications suivantes:

*a*) Compléter le titre de l'article par un renvoi (1) et ajouter en bas de page:

« (1) Voir appendice n° 10: Dispositions transitoires n° 26 »;

*b*) Compléter le paragraphe 5 par l'alinéa suivant:

« Un extincteur dont le poids dépasse 10 kg pourra être remplacé par deux extincteurs, à condition que leur capacité totale soit supérieure aux minima prescrits ci-dessus »;

*c*) Ajouter le paragraphe 7 ci-après:

« 7. — Sont dispensés de l'extincteur destiné à combattre un incendie de chargement les véhicules portant ou remorquant une citerne renfermant un liquide de la classe V, quand cette matière est complètement incombustible, ainsi que les véhicules à structure métallique chargés exclusivement de containers renfermant les mêmes substances ».

Fait à Paris, le 3 décembre 1954.

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*

Pour le ministre et par délégation:

*Le directeur général des chemins de fer et des transports,*

A. DOUMENC.

CITERNES DE TRANSPORT DES GAZ DE L'AIR LIQUÉFIÉS (MATIÈRES DANGEREUSES 1954, N° 41)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

*Article unique.* — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié comme suit:

Le début du paragraphe 1er de l'article 1005 est ainsi modifié:

« Les parois doivent être construites en tôles d'un métal approprié et présenter une étanchéité absolue ».

(La suite sans changement.)

Fait à Paris, le 3 décembre 1954

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*

Pour le ministre et par délégation:

*Le directeur général des chemins de fer et des transports,*

A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 29, rue de la Convention, Paris (15e): n° 9063-06, Paris.

Les dispositions des arrêtés ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 8.

## Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 10 décembre 1954, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à titre de fonds de concours, un crédit de 933.521 F applicable aux chapitres ci-après du budget de la marine marchande, pour l'exercice 1954, savoir:

| | |
|---|---|
| Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales | 353.521 F. |
| Chap. 31-02. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses | 70.000 |
| Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel | 510.000 |
| Total | 933.521 F. |

## Ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 décembre 1954, M. Bourgoin (Jean), déclaré admissible à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) à la suite du concours ouvert en 1953 et ayant satisfait à ses obligations militaires, a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) à compter du 1er novembre 1954.

La présente nomination a été prononcée sous réserve de la production par l'intéressé du certificat médical réglementaire (application de l'article 10 du décret du 5 août 1947).

# MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

## Décret n° 54-1239 du 13 décembre 1954 portant création d'emplois à l'université d'Alger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 50-1413 du 13 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 21 mai 1953 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1953-1954;

Vu les décrets des 28 juin 1948, 17 mars et 25 juin 1949, 3 février et 23 octobre 1950, 28 juin et 20 décembre 1952 portant création de postes à l'université d'Alger,

Décrète:

Art. 1er. — Sont créés à l'université d'Alger, à compter du 1er avril 1953, les postes ci-après:

Faculté de droit.

Une chaire d'économie politique algérienne.

Faculté de médecine.

Un emploi d'assistant de physique médicale.

Faculté des sciences.

Une maîtrise de conférences de biologie générale.
Un emploi de chef de travaux de chimie P. C. B.
Un emploi d'assistant de chimie générale.

Faculté des lettres.

Une maîtrise de conférences d'histoire ancienne.

Service général de l'université.

Un aide de laboratoire spécialisé.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 13 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'éducation nationale,*
JEAN BERTHOIN.

*Le ministre de l'intérieur,*
FRANÇOIS MITTERRAND.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,*
GILBERT-JULES.

**Décret du 13 décembre 1954 relatif à l'acceptation d'un don consenti par le comité Paul Cézanne à l'université d'Aix-Marseille pour l'achat d'une propriété dite « Pavillon Cezanne » à Aix-en-Provence.**

Par décret en date du 13 décembre 1954, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est autorisé à accepter, au nom de cette institution, la donation à elle consentie par le comité Paul Cézanne, sis 6, cours Mirabeau, à Aix-en-Provence.

Les sommes attribuées par ce don à l'Université seront affectées par elle à l'achat du pavillon Cézanne à Aix-en-Provence destiné à devenir un centre d'études cézanniennes.

**Enseignement du premier degré.**

Par arrêtés en date du 13 décembre 1954, les instituteurs et institutrices stagiaires dont les noms suivent sont mis à la disposition du directeur général de l'enseignement technique, à compter du 1er octobre 1952, pour une durée de trois ans, en qualité d'élèves professeurs à l'école normale supérieure de l'enseignement technique:

Boisson (Pierre), Vienne).
Boumas (Marie-Antoinette), Puy-de-Dôme.
Herrault (Thérèse), Sarthe.
Lalande (Robert), Orne.
Lassabe (Colette), Marne.
Pynson, née Gascon, Tarn.
Seilhan (Marie-Antoinette), Lot-et-Garonne.

Par arrêté du 13 décembre 1954, Mlle Gau (Fernande), institutrice de 2e classe du département d'Alger, est mise, du 1er septembre 1953, pour cinq ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle du secrétariat régional d'orientation professionnelle de l'académie d'Alger.

Par arrêté du 13 décembre 1954, Mlle Mathieu (Janine), institutrice de 5e classe du département de la Marne, est mise, du 1er septembre 1953, pour cinq ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Strasbourg.

Par arrêté du 13 décembre 1954, Mme Saffroy, née Dilhiers, institutrice de 3e classe du département de la Sarthe, est mise, du 1er janvier 1953, pour cinq ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Seine-et-Oise.

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

**Décret n° 54-1240 du 13 décembre 1954 modifiant le décret n° 51-142 du 9 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de recrutement des professeurs des écoles nationales professionnelles, des collèges techniques et établissements assimilés.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2;

Vu le décret n° 51-142 du 9 février 1951 relatif aux conditions de recrutement des professeurs des écoles nationales professionnelles et de collèges techniques et établissements assimilés;

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre, complétée par la loi n° 48-838 du 19 mai 1948;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret n° 51-142 du 9 février 1951 relatif aux conditions de recrutement des professeurs des écoles nationales professionnelles, collèges techniques et établissements assimilés est remplacé par les dispositions suivantes:

« A titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 1951, les personnels ayant exercé au moins un an dans un établissement public d'enseignement technique et titulaires au 31 décembre 1950 d'une licence ès lettres ou ès sciences d'enseignement ou d'un diplôme d'ingénieur figurant sur une liste établie par arrêté concerté des ministres chargés de l'enseignement technique et de la fonction publique peuvent, nonobstant les dispositions de l'article 2 ci-dessous, être titularisés dans un emploi de professeur dans les établissements visés à l'article 1er.

« Toutefois, les victimes d'événements de guerre qui se sont trouvées dans une des situations énumérées à l'article 2 de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, modifié par la loi du 19 mai 1948, bénéficieront, pour l'acquisition des grades et diplômes prévus à l'alinéa ci-dessus, d'un recul de la date limite du 31 décembre 1950 égal à la durée de leur empêchement; les décisions de titularisation les concernant pourront en outre intervenir jusqu'au 31 décembre 1954 et, si le délai pour l'obtention des grades et diplômes n'est pas expiré, jusqu'à l'expiration de ce délai ».

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'éducation nationale,*
JEAN BERTHOIN.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,*
EDGAR FAURE.

*Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,*
J. MASSON.

*Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique,*
RENÉ BILLÈRES.

*Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,*
GILBERT-JULES.

*Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,*
JOSEPH LANET.

**Acceptation d'offres de concours faites à l'Etat par différentes villes en vue de la cession de terrains et bâtiments destinés à l'installation de centres d'apprentissage.**

Par arrêté en date du 15 novembre 1954, est acceptée l'offre de concours faite à l'Etat (ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique) par la ville de Paris en vue de la reconstruction du centre d'apprentissage F 127.

Ladite offre de concours consistant en la cession d'un terrain d'une contenance de 3.531 m² sis 2 *bis*, rue Bouret.

Par arrêté en date du 15 novembre 1954, est acceptée l'offre de concours faite à l'Etat (ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique) par la ville de Verdun en vue du transfert des ateliers du centre d'apprentissage G 234 annexé au collège technique Buviguier.

Ladite offre consistant en la cession d'un terrain d'une contenance de 2.000 m² dont la désignation est indiquée ci-dessous:

Cadastre: section F. N° 3. Lieu: place Saint-Paul. Superficie: 2.000 m².

Par arrêté en date du 29 novembre 1954, est acceptée l'offre de concours faite à l'Etat (ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique) par la ville d'Antibes en vue de l'installation du centre d'apprentissage G 1050.

Ladite offre de concours consistant en la cession des terrains et bâtiments sis 35, avenue Pasteur, à Antibes (Alpes-Maritimes), et inscrits au cadastre sous le n° 1 p du plan, section E.

**Transfert d'un centre d'apprentissage.**

Par arrêté en date du 4 décembre 1954, le centre d'apprentissage S. g. 756, anciennement jumelé au collège technique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), est transféré rue d'Herbouville, à Rouen (Seine-Inférieure).

Il fonctionne désormais comme centre autonome sous le même indicatif.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**Décret n° 54-1241 du 13 décembre 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 67 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953, et relatif à la fixation à des valeurs uniformes des redevances proportionnelles visées à l'article 9 de la loi du 16 octobre 1919.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, et notamment l'article 9;

Vu le décret du 5 septembre 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 16 octobre 1919 et approuvant le cahier des charges type pour concessions de forces hydrauliques;

Vu l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 instituant un fonds d'amortissement des charges d'électrification;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment les articles 38, 51 et 53;

Vu le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 38 de la loi du 8 avril 1946 susvisée;

Vu l'article 67 de la loi de finances n° 53-79 du 7 février 1953;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'électricité et du gaz;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A partir de l'année 1954, le montant R de la redevance annuelle prévue à l'article 9 de la loi du 16 octobre 1919 sera déterminé, chaque année, d'une manière uniforme pour toutes les usines hydroélectriques en service, par la formule suivante, qui sera substituée, de plein droit, aux formules en vigueur à la date du présent décret:

$$R = \frac{n}{100} \frac{I}{I_0} \text{ francs,}$$

dans laquelle:

*n* représente, diminué de la consommation des services auxiliaires de l'aménagement hydroélectrique et des fournitures d'énergie faites au titre de l'énergie réservée, d'une part, et des restitutions en nature correspondant aux droits à l'usage de l'eau exercés, d'autre part, le nombre de kilowatts-heure produits pendant l'année précédant celle de l'établissement de la redevance, décompté aux bornes des générateurs accouplés aux moteurs hydrauliques ou en tous autres points des circuits de force de l'usine et ramené, dans ce cas, aux bornes des générateurs par application de la formule agréée, pour chaque usine, par l'ingénieur en chef du contrôle;

I représente la valeur de l'index économique électrique haute tension au 1er janvier de l'année considérée;

$I_0$ représente la valeur de ce même index au 1er janvier 1954.

Un décret ultérieur procédera, par application des mêmes principes, à la revision des tarifs actuellement pratiqués pour l'énergie réservée.

Art. 2. — La formule prévue à l'article précédent sera inscrite uniformément dans les cahiers des charges des usines non encore mises en service à la date de promulgation de la loi du 7 février 1953 susvisée et appliquée dans l'année suivant cette mise en service.

La première redevance sera payée, en tout état de cause, dans l'année qui suivra la mise en service, même partielle, de l'usine.

Art. 3. — Le montant « R » de la redevance sera arrondi au millier de francs supérieur.

Art. 4. — Pour les usines en service à la date de promulgation de la loi du 7 février 1953, les ingénieurs du contrôle calculeront, chaque année, à partir de 1954, l'accroissement de la part revenant à l'Etat dans le produit de la redevance tel que cet accroissement résultera de la substitution de la formule prévue à l'article 1er ci-dessus aux formules en vigueur avant la date du présent décret.

La somme correspondant à cet accroissement sera versée au compte spécial du fonds d'amortissement des charges d'électrification créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, complété par l'article 38 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, pour être employée par lui à l'allégement des charges de l'électrification.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 13 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
HENRI ULVER.

*Le ministre de l'intérieur,*
FRANÇOIS MITTERRAND.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,*
EDGAR FAURE.

*Le ministre de l'agriculture,*
ROGER HOUDET.

*Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,*
GILBERT-JULES.

### Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 10 décembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de paiement d'un montant total de 58.138.457 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1954:

| | |
|---|---|
| Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales | 13.172.266 F. |
| Chap. 31-02. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses | 1.515.567 |
| Chap. 31-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — services extérieurs et écoles nationales supérieures et techniques des mines. Indemnités et allocations diverses | 13.515.225 |
| Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles | 1.121.115 |
| Chap. 33-91. — Prestations et versements à caractère obligatoire | 928.891 |
| Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel | 2.763.730 |
| Chap. 34-11. — Direction des mines et de la sidérurgie. — services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais | 8.683.171 |
| Chap. 34-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — services extérieurs et écoles des mines. — Matériel | 1.906.132 |
| Chap. 34-32. — Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel | 1.361.090 |
| Chap. 35-93. — Remboursement à diverses administrations | 78.000 |
| Chap. 55-91. — Travaux d'équipement et d'entretien | 10.000.000 |
| Total | 58.138.457 F. |

### Service des mines.

Par arrêté en date du 7 décembre 1954, l'honoriat du grade d'ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) a été conféré à M. Dumoulin (Henri), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), en retraite.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

### Approbation des comptes d'exploitation du chemin de fer franco-éthiopien pour les exercices 1940 à 1948.

Par arrêtés en date du 7 décembre 1954, le ministre de la France d'outre-mer a approuvé les comptes d'exploitation du chemin de fer franco-éthiopien des exercices 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948.

### Liste des ingénieurs élèves de l'agriculture outre-mer admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1954-1955.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 décembre 1954, ont été admis à suivre l'enseignement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, en qualité d'ingénieurs élèves des services de l'agriculture outre-mer, pour l'année scolaire 1954-1955 (section production agricole):

MM. Besnault (Claude), Tardivel (Jean-Louis), élèves de troisième année de l'institut national agronomique.

MM. Bourgeois (André), Seyral (Pierre), ingénieurs agricoles.

Ces nominations prennent effet à compter du 1er octobre 1954, date d'ouverture des cours pour l'année scolaire 1954-1955 à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Décret du 14 décembre 1954 portant nomination d'un membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

Par décret en date du 14 décembre 1954, M. Cornille, inspecteur des finances, est nommé membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, en remplacement de M. des Francs, inspecteur général des finances, démissionnaire.

### Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 6 décembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant de 227.703.827 F applicable aux chapitres ci-après du budget de l'exercice 1954:

| | |
|---|---|
| Chap. 31-04. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales | 4.027.800 F. |
| Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires. | 8.7.750 |
| Chap. 35-23. — Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais | 125.000 |
| Chap. 31-31. — Services agricoles. — Remboursement de frais | 2.494.200 |
| Chap. 31-33. Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles | 3.108.000 |
| Chap. 31-34. — Service de la protection des végétaux. — Remboursement de frais | 1.510.000 |
| Chap. 34-35. — Service de la protection des végétaux. — Matériel | 1.637.000 |
| Chap. 31-04. — Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais | 2.709.470 |
| Chap. 34-62. — Service de la répression des fraudes. — Matériel | 2.900.000 |
| Chap. 34-72. — Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel | 8.575.900 |
| Chap. 34-73. — Dépenses d'études, de surveillance et de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat | 1.850.000 |
| Chap. 41-21. — Vulgarisation | 43.371.577 |
| Chap. 41-28. — Prophylaxie des maladies des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche vétérinaire et zootechnique. — Indemnité pour abattage d'animaux | 6.5.000 |
| Chap. 41-32. — Encouragement à l'achat de semences de qualité | 150.007.050 |
| Total | 227.703.827 F. |

### Administration centrale.

Par arrêté du 9 décembre 1954, M. Amiel, secrétaire d'administration de 1re classe, est promu secrétaire d'administration principal, 1er échelon, à compter du 1er novembre 1954, en remplacement numérique de M. Farinau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 28 octobre 1954 et 30 novembre 1954, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite aux dates ci-après:

L'agent technique des eaux et forêts dont le nom suit:

1er janvier 1954: M. Grimaldi (Pierre), à Mausolco (Corse), maison forestière de Tartagine, triage no 28, inspection de Bastia.

L'adjoint forestier dont le nom suit:

24 novembre 1954: M. Russel (Lucien), en congé de longue durée.

Les conducteurs d'automobile de 1re catégorie dont les noms suivent:

22 août 1953: M. Ghignone (Paul), à Nice (Alpes-Maritimes).
20 février 1954: M. Guillaume (Maurice), à Gap (Hautes-Alpes).

### Services agricoles.

Par arrêté du 3 décembre 1954, MM. Clerc et Mainie, ingénieurs des services agricoles stagiaires, sont titularisés dans leurs fonctions (1er échelon, indice 330) à compter du 1er novembre 1954.

Par arrêtés en date du 3 décembre 1954, l'honoriat de leur grade a été conféré à:

M. Chaquin (Alphonse), ex-ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Loire-Inférieure.

M. Roy (Louis), ex-ingénieur principal des services agricoles, directeur de l'école nationale d'industrie laitière de Mamirolle (Doubs).

M. Gerbaud (Eugène), ex-ingénieur principal des travaux agricoles, directeur de l'école d'horticulture d'Objat-Voutezac (Corrèze).

# MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**Décret du 14 décembre 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 11 décembre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 novembre 1954 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade de chevalier.*

M. Brionne (Charles), chef du service des travaux d'usine de fonderies; 31 ans d'activité professionnelle.

M. Reignier (Pierre), chef de machine d'usine de fonderies; 30 ans d'activité professionnelle.

**Extension du régime de la sécurité sociale minière au personnel des chantiers de recherches minières du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret précité;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1954 portant extension du régime de la sécurité sociale minière au personnel du chantier de recherches de Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales) du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le régime de la sécurité sociale dans les mines est rendu applicable au personnel des chantiers de recherches du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine, ci-dessous désignés (1):

Recherches Centre: départements de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Creuse.

Recherches Centre-Ouest: départements des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure.

Recherches Est: département du Bas-Rhin.

Recherches Sud: départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Recherches Sud-Est: département des Alpes-Maritimes.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur des mines et de la sidérurgie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1954.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
HENRI ULVER.

(1) Cette classification tient compte des sièges des sociétés de secours minières et de leurs circonscriptions.

**Montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1954.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et notamment son article 81;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales est reconduit pour l'exercice 1954.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 décembre 1954.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
JEAN MASSELOT.

**Approbation du protocole d'accord en date du 16 juillet 1954 concernant la coordination du régime complémentaire de retraites des employés des mines et du régime complémentaire de retraites des employés des mines d'Algérie.**

Par arrêté interministériel du 2 décembre 1954, a été approuvé le protocole d'accord en date du 16 juillet 1954 concernant la coordination du régime complémentaire de retraites des employés des mines et du régime complémentaire de retraites des employés des mines d'Algérie.

**Evaluation forfaitaire des rentes d'accidents du travail et des frais d'appareillage résultant d'accidents du travail imputables à un tiers.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment son article 68;

Vu le décret du 31 décembre 1946, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment son article 126 A;

Vu l'arrêté du 18 février 1950 relatif à l'évaluation forfaitaire des rentes d'accidents du travail attribuées aux assurés sociaux dans le cas d'accident du travail causé par un tiers, modifié par l'arrêté du 25 novembre 1950,

Arrête:

Art. 1er. — L'évaluation forfaitaire prévue à l'article 126 A du décret du 31 décembre 1946 est effectuée, pour les dépenses résultant du payement des rentes d'accidents du travail et de la fourniture, la réparation et le renouvellement des appareils de prothèse et d'orthopédie dans le cas d'accidents du travail imputables à un tiers, conformément aux dispositions définies aux articles ci-après.

Art. 2. — La dépense résultant du payement des rentes attribuées aux victimes ou aux ayants droit des victimes d'accidents du travail est fixée au montant du capital représentatif de ces rentes calculé à l'aide du barème annexé au présent arrêté, en tenant compte de l'âge atteint par les bénéficiaires à la date de l'accord amiable de versement ou de la décision de justice ordonnant ce versement.

Les arrérages des rentes payées antérieurement à cette date font l'objet d'un remboursement séparé.

Art. 3. — La dépense résultant de la fourniture, la réparation et le renouvellement des appareils de prothèse et d'orthopédie est fixée pour chaque mutilé au montant du capital représentatif d'une annuité viagère supposée payable dans les mêmes conditions que la rente. Ce capital représentatif est calculé au moyen du barème I (rentes viagères) annexé au présent arrêté, en tenant compte de l'âge atteint par le bénéficiaire à la date de l'accord amiable de versement ou de la décision de justice ordonnant ce versement.

L'annuité comprend:

1° La valeur de la fourniture, des réparations et du renouvellement de l'appareil principal, estimée à 50 p. 100 du prix de ce dernier.

Cette proportion de 50 p. 100 est portée à:

75 p. 100 pour les corsets de cuir et de celluloïd;

100 p. 100 pour les objets de « petit appareillage » énumérés à l'arrêté du 7 avril 1948;

100 p. 100 pour les yeux artificiels;

200 p. 100 pour les chaussures orthopédiques.

Elle est réduite à 15 p. 100 pour les appareils dentaires;

2° La valeur des fournitures accessoires, des frais de déplacement du mutilé, des frais d'expédition d'appareils et des frais administratifs remboursables au centre d'appareillage, estimée à 50 p. 100 de la valeur déterminée comme ci-dessus pour la fourniture, les réparations et le renouvellement de l'appareil principal.

Le prix de l'appareil principal qui sert de base pour le calcul du montant de l'annuité est le prix courant au jour du versement.

Si le mutilé a droit, en raison d'infirmités multiples, à plusieurs appareils principaux, leurs prix sont additionnés pour la détermination du montant de l'annuité.

Les frais d'appareillage payés antérieurement à la date du versement font l'objet d'un remboursement séparé.

Art. 4. — L'arrêté du 18 février 1950 modifié par l'arrêté du 25 novembre 1950 est abrogé.

Art. 5. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 décembre 1954.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

## Barème servant à la détermination du capital représentatif des rentes d'accidents du travail.

### I. — Rentes viagères

*Victimes de l'accident, conjoints et ascendants. — C. R. 4,75 p. 100.*

| AGE à la constitution | PRIX d'une rente viagère de 1 F. | AGE à la constitution | PRIX d'une rente viagère de 1 F. |
|---|---|---|---|
| 16 ans..... | 17,903 | 59 ans..... | 10,340 |
| 17 — ..... | 17,815 | 60 — ..... | 10,047 |
| 18 — ..... | 17,733 | 61 — ..... | 9,749 |
| 19 — ..... | 17,656 | 62 — ..... | 9,446 |
| 20 — ..... | 17,582 | 63 — ..... | 9,139 |
| 21 — ..... | 17,511 | 64 — ..... | 8,829 |
| 22 — ..... | 17,439 | 65 — ..... | 8,517 |
| 23 — ..... | 17,364 | 66 — ..... | 8,204 |
| 24 — ..... | 17,284 | 67 — ..... | 7,892 |
| 25 — ..... | 17,196 | 68 — ..... | 7,581 |
| 26 — ..... | 17,100 | 69 — ..... | 7,272 |
| 27 — ..... | 16,996 | 70 — ..... | 6,967 |
| 28 — ..... | 16,884 | 71 — ..... | 6,665 |
| 29 — ..... | 16,764 | 72 — ..... | 6,369 |
| 30 — ..... | 16,639 | 73 — ..... | 6,078 |
| 31 — ..... | 16,508 | 74 — ..... | 5,794 |
| 32 — ..... | 16,370 | 75 — ..... | 5,519 |
| 33 — ..... | 16,227 | 76 — ..... | 5,251 |
| 34 — ..... | 16,076 | 77 — ..... | 4,993 |
| 35 — ..... | 15,919 | 78 — ..... | 4,744 |
| 36 — ..... | 15,754 | 79 — ..... | 4,504 |
| 37 — ..... | 15,582 | 80 — ..... | 4,274 |
| 38 — ..... | 15,404 | 81 — ..... | 4,053 |
| 39 — ..... | 15,219 | 82 — ..... | 3,842 |
| 40 — ..... | 15,029 | 83 — ..... | 3,642 |
| 41 — ..... | 14,833 | 84 — ..... | 3,455 |
| 42 — ..... | 14,630 | 85 — ..... | 3,283 |
| 43 — ..... | 14,419 | 86 — ..... | 3,125 |
| 44 — ..... | 14,201 | 87 — ..... | 2,981 |
| 45 — ..... | 13,975 | 88 — ..... | 2,852 |
| 46 — ..... | 13,741 | 89 — ..... | 2,733 |
| 47 — ..... | 13,500 | 90 — ..... | 2,623 |
| 48 — ..... | 13,255 | 91 — ..... | 2,514 |
| 49 — ..... | 13,006 | 92 — ..... | 2,404 |
| 50 — ..... | 12,754 | 93 — ..... | 2,295 |
| 51 — ..... | 12,501 | 94 — ..... | 2,160 |
| 52 — ..... | 12,245 | 95 — ..... | 2,019 |
| 53 — ..... | 11,987 | 96 — ..... | 1,867 |
| 54 — ..... | 11,725 | 97 — ..... | 1,697 |
| 55 — ..... | 11,459 | 98 — ..... | 1,503 |
| 56 — ..... | 11,187 | 99 — ..... | 1,257 |
| 57 — ..... | 10,910 | 100 — ..... | 0,951 |
| 58 — ..... | 10,628 | | |

### II. — Rentes temporaires

***Enfants et descendants.***

| AGE | PRIX d'un franc de rente. | AGE | PRIX d'un franc de rente. |
|---|---|---|---|
| 0 à 3 ans..... | 10 | 10 ans..... | 5,3 |
| 4 ans..... | 9,2 | 11 — ..... | 4,5 |
| 5 — ..... | 8,6 | 12 — ..... | 3,7 |
| 6 — ..... | 8 | 13 — ..... | 2,8 |
| 7 — ..... | 7,4 | 14 — ..... | 1,9 |
| 8 — ..... | 6,7 | 15 ans et plus.. | 1 |
| 9 — ..... | 6 | | |

*N. B.* — L'âge à prendre en considération pour l'application des tarifs est donné par différence entre les millésimes de l'année du versement et de l'année de naissance des bénéficiaires.

## Homologation de scies circulaires et de protecteurs pour scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 11 mai 1953 remplaçant celle du 31 mars 1948, modifiée les 21 mars 1949 et 23 février 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité, prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Les scies à table de type commun construites par les Etablissements Rémy et fils, à Senonches (Eure-et-Loir), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 138-1009-D 1151. — Type 2 (diamètre de lame: 600 mm).
N° 138-1010-D 1151. — Type 3 (diamètre de lame: 600 mm).

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision du 25 septembre 1952.

2° La scie à table de type commun construite par M. R. Colquaud, 11, quai des Salinières, à Libourne (Gironde) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 187-359-D 1154 (diamètre de lame: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 20 avril 1954.

Art. 2. — En exécution des articles 2 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1956 la scie à table de type commun d'établi construite par la Société d'ébénisterie et menuiserie industrielles de Suresnes (S. E. M. I. S.), 21, rue Emile-Duclaux, à Suresnes, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 265-3.195-T 1154 (diamètre de lame: 180 mm).

Cette homologation de substitue à celle accordée par décision du 21 août 1952.

Art. 3. — En exécution des articles 2 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 la scie circulaire à table de type commun construite par la société Constructions mécaniques voironnaises, 1, rue Grande, à Voiron (Isère) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 194-2.187-T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 août 1952.

Cette machine est équipée du protecteur « Mercure » homologué sous le n° 58-65-D 418 par décision du 20 avril 1958.

Art. 4. — En exécution des articles 2, 4, 6 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies à dégauchir à table fixe et à tronçonner à table mobile construites par la Société Pratica, rue Ampère, à Villefranche-sur-Saône (Rhône), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 157-509-D 1151 (diamètre de lame: 600 mm).
N° 157-1516-D 1151. — Type T (diamètre de lame: 450 mm).

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 19 février 1951 et 9 juillet 1951.

Art. 5. — En exécution des articles 4, 5 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Les scies à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construites par M. P. Gonot à Revigny-sur-Ornain (Meuse) et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 16-3.196-D 1151. — Type E 3 (diamètre de lame: 300 à 550 mm).
N° 16-3.197-D 1151. — Type E 4 (diamètre de lame: 500 à 600 mm).
N° 16-3.198-D 1151. — Type E C 47 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

Ces homologations se substituent à celle accordée par décision du 22 janvier 1951.

2° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements Rémy et fils, à Senonches (Eure-et-Loir), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 138-214-D 1151. — Type n° 4 (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 décembre 1950.

3° Les scies à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construites par la Société Patrica, rue Ampère, à Villefranche-sur-saône (Rhône), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 157 - 410 - D 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

N° 157 - 1541 - D 1154. — Type H (diamètre de lame: 450 mm).

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 19 février et 6 août 1954.

4° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par la Société nouvelle des moteurs Quentin, 102-104, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 177 - 912 - D 1154. — Type 1 P (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 20 février 1953.

5° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissement Thomas-et, 112, rue Chaponnay, à Lyon (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 178 - 611 - D 1154. — Type n° 500 (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 octobre 1952.

6° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements Chery-Dion, à Montrichard (Loir-et-Cher), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 184 - 347 - D 1154. — Type A 2 (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

7° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements Veuve Jh. France (Comptoir du matériel agricole), 11, boulevard des Garibaldi, à Sens (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 189 - 398 - D 1154. — Type « France d'abord » (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

8° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par M. G. Girard, à Boussac (Creuse), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 260 - 615 - D 1154. — Type Simplex (diamètre de lame: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 mai 1952.

9° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements Tixier frères, à Lury-sur-Arnon (Cher), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 307 - 820 - D 1154. — Type Reixit (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 juin 1952.

Art. 6. — En exécution des articles 4, 5 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956:

1° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements Peltier-Laigle, 7, quai Ligny, à Angers, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 80 - 213 - T 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 janvier 1954.

2° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par M. Maxence Masson, 33 *bis*, rue Saint-Antoine, à Angoulême, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 216 - 518 - T 1154. — Type A (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 janvier 1952.

3° La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par M. Roger Martin, 69, rue Thiers, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 424 - 1515 - T 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée à M. H. Jeannard par décision du 9 juillet 1954.

Art. 7. — En exécution des articles 4, 6 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Les scies à tronçonner les bûches à table mobile construites par M. P. Gonot, à Revigny-sur-Ornain (Meuse), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 16 - 3199 - D 1154. — Type A P 6 (diamètre de lame: 300 à 550 mm).

N° 16 - 3200 - D 1154. — Type A P 7 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3201 - D 1154. — Type A 8 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3202 - D 1154. — Type P (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3203 - D 1154. — Type A R 9 (diamètre de lame: 300 à 750 mm).

N° 16 - 3204 - D 1154. — Type R (diamètre de lame: 300 à 750 mm).

N° 16 - 3205 - D 1154. — Type colonial (diamètre de lame: 500 à 750 mm).

Ces homologations se substituent à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

2° La scie à tronçonner les bûches à table mobile construite par les Etablissements Remy et Fils, à Senonches (Eure-et-Loir), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 158 - 211 - D 1154. — Type n° 2 (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 décembre 1950.

3° La scie à tronçonner les bûches à table mobile construite par les Etablissements Thomasset, 112, rue Chaponnay, à Lyon (Rhône) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 178 - 612 - D 1154. — Type n° 4 (diamètre de lame: 700 à 800 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 octobre 1952.

4° La scie à tronçonner les bûches à table mobile construite par les Etablissements Chery-Dion, à Montrichard (Loir-et-Cher), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 184 - 346 - D 1154. — Type D (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

5° Les scies à tronçonner les bûches à table mobile construites par M. R. Colquand, 14, quai des Salinières, à Libourne (Gironde), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 187 - 348 - D 1154. — Type Sécurit (diamètre de lame: 500 mm).

N° 187 - 2757 - D 1154. — Type Sécurit (diamètre de lame: 600 mm).

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 20 avril 1951 et 16 septembre 1953.

6° La scie à tronçonner les bûches à table mobile construite par les Etablissements Buffeteau Frères, à Parançay, par Saint-Martin-de-la-Coudre (Charente-Maritime), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 286 - 723 - D 1154 (diamètre de lame: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 décembre 1951.

Art. 8. — En exécution des articles 4, 7 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Les scies à bûches à chevalet oscillant et table basculante construites par M. P. Gonot, à Revigny-sur-Ornain (Meuse) et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 16 - 3206 - D 1154. — Type E M L 71 (diamètre de lame: 300 à 550 mm).

N° 16 - 3207 - D 1154. — Type E M L 5 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3208 - D 1154. — Type E R 57 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3209 - D 1154. — Type E M L 72 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

N° 16 - 3210 - D 1154. — Type E R 76 (diamètre de lame: 300 à 600 mm).

Ces homologations se substituent à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

2° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par la Société nouvelle des moteurs Quentin, 102-104, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 177 - 913 - D 1154. — Type 2 P (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 20 février 1953.

3° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par les Etablissements Veuve Jh. France (Comptoir du matériel agricole), 11, boulevard des Garibaldi, à Sens (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 189 - 583 - D 1154. — Type « France d'abord » (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 janvier 1954.

4° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par les Etablissements Wintenberger et Cie, à Frévent (Pas-de-Calais), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 213 - 525 - D 1154 (diamètre de lame: 500 et 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 mars 1954.

5° La scie à bûches à chevalet oscillaot et table basculante construite par M. G. Gibard, à Boussac (Creuse), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 260 - 651 - D 1154. — Type 49 (diamètre de lame: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 mai 1952.

6° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. J. Crozet, à Saint-Jean-Soleymieux (Loire), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 278 - 2604 - D 1154. — Type S C (diamètre de lame: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 12 mai 1953.

7° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par les Etablissements Tixier Frères, à Lury-sur-Arnon (Cher) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 307 - 821 - D 1154. — Type Reixit (diamètre de lame: 600 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 juin 1952.

Art. 9. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956:

1° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par les Etablissements Peltier-Laigle, 7, quai Ligny, à Angers, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 80 - 1518 - T 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 9 juillet 1951.

2° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. A. Monteillard, 51, avenue Voltaire, à Thiers (Puy-de-Dôme), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 206 - 2150 - T 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 juillet 1952.

3° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Masson, 33 *bis*, rue Saint-Ausone, à Angoulême, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 216 - 526 - T 1154. — Modèle B (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 23 janvier 1952.

4° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. G. Gibard, à Boussac (Creuse), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 260 - 2312 - T 1154. — Modèle 47 (diamètre de lame: 500 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 novembre 1952.

5° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par la Société des forges et aciéries de Coly, au Pizou (Dordogne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 261 - 648 - T 1154 (diamètre de lame: 500 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 23 janvier 1952.

6° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par les Etablissements Pierre Guillebert, à Jargeau (Loiret), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 287 - 727 - T 1154 (diamètre de lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 octobre 1951.

7° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. F. Vaudou, rue Jules-Ferry, à Saint-Astier (Dordogne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 297 - 808 - T 1154 (diamètre de lame: 500 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 avril 1952.

8° La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Chauvreau, à Saint-Rémy-sur-Creuse (Vienne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 496 - 2068 - T 1154 (diamètre de lame: 500 à 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 23 mai 1952.

Art. 10. — En exécution des articles 11 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° La scie circulaire à couper en travers à chariot mobile, à plusieurs lames, construite par M. André Davidson, 30, rue Blanchard, au Bouscat (Gironde), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 156 - 857 - D 1154 (diamètre maximum des lames: 500 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 mars 1952.

2° Les scies circulaires à couper en travers construites par la Société des Anciens ateliers Edouard Bissey, 62-63, rue Pierre-Renaudel, à Talence (Gironde), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 183 - 859 - D. 1154. — Scies à lames multiples électrifiées à chariot mobile, type S T D (deux lames: diamètre maximum: 550 mm), type S T T (trois lames: diamètre maximum: 550 mm).

N° 183 - 860 - T 1154. — Scie à caisse, type S E V (diamètre maximum: 500 mm).

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision du 3 avril 1950.

3° La scie circulaire à couper en travers à lame inclinable et à table mobile, construite par les Anciens établissements Caffler et Barreau, à Blangy-sur-Bresles (Seine-Inférieure), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 339 - 2.466 - D 1154 (diamètre de lame: 250 à 400 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 31 mars 1953.

4° La scie circulaire à couper en travers à deux lames, construite par la Société des appareils modernes, 79, boulevard du 11-Novembre, à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 160 - 2.006 - D 1154 (diamètre des lames: 1.000 mm).

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 avril 1952.

Art. 11. — En exécution des articles 11 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1956:

1° La scie circulaire à couper en travers à deux lames, présentée par les Etablissements Brenelière et Cie, 60-61, rue Planchat, à Paris (20e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 370 - 3.211 - T 1154. — Type K K O V (diamètre de lame: 440 mm).

2° La tronçonneuse universelle, construite par M. Henri Boittier, rue Louis-de-la-Verne, à Dole-du-Jura (Jura), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 585 - 3.212 - T 1154 (diamètre de lame: 500 mm).

Art. 12. — En exécution des articles 13 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1956, la scie circulaire universelle construite par les Etablissements Maury et Cie, 8, place G.-Bouttié, 1, avenue Cordelet, au Mans (Sarthe), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 391 - 3.213 - T 1154. — Type L 10 (diamètre maximum de lame: 300 mm).

Art. 13. — En exécution des articles 3 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Le protecteur pour scie à table de type commun, construite par M. Vialette, 8 *bis*, rue du 11-Novembre, à Saint-Etienne (Loire), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 525 - 2.314 - D 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 novembre 1952.

2° Le protecteur pour scie à table de type commun à lames de 500 à 600 mm, construit par M. Peter (Charles), à Ouzouer-sur-Loire (Loiret), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 533 - 2.429 - D 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 20 février 1954.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ces protecteurs seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 14. — En exécution des articles 3, 6 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les protecteurs pour scie à bûches à table construits par la Société Pratica, rue Ampère, à Villefranche-sur-Saône (Rhône), et enregistrés sous les numéros suivants:

N° 157 - 331 - D 1154. — Protecteur pour lame de 600 mm.
N° 157 - 1552 - D 1154. — Protecteur pour lame de 450 mm.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 19 février et 9 juillet 1951.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ces protecteurs seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles des articles 2 et 6 de cette décision.

Art. 15. — En exécution des articles 8 (§ 1er) et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive:

1° Les protecteurs pour scies à bûches à chevalet oscillant construits par la Société Pratica, rue Ampère, à Villefranche-sur-Saône (Rhône), et enregistrés sous les numéros suivants:

N° 157 - 332 - D 1154. — Protecteur pour lame de 600 mm.
N° 157 - 1551 - D 1154. — Protecteur pour lame de 450 mm.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 19 février et 9 juillet 1951.

2° Le protecteur pour scies à bûches à chevalet oscillant construit par la Société nouvelle des moteurs Quentin, 102-104, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 177 - 2362 - D 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 15 décembre 1952.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ces protecteurs seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 5 de cette décision.

Art. 16. — En exécution des articles 8 (§ 2e) et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive le protecteur pour scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construit par les Etablissements Chery-Dion, à Montrichard (Loir-et-Cher), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 184 - 443 - D 1154. — Protecteur l'Idéal C. D.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 janvier 1951.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ce protecteur seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1936 modifié et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 7 de cette décision.

Art. 17. — En exécution des articles 8 (§ 2°) et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1956, les protecteurs pour scies à bûches à chevalet oscillant et table basculante construits par les Etablissements Peltier-Laigle, 7, quai Ligoy, à Angers, et enregistrés sous les numéros suivants:

N° 80 - 1553 - T 1154. — Protecteur Simplex.
N° 80 - 2152 - T 1154. — Protecteur Eclipse n° 2.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décisions des 9 juillet 1954 et 22 juillet 1952.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ces protecteurs seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1936 modifié et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 7 de cette décision.

Art. 18. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 19. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du protecteur vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine ou sur le dispositif de sécurité les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministre du travail sous le n°... ».

Art. 20. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

**Homologation de scies à ruban et d'un protecteur pour scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1936, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952, remplaçant la décision du 2 avril 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1936, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1936,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 la scie à ruban d'établi construite par la Société d'ébénisterie et menuiserie industrielles de Suresnes (S. E. M. I. S.), 21, rue Emile-Duclaux, à Suresnes, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 250 - 3214 - T 1154 (diamètre des volants: 300 mm).

Cette homologation se substitue à l'homologation provisoire accordée par décision du 24 mai 1952.

La machine susvisée est équipée d'un protecteur de partie travaillante spécialement conçu pour elle par la société S. E. M. I. S.

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 les scies à ruban construites par les Etablissements Heywang, à Bourgheim (Bas-Rhin) et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 305 - 3215 - T 1154. — Type AGRA à table fixe (diamètre des volants: 650 mm).

N° 305 - 3216 - T 1154. — Type TOLAC à table inclinable (diamètre des volants: 700 mm).

N° 305 - 3217 - T 1154. — Type FONAC (diamètre des volants: 650 mm).

N° 305 - 3218 - T 1154. — Type TOLAC (diamètre des volants: 650 mm).

Les machines susvisées sont munies d'un protecteur de partie travaillante conçu par les Etablissements Heywang.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 24 octobre 1950 et 23 décembre 1951.

Art. 3. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 la scie à ruban d'établi construite par la société Electromécanique (Electroli), rue des Casernes, à Bischwiller (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 219 - 2.317 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 novembre 1952.

La machine susvisée est équipée d'un protecteur de partie travaillante homologué sous le n° 219 - 2.323 - T 1154 à l'article 5 de la présente décision.

Art. 4. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 la scie à grumes à chariot surélevé construite par les Etablissements Bertrand et Garcin, à la Sone (Isère), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 518 - 2.322 - T 1154. — Type 110 H (diamètre des volants: 1 100 mm).

Cette machine est munie du protecteur de partie travaillante pendant la mise en place des grumes, conçu par les Etablissements Bertrand et Garcin.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 novembre 1952

Art. 5. — En exécution des articles 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 le protecteur de partie travaillante construit par la société Electromécanique (Electroli), rue des Casernes, à Bischwiller (Bas-Rhin), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 219 - 2.323 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 novembre 1952

Les vendeurs ou loueurs de scies à ruban équipées avec ce protecteur seront tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions de la décision du 22 mai 1952 remplaçant la décision du 2 avril 1948 autres que celles relatives à la protection de la partie travaillante.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer une attestation de conformité de la machine ou de protecteur vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le protecteur les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

**Homologation de protecteur de dégauchisseuse à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1936, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1936, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1936,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956:

1° Le protecteur à pont automatique construit par la Société des établissements A. Muller et Pesant réunis, à Maubeuge (Nord), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 65 - 2.092 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 3 juillet 1954;

2° Le protecteur à pont mobile à commande semi-automatique construit par les Etablissements Caffier-Barreau, à Blangy-sur-Bresles (Seine-Inférieure), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 339 - 2.159 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 3 juillet 1954.

Art. 2. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont semi-automatique construit par les Etablissements Chuet, à Nevers (Nièvre), est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 29 - 942 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 17 décembre 1952.

Art. 3. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont semi-automatique, type Prodse, construit par la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (S. A. G. E. M.), 6, avenue d'Iéna, à Paris (16e) est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 91 - 979 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 17 décembre 1952.

Art. 4. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont semi-automatique construit par les Ateliers de constructions mécaniques d'Annecy (A. C. M. A.), avenue de Thiou, à Annecy, est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 315 - 2.373 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 17 décembre 1952.

Art. 5. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont automatique pour dégauchisseuse d'établi construit par la société Ebenisterie et menuiserie industrielles de Suresnes (S. E. M. I. S.), 25 *bis*, rue Emile-Duclaux, à Suresnes (Seine), est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 305 - 2.091 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 mai 1954.

Art. 6. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946, modifié, et de la décision du 19 mai 1948, modifiée, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

## Homologation de raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1954, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1954, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif, font l'objet d'une homologation définitive les raboteuses présentées par la société Smag, 61, rue de Monceau, Paris (8e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 427 - 3.219 - D 1154. — Type G D H E 63, largeur de la table: 630 mm.

N° 427 - 3.220 - D 1154. — Type G D H E 8, largeur de la table: 800 mm.

N° 427 - 3.221 - D 1154. — Type G D H E 10, largeur de la table: 1.000 mm.

N° 427 - 3.222 - D 1154. — Type G D H E 11, largeur de la table: 1.100 mm.

N° 427 - 3.223 - D. 1154. — Type G D H E 13, largeur de la table: 1.300 mm.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des raboteuses conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location, des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 17 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine l'indication suivante: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

## Homologation de dispositifs de sécurité pour toupies à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1954, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 remplaçant celle du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1954, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 8 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive le protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par les établissements Delabarre-Godart et Cie, 42, 43 et 45, rue de la Grosse-Horloge, à Rouen (Seine-Inférieure), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 248 - 3.224 - D 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 18 décembre 1952.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 8 et 10 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation théo-

rique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 le protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre présenté par M. Carn, 4, rue Trézel, à Levallois-Perret (Seine), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 27 - 3.225 - T 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 26 janvier 1952

Art. 3. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de toupies équipées d'un dispositif de sécurité visé par la présente décision sont tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 23 mai 1946 modifié et de la décision du 21 décembre 1948, notamment à celles des articles 2 et 4 de cette décision.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 6. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

## Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée construite par la société Ateliers Smid, 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 82 - 995 - D 1154. — Type Mositop à 3 éléments: scie circulaire, mortaiseuse, toupie.

Cette machine est protégée:

1° Pour la partie utilisée comme scie circulaire par un dispositif qui fait l'objet d'une homologation définitive sous le n° 82 - 996 - D 1154;

2° Pour la partie utilisée comme toupie par le protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre homologué sous le n° 82 - 869 - D 754 par décision du 5 juillet 1954.

Cette homologation se substitue à l'homologation théorique accordée par décision du 19 décembre 1952.

Art. 2. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée présentée par les Etablissements Ruge, 48, rue des Glacières, à Strasbourg (Bas-Rhin) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 462 - 2.102 - D 1154. — Type SIMA 410 à 5 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie, scie circulaire.

1° La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur à pont automatique, type P D 2 construit par les Etablissements Chuet et homologué sous le n° 29 - 1613 - T 753 par décision du 24 juillet 1953;

2° La partie toupie de cette machine est équipée du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par les Etablissements Chuet et homologué sous le n° 29 - 3.161 - D 1054 par décision du 26 octobre 1954

3° La partie scie circulaire est équipée du protecteur spécialement conçu pour la machine et qui fait l'objet d'une homologation définitive valable jusqu'au 1er novembre 1956, sous le numéro suivant:

462 - 2103 - D 1154.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 25 mai 1954.

Art. 3. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 la machine combinée construite par les Anciens établissements Caffier et Barreau, à Blangy-sur-Bresles (Seine-Inférieure), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 339 - 3.226 - T 1154.

Machine combinée, type Super 54 de 510 à 4 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

1° La protection de la partie dégauchisseuse est assurée par le protecteur à pont automatique homologué sous le n° 339 - 2.456 - T 754, par décision du 3 juillet 1954;

2° La protection de la partie toupie est assurée par le protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre enregistré sous le n° 339 - 3060 - T 554, par décision du 24 mai 1954.

Art. 4. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956 les machines combinées construites par M. Laurent Duffos, boulevard du 4-Septembre, à l'Isle-Jourdain (Gers), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 527 - 2720 - T 1154. — Type 360 à 4 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

N° 527 - 2721 - T 1154. — Type 510 à 4 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

1° La protection de la partie dégauchisseuse de ces machines est assurée par le protecteur à pont automatique qui fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956, sous le n° 527 - 2722 - T 1154;

2° La protection de la partie toupie de ces machines est assurée par le protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre qui fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er novembre 1956, sous le n° 527 - 2723 - T 1154.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 6 juillet 1954.

Art. 5. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, l'homologation théorique ou de principe accordée à la machine combinée construite par la Société industrielle de fournitures en machines et outillages (S. I. F. M. O.), 39, rue de la Fontaine-au-Roi, Paris (11e), est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 388 - 2.136 - T 1154. — Type Lurem C 350 à 4 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 27 juin 1952.

Art. 6. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, l'homologation théorique ou de principe accordée à la machine combinée construite par la société Equipement français et industriel, 44, quai de Jemmapes, Paris (10e), est prorogée jusqu'au 1er avril 1955 sous le numéro suivant:

N° 408 - 2777 - T 1154. — Machine combinée de 250 à 5 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie et scie circulaire.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 19 décembre 1952.

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes aux plans et notices qui ont été déposées au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 23 août 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

### Homologation d'une machine à meuler.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 1er avril 1948, modifiée les 8 novembre 1949, 29 novembre 1950, 22 mai 1951 et 17 mai 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 1er avril 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive le touret à meuler construit par M. Coiquaud, 14, quai des Salinières, à Libourne (Gironde) et enregistré sous le numéro suivant:

N° 187-3.227-D 1154. — Type 205 R C. Une meule vitrifiée: 205×10×25. Vitesse: 1.500 tours-minute.

Art. 2. — En exécution de la décision du 1er avril 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, l'homologation définitive accordée le 29 août 1952 à la machine à meuler type M D 230 construite par les Etablissements Prost-Dame, 94, rue de Baraban, à Lyon (Rhône), est annulée et remplacée par une homologation provisoire valable jusqu'au 31 décembre 1955 sous le numéro suivant:

N° 291-2200-P 1151. — Type M D 230 (tronçonneuse en bout de flexible). Un disque meule résinoïde à armature textile 230×6,4. Tours-minute: 6.000.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 22 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

### Homologation de presses et de dispositifs de sécurité pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 7 (§ *b*), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses construites par les Etablissements W. Bliss et Cie, 54-56, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 146-3228-D 1154. — Type 21 P E F. — Capacité de frappe: 50 tonnes. Course du coulisseau: 220 mm. Nombre de coups-minute: 125.

N° 146-3229-D 1154. — Type 21 1/2 P E F. — Capacité de frappe: 90 tonnes. Course du coulisseau: 270 mm. Nombre de coups-minute: 50.

N° 146-3230-D 1154. — Type 23 1/2 P E F. — Capacité de frappe: 90 tonnes. Course du coulisseau: 220 mm. Nombre de coups-minute: 32.

N° 146-3231-D 1154. — Type 53 W E F. — Capacité de frappe: 50 tonnes. Course du coulisseau: 100 mm. Nombre de coups-minute: 125.

Ces machines sont équipées d'un embrayage à friction à commande électro-pneumatique par boutons-poussoirs homologué sous le n° 146-365-D 549, par décision du 19 mai 1949.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 4, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse construite par la société Essa, à Brugg (Suisse), présentée par la société Stockvis et fils, 20 et 22, rue des Petits-Hôtels, à Paris, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 461-3232-D 1154. — Type B H L 160. — Capacité de frappe: 160 tonnes. Course du coulisseau: 70 mm. Nombre de coups-minute: 34 à 68.

Cette presse est munie d'une cage fixe homologuée sous le n° 461-3232 *bis*-D 1154.

Art. 3. — En exécution des articles 7 (§ *a*), 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation de presses, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 31 décembre 1955 la double commande à main construite par M. C. Taverna, 41, rue de Bourgogne, Paris (7e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 117-3233-T 1154.

Art. 4. — Sur avis de la commission d'homologation, les constructeurs de presses visées par la présente décision sont dispensés de la protection des excentriques, vilebrequins et bielles imposée à l'article 1er (§ 1er) du décret du 28 mai 1946 modifié.

Art. 5. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de presses équipées avec le dispositif de sécurité visé par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié, de l'arrêté du 16 juillet 1948 et de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 10 de cette décision.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1954.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par autorisation:
*Le directeur du travail,*
E. LAMBERT.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### Régies d'avances.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret du 18 décembre 1923 désignant les établissements nationaux d'assistance et de bienfaisance administrés par des directeurs assistés de commissions consultatives;

Vu le décret n° 51-435 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexés, aux budgets des établissements publics nationaux

ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 6 avril 1951 instituant une régie d'avances à l'établissement national des convalescentes du Vésinet,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 6 avril 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 2.* — Le montant maximum des avances pouvant être consenties à l'économe de l'établissement constitué régisseur, est fixé à 300.000 F ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1954.

*Le ministre de la santé publique et de la population,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ROBERT VERON.

*Le ministre des finances,*
*des affaires économiques et du plan,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur de la comptabilité publique,*
Pour le directeur de la comptabilité publique:
*Le chef de service,*
ROLLIS.

### Sanatoriums.

Par arrêté en date du 30 novembre 1954, est fixée au 9 octobre 1953 la date d'effet de l'arrêté du 28 octobre 1953 portant nomination de M. le docteur Merklen en qualité de médecin adjoint du sanatorium d'Abreschviller (Moselle).

## NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

### Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 14 septembre 1954, M. Dassaud (Maurice) est nommé commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le présent arrêté prend effet à compter du 2 novembre 1954.

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

### Ordre du jour du mercredi 15 décembre 1954.

**A neuf heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE**

Suite de la discussion budgétaire:

Travaux publics, transports et tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme) (*suite*). (Nos 9300-9510. — M. François Bénard, rapporteur.)

France d'outre-mer. (Nos 9291-9466-9520. — M. Burlot, rapporteur.) (Durée prévue: six heures.)

Relations avec les Etats associés. (Nos 9297-9618-9706.) (Durée prévue: deux heures.)

Monnaies et médailles. (Nos 9305-9618. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Légion d'honneur et ordre de la Libération. (Nos 9706-9656-9720. — M. Frédéric-Dupont, rapporteur.)

Logement et reconstruction. (Nos 9303-9610-9709-9712. — M. Pierre Courant, rapporteur.) (Durée prévue: dix heures.)

Anciens combattants et victimes de la guerre. (Nos 9286-9702. — M. Darou, rapporteur.) (Durée prévue: douze heures.)

Radiodiffusion-télévision française. (Nos 9309-9627. — M. Maurice-Bokanowski, rapporteur.) (Durée prévue: quatre heures.)

Comptes spéciaux du Trésor. (No 9655.) (Durée prévue quatre heures.)

Finances, affaires économiques et plan (I: Charges communes.) (No 9288.) (Durée prévue: cinq heures.)

Loi de finances pour l'exercice 1955. (No 9111.)

**A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE**

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

**A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE**

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution, le mercredi 15 décembre 1954.

No 5519. — Proposition de loi de M. Maurice Fredet tendant à modifier les lois du 5 septembre 1947 et du 29 juin 1949 fixant le régime général des élections municipales (renvoyée à la commission du suffrage universel).

No 9620. — Proposition de loi de M. Guy Petit tendant à modifier l'article 2 *bis* de la loi du 18 avril 1946, modifiée par la loi du 3 septembre 1947, réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (renvoyée à la commission de la justice).

No 9621. — Rapport de M. Jean Guitton, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la modification de l'impôt de 18 p. 100 payé par les patrons pêcheurs, copropriétaires embarqués.

No 9626. — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi modifiant l'article 65 de la loi du 20 avril 1810 sur l'organisation de l'ordre judiciaire.

No 9639. — Proposition de loi de M. Guislain tendant à étendre aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités publiques, atteints d'affections encéphalo-méduillaires connues sous les noms de poliomyélite, de myélite, de syringomyélie, de sclérose en plaques, de maladie de Parkinson, le bénéfice des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 donnant droit à un congé de longue durée (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 9643. — Rapport de M. Delabre, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour indemniser les victimes civiles de la guerre, de nationalité étrangère au moment du dommage, et devenues françaises postérieurement à celui-ci.

No 9662. — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à alléger les redevances des rôles de plaisance, à supprimer la taxe de 400 F par CV pour les moteurs de plus de 5 CV et à accorder la liberté quantitative des engins de pêche pour les plaisanciers possesseurs d'un permis avec droits de pêche (renvoyée à la commission de la marine marchande).

No 9719 (1). — Résolution, transmise par M. le président du Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnelle imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

(1) Tirage restreint.

### Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER
(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de M. Bechir Sow.

### Commission de l'éducation nationale.

*Séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Baudry d'Asson (de), Binot, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Gau, Gosset, Guérard, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Mailhe, Mlle Marzin, MM. Méhaignerie, Montgolfier (de), Priou, Raingeard, Schmittlein, Signor, Soustelle, Thamier.

*Suppléants.* — MM. Darou (de M. Bèche), Commentry (de M. Bourgeois), Bricout (de M. Carlini), Brissol (de M. Cogniot), Pluchet (de M. Deshors), Gabriel Paul (de M. Giovoni), Paternot (de M. Kir), Courant (de M. Lacombe), Olmi (de M. Robert Laurens), Siefridt (de M. Maga), Mme Grappe (de M. Pierrard), M. Michel Mercier (de M. Viatte).

## Commission des finances.

*1re séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Bénard (François), Briot, Courant (Pierre), Darou, David (Marcel) (Landes), Faggianelli, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud.

*Suppléants.* — MM. Boutavant (de M. Duclos), Corniglion-Molinier (de M. Guérard).

*Assistait en outre à la séance.* — M. Faraud.

*2e séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Benard (François), Bonnefous, Briot, Brusset (Max), Burlot, Courant (Pierre), Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Faggianelli, Frédéric-Dupont, Gaillard, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau (Yonne), Lamps, Leroy Ladurie, Marcellin, Massot (Marcel), Maurice-Bokanowski, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Morice, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud.

*Suppléants.* — MM. Abelin (de M. Gabelle), Guiguen (de M. Crisenoy), Corniglion-Molinier (de M. Ferri), Hénault (de M. Boisdé).

*Assistait, en outre, à la séance.* — M. Coudray.

*3e séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Benard (François), Bonnefous, Briot, Brusset (Max), Burlot, Courant (Pierre), Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Faggianelli, Ferri, Gaillard, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau (Yonne), Lamps, Leroy Ladurie, Marcellin, Massot (Marcel), Maurice-Bokanowski, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Morice, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud.

*Suppléants.* — MM. Abelin (de M. Gabelle), Boutavant (de M. Duclos), Corniglion-Molinier, Hénault (de M. Boisdé).

*Assistait, en outre, à la séance.* — M. Coudray.

## Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 16 décembre 1954, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262):

Avis de M. Thamier sur le projet de loi (n° 9132) relatif aux accords de Paris.

La commission des finances se réunira le mercredi 15 décembre 1954, à quinze heures quinze (local de la commission des finances):

I. — Projet de décret portant transfert de crédits au sein du budget de la défense nationale et des forces armées (section Air) (application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 54-361 du 2 avril 1954). — M. Jean-Moreau, rapporteur.

II. — Nomination de deux commissaires pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission interparlementaire chargée d'étudier tous les moyens d'aboutir rapidement à une simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles (en application de la loi n° 54-1219 du 6 décembre 1954).

III. — Rapport (n° 9566) fait par M. Gaubert, au nom de la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, sur les propositions de loi (n° 7012) de M. Gaubert et plusieurs de ses collègues, (n° 7853) de M. Ballanger et plusieurs de ses collègues, (n° 8188) de MM. Duquesne, Catrice et Delmotte, relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction. — M. Pierre Courant, rapporteur.

Eventuellement, à quinze heures trente. — Audition de M. Lemaire, ministre du logement et de la reconstruction.

La commission de la presse se réunira le vendredi 17 décembre 1954, à dix heures quinze (local de la commission n° 230):

I. — Avis de M. Desson sur sa proposition de loi (n° 9108) tendant à modifier l'article 6 du budget de 1954 pour la radiodiffusion-télévision française.

II. — Examen du budget de la radiodiffusion-télévision française.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le vendredi 17 décembre 1954, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9509) de M. Senghor instituant un régime de prestations familiales pour les salariés des territoires d'outre-mer;

Le projet de loi (n° 9707) réglant la situation des divers fonctionnaires et agents français d'Indochine.

II. — Rapport d'information de M. Devinat sur les accords de Paris.

III. — Rapport de M. Senghor sur le projet de loi (n° 1893) concernant la protection des monuments et des sites dans les territoires d'outre-mer.

IV. — Avis de M. Silvandre sur le projet de loi (n° 2326) relatif au statut de la magistrature.

V. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de résolution (n° 5808) de M. Malbrant concernant l'attribution de l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence à certains fonctionnaires d'outre-mer.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 17 décembre 1954 à neuf heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Gaillemin, pour:

La proposition de loi (n° 6111) de M. Frédéric-Dupont (placement des cadres);
La proposition de loi (n° 6201) de M. Huel (âge de la retraite);
La proposition de loi (n° 6919) de M. de Benouville (assurance de la longue maladie).

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 8690) de M. Molinatti (caisse de retraites des employés de l'administration outre-mer);
La proposition de résolution (n° 8961) de M. Joseph Denais (coopérative de consommation);
La proposition de résolution (n° 9396) de M. Gau (congés culturels);
La proposition de loi (n° 9511) de M. Triboulet (assurance de la longue maladie);
La proposition de loi (n° 9515) de M. André Denis (congés culturels);
Le projet de loi (n° 9545) (accords intérimaires européens de sécurité sociale);
La proposition de résolution (n° 9562) de M. Renard (usine Bozon-Verduraz de Montescourt-Lizerolles (Aisne);
La proposition de loi (n° 9595) de M. Lamarque-Cando (assurance volontaire à la sécurité sociale des artisans);
Le projet de loi (n° 9528) (convention d'établissement avec la république de Saint-Marin).

III. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (nos 5556 et 8817) de Mme Roca (allocation de maternité).

IV. — Examen d'une proposition de Mme Galicier tendant à demander la discussion d'urgence du rapport (n° 8828) de M. Bouxom sur les propositions de loi de Mme Galicier et de Mme Vermeersch (majoration des prestations familiales).

V. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur le rapport repris (n° 1650) (discussion des conventions collectives).

VI. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur les propositions de loi (nos 5721, 7939 et 8179) de M. Viatte, de M. de Léotard et de M. Alphonse Denis (statut des voyageurs représentants professionnels).

VII. — Rapport de M. Henri Meck sur sa proposition de résolution (n° 7212) (ouverture de négociations pour une extension de la convention franco-sarroise de sécurité sociale).

VIII. — Rapport de M. Henri Meck sur le projet de loi (n° 7666) (extension de la législation des accidents du travail aux sapeurs-pompiers volontaires).

IX. — Rapport de M. Henri Meck sur le projet de loi (n° 8076) (maladies professionnelles).

X. — Rapport de M. Bouxom sur sa proposition de loi (n° 7528) (allocation de salaire unique).

XI. — Rapport de M. Bouxom sur la proposition de loi (n° 4857) de Mme Poinso-Chapuis (extension de la législation sur l'allocation de vieillesse aux professeurs libres).

XII. — Rapport supplémentaire de M. Linet sur la proposition de loi (n° 151) de M. Raymond Guyot (chauffeurs de taxi propriétaires de leur véhicule).

XIII. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques le jeudi 16 décembre 1954 à dix heures (local de la commission n° 263):

IV. — Nomination de deux membres de la commission interparlementaire chargée d'étudier tous les moyens d'aboutir rapidement à une simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la production industrielle le mercredi 15 décembre 1954 (local de la commission n° 261).

A neuf heures trente.

II. — Examen d'une proposition de changement de titre de la commission.

A quinze heures.

Avis de M. Chupin sur le projet de loi (n° 9658) relatif aux accords sur la Sarre.

### Réunions des commissions du mercredi 15 décembre 1954.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à onze heure et à vingt et une heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente et à quinze heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la production industrielle, à neuf heures trente et à quinze heures. — Local n° 261.

Commission relative à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à dix-sept heures. — Local n° 264.

Commission de coordination pour les affaires d'Indochine, à seize heures. — Local n° 249.

# CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

### Ordre du jour du mercredi 15 décembre 1954.

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des lettres. (N°s 410 et 551, année 1954. — M. Lamousse, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs; et n° 621, année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur.)

### Documents mis en distribution le mercredi 15 décembre 1954.

N° 699. — Rapport de M. Alric sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'industrie et du commerce.

N° 701. — Rapport de M. Tharradin sur la proposition de résolution invitant le Gouvernement à faire distribuer gratuitement du charbon aux vieux de France.

N° 703. — Rapport de M. Soldani sur la proposition de loi portant titularisation des assistants et assistantes de service social appartenant aux administrations de l'Etat.

N° 704. — Rapport de M. Enjalbert sur le projet de loi portant création d'une caisse de retraites pour les officiers publics et ministériels d'Algérie.

N° 707. — Rapport de M. Schwartz sur la proposition de loi tendant à exonérer les communes de Moselle et d'Alsace des conséquences de certains actes accomplis par des fonctionnaires allemands.

N° 711. — Avis de M. Coudé du Foresto sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'industrie et du commerce.

### Commission des finances.

*1re séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. André Boutemy, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Liot, Jean Maroger, Pellenc, Peschaud, Rogier, Alex Roubert, Sailer.

*Excusé.* — M. Armengaud.

*Suppléants.* — MM. Delrieu, Longuet.

*Assistait en outre à la séance.* — M. Alain Poher (au titre de la commission des affaires étrangères).

*2e séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Armengaud, Chapalain, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Emilien Lieutaud, Liot, Jean Maroger, Pellenc, Peschaud, Rogier, Alex Roubert, Sailer, Sclafer.

*Assistait en outre à la séance.* — M. Alain Poher (au titre de la commission des affaires étrangères).

### Commission de comptabilité.

*Séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents.* — MM. Assaillit, Brizard, Yves Estève, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, François Ruin.

*Suppléants.* — MM. Méric, Pellenc.

*Excusé.* — M. Delorme.

### Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 15 décembre 1954, à dix heures (local n° 274).

I. — Désignation d'un membre de la commission pour représenter le Conseil de la République au Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique.

II. — Désignation d'un membre de la commission pour siéger au sein de la commission interparlementaire chargée d'étudier tous les moyens d'aboutir rapidement à une simplification des formalités de frontière pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles.

III. — Demande de pouvoirs d'enquête sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et ses modifications éventuelles.

IV. — Examen du projet de loi (n° 598, année 1954), relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française.

Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 15 décembre 1954, à dix heures (local n° 207):

I. — Audition éventuelle de M. Jean Berthoin, ministre de l'éducation nationale, sur le projet de loi (n° 9287 A. N.), relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 15 décembre 1954, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Nomination d'un membre de la commission interparlementaire relative à la simplification des formalités de frontières;

Chapitre réservé (n° 31-31) au budget de l'agriculture. — Rapporteur: M. de Montalembert.

Budget de la marine marchande (n° 709, année 1954). — Rapporteur: M. Courrière.

### Réunions de commissions du mercredi 15 décembre 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à la suspension de la séance publique ou, s'il n'y a pas suspension, à la fin de la séance. — Local n° 207.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à dix-sept heures. — Local n° 231.

Sous-commission « Entreprises nationalisées », à seize heures quinze. — Local de la commission des finances.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

## Ordre du jour du jeudi 16 décembre 1954.

**A quinze heures trente** — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles signé à Paris, le 23 octobre 1954 et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord signé à Paris, le 23 octobre 1954; 3° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne signé à Paris, le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 4° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954. (N° 370, année 1954. — M. Héline, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Roger Dusseaulx, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française, M. de Gouyon, rapporteur.)

## Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

*Séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents:* MM. Baudouin, Chastenet, Coulibaly, Dardelle, Kamil, Mme Malroux, MM. Phung Ba Nghia, Raphaël-Leygues, Repiquet. *Suppléants:* M. Raphaël-Leygues de M. Bertrand, M. Phung Ba Nghia de M. Cao Van Chieu, M. Repiquet de M. Dubois, M. Dardelle de M. Gervais, M. Baudouin de M. Grialle, M. Kamil de M. Kemajou, Mme Malroux de M. Lechani, M. Chastenet de Mme la princesse Yukanthor.

*Excusés:* MM. Boucavel, Hazoumé, Héline, Mama-Fousseni, N'Diaye-Guirandou.

## Défense de l'Union française.

1re *séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents:* MM. Fleury, Fontanet, Galimand, De Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Legentilhomme (général), Lévy (Roger), Schneiter, Signoret. *Suppléants:* M. Rosenfeld de M. Margueritte, M. Repiquet de M. Bazé, M. Jean Guiter de M. Jean-Bertrand Audu, M. Roger Lévy de Mme Emilienne Moreau, M. Legentilhomme (général) de M. Georget, M. Fontanet de M. Max André, M. Signoret de M. Schleiter (Gabriel), M. Schneider de M. Raphaël-Leygues, M. Fleury de M. Frey.

*Excusé:* M. Laurent-Eynac.

*Assistaient en outre à la séance:* MM. Buron, ministre de la France d'outre-mer, le colonel Redon.

2e *séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents:* MM. Max André, Castex, Do Huu Thinh, Fleury, Fontanet, Galimand, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Héline, Laurent-Eynac, Legentilhomme (général), Lévy (Roger), Margueritte, Mme Emilienne Moreau, MM. Moullec (contre-amiral), Raphaël-Leygues, Schneider, Signoret. *Suppléants:* M. Fleury, M. Rosenfeld de M. Ba Amadou, M. Repiquet de M. Audu, M. Oudard de M. Bazé, M. Delmas de M. Frey, M. Beaudouin de M. Gabriel Schleiter.

*Assistaient en outre à la séance:* M. Temple, ministre de la défense nationale, MM. Léger, Nguyen Van Ty, Coquart, André Bidet, Vignes, Guy, Odru, Dardelle, Boisdon, Dusseaulx, Avinin, Vivier, Gorse, Theetten.

## Relations extérieures.

1re *séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents:* MM. Beaudouin (Denis), Bidet (André), Coquart, Dardelle, Fontanet, Gorse, Guitter (Jean), Guy, Héline, Lévy (Roger), Nguyen Van Ty, Odru, Oudard, Rosenfeld, Schneider, Vignes. *Suppléants:* Mme Emilienne Moreau de M. Ba Amadou, M. Castex de M. Bème, M. Léger de M. Pierre-Louis Berthaud, M. Do Huu Thinh de M. Bui The Fuc, M. Galimand de M. Géran-Jerusalemy, M. Avinin de M. Delpuech, M. de Gouyon de M. Hamroun, M. Nguyen Van Ty de M. Nguyen Khac Su, M. Laurent-Eynac de M. Omer Sarraut, M. Marguerite de M. Soppo Priso.

*Assistaient en outre à la séance:* M. Emmanuel Temple, ministre de la défense nationale, M. Widmer, directeur adjoint de son cabinet, MM. Boisdon, Max André, Guy, Fleury, Dusseaulx, Delmas, Signoret, Raphaël-Leygues, général Legentilhomme, Georget, Vivier, Theetten, Repiquet, amiral Moullec.

2e *séance du mardi 14 décembre 1954.*

*Présents:* MM. Beaudouin (Denis), Bidet (André), Coquart, Fontanet, Gorse, Guiter (Jean), Guy, Héline, Lévy (Roger), Nguyen Van Ty, Odru, Oudard, Rosenfeld, Schneider, Thonn Ouk, Vignes.

*Suppléants:* M. Gorse de M. Ba Amadou, M. Schneider de M. Bème, M. Oudard de M. Pierre-Louis Berthaud, M. Nguyen Van Ty de M. Bui The Phuc, M. Denis Baudouin de M. Géran-Jerusalemy, M. Troisgros de M. Dardelle, M. Héline de M. Delpuech, M. Rosenfeld de M. Soppo Priso, M. de Gouyon de M. Hamroun.

## Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 15 décembre 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Suite de l'examen du rapport pour avis de M. de Gouyon sur la demande d'avis (n° 370, année 1954) concernant les accords de Londres et de Paris.

II. — Questions diverses.

La réunion de la commission d'information prévue pour le jeudi 16 décembre 1954, à dix heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris, est annulée.

La commission des relations extérieures, conjointement avec la commission de la défense de l'Union française, se réunira le jeudi 16 décembre 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

Exposé d'information de M. de Moustier, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

## Ministère du travail et de la sécurité sociale.

### Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires du travail et de la main-d'œuvre.

Il est ouvert un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires du travail et de la main-d'œuvre. Le nombre de places mises au concours est fixé à douze.

Les épreuves écrites auront lieu le 8 mars 1955 à Paris et, en principe, à Dijon, Nancy, Strasbourg, Lille, Rouen, Nantes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Alger, Saint-Denis (Réunion) et Fort-de-France (Martinique).

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 1er février 1955.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, direction de l'administration générale et du personnel, 2e bureau, 1re section, 1, place de Fontenoy, Paris 7e.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

# MACHINES A TIMBRER

**dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce** (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

## LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDÉES PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1954

**Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.**

| EMPREINTES | | NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers. | CONCESSIONNAIRES | NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes. | DATE de l'autorisation. | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lettres. | Numéros. | | | | | |
| | | I. — *Type E de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. E. | 630 | Société anonyme « Aux Galeries Barbès », 62, rue Marcadet, à Paris. (Usage : 88, rue de Clignancourt, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F. | 6 nov. 1954. | Remplace la machine H. E. n° 0516. |
| H. E. | 632 | Société anonyme « Diffusion industrielle nouvelle » (D. I. N.), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F. | 3 nov. 1954. | |
| | | II. — *Type M de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. M. | 579 | Société anonyme « Etablissement Charles Thomas », 12, boulevard de la République, à Saint-Affrique (Aveyron). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 627 | Société anonyme « Etablissement André Gillier », 19 *bis*, rue des Gayettes, à Troyes (Aube). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 15 nov. 1954. | Remplace la machine H. M. n° 499. |
| H. M. | 644 | Société anonyme « Tricotage industriel moderne, Tim-Wear », 1 *bis*, cité Paradis, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 648 | Société à responsabilité limitée « Soco-Melotte », 15, boulevard de Gourgues, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 650 | Société anonyme « Saunier-Duval », 99, avenue de la République, à Paris. (Usage : 17, rue Guillaume-Tell, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 9 nov. 1954. | Remplace la machine H. M. n° 438. |
| H. M. | 652 | Société anonyme « Société française des soudures Castolin », 8, rue du Guide, à Asnières (Seine). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 10 nov. 1954. | |
| H. M. | 667 | Société anonyme « Vilmer », 24, rue Claude-Perrault, à Toulouse (Haute-Garonne). (Usage : 27, rue des Jeûneurs, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F. | 6 nov. 1954. | |
| H. M. | 668 | Société anonyme « La Gaine Scandale », 28, rue Henri-Gorjus, à Lyon (Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 8 nov. 1954. | Remplace la machine H. M. n° 507. |
| H. M. | 671 | Société anonyme dite « Société Méditerranéenne de confections », 8, rue Antoine-Gautier, à Nice (Alpes-Maritimes). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 672 | Société à responsabilité limitée « Pierre Rivière et Cie », 17, rue Tronchet, à Paris. (Usage : 3, Butte-du-Rhône, Halle aux Vins, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 6 nov. 1954. | |
| H. M. | 676 | Société en nom collectif « Alibert et Fils », rue Ernest-Rupin, à Brive-la-Gaillarde (Corrèze). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F. | 15 nov. 1954. | Remplace la machine H. M. n° 417. |
| H. M. | 677 | Société anonyme « Lip », 6, rue des Chalets, à Besançon (Doubs). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 15 nov. 1954. | Remplace la machine H. M. n° 438. |
| H. M. | 685 | Société anonyme « Lumière », 25, rue du 4-Septembre, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 686 | Manufacture d'habillement, 17, rue Denfert-Rochereau, à Belfort (Haute-Saône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F. | 24 nov. 1954. | |

| EMPREINTES | | NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers. | CONCESSIONNAIRES | NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes. | DATE de l'autorisation. | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lettres. | Numéros. | | | | | |
| H. M. | 687 | Société anonyme « Maison Olida », 11, rue Drouot, à Paris. (Usage : 52, rue Raspail, à Levallois-Perret [Seine].) | Havas. | Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 671 | Société à responsabilité limitée « Etablissements G. Méchin et Fils », 19, rue de Sèvres, à Boulogne-sur-Seine (Seine). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 702 | Société à responsabilité limitée « Toileries du Nord », 31, avenue Jules-Cantini, à Marseille (Bouches-du-Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 710 | Société à responsabilité limitée « Georges Billard et Cie », 29, rue de Crucy, à Nantes (Loire-Inférieure). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 711 | Société à responsabilité limitée « Etablissements Beugniot-Browny », 14 *bis*, rue du Petit-Goave, à Bordeaux (Gironde). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 9 nov. 1954. | |
| H. M. | 713 | Société à responsabilité limitée « S. A. V. A. M. » (Société d'achat et de vente d'appareils ménagers), à Lipsheim (Bas-Rhin). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 714 | M. Louis Renard, propriétaire des « Etablissements L. Renard », 9 et 11, avenue Jean-Jaurès, à Lyon (Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 9 nov. 1954. | |
| H. M. | 721 | Société en commandite simple « Odier Bungener et Cie », 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 8 nov. 1954. | |
| H. M. | 723 | Société à responsabilité limitée « Etablissements Car Colomb et Cie », 5, rue Bourdaloue, à Nîmes (Gard). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 15 nov. 1954. | |
| H. M. | 731 | Société à responsabilité limitée « R. Fruchaud et Cie », 42, rue de Strasbourg, à Nantes (Loire-Inférieure). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 734 | Société à responsabilité limitée « Berty », 41, rue de l'Aqueduc, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 6 nov. 1954. | |
| H. M. | 710 | Société anonyme « Sucrerie et distillerie de Montereau », à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 741 | Société anonyme « Etablissements Albaric et Cie », 9, route de Saint-Gilles, à Nîmes (Gard). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 743 | Société « Registres Le Dauphin », chemin de Campaloud, à Voiron (Isère). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 744 | Société anonyme « Etablissements Rocca-Tassy et de Roux », 13, rue Roux-de-Brignoles, à Marseille (Bouches-du-Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | Remplace la machine H. n° 6361. |
| H. M. | 750 | Société à responsabilité limitée « Pierrot-Olry », 24 et 26, rue de la Duée, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 751 | Société à responsabilité limitée « Etablissements Héléna Rubinstein », 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 752 | Société à responsabilité limitée dite « Société des montres Précilux », 17, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 754 | Société anonyme « Etablissements Dronet », 101, rue de la Glacière, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| H. M. | 771 | Société anonyme « Créditelec », 88, quai Pierre-Scize, à Lyon (Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 774 | Société anonyme dite « Société financière du Sud-Est pour le crédit à l'équipement (Sofisec) », 1, rue Emile-Augier, à Grenoble (Isère). | Havas. | Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |

| EMPREINTES | | NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers. | CONCESSIONNAIRES | NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes | DATE de l'autorisation | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lettres. | Numéros. | | | | | |
| H. M. | 770 | Société « Crédit Automobile basque », 8, rue des Gouverneurs, à Bayonne (Basses-Pyrénées). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 771 | Société anonyme « Maison Fouillaud Frères », 28, avenue Hoche, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 782 | Société à responsabilité limitée « Realmo », 69, rue des Grands-Champs, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| H. M. | 783 | Société à responsabilité limitée « Encres G. et H. Brancher Frères », 6, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 26 nov. 1954. | |

III. — *Type S.M. de la Société des machines S.A.T.A.S.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| S. M. | 0477 | Société anonyme « Etablissements Maci », 19 et 25, boulevard Georges-Clemenceau, à Courbevoie (Seine). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| S. M. | 0482 | Société à responsabilité limitée « Laboratoires Néothérap », 83, rue Saint-Charles, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| S. M. | 0483 | Société à responsabilité limitée « Cita » (Comptoir d'importation de textiles en Alsace), 17, rue Jules-Rothgeber, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,99 F. | 15 nov. 1954. | |
| S. M. | 0485 | Société anonyme « Etablissements Labinal », 17, rue de Clichy, à Saint-Ouen (Seine). (Usage: 146, boulevard Haussmann, à Paris.) | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 17 nov. 1954. | |
| S. M. | 0486 | Société à responsabilité limitée « Ducastel Frères », 208 *bis*, rue La Fayette, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| S. M. | 0489 | Société en nom collectif « Comptoir général des fontes de bâtiments et de fumisterie », 78, quai de Jemmapes, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 17 nov. 1954. | |
| S. M. | 0493 | Société à responsabilité limitée « Rovero », 52, rue du Rendez-Vous, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |
| S. M. | 0494 | Société à responsabilité limitée dite « Société dauphinoise de papeterie », 60, boulevard Richard-Lenoir, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F. | 24 nov. 1954. | |

IV. — *Type S.U. de la Société des machines S.A.T.A.S.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| S. U. | 0395 | Société à responsabilité limitée « Ucodroco », 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris. (Usage: 146, rue de Courcelles, à Paris.) | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 3 nov. 1954. | |
| S. U. | 0409 | Société à responsabilité limitée « Etablissements J. Charreton », 8, rue Truguet, à Toulon (Var). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 15 nov. 1954. | |
| S. U. | 0420 | Société à responsabilité limitée « Stavic », 10, rue Washington, à Paris. (Usage: 19, rue de Wissembourg, à Strasbourg [Bas-Rhin]). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 8 nov. 1954. | |
| S. U. | 0423 | Société à responsabilité limitée « Les Productions G. Morand », à Ceyzériat (Ain). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 15 nov. 1954. | |
| S. U. | 0424 | Société à responsabilité limitée « Christ et Silvy », 5, rue Teissère, à Cannes (Alpes-Maritimes). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 24 nov. 1954. | |
| S. U. | 0425 | Société anonyme dite « Société commerciale et industrielle lordelaise », 1, quai Jules-Courmont, à Lyon (Rhône). | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 24 nov. 1954. | |
| S. U. | 0428 | Société à responsabilité limitée « Le Transformateur et ses applications T. E. S. A. », 51 *bis*, rue Piat, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 17 nov. 1954. | |

## LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1954

| EMPREINTES Lettres. | EMPREINTES Numéros. | NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers. | CONCESSIONNAIRES | NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes. | DATE de la décision de retrait de l'autorisation. | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | I. — *Type A de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. A. | 281 | Société à responsabilité limitée « Productions Chaumont », 181 et 183, quai de Valmy, à Paris. | Havas. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 29 nov. 1954. | Machine retirée le 21 septembre 1954. |
| H. A. | 438 | Société anonyme « Saunier-Duval », 29, avenue de la République, à Paris. (Usage: 17, rue Guillaume-Tell, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 9 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 669. |
| | | II. — *Type C de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. | 6364 | Société anonyme « Etablissements Rocca-Tassy et de Roux », 13, rue Roux-de-Brignoles, à Marseille (Bouches-du-Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 24 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 711. |
| H. | 6516 | Société anonyme « Aux Galeries Barbès », 62, rue Marcadet, à Paris. (Usage: 88, rue de Clignancourt, à Paris.) | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F. | 6 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. E. n° 653. |
| | | III. — *Type E de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. E. | 417 | Société en nom collectif « Alibert et Fils », rue Ernest-Rupin, à Brive-la-Gaillarde (Corrèze). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 15 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 666. |
| H. E. | 418 | Société à responsabilité limitée « Auto-Garage Brestois », place Anatole-France, à Brest (Finistère). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 29 nov. 1954. | Machine retirée le 9 novembre 1954. |
| H. E. | 498 | Société anonyme « Lip » 6, rue des Chalets, à Besançon (Doubs). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F. | 15 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 677. |
| H. E. | 499 | Société anonyme « Etablissements André Gillier », 19 *bis*, rue des Gayettes, à Troyes (Aube). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 15 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 637. |
| H. E. | 507 | Société anonyme « La Gaine Scandale », 28, rue Henri-Gorjus, à Lyon (Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F. | 8 nov. 1954. | Remplacée par la machine H. M. n° 668. |
| | | IV. — *Type M de la Société des machines Havas.* | | | | |
| H. M. | 152 | Mlle Roux, propriétaire de la Manufacture de filerie Roux, 48, rue Denfert-Rochereau, à Lyon (Rhône). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F. | 18 nov. 1954. | Machine retirée le 29 octobre 1954. |
| H. M. | 278 | Société anonyme « Etablissements Pons et Cie », 66, avenue Etienne-Billières, à Toulouse (Haute-Garonne). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F. | 23 nov. 1954. | Machine retirée le 30 octobre 1954. |
| H. M. | 586 | Société à responsabilité limitée « Manufacture d'articles métalliques emboutis » (M. A. M. E.), 67, rue Lamartine, à Drancy (Seine). | Havas. | Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F. | 15 nov. 1954. | Machine non installée. Autorisation rapportée. |
| | | V. — *Type S.M. de la Société des machines S.A.T.A.S.* | | | | |
| S. M. | 0305 | Société à responsabilité limitée « Etablissements Darny », 22, rue Bergère, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 16 nov. 1954. | Machine retirée le 23 septembre 1954. |
| S. M. | 0323 | Société à responsabilité limitée « Les Tissages sélectionnés » (Tissel), 33, rue de Liège, à Paris. | S. A. T. A. S. | Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F. | 16 nov. 1954. | Machine retirée le 16 septembre 1954. |
| | | VI. — *Type S.U. de la Société des machines S.A.T.A.S.* | | | | |
| S. U. | 0372 | M. Emile-Gaston Van Steenkiste, propriétaire de l'établissement commercial connu sous l'enseigne: « Comptoir d'achat et de financement (C. A. F.) », 11, rue d'Amsterdam, à Paris. | S. A. T. A. S | Quittances et effets de commerce: 5 F. | 29 nov. 1954. | Machine non installée. Autorisation rapportée. |

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

## Résultats de l'exercice 1954 au 31 octobre 1954.

(En millions de francs.)

| | |
|---|---|
| Recettes | 2.683.835 |
| Dépenses | 2.841.610 |
| Excédent de dépenses | 157.775 |

**Etat de développement, par ministère, des dépenses budgétaires de l'exercice 1954.**

| DÉSIGNATION DES MINISTERES | MONTANT des dépenses |
|---|---|
| DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES | |
| I. — *Services civils.* | |
| Affaires étrangères | 9.512 |
| Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes | 1.839 |
| Agriculture | 37.461 |
| Anciens combattants et victimes de la guerre | 64.539 |
| Affaires économiques | 51.362 |
| Commissariat général de la productivité | 369 |
| Finances. — Services financiers | 61.024 |
| Education nationale | 187.249 |
| France d'outre-mer. — Dépenses civiles | 7.291 |
| Intérieur | 63.455 |
| Justice | 14.249 |
| Haut commissariat de la République française en Sarre | 963 |
| Présidence du conseil: | |
| Services administratifs de la présidence du conseil | 5.695 |
| Direction des Journaux officiels | 583 |
| Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale | 133 |
| Service de documentation extérieure et de contre-espionnage | 649 |
| Groupement des contrôles radioélectriques | 531 |
| Commissariat général au plan | 76 |
| Service de presse | 2.199 |
| *A reporter* | 511.909 |

| DÉSIGNATION DES MINISTERES | MONTANT des dépenses |
|---|---|
| *Report* | 511.909 |
| Etats associés | 8.016 |
| Industrie et commerce | 9.766 |
| Reconstruction et logement | 10.139 |
| Santé publique et population | 60.656 |
| Travail et sécurité sociale | 21.322 |
| Travaux publics, transports et tourisme: | |
| Travaux publics, transports et tourisme | 171.871 |
| Aviation civile et commerciale | 11.165 |
| Marine marchande | 11.322 |
| Finances. — Charges communes | 498.741 |
| Total des services civils | 1.323.849 |
| II. — *Services militaires.* | |
| Défense nationale: | |
| Section commune | 56.851 |
| Air | 86.371 |
| Guerre | 161.866 |
| Marine | 72.901 |
| Forces terrestres d'Extrême-Orient | 215.401 |
| France d'outre-mer | 28.751 |
| Total des services militaires | 622.291 |
| Total des dépenses ordinaires des services | 1.946.041 |

| DÉSIGNATION DES MINISTÈRES | MONTANT des dépenses |
|---|---|
| DÉPENSES EN CAPITAL | |
| A. — *Equipement des services civils.* | |
| Affaires étrangères. — Services des affaires étrangères.. | 116 |
| Agriculture | 11.088 |
| Anciens combattants et victimes de la guerre | 5 |
| Education nationale | 37.176 |
| Finances. — Services financiers | 505 |
| Affaires économiques | 4.339 |
| France d'outre-mer | 25.254 |
| Industrie et commerce | 3.831 |
| Intérieur | 8.116 |
| Justice | 124 |
| Présidence du conseil : | |
| Services administratifs de la présidence du conseil.. | 4.618 |
| Direction des Journaux officiels | 123 |
| Service de documentation extérieure et contre-espionnage | 14 |
| Groupement des contrôles radioélectriques | 25 |
| Reconstruction et logement | 1.223 |
| Santé publique et population | 1.512 |
| Travail et sécurité sociale | 3 |
| Travaux publics et transports : | |
| Travaux publics, transports et tourisme | 11.168 |
| Aviation civile et commerciale | 8.912 |
| Marine marchande | 5.711 |
| Etats associés | 1.576 |
| Finances. — Charges communes | 3 |
| Total des services civils | 125.455 |
| B. — *Equipement des services militaires.* | |
| Défense nationale : | |
| Dépenses communes | 25.657 |
| Air | 123.118 |
| Guerre | 82.483 |
| Marine | 57.001 |
| Forces terrestres d'Extrême-Orient | 2.259 |
| France d'outre-mer | 787 |
| Total des services militaires | 301.395 |
| Total des dépenses en capital | 426.950 |
| C. — *Prêts et avances et réparations de dommages de guerre.* | |
| Finances. — Prêts et avances | 101.783 |
| Finances. — Versements à la caisse autonome de la reconstruction | 223.568 |
| Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche | 21.302 |
| Finances. — Autres dépenses de reconstitution | 25.501 |
| Total | 372.154 |
| D. — *Dépenses effectuées sur ressources affectées.* | |
| Agriculture | 6.680 |
| Affaires économiques | 2.639 |
| Education nationale | 20 |
| Industrie et commerce | 8.454 |
| Intérieur | 5.291 |
| Travaux publics | 8.609 |
| Total | 31.693 |

RECAPITULATION DES DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses ordinaires des services « Imputation définitive » | 1.946.041 | |
| Dépenses en capital « Imputation définitive » | 426.950 | |
| Dépenses d'investissement (Prêts et avances et réparation de dommages de guerre) « Imputation définitive » | 372.154 | |
| Dépenses effectuées sur ressources affectées « Imputation définitive » | 31.693 | |
| Total | 2.776.838 | (1) |
| Derniers renseignements supplémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer | 1.058 | |
| Dépenses à imputer | 74.397 | (2) |
| Total général | 2.852.293 | |
| A déduire : montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution | 10.683 | |
| Total général net | 2.841.610 | |

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires. — (2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

**Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1954 au 31 octobre 1954.**

| DÉSIGNATION | MONTANT des recettes |
|---|---|
| § 1er. — Impôts et monopoles. | |
| 1° Produits des contributions directes et taxes assimilées | 791.173 |
| 2° Produits de l'enregistrement | 492.140 |
| 3° Produits du timbre | 21.084 |
| 4° Produits de l'impôt sur les opérations de bourse | 4.398 |
| 5° Produits de l'impôt de solidarité nationale | 688 |
| 6° Produits des douanes | 222.793 |
| 7° Produits des contributions indirectes | 42.689 |
| 8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires | 907.485 |
| 9° Produits des taxes uniques | 75.744 |
| 10° Produits du monopole des poudres à feu | 1.140 |
| Total du paragraphe 1er | 2.169.285 |
| § 2. — Exploitations industrielles | 7.145 |
| § 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat | 14.541 |
| § 4. — Produits divers | 124.676 |
| Total des paragraphes 1er, 2, 3 et 4 | 2.315.629 |
| § 5. — Ressources exceptionnelles. | |
| 1° Recettes en contre-partie de dépenses de reconstruction et d'équipement. | |
| Produit du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 | 113 |
| Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-506 du 31 mars 1948. | 44.452 |
| Recettes en contre-partie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane | 2.943 |
| Recettes en contre-partie des dépenses de reconstruction. | 1.125 |
| 2° Coopération internationale. | |
| Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948. | 29.968 |
| Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique | 101.640 |
| Total des ressources exceptionnelles | 180.241 |
| § 6. — Fonds de concours et recettes assimilées | 80.411 |
| § 7. — Ressources affectées | 44.284 |
| Total général | 2.620.553 |

RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1954

| | | |
|---|---|---|
| Imputation définitive | 2.620.553 | (1) |
| Recettes à imputer | 63.282 | (2) |
| Total des recettes du budget | 2.683.835 | |

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires. — (2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

### Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, de « l'Annexe au tarif des douanes ».

L'Imprimerie nationale met en vente dans ses magasins, 29, rue de la Convention (15e), 19, rue Scribe (9e) et 13, rue du Four, à Paris (6e), ainsi que dans les bureaux des douanes, l'« Annexe au tarif des douanes », ouvrage présenté sous reliure mobile, au prix de 3.000 F (3.129 F francs).

Les feuillets de mise à jour seront servis par abonnement en 1954 au prix de 1.500 F.

Les versements doivent être adressés au régisseur de recettes du service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), C. C. postal n° 9063-06 Paris.

### Avis relatif au tirage de la tranche spéciale de Noël de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la tranche spéciale de Noël de la loterie nationale 1954 aura lieu le vendredi 17 décembre 1954 à vingt heures trente en présence du public.

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'industrie et du commerce.

### Avis aux importateurs de certains aciers spéciaux originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.).

Comme suite à l'avis aux importateurs du 6 novembre 1954 modifiant la liste des produits libérés dans le cadre de l'O. E. C. E., les importateurs sont informés que des demandes de licences concernant le poste n° 73.15 B 2 VII *a* 2 (fils en autres aciers alliés, non plaqués, autres) peuvent être déposées à l'office des changes dans les conditions suivantes, pour l'importation en provenance des pays membres de l'O. E. C. E. ou de leurs territoires d'outre-mer:

1. Fils en autres aciers alliés, d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 10 p. 100.

Les dispositions de l'avis du 21 octobre 1954 concernant les produits ex-libérés O. E. C. E. sont applicables à ce produit; les demandes de licences accompagnées d'une facture *pro forma* peuvent être déposées immédiatement; elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

2. Fils en autres aciers alliés d'une teneur en éléments d'alliage supérieure ou égale à 15 p. 100.

Il convient de se reporter aux avis particuliers déjà publiés ou à publier concernant les importations en provenance de chacun des pays considérés et notamment:

**Autriche**: avis du 11 juillet 1954, poste 31, titre III (licences examinées au fur et à mesure de leur présentation);

**Grande-Bretagne**: avis du 9 novembre 1954, poste 1303, titre III (licences examinées au fur et à mesure de leur présentation);

**Suède**: avis du 14 décembre 1954, poste 68, titre III (licences examinées au fur et à mesure de leur présentation).

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de l'agriculture.

### Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Israël.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition du solde des contingents d'importation prévu par l'accord commercial franco-israélien reconduit le 10 juillet 1951, modifié par le protocole du 16 novembre 1954.

Les règlements des importations s'effectueront selon les dispositions de l'accord financier en vigueur entre la France et l'Etat d'Israël, c'est-à-dire par versement de francs français aux comptes étrangers de la banque Leumi Le Israël.

Les modalités d'importation des produits prévus par l'accord commercial sont fixées comme suit:

I. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes de licences d'importation des produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, établie par les fournisseurs étrangers et visée par les autorités israéliennes compétentes, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le 8 janvier 1955, à midi.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Numéro de poste

6 Concentrés et dérivés d'agrumes (à l'exclusion des jus d'oranges).
10 Biscuits et sucreries. — Les importateurs devront préciser la composition des produits à importer et envoyer directement à la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris, un échantillon pour chaque qualité des produits importés.
12 Tissus, vêtements et sous-vêtements de toutes sortes.
13 Pelleteries brutes, pelleteries apprêtées en peaux ou en morceaux, déchets et abats non cousus. — Les importations sont réservées aux importateurs négociants ou utilisateurs spécialisés.
14 Chaussures.
17 Dents artificielles.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation des produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par le fournisseur étranger et visée par les services israéliens compétents, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 27 décembre 1954.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste.

2 Arachides de bouche. — Les demandes concernant ces produits qui n'ont pas reçu satisfaction à la date de publication du présent avis sont considérées comme caduques et devront être représentées conformément au présent avis.
3 Graines de semences. — Les demandes de licences devront être visées par le groupement national interprofessionnel des graines de semences.
7 Conserves de fruits (pamplemousses en tranches au sirop, figues de barbarie, mangues, autres fruits et légumes des espèces subtropicales.
18 Diamants taillés.
21 Plumes et duvets.
23 A Divers. — Les demandes de licences d'importation seront délivrées après avis du ministère technique compétent et accord de la direction des relations économiques extérieures du ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

III. — *Produits soumis à des procédures particulières.*

Numéro de poste.

8 Huiles essentielles à importer selon la procédure E.X.I.M.
1 A Oranges.
1 B Pamplemousses. — Les importations des oranges et des pamplemousses (postes 1A et 1B) seront réalisées sous le régime du certificat d'importation tel qu'il est défini par l'avis n° 483 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951 (titre III, section I, paragraphe II). Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation des marchandises. Les importations d'oranges et pamplemousses pourront faire l'objet de contrats commerciaux de vente à la commission selon les règles particulières qui ont été fixées par l'avis interministériel aux importateurs publié au *Journal officiel* du 7 mai 1952 (modifié par l'avis du 2 septembre 1953). Les importations ne pourront s'effectuer que suivant le rythme ci-après, par les seuls bureaux de douane désignés et dans la limite des contingents fixés pour chacun d'eux. Pour chacune des périodes prévues ci-après les importations seront suspendues sans publication d'un nouvel avis, dès que les contingents fixés pour chaque bureau seront atteints.

| | BUREAUX DE DOUANE | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dunkerque. | Dieppe. | Le Havre. | Marseille. |
| *Oranges de Jaffa.* | Tonnes. | Tonnes. | Tonnes. | Tonnes. |
| Du 15 janvier au 15 mars 1955 inclus | 2.000 | 500 | 500 | » |
| *Oranges Valencia tardives.* | | | | |
| Après le 15 mars 1955 | 3.000 | 1.000 | 1.000 | » |
| *Pamplemousses.* | | | | |
| Avant le 1er février 1955 | 1.000 | » | » | » |
| Du 1er février au 15 avril 1955 inclus | » | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Après le 15 avril 1955 | 1.000 | » | » | » |

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de l'agriculture.

### Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark.

En application du protocole sur les échanges commerciaux franco-danois du 29 novembre 1951, les dispositions de l'avis aux importateurs du 28 octobre 1954 sont complétées ainsi qu'il suit:

I. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, établie par l'exportateur danois ou son représentant qualifié, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le 8 janvier 1955, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Numéro de poste.

1 A Lait entier condensé sucré.

1 B Lait entier condensé non sucré.

1 C Lait en poudre à usage industriel. — Les demandes de licences d'importation portant sur les produits repris aux postes ci-dessus (1A, 1B, 1C) devront être accompagnées:

*a*) D'un certificat délivré par le fabricant danois; donnant les caractéristiques du produit offert;

*b*) D'une facture *pro forma*, établie par le fabricant danois, indiquant au kilogramme du produit offert les prix franco-frontière danoise et franco-frontière française, ou fob port danois et caf port français, ainsi que le prix de la caisse ou du carton. Les produits à importer devront remplir les conditions suivantes.

1° Les laits condensés sucrés devront être conditionnés en boîtes de 14 onces, avoir une teneur en matières grasses de 9,8 p. 100 et avoir été fabriqués dans le mois précédant la date d'expédition;

2° Les laits condensés non sucrés devront être conditionnés en boîtes de 14,5 onces, avoir une teneur en matières grasses de 7,9 p. 100 et avoir été fabriqués dans le mois précédant la date d'expédition;

3° Les laits entiers en poudre à usage industriel devront avoir été fabriqués suivant les procédés « Spray » ou « Roller », dans le mois précédant l'expédition. Ils devront être conditionnés en estagnons métalliques de 25 kg ou de plusieurs épaisseurs de papier.

Les importateurs ayant obtenu une licence d'importation pour les produits repris au titre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 3 décembre 1953 devront adresser au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 1er bureau, 78, rue de Varenne, à Paris, l'exemplaire vert de la licence imputée par le service des douanes ou une photocopie de ce document.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, délivrée par l'exportateur danois, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 27 décembre 1954.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Pour certains produits, les modalités spéciales d'importation sont indiquées en regard de chacun d'eux.

Numéro de poste.

8 *bis* Huîtres. — Les huîtres devront provenir directement des établissements de production ostréicole du Danemark et être d'un poids minimum de 90 kilogrammes le mille. Les factures *pro forma* délivrées par les établissements susvisés devront être datées et signées.

13 Graines de betteraves fourragères. — Les demandes de licences devront être établies pour le compte du G. N. I. S. (1e section), 44, rue du Louvre, à Paris, et visées par cet organisme.

14 Graines de betteraves à sucre. — Les demandes de licences devront être établies pour le compte du G. N. I. S. (1e section), 44, rue du Louvre, à Paris, et visées par cet organisme.

49 *bis* Appareils de radiographie industrielle.

99 Divers. — Les crédits affectés à ce poste sont réservés pour l'importation de produits nécessaires à l'économie française, non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées après avis favorable du ministère technique et l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III. — *Produits à importer sous le régime des certificats d'importation.*

L'importation des produits ci-après est autorisée, dès la date d'insertion du présent avis, sous le régime de la procédure dite des certificats d'importation, c'est-à-dire contre la remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle C. I., établi en deux exemplaires, conformément aux dispositions prévues par le titre IV du chapitre 1er de l'avis 483 de l'office des changes (*Journal officiel* du 4 janvier 1951).

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe II de la section I du titre III de l'avis 483 susvisé, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Les importations seront interdites, sans nouvel avis, dès que les crédits fixés seront atteints pour chacun des bureaux de douane désignés.

Numéro de poste

5 A Truitelles et truites vivantes. — L'entrée en France et le dédouanement ne pourront être effectués que par les bureaux de douane de Jeumont et de Strasbourg-Kehl, dans la limite des crédits ci-après:

| | |
|---|---|
| Jeumont | 30.500 C. D. |
| Strasbourg-Kehl | 50.000 C. D. |

## Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'agriculture.

### Avis aux importateurs de pruneaux originaires et en provenance de Yougoslavie.

(Poste 22 de l'accord commercial franco-yougoslave valable jusqu'au 30 juin 1955.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de pruneaux, originaires et en provenance de Yougoslavie.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle A.C. et accompagnées obligatoirement d'un contrat établi par l'organisme vendeur, et visé par les services économiques de l'ambassade de Yougoslavie, 154, rue de Longchamp, à Paris (16e), seront reçues par l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 22 décembre 1954.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

*Le Préfet Directeur des Journaux officiels,*
JEAN REYMOND

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

| Derniers cours cotés en Bourse. | Pays. | Devise. | Parité. | Cours limites pratiqués par la Banque de France. | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 déc. 1954. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 349 95 | États-Unis | 1 $ U.S.A. | 350 | ..(1) | .... .. | 349 95 | .... .. |
| 361 50 | Canada | 1 $ Can. | .... | .... .. | .... .. | 361 65 | .... .. |
| 164 20 | Côte Fse Somalis | 100 F Djib. | 164 0727 | .... .. | .... .. | 164 20 | .... .. |
| 8334 50 | Allemagne occid. | 100 D. Mk | 8333 33 | 8271 .. | 8396 .. | 8334 50 | 8332 50 |
| 702 25 | Belgique | 100 F b. | 700 .. | 694 75 | 705 25 | 702 45 | 702 35 |
| 5052 50 | Danemark | 100 c. d. | 5067 22 | 5029 75 | 5105 25 | 5055 50 | 5052 50 |
| 980 05 | Gde-Bretagne | 1 liv. st. | 980 .. | 972 65 | 987 35 | 980 20 | 980 10 |
| 4895 50 | Norvège | 100 c. n. | 4930 .. | 4863 50 | 4937 .. | 4896 .. | 4895 .. |
| 9215 .. | Pays-Bas | 100 fl. | 9230 52 | 9144 60 | 9270 80 | 9246 .. | 9214 50 |
| 6740 .. | Suède | 100 c. s. | 6765 625 | 6715 .. | 6816 50 | 6740 50 | 6740 .. |
| 8005 50 | Suisse | 100 f. s. | 8063 98 | 7914 .. | 8054 .. | 8007 .. | 8005 50 |
| 1336 25 | Autriche | 100 sch. | 1336 15 | 1396 06 | 1376 25 | 13.6 25 | .... .. |
| 1002 .. | Égypte | 1 liv. ég. | 1005 04 | 997 .. | 1013 .. | 1003 .. | 1002 25 |
| 56 45 | Italie | 100 lire. | 56 022 | 55 60 | 56 45 | 56 45 | .... .. |
| 2786 .. | Mexique | 100 pes. | 2800 .. | 2779 .. | 2821 .. | .... .. | .... .. |
| 1209 .. | Portugal | 100 esc. | 1217 39 | 1208 25 | 1226 50 | 1209 .. | 1208 75 |
| 4897 50 | Tchécoslovaquie. | 100 kcs. | 4864 11 | 4824 50 | 4897 50 | 4897 50 | .... .. |
| 116 75 | Yougoslavie | 100 din | 116 656 | 115 70 | 117 60 | .... .. | .... .. |

| | | |
|---|---|---|
| Zone C. F. A | 100 F C. F. A | 200 |
| Zone C. F. P | 100 F C. F. P | 500 |
| Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam | 100 piastres | 1000 |

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 3 0/0 1931

DE LA

**Société des forces hydroélectriques du Comminges.**

*Amortissement* 1955.

**1° 503 obligations rachetées et amorties;**

**2° Liste numérique: *a*) des 654 obligations sorties au tirage du 1er décembre 1954, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er janvier 1955 avec le coupon du 1er juillet 1955 attaché à 1.000 F; *b*) des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1954 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

| NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 55 | 1.768 | 55 | 3.367 | 55 |
| 4 | 55 | 1.781 | 54 | 3.370 | 55 |
| 68 | 54 | 1.814 | 55 | 3.483 | 55 |
| 95 | 55 | 1.891 | 54 | 3.484 | 54 |
| 129 | 55 | 1.907 | 55 | 3.491 | 54 |
| 161 | 55 | 1.915 | 55 | 3.520 | 55 |
| 174 | 55 | 2.012 | 54 | 3.525 | 54 |
| 184 | 55 | 2.027 | 55 | 3.529 | 55 |
| 199 | 54 | 2.072 | 55 | 3.550 | 54 |
| 495 | 55 | 2.104 | 55 | 3.585 | 55 |
| 503 | 55 | 2.168 | 55 | 3.621 | 54 |
| 612 | 55 | 2.181 | 55 | 3.686 | 54 |
| 633 | 55 | 2.229 | 55 | 3.715 | 54 |
| 695 | 55 | 2.257 | 55 | 3.782 | 55 |
| 722 | 54 | 2.275 | 55 | 3.827 | 54 |
| 793 | 54 | 2.278 | 55 | 3.829 | 55 |
| 797 | 54 | 2.307 | 55 | 3.841 | 55 |
| 815 | 55 | 2.333 | 55 | 3.853 | 55 |
| 822 | 55 | 2.413 | 54 | 3.854 | 54 |
| 930 | 55 | 2.443 | 54 | 3.861 | 55 |
| 986 | 55 | 2.451 | 54 | 3.884 | 55 |
| 1.005 | 55 | 2.513 | 55 | 3.983 | 54 |
| 1.115 | 55 | 2.567 | 55 | 4.027 | 55 |
| 1.244 | 55 | 2.581 | 54 | 4.060 | 54 |
| 1.263 | 55 | 2.628 | 55 | 4.126 | 55 |
| 1.270 | 55 | 2.661 | 55 | 4.137 | 54 |
| 1.297 | 55 | 2.682 | 55 | 4.156 | 55 |
| 1.298 | 55 | 2.688 | 55 | 4.199 | 55 |
| 1.381 | 55 | 2.794 | 55 | 4.234 | 55 |
| 1.424 | 55 | 2.881 | 54 | 4.238 | 54 |
| 1.462 | 55 | 2.887 | 54 | 4.241 | 54 |
| 1.536 | 54 | 2.914 | 54 | 4.248 | 55 |
| 1.541 | 55 | 2.963 | 54 | 4.251 | 55 |
| 1.543 | 55 | 2.980 | 55 | 4.263 | 55 |
| 1.579 | 54 | 3.098 | 55 | 4.302 | 55 |
| 1.605 | 54 | 3.122 | 55 | 4.307 | 55 |
| 1.610 | 55 | 3.153 | 55 | 4.325 | 55 |
| 1.645 | 55 | 3.166 | 55 | 4.365 | 54 |
| 1.663 | 54 | 3.189 | 54 | 4.417 | 54 |
| 1.672 | 54 | 3.245 | 54 | 4.516 | 55 |
| 1.701 | 54 | 3.253 | 55 | 4.534 | 55 |
| 1.703 | 55 | 3.281 | 54 | 4.589 | 55 |
| 1.752 | 55 | 3.317 | 55 | 4.660 | 55 |
| 6.372 | 54 | 8.529 | 55 | 11.269 | |

| NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11.284 | 55 | 14.029 | 54 | 16.959 | 55 | 19.910 | 55 | 22.735 | 55 | 25.128 | 55 |
| 11.328 | 54 | 14.084 | 55 | 16.963 | 55 | 20.030 | 55 | 22.759 | 55 | 25.129 | 54 |
| 11.333 | 54 | 14.096 | 55 | 16.978 | 55 | 20.059 | 55 | 22.760 | 55 | 25.130 | 55 |
| 11.336 | 54 | 14.100 | 55 | 17.023 | 54 | 20.063 | 54 | 22.761 | 55 | 25.195 | 55 |
| 11.356 | 55 | 14.132 | 43 | 17.034 | 55 | 20.084 | 55 | 22.779 | 55 | 25.200 | 55 |
| 11.365 | 55 | 14.146 | 54 | 17.059 | 55 | 20.147 | 55 | 22.785 | 55 | 25.310 | 55 |
| 11.378 | 55 | 14.190 | 54 | 17.073 | 55 | 20.237 | 54 | 22.829 | 55 | 25.473 | 55 |
| 11.379 | 55 | 14.207 | 55 | 17.089 | 55 | 20.256 | 55 | 22.853 | 55 | 25.483 | 54 |
| 11.401 | 55 | 14.226 | 55 | 17.147 | 55 | 20.275 | 55 | 22.856 | 54 | 25.500 | 55 |
| 11.414 | 55 | 14.246 | 55 | 17.166 | 55 | 20.287 | 54 | 22.869 | 55 | 25.501 | 55 |
| 11.435 | 55 | 14.295 | 54 | 17.207 | 55 | 20.326 | 55 | 22.885 | 54 | 25.514 | 54 |
| 11.452 | 55 | 14.318 | 55 | 17.245 | 55 | 20.349 | 55 | 22.903 | 54 | 25.521 | 55 |
| 11.460 | 55 | 14.429 | 55 | 17.360 | 55 | 20.365 | 54 | 22.952 | 55 | 25.557 | 55 |
| 11.478 | 55 | 14.473 | 55 | 17.386 | 55 | 20.367 | 54 | 22.962 | 55 | 25.576 | 54 |
| 11.522 | 55 | 14.486 | 55 | 17.405 | 54 | 20.404 | 55 | 22.964 | 55 | 25.607 | 55 |
| 11.554 | 55 | 14.534 | 55 | 17.414 | 55 | 20.466 | 54 | 22.983 | 55 | 25.632 | 55 |
| 11.626 | 55 | 14.581 | 55 | 17.523 | 54 | 20.476 | 55 | 22.987 | 55 | 25.659 | 55 |
| 11.672 | 54 | 14.674 | 55 | 17.526 | 55 | 20.482 | 54 | 23.036 | 55 | 25.715 | 54 |
| 11.726 | 55 | 14.679 | 55 | 17.527 | 55 | 20.505 | 54 | 23.093 | 55 | 25.734 | 54 |
| 11.737 | 55 | 14.714 | 54 | 17.563 | 54 | 20.535 | 54 | 23.108 | 55 | 25.738 | 55 |
| 11.757 | 55 | 14.719 | 55 | 17.613 | 55 | 20.585 | 54 | 23.111 | 55 | 25.792 | 54 |
| 11.771 | 54 | 14.733 | 46 | 17.622 | 54 | 20.615 | 54 | 23.134 | 54 | 25.839 | 55 |
| 11.772 | 55 | 14.753 | 55 | 17.629 | 54 | 20.642 | 55 | 23.162 | 55 | 25.840 | 55 |
| 11.782 | 55 | 14.762 | 55 | 17.633 | 54 | 20.643 | 55 | 23.245 | 55 | 25.853 | 55 |
| 11.798 | 55 | 14.823 | 54 | 17.639 | 54 | 20.702 | 55 | 23.254 | 54 | 25.924 | 55 |
| 11.810 | 55 | 14.828 | 54 | 17.649 | 55 | 20.704 | 55 | 23.255 | 54 | 26.029 | 54 |
| 11.871 | 54 | 14.883 | 55 | 17.650 | 55 | 20.750 | 55 | 23.256 | 54 | 26.037 | 54 |
| 11.930 | 54 | 14.891 | 55 | 17.656 | 55 | 20.759 | 55 | 23.279 | 54 | 26.041 | 55 |
| 11.931 | 54 | 14.922 | 55 | 17.665 | 55 | 20.793 | 54 | 23.339 | 55 | 26.048 | 54 |
| 11.943 | 54 | 14.926 | 55 | 17.672 | 54 | 20.800 | 54 | 23.389 | 54 | 26.049 | 55 |
| 11.964 | 55 | 14.944 | 55 | 17.673 | 54 | 20.815 | 55 | 23.397 | 55 | 26.120 | 55 |
| 12.050 | 55 | 14.947 | 55 | 17.704 | 55 | 20.831 | 55 | 23.440 | 55 | 26.143 | 55 |
| 12.139 | 55 | 15.010 | 55 | 17.705 | 55 | 20.896 | 54 | 23.481 | 46 | 26.186 | 54 |
| 12.153 | 55 | 15.017 | 55 | 17.720 | 55 | 20.934 | 54 | 23.492 | 55 | 26.222 | 54 |
| 12.194 | 54 | 15.056 | 55 | 17.771 | 54 | 20.944 | 54 | 23.503 | 55 | 26.238 | 55 |
| 12.200 | 54 | 15.134 | 55 | 17.775 | 55 | 20.996 | 55 | 23.506 | 54 | 26.243 | 55 |
| 12.236 | 54 | 15.208 | 55 | 17.852 | 55 | 20.999 | 55 | 23.547 | 54 | 26.250 | 54 |
| 12.330 | 55 | 15.213 | 55 | 17.857 | 55 | 21.088 | 55 | 23.589 | 55 | 26.294 | 55 |
| 12.367 | 55 | 15.240 | 55 | 17.899 | 54 | 21.123 | 55 | 23.613 | 55 | 26.342 | 55 |
| 12.387 | 55 | 15.266 | 55 | 17.920 | 55 | 21.168 | 55 | 23.668 | 55 | 26.315 | 55 |
| 12.431 | 55 | 15.282 | 55 | 17.987 | 55 | 21.170 | 55 | 23.670 | 54 | 26.362 | 55 |
| 12.433 | 55 | 15.287 | 55 | 17.988 | 55 | 21.177 | 54 | 23.686 | 55 | 26.374 | 54 |
| 12.480 | 55 | 15.316 | 55 | 17.997 | 55 | 21.185 | 54 | 23.687 | 55 | 26.383 | 55 |
| 12.496 | 55 | 15.361 | 55 | 18.057 | 55 | 21.189 | 55 | 23.690 | 54 | 26.406 | 55 |
| 12.578 | 55 | 15.411 | 55 | 18.071 | 54 | 21.273 | 54 | 23.744 | 54 | 26.517 | 54 |
| 12.611 | 54 | 15.491 | 55 | 18.147 | 55 | 21.306 | 54 | 23.746 | 55 | 26.523 | 55 |
| 12.620 | 55 | 15.545 | 55 | 18.175 | 55 | 21.409 | 55 | 23.750 | 55 | 26.549 | 55 |
| 12.621 | 55 | 15.555 | 55 | 18.200 | 55 | 21.436 | 54 | 23.754 | 55 | 26.558 | 55 |
| 12.623 | 55 | 15.573 | 55 | 18.201 | 54 | 21.463 | 55 | 23.782 | 45 | 26.560 | 55 |
| 12.631 | 54 | 15.591 | 55 | 18.237 | 55 | 21.569 | 55 | 23.785 | 55 | 26.595 | 55 |
| 12.655 | 54 | 15.654 | 55 | 18.289 | 55 | 21.634 | 55 | 23.789 | 54 | 26.605 | 55 |
| 12.708 | 55 | 15.707 | 54 | 18.384 | 54 | 21.684 | 54 | 23.834 | 54 | 26.611 | 55 |
| 12.724 | 55 | 15.708 | 54 | 18.393 | 55 | 21.708 | 55 | 23.853 | 55 | 26.716 | 54 |
| 12.789 | 55 | 15.742 | 54 | 18.437 | 55 | 21.734 | 54 | 23.919 | 55 | 26.760 | 55 |
| 12.817 | 55 | 15.823 | 55 | 18.469 | 54 | 21.761 | 55 | 24.001 | 55 | 26.770 | 54 |
| 12.893 | 55 | 15.856 | 55 | 18.491 | 55 | 21.793 | 55 | 24.019 | 55 | 26.773 | 55 |
| 12.972 | 55 | 15.860 | 55 | 18.559 | 55 | 21.796 | 54 | 24.073 | 54 | 26.775 | 54 |
| 13.016 | 55 | 15.875 | 55 | 18.610 | 55 | 21.799 | 55 | 24.085 | 55 | 26.800 | 55 |
| 13.034 | 55 | 15.884 | 55 | 18.675 | 55 | 21.803 | 55 | 24.104 | 55 | 26.803 | 55 |
| 13.044 | 55 | 15.886 | 55 | 18.678 | 55 | 21.826 | 55 | 24.112 | 54 | 26.818 | 55 |
| 13.089 | 55 | 15.900 | 55 | 18.743 | 55 | 21.828 | 55 | 24.126 | 54 | 26.823 | 55 |
| 13.091 | 54 | 15.954 | 54 | 18.744 | 55 | 21.856 | 54 | 24.129 | 55 | 26.870 | 55 |
| 13.155 | 55 | 15.975 | 54 | 18.769 | 55 | 22.005 | 55 | 24.150 | 55 | 26.865 | 54 |
| 13.213 | 54 | 15.979 | 54 | 18.795 | 54 | 22.049 | 55 | 24.157 | 54 | 26.899 | 54 |
| 13.220 | 54 | 16.081 | 55 | 18.809 | 55 | 22.072 | 55 | 24.329 | 55 | 26.935 | 55 |
| 13.286 | 55 | 16.097 | 55 | 18.920 | 55 | 22.073 | 55 | 24.341 | 55 | 26.942 | 55 |
| 13.287 | 55 | 16.102 | 55 | 18.968 | 54 | 22.078 | 55 | 24.343 | 55 | 26.971 | 55 |
| 13.294 | 55 | 16.109 | 54 | 18.993 | 55 | 22.079 | 55 | 24.353 | 55 | 26.988 | 54 |
| 13.301 | 54 | 16.159 | 55 | 19.004 | 54 | 22.097 | 54 | 24.383 | 55 | 26.995 | 54 |
| 13.308 | 55 | 16.314 | 54 | 19.095 | 55 | 22.119 | 54 | 24.476 | 55 | 27.022 | 55 |
| 13.397 | 55 | 16.320 | 54 | 19.175 | 54 | 22.169 | 55 | 24.487 | 55 | 27.068 | 55 |
| 13.410 | 55 | 16.329 | 54 | 19.190 | 55 | 22.177 | 54 | 24.492 | 54 | 27.193 | 54 |
| 13.425 | 55 | 16.349 | 55 | 19.214 | 55 | 22.181 | 46 | 24.494 | 55 | 27.198 | 55 |
| 13.470 | 55 | 16.425 | 55 | 19.231 | 55 | 22.183 | 54 | 24.495 | 55 | 27.139 | 55 |
| 13.493 | 55 | 16.428 | 55 | 19.276 | 55 | 22.190 | 55 | 24.524 | 54 | 27.202 | 55 |
| 13.532 | 55 | 16.467 | 55 | 19.376 | 54 | 22.198 | 55 | 24.562 | 55 | 27.225 | 54 |
| 13.534 | 55 | 16.471 | 55 | 19.461 | 54 | 22.200 | 54 | 24.650 | 54 | 27.303 | 55 |
| 13.537 | 54 | 16.488 | 55 | 19.483 | 55 | 22.201 | 55 | 24.660 | 55 | 27.340 | 55 |
| 13.544 | 54 | 16.595 | 55 | 19.487 | 55 | 22.219 | 55 | 24.710 | 54 | 27.385 | 54 |
| 13.564 | 55 | 16.610 | 54 | 19.567 | 55 | 22.245 | 55 | 24.716 | 54 | 27.387 | 54 |
| 13.660 | 55 | 16.616 | 55 | 19.591 | 55 | 22.305 | 55 | 24.743 | 55 | 27.389 | 55 |
| 13.796 | 55 | 16.629 | 54 | 19.600 | 55 | 22.318 | 55 | 24.744 | 54 | 27.418 | 55 |
| 13.821 | 55 | 16.648 | 55 | 19.625 | 55 | 22.334 | 54 | 24.780 | 55 | 27.422 | 54 |
| 13.826 | 55 | 16.671 | 55 | 19.628 | 54 | 22.336 | 54 | 24.869 | 55 | 27.433 | 55 |
| 13.832 | 55 | 16.744 | 55 | 19.638 | 54 | 22.345 | 55 | 24.929 | 55 | 27.438 | 54 |
| 13.837 | 55 | 16.761 | 54 | 19.639 | 55 | 22.360 | 55 | 24.930 | 54 | 27.555 | 54 |
| 13.864 | 55 | 16.784 | 55 | 19.716 | 54 | 22.366 | 54 | 24.937 | 55 | 27.604 | 55 |
| 13.866 | 55 | 16.786 | 55 | 19.744 | 45 | 22.444 | 55 | 24.946 | 55 | 27.611 | 55 |
| 13.923 | 55 | 16.803 | 54 | 19.786 | 54 | 22.451 | 55 | 25.009 | 54 | 27.662 | 54 |
| 13.941 | 55 | 16.871 | 55 | 19.790 | 43 | 22.455 | 55 | 25.015 | 54 | 27.732 | 54 |
| 13.959 | 54 | 16.883 | 54 | 19.808 | 55 | 22.465 | 54 | 25.028 | 55 | 27.743 | 55 |
| 13.963 | 55 | 16.886 | 55 | 19.818 | 54 | 22.516 | 45 | 25.098 | 55 | 27.809 | 55 |
| 13.973 | 55 | 16.913 | 55 | 19.852 | 44 | 22.578 | 55 | 25.099 | 55 | 27.871 | 54 |
| 13.994 | 55 | 16.922 | 55 | 19.857 | 54 | 22.607 | 55 | 25.122 | 55 | 27.916 | 54 |

| NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS des titres. | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 27.973 | 55 | 28.554 | 54 | 29.291 | 54 |
| 27.999 | 55 | 28.656 | 54 | 29.295 | 55 |
| 28.029 | 54 | 28.676 | 55 | 29.313 | 55 |
| 28.064 | 55 | 28.682 | 55 | 29.315 | 55 |
| 28.092 | 54 | 28.724 | 55 | 29.351 | 54 |
| 28.112 | 54 | 28.759 | 56 | 29.384 | 55 |
| 28.169 | 55 | 28.780 | 54 | 29.432 | 55 |
| 28.201 | 55 | 28.857 | 55 | 29.460 | 55 |
| 28.212 | 55 | 28.855 | 55 | 29.478 | 55 |
| 28.226 | 54 | 28.873 | 44 | 29.498 | 55 |
| 28.230 | 55 | 28.963 | 55 | 29.576 | 55 |
| 28.316 | 55 | 28.999 | 54 | 29.606 | 54 |
| 28.318 | 55 | 29.029 | 55 | 29.643 | 55 |
| 28.394 | 55 | 29.051 | 54 | 29.658 | 55 |
| 28.408 | 55 | 29.054 | 55 | 29.729 | 55 |
| 28.420 | 55 | 29.108 | 55 | 29.754 | 55 |
| 28.421 | 54 | 29.114 | 54 | 29.775 | 55 |
| 28.426 | 54 | 29.139 | 55 | 29.809 | 55 |
| 28.478 | 55 | 29.154 | 54 | 29.818 | 55 |
| 28.520 | 54 | 29.156 | 54 | 29.849 | 55 |
| 28.552 | 55 | 29.158 | 54 | 29.854 | 55 |
| 28.554 | 55 | 29.159 | 55 | 29.875 | 55 |
| 28.560 | 56 | 29.209 | 55 | 29.880 | 55 |
| 28.562 | 55 | 29.238 | 55 | 29.889 | 46 |
| | | | | 29.896 | 55 |

## JUVENILIA

**Société savoisienne pour l'industrie ardoisière.**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.100.000 F

SIÈGE SOCIAL: ALBERTVILLE

Registre du commerce n° 1436.

**Liste des obligations 6 0 0 1941 sorties au dernier tirage du 2 décembre 1954 et remboursables le 1er janvier 1955 (coupon n° 29 attaché) et numéros restant à rembourser.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 54 | 181 | 54 | 452 | 53 |
| 7 | 54 | 224 | 56 | 467 | 53 |
| 13 | 54 | 303 | 55 | 472 | 55 |
| 25 | 55 | 311 | 47 | 473 | 50 |
| 31 | 54 | 312 | 47 | 477 | 53 |
| 82 | 54 | 316 | 54 | 478 | 50 |
| 91 | 53 | 322 | 46 | 494 | 55 |
| 101 | 55 | 324 | 50 | 501 | 53 |
| 103 | 54 | 328 | 54 | 521 | 54 |
| 111 | 54 | 338 | 55 | 527 | 53 |
| 140 | 54 | 391 | 51 | 532 | 55 |
| 163 | 54 | 410 | 55 | 552 | 55 |
| 166 | 55 | 445 | 55 | 576 | 55 |
| 172 | 53 | 451 | 53 | 584 | 55 |

Amortissements antérieurs complètement remboursés.

Les obligations ci-dessus sont payables aux banques ci-après:

Banque de Savoie, à Chambéry et dans les agences;
Société lyonnaise de dépôts, à Lyon;
Société savoisienne de crédit, à Sallanches.

## ETABLISSEMENTS WALLACH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 138, AVENUE ARISTIDE-BRIAND, MULHOUSE (HAUT-RHIN)

Registre du commerce: Mulhouse n° 1915 B.

*Obligations 6 0/0 ex-4 0/0 1945 de 5.000 F.*

**Neuvième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 117 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 décembre 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

## LES TRAVAUX SOUTERRAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 36 *bis*, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)

Registre du commerce: Seine n° 24.915 B.

*Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.*

**LISTE NUMERIQUE**

1° **De la série comprenant les 95 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 9 décembre 1954 et formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1955.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 176 à 322 | 55 | 2.701 à 2.906 | 54 |

Les amortissements des années 1948 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

# CONCESSIONS DIVERSES

**Préfectures des départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de l'Oise et de la Seine-Inférieure.**

## AVIS

**Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux**

Par une pétition en date du 22 septembre 1954 certifiée le 20 octobre 1954, la Compagnie française des pétroles, société anonyme au capital de 17.406.655.000 F, ayant son siège social 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris (8e), sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, pour une durée de cinq années, portant notamment sur le territoire de certaines communes des départements de l'Oise, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Les communes sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Arrondissement de Dreux.* — Gainville, le Mesnil-Simon, Gilles, la Chaussée-d'Ivry, Oulins, Anet, Saint-Ouen-Marchefroy, Berchères-sur-Vesgres, Rouvres, Sausset, Boncourt, Sorel-Moussel, Montreuil, Abondant, Bû, Havelu, Saint-Lubin-de-la-Haye, Serville, Marchezais, Goussainville, Champagne, Broue, Boutigny, les Pinthières, la Chapelle-Forainvilliers, Prouais, Germainville, Cherisy, Saint-Laurent-la-Gâtine, Faverolles.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

*Arrondissement de Dieppe.* — Gournay-en-Bray, Ferrières-en-Bray, Ernemont-la-Villette, Boschyons, Montroty, Neuf-Marché, Bézu-la-Forêt.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Arrondissement de Senlis.* — Balagny-sur-Thérain, Lilly-Saint-Georges, Cires-lès-Mello, Mello, Foulanges, Saint-Vaast-lès-Mello, Montataire, Nogent-sur-Oise, Creil, Maysel, Cramoisy, Thiverny, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Villers-Saint-Leu, Blaincourt, Précy-sur-Oise, Gouvieux, Boran-sur-Oise, Ermis, Neuilly-en-Thelle, Dieudonne, Crouy-en-Thelle, Puiseux-le-Hauberger, Belle-Eglise, Fresnoy-en-Thelle, le Mesnil-en-Thelle, Chambly-la-Cité, Morangles.

*Arrondissement de Clermont.* — Heilles, Mouy, Bury, Rousseloy.

*Arrondissement de Beauvais.* — Blaincourt, la Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Goincourt, Saint-Martin-le-Nœud, Allonne, Warlius, Montreuil-sur-Thérain, Villers-Saint-Sépulchre, Berthecourt, Noailles, Mouchy-le-Chatel, Cauvigny, Sainte-Geneviève, Nouillers, Ponchon, la Chapelle-Saint-Pierre, Abbecourt, Saint-Sulpice, Hodenc-l'Evêque, Silly-Tillard, le Coudray-sur-Thelle, Laboissière-en-Thelle, Mortefontaine-en-Thelle, Andeville, Lardières, Méru, Ansenville, Esches, Fosseuse, Borue, Amblainville, Hénonville, Villeneuve-les-Sablons, Lormaison, Corbeil-Cerf, le Déluge, Ressons-l'Abbaye, la Neuville-d'Aumont, Autheuil, Berneuil-en-Bray, Frocourt, Saint-Léger-en-Bray, Rainvilliers, Troussures, Auneuil, Villotran, Beaumont-les-Nonains, la Neuville-Garnier, le Mesnil-Théribus, Valdampierre, Pouilly, Montherlant, Saint-Crépin-Ibouvilliers, Ivry-le-Temple, Monts, Neuville-Bosc, Chavençon, Lavilletertre, Bouconvillers, Monneville, Tourly, Liancourt-Saint-Pierre, Fay, Fleury, Loconville, Fresne-Léguil-

Ivri, Boissy-le-Bois, Fresnaux-Montchevreuil, Senots, Enencourt-le-Sec, Hardivillers, Thibivillers, Hardivillers-en-Vexin, Jouy-sur-Thelle, Porcheux, le Houssoye, Labosse, le Vauroux, Villers-Saint-Barthélémy, Osembray, Saint-Aubin-en-Bray, le Coudray-Saint-Germer, la Landelle, Espaubourg, Cuigny-en-Bray, Saint-Germer, Saint-Pierre-les-Champs, Puiseux-en-Bray, Lalande-en-Son, Talmontiers, Sérifontaine, Fravaucourt, le Vaumain, Bouteneourt, Enencourt-Léage, Fragny-sur-Epte, Villers-sur-Trie, Trie-Château, Trie-la-Ville, Jaméricourt, Chambors, Chaumont-en-Vexin, Reilly, Delincourt, Boubiers, Courcelles-les-Gisors, Boury-en-Vexin, Lattainville, Vaudencourt, Montjavoult, Farnes, la Chapelle-en-Vexin, Serans, Lierville, Hadancourt-le-Haut-Clocher.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Arrondissement des Andelys.* — Les Andelys, Martagny, Bouchevilliers, Amécourt, Maimeville, Sancourt, Longchamps, Mesnil-sous-Vienne, Morgny, la Neuve-Grange, Bosquentin, Heubécourt, Heudicourt, Saint-Denis-le-Ferment, Bazincourt, Saint-Pacr, Gisors, Bézu-Saint-Eloi, Bernouville, Neaufles-Saint-Martin, Langu, Coudray, Pucheay, Nojeon-le-Sec, Doudeauville, Etrépagny, Mesnil-Verclives, Bours, Saussay-la-Campagne, le Tuit-en-Vexin, Farceaux, Boisemont, Frocmont, Chauvincourt, Gamaches-en-Vexin, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Villers-en-Vexin, Vesly, Noyers, Gueray, les Thilliers-en-Vexin, Corny, Racqueville, Suzay, Richeville, Harquency, Mouflaines, Cantiers, Château-sur-Epte, Berthenonville, Dampsmesnil, Ecos, Bus-Saint-Remy, Fours, Civières, Heubécourt, Fourges, Haricourt, Gasny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny, Giverny, Tilly, Pressagny-l'Orgueilleux, Pauilleuse, Notre-Dame-de-l'Isle, Mézières-en-Vexin, Tourny, Hennezis, Port-Mort, Courcelles-sur-seine, Bouafles, Guiseniers, Bernières-sur-Seine, Vernon, Tosny, Venables, Villers-sur-le-Roule, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Aubevoye, Gaillon, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Vieux-Villez, Ailly, Saint-Julien-de-la-Liègue, Fontaine-Heudebourg, Cailly, la Croix-Saint-Leufroy, Champenard, Ecardenville, Autheuil, Authouillet, Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Forêt-la-Folie, Guitry, Authevernes, Fontenay, Cahaignes.

*Arrondissement d'Evreux.* — Evreux, Saint-Pierre-d'Autils, Vernon, Bois-Jérome-Saint-Ouen, Saint-Just, Saint-Marcel, Villez-sous-Bailleul, la Chapelle-Réanville, Sainte-Colombe-près-Vernon, Mercey, Saint-Vincent-des-Bois, Chambray, Houlbec-Cocherel, Rouvray, la Heunière, Breuilles, la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Emalleville, Irreville, Dardez, le Roulay-Morin, Saint-Vigor, Reuilly, Fontaine-sous-Jouy, Sassey, Jouy-sur-Eure, Vaux-sur-Eure, Croisy, Menilles, Pacy-sur-Eure, Chaignes, Aigleville, Villegats, Hécourt, Breuilpont, Bueil, Villiers-en-Desœuvre, Saint-Aquilin-de-Pacy, le Plessis-Hébert, Fains, Gadencourt, Merey, Hardencourt-Cocherel, Boncourt, Miserey, Cierrey, Caillouet-Orgeville, le Val-David, le Cormier, Saint-Luc, Saint-Germain-de-Fresnay, Boissey-les-Prévenches, Gravigny, Huest, Gauciel, Fauville, le Vieil-Evreux, Saint-Germain-des-Angles, Normanville, le Mesnil-Fuguet, Aviron, Gauville-la-Campagne, Caugé, Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent, la Bonneville, Glisolles, Aulnay-sur-Iton, Arnières-sur-Iton, Angerville-la-Campagne, la Trinité, Saint-Elier, Conches, la Croisille, Champ-Dolent, Gaudreville-la-Rivière, les Baux-Sainte-Croix, les Ventes, Villez-Champ-Dominel, Villalet, Orvaux, le Mesnil-Hardray, le Fresne, Manthelon, le Sacq Corneuil, Thomer-la-Sogne, Avrilly, le Plessis-Grohan, Guichanville, Prey, Grosœuvre, Jumelles-les-Authieux, Saint-André-de-l'Eure, Chavigny-Bailleul, Garencières, la Forêt-du-Parc, Fresney, Quessigny ,la Boissière, Epieds, Neuilly-Garennes, Foucrainville, la Couture-Boussey, Ivry-la-Bataille, Ezy-sur-Eure, l'Habit, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Bois-le-Roy, Croth, Marcilly-sur-Eure, Saint-Georges-Motel, Coudres, Lignerolles, Champigny-la-Futelaye, Saint-Laurent-des-Bois, Illiers-l'Evêque, Louye-Muzy.

Le permis, portant notamment sur les départements d'Eure-et-Loir, Eure, Oise et Seine-Inférieure, porterait le nom de « Permis de Vexin et Mantois ».

Le périmètre est limité ainsi qu'il suit:

*Au Nord-Est*, par une ligne droite joignant le clocher de l'église Saint-Aubin de Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), point géodésique, point A, au clocher de l'église de Goincourt (Oise), point B; puis, par une ligne droite joignant le point B ci-dessus défini au clocher de l'église de Creil (Oise), point C.

*A l'Est*, par une ligne droite joignant le point C ci-dessus défini à l'axe du clocher de l'église de Chatou (Seine-et-Oise), point géodésique, point D; puis, par une ligne droite joignant le point C ci-dessus défini au clocher de l'église des Molières (Seine-et-Oise), point E.

*Au Sud-Est*, par une ligne droite joignant le point E ci-dessus défini au château de Saint-Hillarion (Seine-et-Oise), point F.

*Au Sud-Ouest*, par une ligne droite joignant le point F ci-dessus défini au clocher de l'église de Conches (Eure), point géodésique, point G.

*Au Nord-Ouest*, par une ligne droite joignant le point G ci-dessus défini et le point A, point de départ.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 16 janvier au 16 février 1955.

---

Le préfet de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur;
Le préfet d'Eure-et-Loir, officier de la Légion d'honneur;
Le préfet de l'Oise, officier de la Légion d'honneur;
Le préfet de la Seine-Inférieure, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 8 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 modifié le 28 novembre 1951 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent avis restera affiché, pendant une durée d'un mois, du 15 décembre 1954 au 15 janvier 1955, dans les communes énumérées ci-dessus, ainsi qu'aux chefs-lieux des départements et aux chefs-lieux d'arrondissement intéressés.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à Paris (8e), où est situé le siège social de la Compagnie française des pétroles.

Il sera inséré avant le 16 décembre 1954 dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — La pétition et ses annexes seront déposées du 16 janvier au 16 février 1955, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures:

A la préfecture de l'Eure (division des affaires économiques et sociales, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi.

A la préfecture d'Eure-et-Loir (3e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi.

A la préfecture de l'Oise (4e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables sauf le lundi matin.

A la préfecture de la Seine-Inférieure (division économique, travaux publics), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées aux registres d'enquête ouverts aux mêmes lieux, soit présentées par lettre recommandée adressée au préfet.

Art. 3. — Les demandes en concurrence devront être formées aux préfectures intéressées dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 17 février au 17 mars 1955.

Evreux, le 17 novembre 1954.

*Le préfet*, LAMELON.

Chartres, le 17 novembre 1954.

*Le préfet*,
Pour le préfet:
*Le secrétaire général*, GORGUE.

Beauvais, le 17 novembre 1954.

*Le préfet*, MOATTI.

Rouen, le 17 novembre 1954.

*Le préfet*, R. HINSCH.

## DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Cichos-Tepski (Roger), né le 22 novembre 1927 à Saint-Etienne-sur-Suippe, demeurant à Saint-Etienne-sur-Suippe (Marne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cichos (Roger).

M. Cichos-Tepski (Alfred), né le 22 juin 1926 à Saint-Etienne-sur-Suippe, demeurant à Saint-Etienne-sur-Suippe (Marne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cichos (Alfred).

## DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

*Etude de Me Maurice Rault, avoué près le tribunal civil de première instance de Blida, y demeurant, 46, rue du Bey.*

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Blida en date du 10 septembre 1954, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Percie (Kelly-Isabelle-Amandine), sans profession, veuve de M. Margon (Adrien), en son vivant avoué près le tribunal civil de première instance de Blida, domiciliée, ladite dame, 23, rue Carnot, à Blida, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Margon (Adrien), en son vivant avoué près le tribunal civil de Blida, demeurant dite ville, 23, rue Carnot, décédé le 25 octobre 1953, sans avoir fait de dispositions entre vifs ou testamentaires connues, à la survivance de son épouse restée sa veuve, et laissant pour seuls héritiers conjointement pour le tout ou chacun séparément, dans les proportions légales, ses trois enfants issus de son union avec son épouse survivante: Margon (Henri-Gabriel-Paul), Margon (Jacqueline-Marie-Paule) et Margon (Claude-Henriette-Jacqueline), qui ont renoncé à la succession de leur père par déclarations faites au greffe du tribunal civil de Blida le 3 mars 1954 et tous les héritiers successibles après eux ont fait la même renonciation

Qu'avant de faire droit à la demande de Mme veuve Margon il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné le 15 octobre 1954.

Signé: RAULT

# AVIS DIVERS

## ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine n° 214298 B.

**Avis aux obligataires.**

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1939 de la société Energie électrique du Maroc sont informés qu'il sera procédé, le 21 janvier 1955, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), au tirage au sort des obligations qui doivent être amorties le 15 mars 1955.

*Le conseil d'administration.*

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **La Murataise.** But: étudier l'art musical, en répandre le goût et la pratique. Siège social: hôtel de ville, Murat (Cantal).

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Comité d'études et d'aménagement du châtillonnais.** But: étudier les moyens susceptibles de contribuer au développement économique du châtillonnais. Siège social: mairie de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

15 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de la villa Notre-Dame.** But: entretien d'un sanatorium marin. Siège social: villa Notre-Dame, Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

15 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnie « Ariel ».** But: séances d'éducation populaire. Siège social: 24, rue Danielle-Casanova, à Paris.

15 novembre 1954. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association départementale des évadés de guerre et des passeurs et filiéristes vosgiens.** But: grouper tous les camarades du département précité qui, faits prisonniers de guerre par l'ennemi, ont accompli un acte d'évasion et les passeurs et filiéristes qui, par leurs actions, ont aidé à leurs évasions; conserver leur esprit, publier leurs exploits, honorer leur mémoire, aider les membres matériellement et moralement, étudier leurs revendications générales. Siège social: hôtel Moderne, 16, rue d'Arches, Epinal.

16 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Ciné-Club du canton de Rives.** But: utiliser le cinéma comme moyen d'éducation et de culture. Siège social: hôtel de ville, Rives.

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **La Carpe dorée.** But: maintenir en état de rapport l'étang communal de Corbeny par la pêche et la vente d'alevins et d'amorces vivantes. Siège social: mairie de Corbeny.

18 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association populaire familiale.** But: grouper les familles ouvrières pour l'étude de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines sociaux en créant elle-même les services nécessaires à son développement et à son fonctionnement. Siège social: 257, colonne Sud, Wimille (Pas-de-Calais).

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Office municipal des sports de la Garenne-Colombes.** But: coordination entre les groupements sportifs de la commune. Siège social: 68, boulevard de la République, la Garenne-Colombes.

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association indépendante des déportés, internés, victimes civiles de la guerre 1914-1918.** But: grouper tous les intéressés, les aider dans l'application de la législation les concernant, aider les membres nécessiteux. Siège social: chez M. Marcel Savart, président général, 43, rue du Grand-Verger, Nancy.

18 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Castors stivaliens.** But: établir entre ses membres des liens de coopération étroite, afin de leur permettre d'obtenir de façon rapide et économique des maisons ou logements et leurs dépendances convenant à leurs besoins familiaux, en un lotissement à créer à Etival-Clairefontaine, au lieudit « Au delà de l'Eau ». Siège social: 16, cité des Habitations à loyer modéré, Etival-Clairefontaine (Vosges).

19 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Centre d'études techniques agricoles de Saint-Arnaud.** But: étude de tout ce qui touche au sol: géologie, pédologie, chimie, physique, hydraulique, météorologie, botanique, zoologie, afin d'améliorer la rentabilité et les conditions de travail des exploitations; échange de vues avec d'autres centres d'études techniques agricoles et comparaison des méthodes. Siège social: rue Georges-Clemenceau, maison de l'agriculture de Saint-Arnaud (Constantine).

19 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Vélo-Club beaunois.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: bar de la Madeleine, 38, faubourg Madeleine, Beaune (Côte-d'Or).

20 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association corporative des médecins de Villeneuve-le-Roi.** But: rechercher, dans le cadre communal, les possibilités d'une meilleure organisation médicale et médico-sociale; améliorer les conditions d'exercice local de la médecine; assurer, conjointement avec les autres organismes professionnels, la défense des intérêts matériels et moraux des médecins exerçant, à temps complet ou partiel, leur activité à Villeneuve-le-Roi. Siège social: au domicile de son président, M. le docteur Jean Lerond, avenue Leblanc-Barbedienne, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

20 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Amicale laïque Ecquemicourt.** But: prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique, Ecquemicourt (Pas-de-Calais).

22 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association d'éducation populaire du collège de Bougie.** But: culture artistique et loisirs des élèves. Siège social: collège de Bougie.

22 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Amicale des sapeurs-pompiers d'Auvers-Saint-Georges.** But: financement de fêtes ou de déplacements selon les ressources de la caisse et maintenir entre les sapeurs un esprit de camaraderie. Siège social: poste de secours à Auvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

23 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Union de la jeunesse républicaine de France.** But: rassembler en son sein tous les jeunes Français et toutes les jeunes Françaises dévoués à la Patrie et les éduquer dans l'amour de la République et de la démocratie; organiser pour la jeunesse des loisirs sains et éducatifs, en développant les sports et l'éducation physique, en pratiquant le plein air, le chant choral, les arts plastiques et dramatiques; organiser l'étude de notre patrimoine culturel et artistique; étudier la situation des jeunes et défendre leurs revendications. Siège social: chez Mlle Madeleine Petit, rue de l'Hospice, à Ohain (Nord).

22 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité Bovary.** But: perpétuer l'œuvre de Flaubert et aider au développement touristique de Ry. Siège social: mairie de Ry.

26 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Club athlétique Levan.** But: aider et encourager au développement de l'éducation physique, du cross-country et de l'athlétisme. Siège social: 31, rue René-Georges, à Valenciennes (Nord).

26 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des anciens élèves de l'école du bâtiment de Grenoble.** But: affirmer et maintenir l'esprit de camaraderie. Siège social: bar Normandy, 13, place Grenette, Grenoble.

26 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis du centre de vacances des jeunes des P. T. T.** But: créer entre les anciens colons et leurs familles des liens amicaux en vue du développement des œuvres sociales de même nature et contribuer à la satisfaction des besoins des jeunes P. T. T. et enfants de postiers dans la colonie de vacances. Siège social: 16, boulevard Voltaire, Paris.

29 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Le Réveil (section postscolaire de la coopérative scolaire).** But: organiser des activités éducatives. Siège social: à l'école publique de Cramans.

29 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Vélo-Club de Tucquegnieux.** But: développement et encouragement du cyclisme. Siège social: café du Centre, rue de la Gare, Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire